

Driss Ben Ali

LE MAROC PRÉCAPITALISTE

Formation Economique et Sociale

Société Marocaine des Editeurs Réunis
3 Rue Ghazza Rabat

Numérisation : Almounadil-a

<http://www.almounadil-a.info/>

«Au demeurant, c'est précisément le mérite de la nouvelle orientation: à savoir que nous n'anticipons pas sur le monde de demain par la pensée dogmatique, mais qu'au contraire nous ne voulons trouver le monde nouveau qu'au terme de la critique de l'ancien».

K.MARX « Pour une critique radicale».

Textes I : « Philosophie et méthode».

Histoire sur le colonialisme

Editions Sociales, Paris 1972, p. 68.

Introduction

L'économie politique au sens classique du terme, ne s'est intéressée pendant longtemps qu'au seul mode de production capitaliste. Ceci s'explique du fait que l'économie politique n'est apparue, en tant que science autonome ayant ses règles et ses méthodes spécifiques, qu'avec l'avènement de la bourgeoisie. La pensée économique n'a pas connu une existence propre avant le capitalisme. Certes, cette pensée existait bien avant, mais toujours au sein d'une autre forme de pensée: au sein de la philosophie pour la pensée grecque, au sein de la théologie pour le Moyen-Age européen, au sein de l'histoire ou de la philosophie de l'histoire dans la pensée arabe jusqu'au XIV^{ème} siècle.

L'étude des autres modes de production était reléguée au second plan, voire ignorée comme c'était le cas pour les marginalistes.

L'économie politique se comportait à leur égard, selon l'expression de K. Marx «plus ou moins comme les pères de l'Eglise traitant la religion qui avait précédé le christianisme».

Dès lors, l'étude des modes de production et des formations économiques et sociales qui ont précédé le capitalisme n'existait presque pas.

Or, si depuis Marx et Engels une série de recherches ont été effectuées touchant aux formations précapitalistes, celles-ci ont souffert pendant longtemps d'une rigidité, voire d'une sclérose qui fut imposée au matérialisme historique pendant la période stalinienne. Le type de démarche appliquée à l'époque a pour fondement l'idée que toutes les sociétés connues jusqu'au XIX^{ème} siècle sont passées ou passeront nécessairement par cinq stades: la communauté primitive,

l'esclavagisme, le féodalisme, le capitalisme et le socialisme. Ce modèle à cinq stades a joué au niveau même de la réflexion scientifique un rôle primordial. Ce qui aboutit à réunir dans un «féodalisme sans rivage» pour reprendre l'expression de L. Sedov, des F.E.S. reposant sur un niveau de développement des forces productives et des rapports de production fondamentalement différents.

La conséquence de cette façon de voir se manifeste par la dégradation du matérialisme historique en fatalisme économique. «La succession immuable des modes de production était assurée quoi qu'il arrive, «la grande roue de l'histoire tourne « ... Irréversiblement, par le jeu «objectif» de la contradiction entre forces productives et rapports de production», ainsi que l'écrivait J. Chesnaux.

Il a donc fallu attendre une période relativement récente pour renouer avec la tradition marxiste de la critique de l'économie politique et dégager le matérialisme historique du schéma mécaniste qui lui était imposé. La relance de la discussion sur le mode de production asiatique constitue une des phases les plus importantes de ce renouveau.

Il importe aussi de rappeler à ce propos un événement important qui a largement contribué à relancer le débat sur les modes de production pré capitalistes : l'accès à l'indépendance d'une large partie de l'humanité hier encore sous le joug colonial, aujourd'hui confrontée aux problèmes posés par le développement et l'édification de leur économie.

Ce fait a amené chaque peuple à chercher à s'insérer dans l'histoire mondiale à travers son profil national original et à affirmer son identité nationale dans le temps long. (1) La période coloniale est considérée souvent comme une rupture avec la continuité historique dans la mesure où les pays colonisés étaient intégrés de force dans la mouvance du capitalisme et leur histoire oubliée et constamment ignorée. L'avènement de l'indépendance fut donc l'occasion de réanimer une série d'acquis historiques occultés pendant une période de la colonisation étrangère.

S'il est vrai que les nations industrialisées se tournent de moins en moins vers leur passé pour connaître leur présent étant donné que la part du transmis ne cesse de diminuer par rapport à celle de l'acquis, pour les pays sous-développés, il n'en va pas de même : le recours à l'étude du passé est la plupart du temps, considéré comme moyen d'accroître la maîtrise sur la société du présent.

La nécessité de faire un bilan du passé, pour trier les éléments négatifs et ceux qui sont susceptibles d'appuyer les luttes et les espoirs renvoie directement à son analyse pour cerner le changement et l'évolution actuelle et future. "En effet, comme l'a souligné Karl Marx : « les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement dans les conditions choisies par eux, mais dans des conditions directement données et héritées du passé. La tradition de

toutes les générations mortes pèse d'un poids très lourd sur le cerveau des vivants».

En ce qui concerne le Maroc, le passé pèse d'un poids très lourd sur le présent : « Plus encore que dans d'autres contrées, écrivait J. DES-POIX, on ne saurait comprendre le présent sans faire appel à un passé lointain ».

Ainsi, la première urgence au seuil de ce travail est de montrer l'intérêt que présente pour nous le sujet choisi. Plusieurs raisons peuvent être invoquées :

- La première est toute d'opportunité: c'est la volonté de sortir des sentiers battus et de trouver un domaine encore peu exploré qui nous a conduit à choisir ce sujet. La recherche centrée pendant longtemps sur l'analyse des structures économiques actuelles du Maroc ou de ses rapports avec les pays développés, a mis à l'écart l'étude de son passé et a ignoré le problème des structures précoloniales.

Sans renier les acquis incontestables de l'éthnologie «coloniale» ou de la sociologie empirique dans ce domaine, il est apparu nécessaire de sortir du cadre étroit du type de problématique qu'elles proposent, pour aborder avec une nouvelle perception et une méthode adéquate la formation économique et sociale marocaine précoloniale.

- La deuxième raison se fonde sur le principe de la spécificité historique. Il est tout à fait naturel d'interroger le passé pour comprendre une société qui n'évolue que très lentement, et qui reste largement marquée par la pauvreté, la tradition et l'ignorance. En effet ainsi que le dit A. LAROUÏ, « chaque jour nous nous rendons compte de la nécessité d'interroger le passé sur les deux phénomènes qui hantent notre vie politique et intellectuelle: le retard historique et sa compensation consciente, c'est-à-dire la Révolution. Pourquoi donc cette évolution historique a-t-elle été si lente et si confuse?

Pourquoi une bourgeoisie comme celle, séculaire, de l'Europe Occidentale dont le rôle fut décisif, ne se retrouve-t-elle pas au Maroc?

Pourtant ce dernier, comme un certain nombre de pays d'Europe, a connu pendant des siècles une grande activité commerciale et les marchands ont occupé une place importante dans la société.

Quelle sont donc les origines de cette longue crise ? Peut-on conclure avec A. LAROUÏ : «Le Maghreb n'a connu ni un vrai féodalisme qui sous sa forme politique, eût imposé le sens de la discipline et du travail organisé, ni une vraie bourgeoisie qui eût unifié culturellement la société, ni par conséquent une vraie monarchie absolue qui, légitimée subjectivement et objectivement, eût dominé les deux classes antagonistes et eût mis leur compétition au service d'une nation en marche» (1). Expliquer cette évolution et le mécanisme de chacune des phases, nécessite une analyse historique en profondeur.

Le principe de la spécificité historique renvoie directement à l'analyse de l'évolution et du changement parce qu'il rompt avec l'approche statique et introduit la notion d'histoire.

- La troisième raison, dans le même ordre d'idées, c'est le pourquoi de cette évolution du Maroc vers le sous-développement. La manière la plus facile et la plus courante de répondre à cette question est de rejeter la responsabilité sur le colonisateur : si le Maroc est actuellement une économie dépendante, dominée et sous-développée, c'est à cause de la domination étrangère. Sans aller jusqu'à analyser cette affirmation dans le détail, nous pouvons nous demander préalablement comment il se fait que cette conquête du Maroc ait pu se réaliser et une domination coloniale s'imposer. Bien entendu l'explication ne peut se limiter à la faiblesse de l'organisation militaire : chercher une explication dans une contingence particulière, un facteur accidentel ou dans le sort des armes, serait esquiver la question. La théorie qui s'évertue à expliquer tous les problèmes que connaît le Maroc actuellement par les seules influences externes est une théorie qui cherche à nier les faiblesses et les tares des structures économiques et sociales marocaines. Plus grave encore, cette explication s'inscrit dans le cadre bien précis qui vise à «innocenter» les structures archaïques en place. Les classes dominantes qui sont à l'origine de cette situation trouvent là un moyen de se démettre de leur responsabilité historique en jetant tout sur le colonialisme.

Accepter cette explication, c'est laisser croire que le Maroc était en voie de développement et que la domination étrangère l'a empêché d'y parvenir. Or cette thèse apparaît comme un véritable non-sens lorsque l'on voit que certains pays qui étaient à peu près au même niveau que le Maroc et qui n'ont pas subi la domination coloniale (comme la Turquie, le Yémen du Nord, l'Arabie Séoudite, etc) connaissent aujourd'hui un sous-développement sensiblement analogue à celui du Maroc.

Nous ne pouvons poser correctement le problème du sous-développement au Maroc qu'en termes historiques en le replaçant dans le cadre général de l'action exercée à travers le monde à partir de la fin du XVIIIème siècle et au XIXème par les puissances capitalistes et en analysant les conséquences qui en ont découlé : passage au capitalisme et au développement dans une série de cas (Europe, Amérique du Nord, Japon), passage au sous-développement dans une autre série. Si nous retenons l'hypothèse selon laquelle seules les forces extérieures ont joué, nous remarquons qu'il s'est produit quelque chose de différent dans l'une et l'autre série de cas du point de vue de leur action. Aussi le problème est-il de repérer et d'analyser ce quelque chose.

Lorsque nous comparons ces deux types de pays nous sommes frappé par deux faits:

- d'une part, l'influence extérieure n'a pas eu les mêmes effets, ce qui nous permet d'avancer l'hypothèse suivante: les structures d'accueil

et la capacité d'adaptation des deux catégories de pays étaient différentes.

- d'autre part, le degré de résistance des pays à l'occupation étrangère permet de tester la solidité de leurs structures: par exemple, la Chine et le Japon ont été touchés environ à la même époque et dans la même zone du monde (Chine: guerre d'opium en 1840, Japon: menace américaine du commandant Perry en 1858). Pourtant le Japon a su préserver son indépendance et évoluer vers le développement, tandis que la Chine a suivi la voie qui débouche sur la domination et la dépendance.

a/ - La situation dans le temps de l'impact capitaliste

Nous avons avancé à titre d'hypothèse que l'action des pays développés sur ceux qui ont subi à un moment donné la domination étrangère a été différente parce qu'elle ne s'est pas produite en même temps: elle s'est réalisée plus tôt dans le premier groupe (Canada, Amérique du Nord etc), plus tard dans l'autre (pays actuellement sous-développés) à l'exception du Japon.

Dans le cas du premier groupe, on pourrait penser que l'action des pays capitalistes fut limitée en raison du faible développement du capitalisme. Il est un fait que la manufacture sans bases techniques développées ne pouvait avoir une puissance de pénétration comparable à la grande industrie, du fait que c'est le capital commercial qui a continué à assurer la pénétration. Or une chose est certaine et Marx l'a suffisamment démontrée: le capital commercial ainsi que le capital usuraire qui existaient depuis des temps immémoriaux avaient tendance à maintenir les régimes sociaux qu'ils rencontraient. Le capital commercial n'a jamais eu un caractère révolutionnaire, ce qui explique que les intenses relations internationales que connurent déjà l'Antiquité et le Moyen-âge n'eurent jamais une influence comparable à celle des temps modernes. En effet, ce qui caractérise le capital commercial et le capital usuraire c'est qu'ils ne pénètrent pas dans la production ; ils se limitent à transformer une partie toujours accrue des produits en marchandises. Ils assurent des profits en s'appropriant une partie de la plus-value des producteurs directs. Le fondement du capital commercial, comme l'a montré Marx, est l'échange entre valeurs inégales.

La logique qui en découle c'est que les pays ont subi d'une certaine manière cette action ont pu résister (pays européens, Etats-Unies, etc), tandis que l'action plus tardive d'un capitalisme plus mûr et plus puissant a affaibli la résistance des pays qu'il a réduits à néant. Le capitalisme industriel, tout en pillant les colonies, instaura des rapports de production d'un type nouveau en y créant de nouvelles conditions matérielles de production.

Cette hypothèse qui consiste à lier le sous-développement à une action tardive d'un capitalisme puissant ne peut expliquer les causes

profondes de la genèse de ce phénomène, lorsque nous voyons des pays comme l'Égypte, la Turquie, la Tunisie et même le Maroc dans une moindre mesure, touchés dès la première moitié du XIX^{ème} siècle alors que l'Italie, la Scandinavie, la Russie, l'Allemagne, etc ... ne l'ont été (par l'impact anglais puis par d'autres) que plus tard. Or, si nous admettons, à l'instar de J. Maillet que l'exportation des capitaux est liée à l'impérialisme et, par voie de conséquence, au sous-développement de manière beaucoup plus directe que l'exportation de marchandises, il apparaît que l'Europe et l'Amérique du Nord étaient beaucoup plus menacées par le sous-développement que les autres pays concernés ici. Or, ce sont ces derniers qui sont passés au sous-développement et les premiers au développement capitaliste.

Il apparaît donc nettement à travers cette constatation que les forces externes n'ont pas eu les mêmes effets sur les deux types de pays. Dans le cas de l'Europe, de l'Amérique du nord, du Canada, l'action fut plus profonde; dans le cas de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique latine, elle fut plus superficielle, déformante. D'une façon générale, comme le fait remarquer P.P. Rey «les pays non occidentaux à l'exception du Japon, se sont révélés et se révèlent encore des piètres régions pour le développement capitaliste. Cela nous amène au degré de résistance des structures internes.

b/ - Le degré de résistance des structures internes

Tous les pays touchés par le capitalisme ont réagi, aussi bien sur le plan économique que politique.

La résistance des structures internes à l'impact capitaliste est un autre élément dont il faut tenir compte pour comprendre l'évolution des différents pays. Souvent, l'explication donnée, par exemple, au développement rapide des États-Unis, est que ce pays n'avait pas connu de mode de production pré capitaliste (ni féodal, ni asiatique, ni autre) qui aurait entravé son évolution vers le capitalisme (2). Certes cette évolution ne fut pas exempte d'obstacles, créés notamment par l'esclavagisme du Sud qui avait gêné momentanément l'extension du capitalisme à l'ensemble du territoire américain. A part cette perturbation majeure, l'installation du capitalisme n'a pas rencontré autant d'obstacles qu'en Europe où le mode de production antérieur a continué à peser sur la transformation des structures économiques. La logique destruction-régénération, c'est-à-dire l'élimination du mode de production précapitaliste et la mise en place du mode de production capitaliste était plus radicale et plus rapide.

Par contre dans les pays qui forment aujourd'hui les pays sous-développés, cette logique ne se réalise que lentement et de manière imparfaite. En effet, si l'impact venu des pays capitalistes a eu pour effet d'atteindre et progressivement de détruire les structures antérieures, il n'y a pas eu de différence à cet égard entre pays qui, à partir de là, sont

passés au capitalisme et au développement et les autres. Si l'effet destructeur fut commun à toutes les formations économiques et sociales ayant connu le capitalisme, nous devons constater que le degré et l'intensité de destruction ne furent pas les mêmes. Ainsi la différence provient du fait que les uns se sont restructurés sur une base capitaliste et de développement économique, alors que les autres se sont restructurés d'une autre manière.

Il importe dans ces conditions de souligner deux constatations importantes :

Certaines formations économiques et sociales étaient incapables d'accoucher du développement capitaliste sans intervention extérieure. C'est ce qui a fait dire à Marx à propos de l'occupation de l'Inde par l'Angleterre que celle-ci «a une double mission à remplir en Inde, l'une destructrice, l'autre régénératrice, l'annihilation de la vieille société asiatique et la pose des fondements de la société occidentale en Asie.»

L'intervention extérieure n'a pas eu d'effet en profondeur sur les structures internes des pays devenus par la suite sous-développés. Ni la destruction ni la régénération n'ont été menées jusqu'à leur terme. Le mode de production qui assure la transition vers la domination capitaliste est un mode de production nouveau, irréductible au mode antérieur comme au mode à venir. C'est ce qu'exprime Rosa Luxemburg lorsqu'elle montre comment le capital anglais en Egypte et le capital allemand en Turquie utilisent le système despotique en place à la fois comme moyen d'obtenir de la main d'œuvre (par le travail forcé) et comme moyen de pressurer la population paysanne (par l'impôt et la participation de l'Etat).»

Sur le plan politique, la pénétration étrangère a suscité partout une réaction de refus et des tentatives de résistance. Mais ces tentatives furent pour la plupart limitées et souvent tardives. Tel fut le cas de Mutso Hito au Japon, de Mohammed Ali en Egypte, d'Ibrahim Pacha en Syrie, de Bey Ahmed en Tunisie, et dans une certaine mesure, de la très faible tentative de Hassan 1^{er} au Maroc (qui s'est traduite par quelques petites réformes : assainissement financier, réforme de l'armée, effort de centralisation, création d'usine d'armement - la Makina de Fès - restructuration assez rapide de l'appareil d'Etat, envoi d'étudiants en Europe).

Mais, de toutes ces tentatives, seule la japonaise a réussi. Ce fait s'explique si nous analysons l'ampleur et la vigueur de cette réaction. Le nouveau pouvoir de l'ère du Mehji ne s'est pas réfugié dans le comportement traditionnel de xénophobie comme l'a fait la Chine par exemple (mouvement des Boxers), mais il a entrepris dans tous les domaines, une action en profondeur, militaire, économique sociale, par la mise en place des structures d'accueil du capitalisme. Cette action s'est inspirée d'une vaste vision historique qui a saisi le sens de la nouvelle réalité internationale de l'époque. Cela explique le rôle joué par l'Etat

pour compenser cette déficience ou, plutôt, cette absence d'une classe bourgeoise de type occidental. Le Japon a eu une réaction radicale et totale, chose qui a fait défaut aussi bien à l'expérience de Mohammed Ali (la plus spectaculaire) qu'aux autres. L'absence de classes dynamiques capables de provoquer le changement et de servir de support à la superstructure a privé cette expérience d'un soutien efficace et l'a condamnée à l'échec. Les hommes qui ont tenté ce type d'expérience n'ont pas compris, à la différence des dirigeants japonais, qu'ils devaient assurer le fonctionnement non seulement des tâches politiques, comme le faisaient les pouvoirs politiques en Europe, mais aussi de compenser la carence ou même l'absence d'une classe dynamique. Leur réaction fut de courte durée car elle était le fait d'une superstructure sans assise sociale.

Au Maroc, le Makhzen (l'Etat) a tenté de réagir à l'agression capitaliste étrangère, mais cette réaction est restée très en deçà de ce que nécessitaient les circonstances. Face à l'offensive capitaliste étrangère le pouvoir marocain de l'époque s'est «barricadé» derrière des mesures d'inspiration traditionnelle consistant à vouloir limiter l'influence étrangère par des moyens surannés. Il n'a pas saisi la nature de l'évolution qui s'est opérée à travers le monde ni les nouvelles données de la réalité internationale de l'époque. Il évalua le rapport de force selon les normes «traditionnelles» d'un régime resté largement plongé dans les pratiques médiévales opposant à la «croisade» du Christianisme «la guerre sainte» de l'Islam. Même l'occupation de l'Algérie et la défaite d'Isly n'ont pas servi de sonnettes d'alarme. C'est dire à quel point les structures internes du pays étaient imperméables au changement. Plus grave encore, ces structures allèrent engendrer, dès leur contact avec le capitalisme, des réactions négatives. C'est ainsi que certaines classes se sont orientées dès le départ vers les activités nouvelles liées aux forces externes, tels les «féodaux» qui servirent de relais à la domination étrangère en s'alliant à la puissance colonisatrice (préparant même son avènement) ou les marchands qui s'intéressèrent à l'importation et la revente de produits industriels importés et à des activités financières liées (développement important de l'usure). C'était là le contraire d'une réaction positive: au lieu de mettre en place un capitalisme national et de l'orienter vers l'industrie, ils ont facilité la pénétration du capitalisme étranger en se limitant à des activités annexes et en adoptant une attitude parasitaire.

L'existence d'une classe marchande et d'un capitalisme commercial relativement actif furent des facteurs négatifs puisque leur comportement a facilité l'action du capitalisme étranger donc l'évolution vers le sous-développement. C'est ce que l'artisan de la colonisation au Maroc, le maréchal Lyautey avait bien compris et a exprimé en ces termes : «au lieu de dissoudre les anciens cadres dirigeants, s'en servir. Gouverner avec le mandarin et non contre le mandarin. Partir de ceci, qu'étant et destinés à ne jamais être qu'une minorité, nous ne pouvons prétendre

nous substituer, mais tout au plus diriger et contrôler. Donc, ne froisser aucune tradition, ne changer aucune habitude, nous dire qu'il y a dans toute société une classe dirigeante, née pour diriger, sans laquelle on ne fait rien, et une classe à gouverner. Mettre la classe dirigeante dans nos intérêts».

Dès lors pour «rechercher les sources, les mouvements, les transformations, ce que Marx appelait déjà un processus de croissance, il convient de se replonger dans une antériorité sans frontière». (1)

C'est un lieu commun de dire que le présent prépare l'avenir comme le passé avait préparé le présent. Lénine a fait plus d'une fois observer «que le marxisme place toutes les questions sur le terrain historique. Non seulement pour expliquer le passé, mais pour prévoir intrépidement l'avenir et pour déployer une activité pratique, hardie, visant à la réalisation de cet avenir ».

Dans cette optique la question centrale en ce qui concerne le présent est «pourquoi», et en ce qui concerne le futur «comment».

Une telle problématique, pour être précise, doit être complétée par une méthode comparative permettant de procéder à une comparaison avec les pays qui ont connu le développement capitaliste.

Au point de vue méthodologique, il paraît intéressant d'admettre, comme point de départ, l'interprétation selon laquelle l'Europe connaissait un mode de production féodal antécédent direct du mode de production capitaliste et donc voie d'évolution vers celui-ci, alors que dans des pays comme le Maroc, on rencontre des situations «confuses» où il serait difficile d'identifier la formation économique et sociale et de la rattacher à un mode de production précis, ou à une combinaison précise de modes de production.

Sans aller jusqu'à tirer des conclusions linéaires et mécanistes de cette hypothèse, nous pouvons déjà avancer, sans risquer d'être totalement démenti, que la situation en terme de mode de production et de formation économique et sociale, y était différente de celle de l'Europe.

L'analyse selon laquelle les pays qui sont passés au Capitalisme sont ceux qui ont connu antérieurement un mode de production féodal, et sont passés au sous-développement les pays qui ont connu le mode de production asiatique est intéressante du point de vue méthodologique, même si on ne peut partager cette explication et si on la rejette.

C'est pourquoi la réintroduction du Mode de Production Asiatique (M.P.A.) constitue un apport scientifique de très grande portée puisqu'il débloque cette impasse méthodologique qui a empêché pendant un temps l'interprétation de la réalité historique d'un certain nombre de pays. Le danger, comme le souligne P. Bonte, «c'est d'en faire un

concept recouvrant l'ensemble des sociétés situées entre «la communauté primitive» et les sociétés antiques, au prix d'une restauration de l'empirisme privilégiant tel ou tel aspect particulier (communautés villageoises, Etat, etc ...) »

D'où l'intérêt d'approfondir et de développer cette démarche pour lui rendre son caractère dialectique comme catégorie du matérialisme historique.

Trois hypothèses ont étayé constamment ce travail. Elles peuvent se formuler ainsi :

- **L'existence de deux modes de production et de deux principes d'organisation sociale qui s'affrontent:** Un mode de production «primitif» caractérisé par l'appropriation collective de la terre et une division du travail très peu poussée et un autre mode de production défini par des rapports de production de classe, par la constitution d'un Etat et d'une force armée permanente.

- **L'absence d'un mode de production dominant qui s'impose à l'autre et qui le domine.** Cette hypothèse peut surprendre les auteurs qui définissent une formation économique et sociale comme un enchevêtrement de deux ou plusieurs modes de production avec un mode de production dominant.

Dans le cas de la F.E.S. marocaine précoloniale les deux modes de production qui la constituaient co-existaient ou s'affrontaient mais ne s'articulaient pas selon le schéma traditionnellement décrit par certains théoriciens.

En effet, dans l'exemple du Maroc, tout se passait comme si le mode de production centralisateur ne parvenait pas à trouver une base matérielle suffisante pour s'imposer à l'ensemble du pays et liquider l'organisation «tribale». Le niveau de la production déterminé par les sols et le climat et les possibilités défensives offertes par le relief et la géographie fournissaient au mode de production primitif (dominant les régions de Siba) les ressources nécessaires pour subsister et résister victorieusement aux tendances centralisatrices, mais insuffisantes pour qu'un mode de production plus complexe pût naître et se développer sans concours extérieur.

- **L'absence de tout fondement du concept de «stagnation».** Cette troisième hypothèse consiste à infirmer l'analyse en termes de stagnation qui sert d'explication à la majeure partie des auteurs ayant abordé l'étude du Maroc précolonial.

Cette problématique avec laquelle nous entendons rompre ne permet pas d'expliquer de façon satisfaisante les facteurs de blocage de la F.E.S. marocaine.

S'il est un fait que le Maroc pré colonial n'a pas connu un développement perceptible des forces productives, peut-on en conclure pour autant à la stagnation?

Tout d'abord, si la stagnation est assimilée à une stabilité quasi définitive de la F.E.S., il devient impossible de percevoir le recul des forces productives pendant cette époque. Or, nombreux sont les auteurs qui ont signalé une régression dans la fabrication de certains produits et la dégradation de l'infrastructure économique.

Par ailleurs le concept de stagnation est un concept fort vague, qui occulte l'analyse des contradictions internes et de leur dynamique. Dans le cas du Maroc, ce type d'explication ne permet pas de saisir la restructuration de l'organisation économique et sociale qui était entrain de s'opérer en profondeur et dont la conséquence fut la mise en place d'un mode de production nouveau (dans les régions soumises au Makhzen).

A l'instar de l'Europe occidentale (au VIII^e siècle) on constate que la mise en place d'une organisation économique et sociale nouvelle s'accompagnait d'une régression des forces productives, ce qui est normal puisque les modes de production qui ont précédé le capitalisme ont mis beaucoup de temps pour s'installer. L'absence de classe révolutionnaire née à l'intérieur du mode de production décadent et porteuse d'un «projet de société» ralentit la mise en place de la nouvelle forme d'organisation économique et sociale.

En somme cette étude se propose d'apporter quelques éléments susceptibles d'écarter la notion vague et trompeuse de stagnation.

L'enseignement du matérialisme historique doit rendre possible le succès de cette entreprise dont l'aboutissement a été le fruit d'une double prise de conscience: d'une part, le poids du passé sur la situation actuelle ; d'autre part, l'insuffisance des approches de la société marocaine pré coloniale en termes de F.E.S. et de mode de production.

Ces deux ordres de préoccupation nous ont incité à donner à notre recherche une orientation particulière, c'est pourquoi nous voudrions, au seuil de cette analyse, écarter un malentendu qui risquerait de surgir à la suite de deux éventuelles incompréhensions: tout d'abord, nous ne prétendons, en aucun cas, faire ici œuvre d'historien ; notre dessein consiste seulement à exploiter les produits de la recherche historique, sous un angle particulier, celui de l'organisation économique, sociale et politique de la société marocaine pendant les trois derniers siècles afin de repérer les conditions socio-économiques antérieures à la pénétration capitaliste, et de localiser les tendances de la F.E.S. marocaine précoloniale.

Cette démarche pourra paraître présomptueuse à l'historien et étrangère aux préoccupations de l'économiste.

A toutes ces réserves répondons par l'avertissement de M. Dobb en

préface à son ouvrage **Etudes sur les développements du capitalisme**, « un travail de ce type, qui a pour objet de tirer des conclusions générales de l'évolution historique, sur la base de matériaux déjà réunis et ordonnés par d'autres, court le grand danger de se trouver en porte à faux et de déplaire à la fois aux économistes qui, souvent, ne consacrent que peu de temps à l'histoire, et aux historiens, qui peuvent le rejeter comme insuffisamment fondé sur des connaissances de première main, provenant des investigations actuelles. Aux économistes l'auteur peut apparaître comme quelqu'un qui s'écarte indûment de son propre territoire, et aux historiens comme amateur importun. L'auteur n'a pas ignoré ce danger, non plus que l'imperfection des moyens qu'il utilisait pour la réalisation de cet ouvrage. Il a été néanmoins encouragé à persévérer par la conviction profonde que l'analyse économique ne prend son sens et ne peut porter ses fruits que si elle se joint à une étude de développement historique et que l'économiste qui travaille sur les problèmes actuels, a certaines questions à poser aux données de l'histoire».

La deuxième incompréhension peut porter sur le type de démarche que nous avons choisi. Nous courons le risque de paraître statique dans notre analyse, malgré notre souscription au matérialisme dialectique. Mais peut-on faire autrement quand on sait que la matière sur laquelle s'applique cette étude, c'est-à-dire la F.E.S. marocaine précoloniale, n'a pratiquement pas connu de progrès notable des forces productives pendant toute la période mentionnée?

C'est pourquoi notre analyse de la F.E.S. pré capitaliste ne saurait prétendre être une analyse historique complète, exhaustive et définitive. Tout au plus constitue-t-elle une tentative d'embrasser les éléments fondamentaux et les grandes tendances du processus complexe qui forment ce tout appelé la F.E.S. précoloniale.

La méthode d'analyse qui sera utilisée pour approcher la F.E.S. précoloniale sera donc une méthode économique s'appuyant sur l'histoire. Nous entendons la préciser davantage en y ajoutant les éléments suivants :

Nous avons d'abord cherché à sélectionner dans l'histoire du Maroc les principales étapes de l'évolution des modes de production dominants et leurs caractéristiques essentielles, afin de mettre à jour les éléments spécifiques du milieu physique et humain qui marquent cette histoire et de déterminer le mieux possible la nature de la F.E.S. marocaine. Il est évident qu'au cours de cette première phase nous serons amené à puiser nos sources dans les données recueillies par les historiens, mais nous les interpréterons en termes de force productives, de rapports de production et de classes sociales, afin de situer dans le temps l'apparition des éléments caractéristiques de tel ou tel mode de production et de déterminer schématiquement les cadres géographique, économique et politiques où ils s'inscrivent.

Nous avons ensuite cherché à préciser la nature des données utilisées. En effet le choix d'un sujet a des implications sur le choix des données ou, plus exactement, de la «matière» sur laquelle il faut travailler. C'est pourquoi un sujet comme le notre appelle une méthode d'approche plus qualitative que quantitative.

En effet, l'utilisation des données quantitatives (statistiques générales, chiffres ponctuels ou partiels) ne joue pas un rôle fondamental dans une telle analyse. Certes, ces données peuvent être d'un grand intérêt dans la mesure où elles sont des indicateurs importants pour apprécier l'ordre de grandeur des phénomènes, mais elles ne constituent nullement le fondement de notre démarche. Celle-ci sera plus axée sur les structures sociales, les rapports de productions et d'échange à l'intérieur du Maroc et dans ses relations avec l'extérieur, et sur l'importance des différents modes de production et d'échange. Ce sont donc les repères qualitatifs qui constituent pour nous l'élément important, d'autant plus qu'ils sont souvent les seuls à exister.

C'est dans cette optique (qui constitue pour nous une contrainte) que nous serons amené à user dans nos investigations d'éléments apparemment disparates allant de la littérature aux recensements statistiques en passant par la théologie, les travaux d'érudition et les essais de synthèses historiques. Le fait que ce champ d'investigation soit encore en friche nous amène à «faire feu de tout bois» pour arriver à cerner cette réalité.

Enfin dans le cadre de cette orientation, il nous paraît nécessaire de préciser que notre choix de cette époque est dicté par deux considérations.

Tout d'abord, cette étude de la F.E.S. pré coloniale sera limitée à la fois dans l'espace et dans le temps, en ce sens que, lorsque nous parlerons du Maroc, nous nous référerons aux mêmes frontières qu'aujourd'hui, ainsi qu'à la période qui commence avec l'arrivée des dynasties d'origine chérifienne (descendants du prophète) au XVIème siècle et qui s'étend jusqu'au débuts de la pénétration capitaliste (aube du XIXème siècle). Cette période offre de bonnes conditions d'observations à cause de son homogénéité spatiale -le Maroc historique détaché du reste du Maghreb - et temporelle.

Par ailleurs de nouvelles structures économiques et sociales apparaissent éclipsant celles de la société décrite par Ibn Khaldoun au XIVème siècle. A partir du XVIème siècle l'autorité des grandes tribus se trouve remplacée par celle des Chorfa et des confréries religieuses. L'aristocratie tribales cède la place à une aristocratie théocratique dont les privilèges et l'influence sont héréditaires, comme l'indique notamment la transmission de la baraka. Ces facteurs vont engendrer la formation d'une noblesse de sang, les Chorfa, et une féodalité confessionnelle, les confréries (zaouia). Ils vont ainsi entraîner une nouvelle restructuration de la société marocaine.

Il s'agit, dans ces conditions, d'étudier le mode de production qui a commencé à s'installer dans le Maroc pré colonial (il faut préciser que cette évolution n'a touché que les régions soumises au pouvoir central).

Ces considérations générales ne constituent nullement le fondement théorique de notre approche. En ce qui concerne les développements théoriques, nous les présenterons tout au long de notre travail en liaison avec les faits précis que nous examinerons et à chaque fois que le besoin de l'analyse l'exigera.

**ELEMENTS CONSTITUTIFS
DES DEUX MODES
DE PRODUCTION**

Les forces productives dans l'agriculture

La situation de la formation économique et sociale à l'époque où nous l'étudions, est directement liée à plusieurs facteurs à la fois géographique, historique, économique et social, culturel et politique. Comme toute société humaine, le Maroc de l'époque se présente comme le résultat d'un ensemble de déterminations qui ont agi sur son évolution et marqué ses différentes structures.

Aussi est-il indispensable, pour parler de la formation économique et sociale marocaine, de prendre en considération ces déterminations. L'objet de notre analyse sera donc de satisfaire à cette exigence. C'est dans cet esprit qu'il faut aborder l'examen des forces productives. Le contenu et la richesse même de ce concept fait intervenir, outre les moyens matériels de production et les processus d'utilisation de ces mêmes moyens, les capacités productives des hommes eux-mêmes en liaison avec telle ou telle forme historique d'organisation. De plus, il est nécessaire d'examiner immédiatement ce qui est la condition fondamentale dans la vie de toute société, à savoir la production et la reproduction matérielles, celles-ci étant à la base de toute reproduction sociale et de toute vie humaine. Or, parler de production c'est évoquer la manière de produire ainsi que les instruments nécessaires à la production.

A - Le cadre naturel et les données historiques

On ne peut rendre compte des résultats atteints par une formation économique et sociale donnée et du processus économique qui l'a fait évoluer, sans faire intervenir le cadre naturel dans lequel se déploie

l'activité productive des hommes et les données historiques qui constituent l'héritage des différentes formations sociales qui se sont succédées sur le territoire.

Ainsi le milieu naturel et les ressources qu'il recèle agissent sur les hommes et orientent leur activité. Cette action n'est pas seulement le fait de disponibilités en ressources mais aussi et surtout de leur diversité, de leur qualité, de leur composition ...

Notons cependant que cette action du milieu géographique n'est ni décisive ni entièrement déterminante car les changements et le développement de la société s'accomplissent dans les intervalles de temps incomparablement plus rapprochés que ceux du milieu géographique. De ce fait les conditions naturelles ne peuvent être la cause déterminante et principale du développement économique et social du moment qu'elles demeurent inchangées pendant des dizaines de milliers d'années.

Par ailleurs, nulle part dans l'histoire on n'observe de stricte correspondance entre le caractère du milieu géographique et celui du milieu social : les conditions naturelles peuvent être identiques dans des pays aux systèmes sociaux différents.

Quels éléments donc ont marqué, dans l'espace et dans le temps, la société marocaine et qui ont agi sur son évolution?

Décrire le cadre géographique dans lequel se situe le Maroc, c'est faire ressortir les spécificités du milieu naturel et examiner son impact sur l'activité productive des hommes.

Deux domaines géographiques se partagent le Maroc: l'océanique et le saharien ou ce que J. DESPOIS et R. RAYNAL appellent le Maroc atlantique et le Maroc africain, les deux domaines se distinguent par leur relief, leur climat et leur pluviométrie qui ont déterminé leurs conditions de mise en valeur agricole, et pendant très longtemps, les caractéristiques de leur peuplement.

La diversité et surtout l'irrégularité des conditions climatiques entraînent une insécurité telle que selon B. Rosenberger «l'avenir n'est jamais assuré, même pour ceux qui paraissent les mieux pourvus». C'est ce qui explique la fréquence des sécheresses et c'est ce qui pousse les hommes à adapter à la fois leurs pratiques culturelles et leurs habitudes alimentaires à ces conditions.

Un tel milieu écologique oblige l'homme à faire un très grand effort pour trouver les cultures les moins exigeantes en eau et dont la croissance est la plus rapide ; il pousse aussi à prévoir et à organiser les moyens de faire face aux conjonctures de pénurie qui sont assez fréquentes. Dès lors deux préoccupations président aux comportements des hommes:

- diversifier les cultures pour minimiser les risques.

- organiser et améliorer les moyens de stockage pour faire face aux conjonctures de pénurie.

Ainsi, le fellah marocain tire de son effort le pain de tous les jours. D'énormes espaces restent incultes, de peu d'utilité. La terre est soumise presque partout à l'assolement biennal qui exclut les grosses productivités et comme l'a bien dit J. BERQUE : «Le souci de restituer à la terre par assolement ses principes souvent fertilisants n'entre guère dans une agronomie qui se ramène trop souvent à un rapport chanceux entre le geste de l'homme, la providence et les magies».

De manière générale, le régime alimentaire de la population marocaine se caractérisait par la prépondérance des céréales et une consommation des produits animaux relativement importante dans certaines campagnes (puisqu'un pourcentage important de la population est constitué de pasteurs), mais aussi dans certaines villes.

Néanmoins les caractéristiques du milieu naturel ne peuvent expliquer à elles-seules l'évolution d'une formation économique et sociale. Les données historiques permettront-elles d'accéder aux causes profondes de l'évolution économique et sociale?

Le terroir naturel du Maroc étant ce qu'il est, «Il aurait fallu, selon J. Couleau, pour qu'il soit préservé des destructions, qu'il soit peuplé de paysans très attentifs aux modifications du sous-sol sous l'emprise de la mise en culture. Il fallait pour cela une paysannerie sédentaire».

Les **conditions naturelles** que connaît le Maroc lui donnent un avantage agricole certain sur les autres pays du Maghreb. Le fait qu'il soit plus favorisé par le climat et le relief explique qu'il ait manifesté très tôt la capacité de soutenir un Etat principalement appuyé sur les plaines atlantiques depuis les Barghwatta (au VIII^{ème} siècle) jusqu'à la dynastie actuelle.

Cependant la base matérielle de l'agriculture semble avoir toujours fait défaut pour fournir durablement les ressources à l'existence d'un Etat fort et assurant l'unité du pays.

En effet, tout au long de l'histoire du Maroc depuis le XVI^{ème} siècle (brève période saadienne) on a assisté à une faiblesse chronique du pouvoir central: malgré quelques sursauts (Saadiens, Ismaïl, Mohamed III) il y eut toujours deux zones distinctes qu'on appelle communément bled-Makhzen et bled-Siba dont l'étendue variait suivant les rapports de force entre le Makhzen et les communautés indépendantes.

Ainsi les **mouvements de l'histoire** où certaines forces sociales ont réussi à assurer l'unité du Maroc correspondent à des périodes de ressources d'origine externe.

«L'âge d'or» du Maroc caractérisé par la constitution des empires

almoravide et almohade (XIème - XIIIème siècles) et de leurs successeurs directs, les Mérinides (XIIIème - XVème) n'est pas le résultat d'un épanouissement des forces productives internes mais se fonde plutôt sur les facteurs exogènes, en l'occurrence sur le contrôle de la route de l'or et le commerce de l'or. Il est tout à fait significatif, en effet, de constater que l'empire almoravide naît au Sahara et fonde tout d'abord sa puissance sur la conquête et le contrôle du Sud Marocain avant de s'étendre sur tout le Maroc et sur l'Espagne. Il est non moins intéressant de mettre en rapport le déclin de ces empires avec la découverte par les Européens de nouvelles sources de métal précieux et avec l'ouverture des routes maritimes entre l'Europe et l'Afrique qui court-circuitent à la fois les transports transahariens et le commerce méditerranéen. Privés des ressources que lui procurait le monopole de ce commerce international, les dynasties qui ont succédé aux Almohades ne purent maintenir leur puissance, et en particulier leur domination sur l'Andalousie, et périclitèrent rapidement.

Cependant, et malgré cette décadence des dynasties régnantes (XVè siècle) due essentiellement à la disparition de leurs ressources (ressources d'origine externe), le Maroc resta, à la différence du reste du Maghreb, capable d'entretenir un Etat national qui, d'ailleurs, s'opposa avec succès à la fois aux entreprises des Espagnols et des Portugais et à celles des Turcs.

Mais si l'Etat a subsisté au Maroc, et malgré les succès qu'il a pu remporter face à l'étranger, il s'est toujours maintenu dans une faiblesse et une impuissance chroniques : dépourvu des ressources d'origine externe sur lesquelles il avait toujours fondé son pouvoir, il dut, pour pouvoir subsister, se tourner vers les seules ressources intérieures, les ressources agricoles, qui, elles, étaient alors très insuffisantes.

Pourtant les richesses agricoles du Maghreb et particulièrement du Maroc étaient, paraît-il, proverbiales.

Dès lors, par quel processus la mise en valeur intensive de ces possibilités agricoles a-t-elle été entravée et bloquée?

Nous sommes tenté d'admettre au prime abord comme hypothèse explicative l'argument avancé par J. Couleau selon lequel, «le revers de la médaille, c'est que cette facilité, cette prodigieuse facilité offerte à l'homme de tirer des ressources de la terre sans qu'il soit tenu au labeur physique, au maniement de l'outil, a marqué profondément la mentalité de l'homme, ses techniques, son système social, sa civilisation rurale, en bref». Cette idée qui consiste à attribuer aux conditions naturelles favorables un rôle négatif sur l'effort et l'initiative de l'homme semble rejoindre celle que K. Marx exprime en ces mots: «Une nature trop prodigue retient l'homme par la main comme un enfant en lisière». Mais en fait, cette hypothèse, pour séduisante qu'elle puisse paraître, ne nous semble pas suffisante pour expliquer cette faiblesse des ressources

agricoles et cette absence de mise en valeur intensive de l'agriculture au Maroc.

L'explication à notre avis est avant tout d'ordre historique et c'est à **l'histoire** que revient d'apporter la réponse à cette situation.

Or, si nous l'interrogeons, celle-ci nous fournit deux éléments de réponse fondamentaux qui ont empêché une utilisation efficace des possibilités agricoles du pays: le nomadisme comme la politique makhzenienne ont contribué à la mobilité permanente de la population.

Avant l'arrivée des nomades, soit avant le X^{ème} siècle, les plaines atlantiques et les grandes régions agricoles étaient habitées par des populations de paysans berbères, les Bargwatta, qui vivaient de la culture de leur terre. Selon H. Terrasse «tous les géographes s'extasiaient sur la richesse agricole des plaines atlantiques et insistent sur le fait que ces Berbères sédentaires vivaient dans l'aisance, la dignité et la paix.»

Ainsi le Maroc d'avant l'arrivée des populations qui l'occupent aujourd'hui, présentait un aspect proche de celui qu'on observe actuellement. Ses terres étaient moins dénudées, certes, mais probablement aussi arides en saison sèche qu'elles ne le sont aujourd'hui. La vie rurale avait déjà certains des caractères que nous pouvons observer actuellement. En particulier, il y a lieu de croire qu'elle était marquée par une relative stabilité des populations : la vie rurale était susceptible d'être fortement marquée par la succession annuelle de l'abondance et la disparition de la végétation herbacée, cependant cela n'excluait pas du tout la possibilité d'une sédentarisation, et, peut-on même dire d'un «enracinement» des paysans à leur sol.

Mais cette situation fut remise en cause par l'arrivée de nouvelles peuplades et l'accroissement de la population. Ce fut le fait du nomadisme.

Sans céder à la théorie «anti-nomade» qui a fait l'objet de nombreuses réfutations, notamment de la part de J. Berque, d'Y. Lacoste ou d'A. Laroui et qui continue à susciter des polémiques, nous pensons que l'arrivée des populations nomades sur les plaines atlantiques et les zones fertiles est largement responsable de cette absence de mise en valeur importante des terres.

Ces populations vont arriver par vagues du Sud marocain et de l'Est (Moyen-Orient notamment) et se répandre sur l'ensemble de ce que l'on a appelé «le Maroc utile».

La conquête arabe et l'islamisation du Maroc qui ont commencé au VII^{ème} siècle n'avaient pas donné lieu à un afflux massif de populations arabes venant s'installer au Maroc.

Les deux premiers groupes d'Arabes, celui de Oqba Ben Nafi (premier conquérant arabe qui ait réussi à investir l'ensemble du pays) et celui de Moussa Ben Nossayr (un siècle plus tard) étaient fort peu nombreux et ne s'attardèrent point à s'établir solidement au Maroc. Très rapidement ils se lancèrent dans la conquête de l'Espagne et d'autres régions en nommant des gouverneurs dans les régions conquises. Le Maroc dont l'agriculture était fortement mise en valeur à l'époque constituait pour eux une excellente plateforme de départ pour de nouveaux raids.

Le grand afflux des populations arabes est plus tardif. Il commença au XI^{ème} siècle. C'est l'action des Fatimides repoussant d'Egypte les tribus bédouines originaires du centre de l'Arabie, les Beni-Hillal, les Solaïm et les Mâgil qui en fut le point de départ. Ces tribus vont à leur tour repousser d'autres monarchies et populations au point que toute l'Afrique du Nord et par conséquent le Maroc, seront touchés par cet afflux de population: «Les Beni-Rilal repoussèrent vers la côte les monarques Zirides, puis Hammadites et leurs tribus de Berbères Çanhaja ; ils furent suivis au XIII^{ème} siècle par Solaym appelé de Tripolitaine par les Hafçides, tandis que les Mâgils s'avancèrent par les steppes jusqu'à la Mitidja, l'Oranie, le Maroc oriental, le Tafilalet et le Sous, disputant les points d'eau et les paturages aux berbères zénètes chassés du Constantinois et du Zab. Par la violence ou l'infiltration lente, par entente avec les souverains qui utilisaient leurs guerriers, ils se répandirent ainsi dans toutes les plaines d'Afrique du Nord». Les sultans marocains Almoravides et Almohades, **Mérinides**, Saadiens et Alaouites prirent l'habitude d'utiliser ces populations migrantes comme tribus makhzen ou guich, à charge pour elles de fournir des corps de troupe.

Les Beni-Hillal et les Soleim laissèrent l'Atlas à leur gauche et le Rif à leur droite et se répandirent dans tout le Maroc atlantique. Les Mâgil passèrent entre l'Atlas et le Sahara et s'installèrent dans les plaines et les vallées de l'Oued Drâ.

Il faut signaler également l'arrivée de nomades berbères. Le premier contingent qui pénétra dans les plaines atlantiques fut celui des Çanhaja du Sud en 1053.

A partir de cette date ces anciens nomades organisés en couvents de moines guerriers marchèrent sur le Nord du pays pour restaurer l'Islam «bafoué» par les Berbères Bargwatta. Après avoir défait ces derniers, ils les massacrèrent massivement et les refoulèrent sur les montagnes. Ce qui eut comme conséquence un net recul de l'agriculture et une régression des forces productives dans les plaines du Maroc où les routes pour roulage des transports disparurent pour céder la place au chameau, animal type du transport par partage.

Enfin à partir du XVII^{ème} siècle, un nouvel afflux de nomades venus de l'Est du Maroc s'installa dans les plaines aux alentours de Fès et

de Rabat. Ce mouvement limité au départ, assez contenu par le sultan Moulay Ismail (1672 - 1727), provoqua une réaction en chaîne et s'amplifia entre 1727 et 1822 au point qu'on l'a appelé la «Rihla» c'est-à-dire le grand déplacement de populations (ou encore le mouvement migratoire).

Les causes de ce mouvement sont d'abord d'ordre naturel (dessèchement du pays qui semble s'accuser entre 1776-1782, déforestation entraînant un ravinement plus intense, surpâturation conduisant la population à quitter cette zone, épidémies et famines en séries). Mais les nomades ne sont pas seuls responsables de cette situation. Le Makhzen a grandement contribué, de son côté, à l'instabilité des populations qu'il a créée et entretenue.

Si les luttes permanentes entre tribus pour contrôler des régions riches, des cours d'eau, des pâturages, ont jalonné l'histoire du Maroc, l'attitude du pouvoir central à l'égard de ces tribus et sa politique de déplacement des populations ont accentué cette instabilité et contribué, dans une très large mesure, à empêcher l'enracinement d'une paysannerie.

Chaque changement de dynastie a entraîné des perturbations importantes sur l'occupation de la terre. C'est ainsi qu'au XII^{ème} siècle le sultan El Mansour (dynastie Almohade) inaugura cette politique de déplacement des populations en repeuplant les plaines atlantiques du Maroc (par les Beni-Hillal) dont la population avait en partie disparu dans les guerres des Berghwatta et par les continuels envois de contingents en Andalousie. A l'avènement de la dynastie Mérinide (XIII^{ème}) plusieurs tribus qui étaient restées fidèles au dernier roi Almohade ont été forcées de quitter leurs terres ou de payer des impôts exceptionnellement lourds ; elles furent remplacées par d'autres tribus. Plus tard, les Saâdiens arrivant au pouvoir amenèrent avec eux les tribus Makil du Sous et du Sahara qu'ils installèrent à la place des tribus hilaliennes qui avaient défendu les Mérinides. Le même processus se reproduisit avec l'actuelle dynastie.

Le corollaire de cette situation est l'extension du pastoralisme même dans des zones à vocation agricole. Ce qui engendra une inadéquation de la population au milieu naturel qui lui servait de support. Les populations nomades ou semi-nomades installées dans les plaines atlantiques se révélèrent complètement «déplacées» par rapport aux données naturelles du pays. Le fait d'avoir vécu assez longtemps dans des conditions écologiques et culturelles différentes ne les mit pas en mesure de s'adapter à un environnement différent qui exigeait un changement dans leur comportement. Pour créer des traditions agricoles en harmonie avec le milieu naturel il leur fallait durer et par conséquent acquérir une stabilité solide et durable.

Mais l'état de semi-anarchie, l'incapacité du pouvoir central à

imposer l'ordre favorisèrent au plus haut degré la mobilité rendue nécessaire par les multiples représsailles, luttas, razzias etc ... La mobilité devint, dans ces conditions, le mode d'adaptation de l'homme à la nature. Or, ces pasteurs en déplacement permanent ne procédaient à aucune réserve ni culture fourragère et ne construisaient pas d'abri, vivant toujours sous des tentes.

Ce n'est qu'au XIXème siècle, à la suite d'une stabilité relative, qu'un certain aménagement de l'espace rural commença à voir le jour dans les plaines et particulièrement dans le Haouz de Marrakech. La véritable paysannerie sédentarisée et stable au Maroc se rencontre dans les régions montagneuses (le Haut-Atlas, l'Anti-Atlas et le Rif). X. De Planhol a bien résumé cette situation: «Dans cette histoire heurtée et fortement rythmée, dit-il, un élément de stabilité est cependant apporté par des massifs montagnards. Le Maghreb est dans l'ensemble une haute terre, et si toute une partie, constituée de hauts plateaux steppiques à peine traversés de chaînons squelettiques, était facilement perméable aux nomades, certains grands massifs fortement humanisés, aux lisières même du désert, leur ont imposé un obstacle insurmontable. Haut-Atlas occidental et Aurès, voire le Rif oriental, ont ainsi un passé à peu près intact à travers les bouleversements du Maghreb. Aux oscillations rapides des bas pays et des steppes s'oppose leur pérennité tandis que les massifs littoraux humides, ici comme au levant, accueillent des réfugiés des plaines voisines».

Ces indications donnent à penser que les caractéristiques du milieu physique n'ont pas été les seules à agir sur la vie rurale marocaine qui est restée largement marquée par les vicissitudes de la vie sociale et politique du pays.

Cette donnée fondamentale de l'évolution historique jointe à la faiblesse technique et aux conditions écologiques générales déterminèrent une activité rurale dominée par le pastoralisme.

Ce processus aura plusieurs résultats se situant à des niveaux différents mais liés entre eux.

Tout d'abord la base matérielle de l'agriculture est demeurée trop faible pendant cette période pour fournir durablement les ressources nécessaires à l'existence d'un pouvoir centralisé et fort s'imposant à l'ensemble de la F.E.S. marocaine.

D'autre part cette absence d'unité économique, conséquence d'un faible surproduit social, entraînera une relative indépendance politique et militaire d'une grande partie de la population que favorisent par ailleurs des conditions écologiques particulières (l'existence de zones montagneuses et sahariennes). C'est ce qui explique sans doute l'existence et la vitalité des formations sociales réduites, expression du

mode de production communautaire fondé sur l'appropriation collective des terres.

Enfin, cette situation maintiendra l'existence de deux types d'organisation économique et sociale sur le territoire marocain. Le premier caractérisé par un très faible niveau de développement des forces productives et structuré en plusieurs collectivités rurales de la population du pays ; l'autre appuyé sur des sources d'accumulation relativement importantes par rapport au premier (mais insuffisantes pour assurer une base économique solide à partir de laquelle le Makhzen pourrait assurer l'unité) et contrôlant des activités urbaines, commerciales et les riches plaines atlantiques.

Entre ces deux systèmes l'équilibre est souvent précaire et continuellement remis en cause. En période de prospérité le Makhzen disposant de moyens nécessaires au financement d'une force armée réduit les zones indépendantes (c'était le cas sous le sultan saadien El Mansour, sous les sultans alaouites Moulay Ismaïl et Mohamed Ben Abdellah). Au contraire chaque fois que le pouvoir central manifeste des signes de faiblesse les zones indépendantes s'étendent et le domaine du Makhzen se rétrécit.

L'équilibre, dans ces conditions entre les deux zones d'influence est directement lié à l'importance des ressources et des forces fournies au Makhzen.

Ainsi s'explique la situation du Maroc pendant la période qui nous retient : situation caractérisée par l'instabilité, la mobilité permanente des populations rurales et par l'absence presque totale d'une paysannerie enracinée dans les plaines et les zones fertiles. Ce qui aboutit à une situation assez «paradoxe» dans la mesure où les régions les mieux cultivées sont celles des zones montagneuses (Haut-Atlas, anti-Atlas et Rif) et les oasis ; en revanche, les vastes plaines fertiles sont dominées par un pastoralisme triomphant et une agriculture pauvre.

C'est ce contexte où s'exerce l'activité productive des paysans et des pasteurs marocains qu'il convient maintenant d'analyser, non sans avoir, au préalable, examiné les moyens selon lesquels se réalise cette production.

B - Les instruments et le procès de production.

Si les conditions naturelles et les données historiques permettent de situer le cadre dans lequel s'inscrivent les actes et les efforts de production des hommes, il faut maintenant procéder à l'examen des moyens par lesquels ils agissent sur la nature pour produire. Car il n'est pas de formation économique et sociale qui ne soit à chaque moment de son existence résultat de cette liaison dialectique liant l'homme à la nature par l'intermédiaire de son travail, de ses techniques et de sa façon de produire.

L'activité productive étant une activité consciente et intentionnelle, elle sous-entend la poursuite de certaines fins et présuppose, pour leur réalisation, l'utilisation des moyens adaptés et une organisation adéquate. Dans ces conditions, la technique ne prend sa signification que par référence à un objectif économique.

Sous cet angle, l'étude des instruments et du procès de travail présente un immense intérêt pour la compréhension de toute F.E.S.

a - **La culture céréalière des plaines.**

Les instruments de travail.

Il peut être utile, dans un premier temps, de faire le point sur le niveau des techniques et de porter notre attention sur l'outil par excellence, l'araire, qui, par beaucoup de ses caractéristiques, rappelle l'instrument «romain» et cela jusque dans la nomenclature de ses différentes pièces.

L'araire est tiré, comme on le sait, par une paire d'animaux (bovins, ânes, chevaux, chameaux). Cet attelage (zouja) à deux bêtes est un équipage essentiellement conçu pour être léger et d'une extrême maniabilité. Les animaux sont attelés par une simple pièce de bois plate qui prend appui sur le garrot de l'animal et est reliée de part et d'autre de la bête par une pièce de bois.

Ce système d'attelage (zouja) rappelle celui qui était utilisé dans l'Antiquité. L'ensemble du Maroc, à part le Rif (comme l'a constaté J. Couleau) a gardé de l'attelage antique, le double joug avec une pièce de bois intérieure. Le même type d'attelage a commencé à être remplacé en Europe dès la période carolingienne.

Quant au rythme cultural pratiqué par les fellahs, il obéit à une sorte de rythme binaire : les céréales d'hiver ou «bekri», les légumineux ou sorglo : cultures de printemps ou «mazouzi».

Cette alternance n'a aucun caractère méthodique ou encore de rotation, mais c'est beaucoup plus une combinaison anarchique de systèmes de cultures temporaires et d'assolement biennal, «le tout écrivait E. Vaffier en 1906 sous l'hégémonie traditionnelle de la friche vouée au pacage».

L'assolement appliqué dans certaines régions reste cependant limité. Ce rythme demeure largement tributaire du manque de puissance des animaux de trait.

Quant à la gamme des productions, elle était en général pauvre, donnant l'impression d'une économie plutôt fruste. Dans les plaines, les

espèces cultivées consistaient essentiellement en céréales ou plantes rustiques qui demandaient peu de soins, et en légumineuses également peu exigeantes.

Cette agriculture ne fait pas une place importante aux arbres, aux légumes et aux espèces industrielles (coton, betterave). Les vergers d'arbres fruitiers appelant beaucoup de soins se limitent aux régions montagneuses ; les cultures de jardins, délicates et précieuses, nécessitant souvent des clôtures, se limitent aux alentours des villes.

Le cycle des travaux

Dans l'agriculture vivrière des plaines (culture de céréales surtout), le cycle des travaux se décompose en trois étapes :

- les labours-semilles.
- les moissons (avec le battage).
- la préparation de la terre pour la saison prochaine.

De ces trois étapes, la première est la plus importante puisque c'est d'elle que dépend la bonne ou la mauvaise récolte.

L'opération des labours - semilles consiste à la fois à effectuer les semilles et à enterrer les semences en bouleversant la terre par les traits de l'araire.

Pour ce travail, la façon de procéder du fellah se trouve soumise à des contraintes d'ordre climatique et météorologique. L'irrégularité des pluies exige du fellah une technique culturale adaptée et le conduit à observer les trois impératifs suivants:

- une préparation de la terre avant les pluies d'automne de manière à réduire au minimum le ruissellement des pluies et à favoriser au maximum leur infiltration.

- une détermination aussi précise que possible de l'époque des semilles, étant donné la courte durée de la saison humide.

- une vigilance permanente, pour effectuer les semilles dès que les éléments sont favorables et procéder ainsi à un ensemencement rapide pour permettre aux plantes de bénéficier au maximum des pluies de la saison humide.

Cet ensemble d'impératifs exige des moyens de traction puissants de manière que le fellah puisse exécuter des travaux aratoires tantôt difficiles tantôt rapides.

Or, les animaux de trait, à cette période de l'année (à la fin d'une

longue saison de sécheresse), se trouvent bien affaiblis. Le paysan ne pourra entreprendre les labours qu'après les pluies d'automne, les terres de cultures ayant été durcies par l'été.

Ainsi, la nécessité de faire s'infiltrer les pluies dans la terre ne peut être observée. Elles s'abattent sur un sol où rien ne peut arrêter leur ruissellement, « ni mottes ni pailles, ni herbes sèches » ainsi que l'avait remarqué J. Couleau.

Le second impératif n'est pas davantage satisfait : déterminer la date des semailles est impossible pour le fellah car l'énergie de traction et les instruments dont il dispose limitent sa marge de «manœuvre» dans ce domaine.

Dès lors les travaux de labour-semailles s'étendent sur deux et même trois mois, ce qui ne satisfait pas à la troisième exigence.

La conséquence de cette situation est inéluctable: c'est la médiocrité des rendements des récoltes.

L'étape de la **moisson**, relativement courte par rapport à la précédente, se trouve soumise à deux exigences contradictoires:

- une exigence technique : le travail est lent, parce qu'il se fait à la faucille, ce qui demande une certaine précision (le moissonneur choisit les chaumes portant épi avant de donner son coup de faucille).

- une exigence «naturelle» : une récolte de céréales (notamment l'orge) ne saurait rester sur pied pendant plusieurs jours à cause du vent chaud et des attaques éventuelle des fourmis ou des moineaux.

Le fellah se voit donc obligé de faire appel à d'autres paysans pour assurer la moisson dans les délais impartis.

Après elle, reste **le travail de la terre**.

Double préoccupation pour le paysan: nourrir et refaire la terre. Pour la nourrir, il va recourir à deux sortes d'engrais (les cendres fournies par les chaumes ou les broussailles brûlées, ce qui permet de nettoyer la terre et de l'enrichir en potasse, et la fumure animale)

La terre ainsi nettoyée est laissée en repos. Pour l'essentiel de ces travaux nous nous trouvons en présence d'une coopération simple : les producteurs ainsi rassemblés exécutent le même travail ou des travaux analogues.

Ces divers procès de travail supposent des unités de production de taille et de structure différentes. Les uns consistent en gros travaux (labours, semailles et moissons) devant être exécutés en temps limité et appelant une coopération simple et élargie ; les autres, étalés sur toute

l'année sont principalement des travaux d'entretien au jour le jour ; la coopération exigée est simple et restreinte. Le premier cas correspond à une communauté de production où les effectifs sont importants mais qui n'a qu'un caractère occasionnel (ce qu'on appelle la touiza), le second coïncide avec une unité de production restreinte, généralement la famille, soit une équipe de travail (composé généralement du fellah et des membres de sa famille).

De tels moyens techniques fournissent un **rendement** très faible et ne permettent qu'une extension limitée des superficies labourables. L'exemple de l'attelage (zouja) est éloquent: avec cet attelage, le paysan ne peut labourer qu'une dizaine d'hectares dans les terres légères et des conditions climatiques favorables. Or, si nous prenons en considération l'ensemble des dépenses que le fellah doit engager pour produire nous obtenons les résultats ainsi présentés par J. Couleau : «il faut cent quintaux d'orge par an pour entretenir selon les normes quatre mulets, soit cinquante quintaux pour un seul attelage. Au rendement treize quintaux peuvent être produits par 3,73 hectares. Au dessous de cette superficie, un agriculteur ne pourrait point entretenir convenablement ses animaux en leur consacrant la totalité de la récolte, et même s'il n'avait aucun frais autres que ceux de son attelage».

En bref il apparaît que la superficie labourable par un attelage ne peut couvrir toutes les dépenses nécessaires à une production suffisamment rentable. Dès lors, on procède à des allègements sur la nourriture des animaux, ce qui entraîne une baisse du rendement; on allège aussi la rétribution du laboureur... Bref «on rogne partout disait encore J. Couleau et le système adapte ses différents éléments les uns aux autres, et chacun d'entre eux à la médiocrité d'ensemble».

D'effet, la pauvreté des rendements devient une de leurs causes. La faiblesse de l'équipement technique limite donc étroitement la capacité individuelle de la production qui entraîne à son tour l'étroitesse de l'exploitation agricole. Le morcellement des terres ne fait donc que consolider les carences dont souffre le système cultural de l'époque, cycle de carences, ainsi que le voyait J. Couleau, se fermant de lui-même, «comme un phénomène voulu en soi».

b - Le procès de travail dans l'agriculture des montagnes

Ce qui caractérise l'agriculture montagnarde c'est sa finalité de subsistance due aux faibles surfaces cultivables, à la nécessité de maintenir et, le plus souvent, de remonter la terre sur les pentes. Cette agriculture s'accompagne d'élevage et d'arboriculture. Cependant l'organisation du procès de travail s'ordonne selon les exigences de l'horticulture.

Dans les régions montagneuses le travail de base «est la conservation et même la création des sols ainsi que l'a analysé Jacques Berque chez les Sekswa. il se confond avec une autre tâche essentielle,

celle de la régulation des eaux (... il s'agit de contrarier la force aveugle de la pente et d'en tirer la vie il requiert dès lors la mobilisation de toutes les énergies de la communauté: «Toute cette horticulture se place sous le signe du labeur, du courage. Il ne pouvait être autrement dans un pays de canaux et de gradins, pays de la terre rare et de la pierre domestiquée» .

Ce besoin en travail est d'autant plus important que la technique est déficiente et routinière. En effet, si les montagnards sont passés maîtres pour recueillir l'eau à la surface du sol, leur technique reste assez primitive et leur outillage rudimentaire. C'est surtout par un travail acharné et une très grande habileté, plus que par un perfectionnement des instruments de travail que se caractérise ce système. La technique s'est figée depuis fort longtemps et n'est plus qu'un ensemble de gestes rituels et de méthodes ancestrales où se mêlent le savoir-faire et la magie.

Par ailleurs la division du travail est restée très faible. Le fait que l'on peut facilement fabriquer et se procurer les outils, que leur maniement ne demande pas une formation particulière et que les procédés de production sont souvent «unitaires» permet au même groupe de personnes d'accomplir la même tâche depuis l'extraction d'une matière première jusqu'à l'acheminement du produit consommable. Normalement, le groupe élémentaire comporte assez d'individus pour qu'une certaine répartition des tâches se fasse entre eux, les vieux ou les faibles trouvant leur rôle dans les opérations secondaires; mais cette spécialisation ne met pas en cause le fondement même du groupe polyvalent en chaque individu.

La faiblesse des techniques jointe à celle de la division du travail favorisent le contrôle de la production par **un groupe restreint** (l'ikhs, défini par J. Berque comme la famille agnatique différenciée».

La cellule de base dans l'organisation économique de ce système est alors la **famille**. Il faut entendre par «famille agnatique différenciée», la famille fonctionnelle où les liens de parenté jouent un rôle stratégique et décisif dans le procès de production. La dimension de la famille dans ce cas est déterminée par les besoins en force de travail suffisante et les exigences d'une cohésion sociale nécessaire pour favoriser l'activité économique. C'est aussi l'unité économique optimale qui peut, à travers son activité, subvenir aux besoins d'une vaste famille patriarcale.

Le bas niveau de la technique implique aussi une complémentarité dans le travail de la famille, ce travail couvrant pratiquement toutes les tâches nécessaires à la production. Les familles sont équipées d'outils et possèdent le savoir-faire nécessaire à la production.

La réalisation d'un tel procès de production réclame une initiative collective et l'adhésion de l'ensemble des éléments constituant le groupe.

Dès lors le procès de travail a une **forme communautaire** reposant sur l'entraide entre les habitants du groupe dans l'accomplissement des différentes tâches productives. Ainsi donc le procès de travail est caractérisé par des rapports de coopération. Il nécessite au niveau de la gestion et de la surveillance la désignation d'un responsable. Or, en l'absence d'un pouvoir centralisé et d'une classe dominante, c'est un fonctionnaire qui l'exerce: « l'amazzal » (ou jerray).

L'autre caractéristique qui découle de ce procès de travail, c'est **l'exiguité de l'exploitation**. En effet, ce type d'irrigation et de culture entraîne un grand morcellement du terroir, une utilisation particulièrement intensive du sol et l'appropriation privée de la terre. C'est donc ce qui explique, en quelque sorte, l'appropriation privative du sol.

Ainsi l'organisation du procès de production se présente sous deux aspects, l'un collectif, l'autre individuel.

c - Le procès de travail dans l'élevage

L'élevage occupe, dans le Maroc de l'époque retenue, une place importante. Il est surtout le fait des pasteurs. Les modes d'appropriation de la nature sont en effet déterminés par les conditions géographiques et historiques que l'on sait. Il s'agit, sur une grande partie du territoire, d'un milieu naturel semi-aride dont les ressources naturelles sont sujettes à de fréquentes fluctuations et largement dominé par des zones steppiques.

Mais ce qui semble être le plus déterminant dans l'importance du pastoralisme, ce n'est pas tant le milieu géographique que de l'évolution historique. En effet, l'extension des pratiques pastorales à presque l'ensemble du pays (y compris les plaines suffisamment arrosées et propices à l'agriculture) montre que les conditions géographiques n'ont joué que de manière limitée. Ce qui apparaît comme fondamental en fait, c'est le résultat historique de l'évolution du pays. C'est ce qui donne à cet élevage son aspect typique que l'on retrouve aussi bien au niveau des caractéristiques générales qui le distinguent qu'au niveau du procès de travail.

L'élevage pratiqué par les pasteurs, était un élevage errant et transhumant avec des types de transhumance variables selon les régions. Cette variabilité permet d'expliquer les différences de productivité entre régions et les caractères généraux des forces productives. Des facteurs naturels entrent en jeu (les conditions climatiques déterminant la végétation et la quantité de nourriture disponible) mais aussi la présence ou l'absence d'une agriculture associée à l'élevage. Les seules régions au Maroc qui connaissent ce lien agriculture-élevage sont le Nord de la plaine du Rharb où l'on cultivait l'orobe (kersenna) pour engraisser les animaux, les oasis sahariennes où se pratiquait la culture de la luzerne pour l'élevage des bovins.

D'une manière générale les caractéristiques de l'élevage, au Maroc de l'époque, peuvent se ramener ainsi:

- C'est un **élevage détaché de l'agriculture**. Sur la plus grande partie du territoire les deux spéculations (l'agriculture et l'élevage) se développe chacune pour son compte. L'agriculture ne fournit à l'élevage aucun fourrage spécialement cultivé (sauf dans le Prérif et les régions précédemment soulignées).

- C'est un **élevage qui ignore la spécialisation régionale** sauf lorsqu'elle est imposée par les conditions climatiques (les chèvres dans les régions arides et les régions montagneuses), autrement les mêmes espèces sont associées : moutons et chèvres pour le petit bétail ; chevaux, mulets, bovins, mulets et ânes pour le gros bétail.

- C'est un élevage extensif: Enfin, trait découlant des deux précédents,

Le procès de travail ici s'ordonne autour de' deux moyens de production - la terre et le bétail, qui sont à la fois objets et moyens de travail.

- le premier moyen, la terre, est en quantité relativement abondante et les pâturages sont collectifs. Cependant la marge de liberté dans son appropriation ou son usage est assez limitée. Chaque collectivité (douar, «tribu» etc) est propriétaire indivise d'une certaine étendue de pâturage.

- Le deuxième moyen, le troupeau, constitue un ensemble de moyens de production à la disposition du groupe qui en tire sa substance. Il est aussi le résultat de l'intervention humaine nécessitant l'exercice d'un certain travail.

Le procès du travail se caractérise par une dépense en travail relativement faible puisque la production est fondée sur le gardiennage, l'essentiel de cette dépense en travail étant investi dans le procès de production sous forme de surveillance et de soins donnés à l'animal.

En ce qui concerne la force de travail elle est essentiellement fournie par l'unité domestique, c'est-à-dire la famille (*ou* le campement). En effet, chaque unité de production cherchera à tout moment à disposer du troupeau le plus important possible, non seulement pour satisfaire ses besoins immédiats, mais encore pour disposer de réserve de nourriture sur «pied» en cas de disette.

La division du travail, comme l'unité de production s'identifie à l'unité domestique (la famille). Celle-ci assigne à chaque membre une place appropriée.

Ce qui confirme cette division du travail se fonde sur les différences

de sexe (les hommes ont la charge de la plupart des activités pastorales, les femmes des tâches domestiques) et l'âge (les enfants et les jeunes gardent le troupeau et fournissent une grande partie du travail pastoral, les adultes et les aînés ont l'exclusivité de la fonction de direction).

La suprématie des aînés peut être attribuée aux deux rôles qu'ils jouent dans le procès de production.

Un rôle de fonction d'abord qui correspond au niveau technique et aux conditions naturelles et qui consacre la prééminence de l'âge: Cette primauté donnée à l'âge s'explique par l'étroite dépendance dans laquelle se trouvent les hommes à l'égard de la nature. Dès lors «la connaissance des pâturages saison par saison sur d'immenses espaces parcourus aux pas des troupeaux demande une longue vie ainsi que le relève Paul Pascon». C'est parce qu'elle est démunie des moyens d'agir sur la nature que «cette société a fait de la mémoire la base de l'intelligence et de l'action».

Un pouvoir de procréativité ensuite ce pouvoir n'est reconnu qu'à l'homme; la femme, dans ce système, est considérée comme un moyen de procréation. La division du travail consacre la prééminence de l'homme sur la femme, même le mariage dans ce contexte, «est considéré comme l'acquisition (par l'homme) la plus neutre possible d'un moyen de procréation».

Ce procès de travail peut être considéré comme un procès complexe formé de deux procès simples, l'un consistant à contrôler le cours d'un procès de production naturel (entretien et reproduction du bétail), procès dominé par les plus âgés et accompli dans le cadre collectif où le travail familial tient la première place dans l'ensemble de l'organisation; l'autre relevant de la défense ou de l'aménagement de l'espace et réalisant dans le cadre du clan ou du village, supposant la participation de la communauté dans le cadre d'une coopération plus large, et se traduisant par une organisation militaire. La défense de l'espace est impérative puisque chaque collectivité (village, clan, tribu) est propriétaire indivise de pâturages. De ce point de vue, l'organisation est directement liée au procès de production puisque sans organisation la collectivité risquerait de perdre son moyen de travail, la terre, au profit d'une autre collectivité disposant de cette organisation.

Il y a donc au niveau du procès de production une articulation entre la forme domestique et la forme communautaire de la production. Les conséquences de cette organisation sont de deux ordres:

- la production sert aux besoins de consommation domestique, le surplus étant utilisé pour assurer les conditions de reproduction sociale. Aucune pression n'est faite sur la demande qui puisse exercer un effet stimulant sur la production et élargir les forces de travail.

- La direction du procès de production est confiée à deux personnes, au plus âgé pour sa capacité à prévoir les aléas climatiques et à assurer au groupe une reproduction voire un développement de son premier moyen de production, le bétail, et à un chef militaire en mesure de défendre, voire d'agrandir le deuxième moyen de production, la terre, soit le pâturage, l'espace vital.

Ces deux fonctions vont être à l'origine de l'apparition d'une couche privilégiée à l'intérieur des communautés pastorales. Mais cette couche n'a pas connu un développement considérable étant donné le blocage des forces productives. En effet, ce procès de production se trouve

- soumis à une contradiction insurmontable entre la procréation maximum et le blocage des techniques. Ce blocage est dû à la production fondée sur le gardiennage du bétail au moyen de la seule force de travail ou encore, de la seule énergie humaine.

Tels sont donc les instruments et les procès de travail dans la F.E.S. marocaine. Mais qui sont ces hommes qui utilisent ces instruments et assurent le travail ?

C - La population ;

a - Les hommes; leur nombre, leur poids dans l'économie.

Pour aborder le problème de l'importance et de l'implantation humaines sans doute faut-il se référer aussi bien aux lois sociales que culturelles, car comme le fait remarquer K. Marx «chaque système social a sa loi démographique». Cependant, durant l'époque qui fait l'objet de notre étude ici, ces lois étaient souvent infléchies par un mouvement de flux et de reflux, de montées et de reculs de la démographie, «successions de panes et d'essors, les premières s'obstinant à annuler presque entièrement - pas tout à fait - les seconds». Les épidémies et les disettes faussent le jeu des lois démographiques et établissent de nouveaux équilibres entre la population et les moyens de subsistance, entre celle-ci et l'espace qu'elle occupe et les richesses dont elle dispose. Ces ajustements d'une grande brutalité sont le trait fort des siècles qui font l'objet de notre étude.

Mais avant d'examiner l'impact de ces catastrophes sur l'évolution démographique, il importe de rappeler les lois qui président au comportement démographique de la population à cette époque.

Les «lois» démographiques

De ce point de vue la F.E.S. marocaine possède sa loi propre qui s'inspire d'une réalité économique, sociale et culturelle, et peut être résumée en cinq points :

- le bas niveau technologique du Maroc de l'époque exige une main-d'œuvre considérable pour la mise en valeur des ressources naturelles. Dans ces conditions le seul moyen pour la société de produire et de subvenir à ses besoins est de produire des hommes.

Dans les régions montagneuses par exemple, où le niveau technique est très faible, l'accroissement de la population constitue à lui seul tout le développement des forces productives.

L'importance du pastoralisme fondé sur le gardiennage du bétail rend l'accroissement démographique plus déterminant pour l'activité économique. «Le groupe est contraint écrit Pascon d'accroître le nombre de ses bras (pourquoi ne pas dire de ses jambes ?) pour en définitive conduire sur les mêmes espaces des troupeaux de plus en plus nombreux». La croissance de la population, jusqu'à un certain niveau (optimum) ne peut qu'entraîner la croissance corrélative du nombre de têtes de bétail (proportion approximative: 50 moutons pour un jeune de quinze ans, deux cents pour un homme, dix chameaux pour un jeune, cinquante pour un adulte) étant donné la faible productivité du travail et la faible durée moyenne de la vie humaine les «féodaux » des plaines ont tout intérêt à ce qu'il y ait de plus grand nombre possible de métayers et paysans afin de voir augmenter leur rente foncière. La famille joue un rôle fondamental dans la production. En effet, l'exploitation paysanne repose sur le travail de l'ensemble du groupe familial. De ce fait toute «entrée» dans le groupe (naissance) ou toute sortie (décès) se répercute sur l'équilibre du groupe familial dans les régions, la procréation est encore plus importante. Ce qui accroît son importance, ce sont non seulement les nécessités économiques mais aussi la puissance politique. Celle-ci s'acquiert par l'étendue de la famille et les liens de parenté. La famille est l'institution qui assure la sécurité économique et politique de l'individu. Le nombre de fils, de frères, de clients etc ... est un élément capital dans la prétention au pouvoir. «Avoir une grande famille, dit P. Pascon, et répartir ses fils dans tous les métiers, tous les milieux, tous les partis, est la meilleure assurance contre tous les aléas techniques, sociaux et politiques de l'avenir. La Kahena et Moha ou Hamou n'ont-ils pas ordonné à leurs fils aînés de passer dans les armées ennemies avant la bataille décisive afin que le lignage soit toujours à la tête de la tribu une fois l'envahisseur devenu le maître? ».

Certes ces données socio-économiques ne jouent pas seules mais font partie d'un ensemble qui intègre les processus biologiques. Ces derniers tracent certaines limites à l'évolution quantitative. Cependant les contraintes biologiques ne sont pas spécifiques à la F.E.S. marocaine, mais caractérisent tout ensemble d'êtres vivants qui se reproduisent. La spécificité de la société marocaine (comme de toute société) est à chercher dans les déterminants économiques, sociaux et culturels. De ce point de vue, nous pouvons dire, que l'ensemble de ces lois et des déterminants de la société marocaine militent en faveur d'un comportement nataliste.

Le nombre de la population

Par on ne sait quelle ironie du sort, au moment où l'Europe connaissait une progression de la population et un recul des épidémies et des calamités, le Maroc entra dans une des périodes les plus sombres de son histoire démographique. Pendant tout ce temps, la mort l'emportait sur la vie puisque le chiffre de la population enregistrait une étonnante régression. Selon Brignon et Rosenberger, près de la moitié de la population a dû disparaître. Ces auteurs estiment que la population marocaine passa de cinq millions au début du XVI^e siècle à trois millions au XIX^e siècle. La fréquence des catastrophes du XVI^e siècle au XIX^e siècle engendra un climat de crise permanente et humaine et une atmosphère de pessimisme, d'inquiétude et de repli sur des groupes humains réduits. Cette grande saignée démographique, comparable à celle que connut l'Europe occidentale au VIII^e et IX^e siècles, est due à deux fléaux: la famine, conséquence de la répétition des sécheresses et des invasions de sauterelles et les épidémies. Certaines évaluations faites sur le Maroc de l'époque méritent d'être retenues: le XVI^e siècle connut plusieurs calamités dont quatre furent particulièrement éprouvantes: la famine de 1520 - 1521, suivie d'une terrible peste, l'épidémie de la peste de 1557-1558 où le Maroc a perdu environ 10 % de sa population et en 1580 une nouvelle épidémie, aussi meurtrière que les précédentes, la peste de douze ans (1597 à 1608 ou 1610) qui entraîna une hécatombe dans la population. B. Rosenberger et H. Triki estiment, d'après leurs sources, qu'au moins 27 années sont «marquées par l'une ou l'autre (famine ou peste) et parfois les deux contre 11 au siècle précédent. Cette sèche constatation suffit à conférer au XVII^e siècle un caractère particulier de noirceur : en moyenne près d'une année sur trois est catastrophique !».

Cet effondrement démographique se poursuivra au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle. On y recensera plus de six famines (1719-24 ; 1736-37; 1776-82 ; 1816-22; 1825-28 ; 1847-51) et quatre épidémies (1742-44 ; 1747-51 ; 1799-80; 1818) - Dans l'ensemble, ce siècle fut relativement moins dramatique que le précédent. Néanmoins, certaines calamités furent d'une telle intensité et d'une telle gravité qu'elles rappellent celles du XVII^e siècle.

Ainsi donc le Maroc de cette époque est un pays vidé de sa population, essoufflé par des catastrophes et ruiné par la fréquence de celles-ci. De ce fait, il ne serait pas exagéré de dire qu'il est un pays très peu peuplé. Certains auteurs le créditent d'une population assez nombreuse, tel Jackson, le Consul anglais qui estime la population marocaine à 14.888.600. D'une façon générale, les voyageurs du XVIII^e siècle, comme L. Chenier retiennent le chiffre de 7 millions. Cependant, celui-ci nous paraît loin de la réalité et les auteurs qui l'ont avancé ont fondé leurs calculs sur les régions les plus peuplées. Moncer Rouissi a raison de dire qu'«à la lecture de leurs itinéraires, on est aisément amené à remettre en cause les résultats de leurs observations»

Au XIX^e siècle on retrouve les mêmes divergences. Bayram V. estime que la population marocaine varie entre 5 et 13 millions. avance de 8 millions dont moins de 300.000 vivent dans les villes. Mais les estimations les plus proches de la réalité, à notre avis, sont celles de Larras et Leroy-Beaulieu qui évaluent la population à près de 4 millions.

Conséquences du recul démographique

Dès lors quel enseignement tirer de ce triste constat? Une vue coordonnée de la démographie exige que l'on précise et explique les conséquences de la faiblesse quantitative de la population, par suite des fréquentes calamités relevées - Il convient à cet égard, de considérer la correspondance et, dans certaines conditions, le rapport direct existant entre le recul démographique et recul économique - Si nous nous limitons à l'observation partielle des faits, nous sommes conduit à imputer la raison principale de la crise économique qui a caractérisé le Maroc pendant toute cette époque, aux différentes famines et épidémies qu'il a endurées. En effet, la première leçon que l'on peut tirer de ces calamités est qu'en trois siècles le pays a connu un effondrement démographique qui l'a condamné à la crise et à la décrépitude économiques.

Ainsi voit-on nettement comment peut, et doit, s'articuler toute analyse visant à cerner l'évolution du Maroc de l'époque, cela d'autant plus que toute explication conduite à partir d'une démarche socio-économique se doit de faire une place particulière à la démographie : sans vouloir tout expliquer par là, il faut bien tenir compte de cette donnée fondamentale et des multiples conséquences de cette saignée démographique, sans quoi la compréhension de la F.E.S. marocaine pré capitaliste risquerait fort de nous échapper.

Quels sont donc les multiples effets de l'affaiblissement de la population marocaine de l'époque?

Ils sont de deux ordres, d'ordre économique, dans la mesure où ces catastrophes ont eu des conséquences sur l'occupation et la mise en valeur du sol, d'ordre socio-politique, puisqu'elles ont engendré des changements sociaux et une profonde crise politique.

- Occupation du sol et insuffisance de mise en valeur des plaines

Ces calamités ont frappé de manière inégale des différentes parties du territoire marocain. A ce propos une constatation s'impose : les montagnes ont été moins touchées que les plaines. La peste, par exemple, a eu une répartition géographique privilégiée, elle a surtout frappé les plaines.

Le fait que les populations montagnardes soient plus épargnées, s'explique par leur relatif isolement.

De plus, ce faible peuplement des plaines n'était pas nouveau; il remontait déjà au XVI^e siècle. Marmol et Léon l'Africain l'ont suffisamment décrit à l'époque pour Marmol «la Tamesna, dit-il, quoique favorisée par de bons sols et qui pourrait être le plus riche et le meilleur pays de toute la Berbérie, compte parmi les pays peu peuplés». Cette situation de sous-peuplement n'est pas généralisable à l'ensemble du bas pays. Certaines plaines (le Prérif, les plaines atlantiques au Sud de l'Oum-Rébia et le Souss) connaissent une population relativement importante, si l'on en juge par les chiffres fournis par les divers auteurs et par la mise en valeur de ces terres.

Mais, de manière générale, les plaines ont été plus affectées par les épidémies, et autres calamités naturelles. Cette situation se traduit, dans les faits, par une occupation très lâche du sol et par une insuffisante mise en valeur des plaines. Elle atteste, tant par l'étendue des terres occupées que par l'intensité de l'occupation, une faible empreinte de l'homme sur le milieu physique.

- Modification dans l'équilibre social

De telles circonstances provoquèrent inmanquablement, quelques changements sociaux:

Une redistribution des fortunes s'opéra, le recul démographique entraîna une forte diminution de la force de travail et une augmentation de sa valeur. Jackson le notait au XVIII^e siècle: «le prix de la main d'œuvre, augmente dans d'énormes proportions et jamais il n'y eut telle égalité entre les hommes. Tout ce qui était possible de faire par soi-même, le riche le faisait de ses propres mains, car le pauvre peuple que la peste avait épargné était en nombre insuffisant pour le service des riches ... »

Cette situation permit une certaine mobilité sociale et une redistribution des fortunes dans la mesure où elle offrit l'occasion d'accéder à des fortunes par l'accaparement de certains biens. En effet des caïds et Amghars profitèrent de ces circonstances pour renforcer leur pouvoir et s'assurer une grande partie des richesses léguées par les populations mortes

Le pouvoir des zaouia se trouva renforcé. Les différentes calamités avaient en effet permis à un grand nombre de marabouts de consolider leur assise économique et d'étendre leur hégémonie dans les campagnes. Le fait qu'ils aient servi de refuge, montre une certaine efficacité pendant ces moments difficiles en organisant les secours et fournissant un soutien aux populations, leur permit d'étendre leur puissance économique en s'appropriant les terres des populations décimées par les épidémies et les famines. C'est ainsi que certaines zaouia (telles, Dila, Illigh, Ouezzane etc ...) devinrent de véritables seigneuries rurales.

- La crise de l'état

La puissance almoravide et almohade reposait, en grande partie, sur le surplus d'origine externe dû au contrôle de la route de l'or; les Mérinides perdirent cette ressource et depuis, l'Etat connut un déclin de puissance. Cette situation se perpétuera et s'approfondira les siècles suivants à la suite d'une régression continue des forces productives et notamment la diminution du nombre des hommes qui sont à la base de toute activité économique. Ce processus de régression se traduit par une diminution substantielle des ressources de l'Etat et donc par un manque de moyens d'action. L'impôt foncier et personnel qui constitue, dans ce cas, l'essentiel des ressources de l'Etat diminue, puisque le nombre des hommes baisse et leurs ressources également et que par ailleurs la possibilité de reporter sur les survivants affaiblis la totalité de la charge fiscale risque de provoquer le mécontentement et même des révoltes. C'est pourquoi, tout au long de cette période le Makhzen recouru souvent à des expéditions militaires (les harka) pour prélever l'impôt.

Ainsi apparaît-il nettement qu'une grande partie des difficultés que rencontre l'Etat à partir du XVI^e siècle est relative à ce recul de la population. De ce fait la dichotomie Makhzen-Siba qui a fait couler tant d'encre et qui continue à le faire couler trouve là une explication assez convaincante. La controverse qui se poursuit à ce sujet ne prend presque pas en considération cet élément essentiel de la régression des forces productives, de l'appauvrissement du pays et l'affaiblissement des ressources de l'Etat. Poursuivre la discussion au niveau philologique comme le fait A Laroui ne nous semble pas suffisant pour réfuter le binôme Makhzen-Siba. En revanche la démarche de B. Rosenberger et H. Triki nous aide à saisir les origines de cette situation. Dans leur article **Famines et épidémies au Maroc** ils ont montré comment l'affaiblissement du Makhzen (Etat) faisant suite à la diminution de ses ressources, (elles-mêmes conséquence de la diminution du nombre des hommes), aboutit au renforcement des solidarités lignagères et de la cohésion tribale au détriment du pouvoir central.

Dans ces conditions le binôme Makhzen-Siba se comprend aisément: il est, en grande partie, le résultat de la baisse du nombre des hommes et d'un recul des forces productives qui entraînent une diminution des ressources du pouvoir central, donc son affaiblissement, et un renforcement des pouvoirs centrifuges des communautés tribales. C'est cette situation amoindrie du Makhzen qui nous permet de comprendre ce «dualisme».

b - Le paysage rural

La synthèse des données géographiques, historiques, techniques et démographiques, se trouvent exprimées de manière concrète et frappante dans le paysage rural. Celui-ci procède davantage des réponses de

l'homme que des invitations de la nature. Cela revient à dire que la physionomie de l'espace naturel est largement tributaire du type d'organisation économique et sociale.

Dans ces conditions l'observation attentive des paysages ruraux, la recherche de leur typologie permettent d'illustrer la densité du peuplement l'état de l'équipement de manière générale le degré de maîtrise des données naturelles par les hommes.

Dans le cas du Maroc de l'époque, le paysage rural offre une gamme qui va d'un paysage dégradé ou en voie de «disparition» à un paysage ayant subi une transformation radicale, une création absolue comme dans les marges sahariennes ou les gorges atlassiques.

A partir de ces observations, la diversité des paysages ruraux au Maroc, peut être ramenée à deux aspects essentiels: le paysage rural occupant tout le sol et le paysage d'agriculture extensive dans les plaines.

Le paysage rural occupant tout le sol

C'est le fait de la plus grande partie des montagnes (Rif, Haut-Atlas, Anti-Atlas) et des oasis.

La caractéristique importante des régions montagneuses est l'existence d'une agriculture occupant tout le sol. Dans le Rif, Ch. de Foucauld notait : «aucune place cultivable qui ne soitensemencée ; on voit des champs suspendus en des endroits qui paraissent inaccessibles (...). Dans les Beni-Hassan, des champs de blé s'étagent en amphithéâtre sur son flanc et depuis les roches qui les couronnent jusqu'au fond de la vallée, au milieu des blés brillent une multitude de villages entourés de jardins».

Dans le Haut-Atlas, Doutté observait « jardin et vergers escaladant la montagne jusqu'au sommet » ; « par un inlassable travail, les indigènes retiennent les terres au moyen de petits murs en pierres sèches sur les pentes les plus déclives; aux flancs de ces âpres rochers; ils ont accroché des jardins fruitiers, de petits carrés d'orge et de potagers qu'ils fument et qu'ils travaillent soigneusement ».

Ce sont là des exemples limités à leurs observateurs mais tous ceux qui ont visité ces régions sont unanimes sur cette forme d'utilisation de la terre.

Les nécessités de l'irrigation et la technique pratiquée dans ce domaine jointe au relief accidenté imposent une agriculture en terrasse. Celle-ci se caractérise par l'existence de parcelles de terres exiguës qui constituent la cellule foncière. Elles s'étendent sur une terrasse divisée en menues planches ou casiers destinés à l'irrigation par submersion. Un ensemble réduit de parcelles constitue un quartier. L'unité de quartier se fait généralement autour d'une tour d'eau qui arrose ces parcelles à travers un canal secondaire.

Un ensemble de quartiers forme un terroir. Le terroir fait partie du paysage que les hommes ont créé et construit. Il constitue une conquête sur la nature et tranche par son aspect humanisé sur l'espace naturel qui l'entoure et qui reste inchangé.

Dans cette organisation de l'espace, comme nous l'avons vu, le champ est bien délimité et bien défini puisqu'il ne constitue pas une simple portion découpée dans l'étendue réelle, mais une construction humaine, une conquête sur la nature. La technique de la culture en terrasse donne l'exemple le plus achevé d'un travail acharné, accumulé au cours de plusieurs années, voire de plusieurs siècles d'occupation par une paysannerie stable et sédentaire. D'où cet attachement à la terre et cet esprit de propriété que l'on trouve chez les habitants de ces régions.

Ce type de culture et d'organisation de l'espace entraîne un habitat groupé et concentré. L'espace cultivé étant limité et se présentant comme une conquête sur le milieu, il convient donc pour l'entretenir et le consolider de maintenir une entraide entre les éléments de l'ensemble de la collectivité qui en profite. Un individu ou une famille seule n'est pas en mesure de faire face aux nécessités d'entretien et de construction des canaux d'irrigation. Le regroupement en villages devient dès lors nécessaire : il est imposé par les conditions objectives dans lesquelles se réalise la production.

Cette organisation concentrée et groupée se manifeste aussi dans la construction de magasins collectifs. Chaque village ou fraction de village a son magasin où les habitants entreposent leurs provisions, chacun dans un local particulier dont il a la clef. Existe également l'agadir, grenier-forteresse qui remplit la fonction de stockage en période de pénurie et de sécheresse.

Ainsi donc les conditions d'habitat et de travail collectif ont fait du village une organisation très compacte et très liée.

Dans les régions sahariennes il n'y a pas seulement aménagement du sol mais conquête sur la nature, création pure et simple de la terre cultivable au moyen de l'irrigation.

La technique d'irrigation, la rareté de la terre cultivable, la densité du peuplement, agissent sur le paysage rural pour en faire une mosaïque de toutes petites parcelles.

Mais c'est l'eau qui est surtout à l'origine d'une structure agraire particulièrement précise. Le jardin (appelé généralement «sanja»), unité foncière et unité d'exploitation, s'étend rarement à plus d'un hectare. Il en est de minuscules, mais la plupart couvrent de 15 à 70 ares.

L'oasis est avant tout un ensemble de jardins, vergers où les palmiers et autres arbres n'empêchent pas les cultures au sol qui sont presque toutes annuelles.

Dans ces oasis, on rencontre des villages fortifiés aux maisons entassées à l'intérieur des murs, ce qui oblige les habitants à gagner en étages la place qui leur manque à la base.

De façon générale, nous pouvons dire qu'il y a là accumulation historique des actions techniques et une minutieuse utilisation des ressources du milieu. Ce qui donne un paysage profondément humanisé et modelé par un labeur plus que millénaire.

Les paysages d'agriculture extensive des plaines

Ce qui frappe de prime abord dans la plaine c'est l'insuffisance de l'action humaine et la marque de la mobilité permanente de la population. Cette insuffisance de l'action humaine se traduit de façon frappante par une occupation très lâche du sol.

De façon générale la marque de l'homme sur le milieu physique reste limitée, tant par l'étendue des terres occupées que par l'intensité de l'occupation. Tous ceux qui se sont penchés sur l'étendue du paysage rural du Maroc de l'époque ont été frappés par ce trait. Arthur Leared, au XVIII^e siècle fut frappé par «l'absence de culture sur de grands espaces jaunâtres». B. Rosenberger résuma ainsi la situation: «l'impression que donnent les textes des voyageurs, du début au XVI^e siècle au XVIII^e, est celle d'un pays où les campagnes, telles qu'on les conçoit du moins en Europe, avec un espace dominé, délimité, des champs, des finages, où le travail des générations s'est investi au point de transformer le paysage, sont l'exception. Leur discontinuité est signe de faiblesse. Le pays ressemble à une peau de panthère dont les taches seraient claires et parsemées. Un faire-valoir très extensif prédomine de vastes régions : d'une année sur l'autre, l'étendue et la localisation des cultures varient, au point de rendre les lieux méconnaissables; tantôt le vert pâle ou l'or des moissons, tantôt le fauve ou l'ocre des terres nues succédant à un bref printemps coloré de fleurs».

Quant à la marque de la mobilité permanente de la population sur le paysage rural, elle se manifeste d'abord par l'absence de «personnalité» du champ. L'existence et la forme du champ revêtent une importance primordiale, car il est en quelque sorte le symbole de la vie rurale d'une région à un moment donné. Par son caractère de terre arrachée à la friche, sauvée de la steppe, pour devenir terre cultivable ou pâturage, il est objet direct du travail du paysan et, dans cette mesure, exprime l'action de l'homme à travers l'histoire et sa capacité à satisfaire ses besoins par l'agriculture.

Or, au Maroc de l'époque, le champ, tel qu'il apparaît dans les campagnes, n'existe pratiquement pas. Le champ marocain ne possède pas cette régularité et cette précision des contours qui le font s'imposer de manière nette dans le paysage, qui lui donne une «personnalité».

Ainsi la physionomie du paysage campagnard des plaines se

présente comme un ensemble de morceaux découpés de manière anarchique dans le paysage naturel: «la campagne marocaine, note J. Le Coz donnait l'image d'un ensemble d'agrégats de cellules aux alentours plus ou moins flous, noyé au milieu des friches, des marais, des forêts dégradées. Cette image s'oppose à celle de nos campagnes, juxtaposition de champs aux limites nettes. Le terme bled suggère assez bien cet état de l'espace arrêté à un stade intermédiaire de sa mise en valeur. Le bled traditionnel peut être défini comme une pré-campagne». La forme et la signification du champ elle-même s'en trouvent changées: «Rien, dit J. Berque, qui traduise ici notre champ qui fait, en quelque sorte, la moyenne entre tous les aspects et les équilibres, unit variablement, il est vrai, à la fois les idées de travail l'appropriation de la réalité topographique et l'unité sociale».

Le manque de «personnalité» du champ caractérise donc de manière frappante les plaines du Maroc. J. Célérier décrit cette situation de manière détaillée dans son article sur le paysage rural au Maroc en faisant remarquer que «le trait dominant est suggestif du paysage est cette clairière qui s'évanouit dans la brousse environnante sans qu'on voie nettement où et pourquoi l'homme a arrêté son effort. A peine peut-on dire que le champ est irrégulier, tellement il est dépourvu de forme: on voit souvent des commencements de traces à la charrue, de «mthira» carré ou de «merja», qui sont comme restés en panne; selon les hasards de la fatigue du laboureur ou de son attelage, de l'insuffisance des semences, des caprices de l'atmosphère (...). La terre semble à peine éveillée d'un ordre humain toujours sur le point de retomber dans la nuit des forces brutes.»

Si nous attribuons cette quasi-inexistence du champ au sens précis du terme à la mobilité de la population dans les plaines c'est que leur condition de nomades faisait que les paysans ne s'attardaient pas suffisamment sur une terre pour la façonner et lui donner des limites précises. C'est pour cette raison également que l'enclosure était presque inconnue et la clôture exceptionnelle. La portion appropriée privativement ne s'inscrivait pas sur le sol de manière nette. Les quelques bornes auxquelles on se référait étaient fournies par des accidents naturels: monticules, ravins, buissons, arbres etc.. Cette absence de clôture est bien l'expression du nomadisme, et, dans ce sens, a une signification sociale : l'établissement de limites et de clôtures ne pouvait se concilier avec le mode de vie du nomade qui avait besoin d'un espace libre où il pût pénétrer et circuler sans obstacle. C'est pourquoi dans le bled-jmâa (la terre de la collectivité) la clôture était rigoureusement proscrite, elle était considérée ainsi que le rappelle J. Le Coz «antinomique de la notion de collectivité, tout travail de délimitation d'une parcelle pouvant être considéré comme le signe d'une appropriation individuelle.»

La marque de la mobilité permanente de la population sur le paysage rural se manifeste également dans la forme de l'habitat:

Cette caractéristique du paysage rural que nous avons vue à propos du champ, qui traduit le manque d'attachement à la terre et exprime la situation d'une paysannerie que les circonstances historiques empêchent de s'inscrire au sol, se retrouve au niveau de l'habitat.

En effet, le mode d'habitation de la majeure partie de la population est la tente. C'est évidemment l'habitat qui s'adapte le mieux à la vie de ces pasteurs habitués aux déplacements et à l'alerte permanente, qui sont le lot du nomadisme.

Dans les écrits de tous ceux qui ont visité le Maroc du XVI^e au XIX^e siècle, le mot «errer» revient souvent, aussi bien chez Léon l'Africain que chez Torrès, Marmol, Mouete etc ... Chacun souligne la mobilité et l'instabilité des habitations des nomades, celles-ci ne laissant par conséquent pas de trace dans le paysage.

En ce qui concerne les autres habitations (maisonnettes, chaumières, nouala, gourbi etc ...) elle montrent par leur forme à peine détachée du sol, leur petite taille et leur simplicité extrême combien leur importance reste minime et leur architecture primitive. C'est ainsi que J. Célerier les décrit: «Au lieu de marquer, comme nos demeures une orgueilleuse prise de possession de la terre par l'homme, elles se fondent, s'incorporent dans le sol et semblent un produit naturel comme le doum (palmier nain) ou l'asphodèle ». Ces habitations sont par ailleurs dispersées et forment rarement un gros village. Ce qu'on appelle parfois village (douar) est très peu fréquent et se limite à une agglomération extrêmement modeste de tentes, généralement constituée de pasteurs dont la vie de nomades ou semi-nomades exige un certain regroupement.

Ainsi le village marocain des plaines témoigne d'un trait essentiel de la vie rurale au Maroc, à savoir l'instabilité des populations, leur non-attachement au terroir. Son caractère précaire et presque provisoire nous permet d'affirmer avec J. Couleau que «dès l'abord, le village marocain témoigne d'un trait essentiel de la civilisation rurale, à savoir l'instabilité des populations, leur non-fixation au terroir où on les trouve aujourd'hui. L'histoire du Maroc, toute remplie de déplacement de tribus jusqu'aux abords de l'époque actuelle, nous éclaire sur cet étrange état de choses».

A la lumière de ces précisions, il est désormais possible de saisir les traits essentiels qui dominent l'économie marocaine de l'époque, à savoir l'importance du pastoralisme dans l'économie marocaine, le manque de progrès technique dans le domaine de l'agriculture, l'existence de procès de travail où prédominent l'outil simple et l'énergie humaine, une régression démographique. En somme, une absence de développement des forces productives aussi bien sur le plan technique démographique qu'organisationnel. Tous progrès, en matière agricole notamment, paraît exclu.

Par ailleurs, des interrogations ont jailli qui portent sur les rapports présidant à la production et à son organisation. Elles nous invitent par conséquent à aller plus loin dans le sens d'un approfondissement de l'analyse; des rapports sociaux et des conditions historiques dans lesquelles ceux-ci sont nés, se sont noués et consolidés.

Les rapports de production dans l'agriculture

Les différents procès de travail et de production qui dominent l'action productive des hommes dans la F.E.S. marocaine précapitaliste doivent être saisis désormais dans le contexte social qui les a permis. Car la production, comme l'a noté K. Marx, est une «appropriation de la nature par l'individu dans le cadre et par l'intermédiaire d'une forme de société déterminée». Cette forme est largement dépendante des rapports de coopération, d'entraide et de production qui se nouent autour des principales activités productives.

Ce qu'il convient donc d'examiner maintenant ce sont les relations qui s'établissent entre les hommes et le type de rapports auxquels elles donnent lieu.

A - Les processus de formation des rapports sociaux.

Le mode d'appropriation de la terre et les rapports auxquels il donna lieu pendant la période étudiée, porte témoignage de profondes transformations.

A ce propos il convient de noter que ces trois transformations furent liées à trois éléments intervenus à cette époque et dont les conséquences furent la mise en place de nouvelles structures sociales: l'affaiblissement et le déclin des ressources d'origine externe depuis que les crises du XIV et du XVème siècles avaient tari les revenus du commerce de l'or;

l'apparition d'un pouvoir appartenant à une aristocratie chérifienne constituait une sorte de noblesse; l'émergence des marabouts et des pouvoirs locaux disposant d'une grande influence auprès des populations rurales.

Ce processus qui commença au XVI^{ème} siècle conduisit à l'apparition de formations seigneuriales religieuses, «qui ne sont pas sans évoquer les abbayes du Haut-Moyen-âge européen» ainsi que l'a remarqué G. Lazarev.

Ce phénomène fut significatif car il concerna une grande partie du territoire (particulièrement les plaines du Nord). Il témoigne donc de l'évolution des rapports de production dans la F.E.S. marocaine et fut un facteur majeur de la formation des domaines «féodaux» puisqu'il créa les bases du féodalisme qui se développa dans les régions soumises au pouvoir.

Notre propos, ici, est de tracer l'évolution historique qui a marqué les structures de la propriété, de montrer que le processus qui a commencé au XVI^{ème} siècle et s'est poursuivi jusqu'au XIX^{ème} eut bien une signification historique et qu'en conséquence nous pouvons parler valablement de procès de féodalisation.

a - Composantes historiques

Pour comprendre les composantes historiques concrètes d'une formation économique et sociale et pouvoir analyser les rapports que ces composantes entretiennent entre elles, il est nécessaire de remonter jusqu'à la période au cours de laquelle cette formation a vu le jour.

Deux périodes historiques marquantes doivent retenir notre attention, la période préislamique et la période postérieure aux conquêtes arabes.

La période préislamique représente un intérêt particulier pour la compréhension des modes de production caractérisant la formation économique et sociale précoloniale.

Sans entrer dans les détails et afin d'éviter de faire un inventaire des événements qui ont jalonné cette époque retenons-en seulement les conséquences sur l'organisation de la structure économique et sociale du Maroc. A ce sujet, deux éléments méritent d'être particulièrement notés.

En ce qui concerne tout d'abord le développement des forces productives, tous les auteurs s'accordent pour affirmer que l'essentiel des techniques de production agricoles qui doivent subsister jusqu'au début du XX^{ème} siècle, sont déjà en place dès la première période et ont connu ensuite une très forte intensification : les cultures des céréales, de

l'olivier et de la vigne, la petite hydraulique et l'utilisation des eaux saisonnières connaissent une extension remarquable. La population atteint une densité relativement forte, et le réseau des villes et des routes un développement très important.

D'autre part, le Maghreb ainsi dominé par une série de puissances étrangères, présente des structures économiques, sociales et politiques «dualistes» ou «bi-polaires». En effet, l'intensification de la mise en valeur et de la production agricole du pays est liée à un facteur externe: qu'il s'agisse de l'empire maritime et commercial de Carthage ou de Rome, qui fournissent aux Etats numide et mauritanien les moyens de leur politique de développement agricole, ou qu'il s'agisse de l'armée vandale et byzantine, chargée de garantir l'exploitation de grands domaines intensifs installés dans les plaines et les plateaux, on trouve à la base de ces entreprises une force extérieure ayant la maîtrise des communications maritimes, tout affaiblissement de cette force se traduisant par un recul des structures d'unification du pays.

Face à cette structure allogène, on observe la résistance et le maintien d'un autre type d'organisation sociale, basée sur des communautés rurales, qui réussit à conserver des bases permanentes à l'intérieur du Maghreb, et à rétablir sa prépondérance sur les zones dominées par l'extérieur, chaque fois que la solidité de cette domination se relâche. Cette organisation autonome est aussi bien sédentaire (régions montagneuses surtout), que nomade (sur les plateaux et aux confins du Sahara).

Les caractéristiques principales de cette organisation semblent être sa capacité de préserver l'autonomie économique et politique de chaque groupe social, et sa résistance à toute entreprise d'unification et de concentration interne ou externe.

Cette organisation dualiste, bipolaire des structures économiques, sociales et politiques du Maghreb se retrouve dans les périodes ultérieures de son histoire. Elle correspond à la conjugaison de plusieurs facteurs permanents, tels que les conditions écologiques, l'isolement du pays, l'importance de son relief etc ... Mais, de façon générale, les structures antiques, conséquences de la domination romaine particulièrement, sont plus restreintes, en raison du fait que Rome n'a établi sa puissance que sur une fraction limitée du pays. Le passage des Vandales et la longue période qui sépare la domination romaine jusqu'à l'arrivée de l'Islam, a permis la reconstitution des structures tribales dans les régions où elles avaient été détruites et leur consolidation dans les autres où elles étaient restées intactes.

Depuis l'avènement de l'Islam jusqu'au XVI^{ème} siècle, les conquêtes arabes n'ont apporté aucun changement aux structures dans la mesure où elles n'ont pas bouleversé fondamentalement les structures économiques et sociales et n'ont introduit aucune innovation dans ce domaine. L'organisation foncière a continué à obéir au «droit» ancien.

La propriété, dans ce cadre, était régie par un code coutumier: celui-ci était respecté dans la mesure du possible, ce qui à la longue a créé un ensemble de règles pratiquées qui ont fait l'objet de nombreux ouvrages appelés « Amalyat ».

Ce que l'on peut appeler droit de propriété, se réduit à la possibilité de posséder la terre, et cette possibilité elle-même ne pouvait s'exercer utilement que sur ce que l'on pouvait exploiter et défendre.

Comme dans toutes les «communautés primitives», c'est l'appartenance à la communauté qui était la condition préalable à l'appropriation et à l'utilisation du sol. Or, le Maroc était constitué par un ensemble de communautés sociales réduites dont la constitution et la structure et surtout le degré de développement, ne permettaient pas encore l'apparition de la propriété privée, telle qu'elle a été définie en droit romain (c'est-à-dire comme droit d'en user et d'en abuser). La communauté réduite (ou tribu selon l'appellation courante) était le propriétaire vrai et réel et la propriété commune du sol la seule qui existait.

Le statut de la propriété est resté cependant intact dans certaines régions, notamment celles qui étaient insoumises au pouvoir central, dans d'autres régions, notamment celles des plaines et des tribus soumises au Makhzen, la coutume a pris une forme administrative que l'on cherche à concilier avec les prescriptions religieuses. Dans ces régions le droit coranique apporta des transformations importantes.

Mais dans les faits, l'islamisation du droit foncier n'a jamais été complète, et les séquelles du droit coutumier sont restées vivaces sur la plus grande partie du territoire. Ce dernier a servi pendant longtemps à passer des accords et à faire des transactions où l'Islam n'était évoqué que pour sceller, par la récitation de la Fatihâ, la conclusion d'une vente.

Le fait même que l'Islam soit issu d'une société marquée dès le départ par l'absence de base foncière, limite la portée de ses règles et leur donne un caractère conjoncturel correspondant aux premières époques de son avènement. C'est pourquoi la législation islamique a maintenu cet esprit de conquête en fournissant à l'Etat une base juridique lui permettant de gérer les terres conquises. D'où une double modification qui aboutit à son altération :

- l'une correspond à l'adaptation de ces règles à la situation concrète du Maroc. Celles-ci doivent donc refléter un état de choses économique et social.

- A partir du XII^{ème} siècle, les nécessités de la politique intérieure conduisirent le pouvoir central à consentir des délégations de pouvoir, des partages d'autorité sous forme de concessions appelées iqta.

Par la suite, ces concessions s'étendirent au profit de certaines tribus

alliées ou de certains personnages puissants. Au début du XV^{ème} siècle Léon l'Africain notait: «Le Roi établit dans chaque ville un gouverneur qui jouit de l'usufruit du revenu de la ville avec obligation d'entretenir à ses frais un certain nombre de cavaliers aux ordres du roi... Ensuite le roi crée des barons ... Chacun d'eux a un château ou deux villages dont il tire le revenu tant pour sa propre subsistance que pour être toujours en mesure d'accompagner le roi à l'armée ».

Ainsi donc, ce qui n'était qu'un système limité sous les Mérinides (XIII et XIV^{ème} siècles) devient une institution au XV^{ème} siècle (sous les Ouattassides).

Mais quelle que soit son étendue, ce système restait dans l'ensemble limité, à cause de la cohésion tribale (si fortement soulignée par Ibn Khaldoun) qui empêchait les détenteurs d'iqta d'évoluer vers un système plus ou moins seigneurial.

Certaines variantes historiques du procès de féodalisation méritent d'être également relevées. Au XVI^{ème} siècle les concessions deviennent de plus en plus fréquentes étant donné le changement intervenu dans les structures sociales et la nature du pouvoir.

La crise du XV^{ème} siècle fut marquée par l'instabilité du pouvoir, les luttes entre communautés tribales pour la possession des plaines, le recul du commerce caravanier et la crise économique qui s'ensuivit, l'offensive des puissances ibériques, le tout entraînant la disparition de l'organisation du Maroc du Moyen-Age.

La réaction de la crise favorisa l'apparition de nouveaux chefs militaires et religieux prêchant la guerre contre l'envahisseur et la diffusion du chérifisme et du maraboutisme.

L'avènement de la dynastie saadienne fit craquer le vieil édifice médiéval en lui substituant d'autres structures sociales et politiques.

Dans ce nouveau contexte les obligations du pouvoir politique et la nécessité pour lui d'avoir des appuis et des alliances parmi les nouvelles forces ascendantes (chorfa et zaouia), l'amènèrent à utiliser le système des concessions comme une politique destinée à susciter des appuis et à provoquer des soutiens.

Les terres concédées servirent à constituer des fiefs dont les titulaires percevaient des redevances, ce qui favorisa l'émergence seigneuriale et la naissance de domaines féodaux.

Le second élément de la politique du nouveau pouvoir fut la réforme de l'impôt qui eut comme caractéristiques la distinction entre trois catégories de terres, les terres naïba, les terres guich et les terres makhzen et comme conséquence l'extension de l'octroi des fiefs.

La formation de la « seigneurie ».

Au XVI^{ème} siècle un changement profond s'introduisit dans les rapports entre le Makhzen (l'Etat) et les forces sociales et politiques en présence. Ce changement coïncida avec l'émergence de nouvelles «puissances» politiques, chorfa et marabouts et avec un nouveau comportement de l'Etat.

Les chorfa furent ainsi appelés à occuper une place importante dans l'édifice social. Le rôle qu'ils jouèrent dans le milieu rural est significatif de leur influence et d'une certaine dégradation des grandes chefferies du Maroc médiéval. Marabouts et chorfa devinrent en effet les arbitres des conflits entre les populations ou entre celles-ci et le pouvoir central.

En raison de ce nouveau contexte, le Makhzen devint de plus en plus dépendant des appuis fournis par les zaouia et les chorfa. C'est pourquoi la politique intérieure des Saadiens et des Alaouites fut dominée par le souci permanent de nouer des alliances ou de neutraliser des concurrents potentiels prêts à faire prévaloir une ascendance chérifienne ou un pouvoir magique pour justifier leur prétention au pouvoir. Pendant toute cette période (XVI^{ème} à XIX^{ème} siècle), le Makhzen suivit une attitude d'alliance et de compromis avec ces pouvoirs en reconnaissant leur influence de fait.

La dynastie régnante (Saadiens d'abord, Alaouites, ensuite) aliénait aux zaouias (ouzzania, Idrissia, nassiriya etc ...) une partie des terres domaniales. Elle essayait par ce moyen de dissoudre en son sein les chorfa et les marabouts dont elle voulait briser le pouvoir politique. Aussi les premiers gestes des sultans saadiens furent-ils de reconnaître à ces organisations leur droit sur la terre. Les premiers dahirs relatifs à la concession des Azibs datent de cette époque.

Or, ces mesures consacrèrent aussi et d'une façon décisive la renaissance du chérifisme : tous les marabouts étaient ou devenaient chorfa.

Les Alaouites, successeurs des Saâdiens, continuèrent cette politique, Moulay Ismaïl notamment distribua une foule d'azibs à ses parents Filala, aux Idrissides, aux Zaouia du Haouz, dont il voulait avoir l'appui. Quelques exemples permettent d'illustrer cette attitude.

En 1578, tout d'abord la Zaouia des Qnatra reçut des privilèges fiscaux et fonciers dont la nature se trouvait précisée par un premier dahir du sultan saadien El Mansour Ed Dehbi, renouvelé en 1586. En 1673, Moulay Ismaïl confirme la zouia dans ses possessions et en 1719 le même sultan accorde à cette confrérie des «terres s'étendant sur trente jouja de terres du Makhzen qu'ils prendront en tel endroit qu'ils voudront et sur dix jouja appartenant aux habitants d'El Qsas », ainsi que l'a relevé G. Lazarev.

Quant à la zaouia de Tameslouht, dans la région de Marrakech, il s'agit là d'un exemple significatif de l'évolution de ces domaines en seigneuries. P. Pascon décrit ainsi cette évolution : «Au milieu du XVIème siècle l'ensemble du domaine de la zaouia peut être estimé à 100 hectares, dont une faible partie irriguée. En 1569, le sultan saâdien Moulay Abdella cède par iqtâ tamlik, à l'un des héritiers de la zaouia, le droit d'accroître ses domaines aux terres qu'il pourra irriguer. On enregistre une nouvelle progression foncière et hydraulique de la zaouia en 1659 par l'annexion de la tour d'eau de la séguia Bachia. Sous Moulay Ismaïl (1672-1727) la zaouia accélère sa progression et, arrivée en 1801, elle se trouve avec un domaine qui s'étend sur 25,00 hectares irrigables ».

Enfin, l'exemple de la zaouia d'Ouezzane, permet de saisir l'évolution du domaine des chorfa et le progrès réalisé par ce type de propriété. Alors qu'au début du règne de la dynastie actuelle, cette zaouia était encore jeune et ne pouvait pas se passer de l'appui du pouvoir, elle deviendra au XVIIIème et surtout au XIXème siècle tellement puissante que c'est le pouvoir qui ne pourra plus se passer d'elle. Son influence s'étendait sur presque tout le Maroc, jusqu'aux oasis sahariennes (elle était implantée même en Algérie et en Tunisie). Elle disposait d'immenses propriétés dans le Nord du Maroc et possédait une ville entière, Ouezzane.

Par ailleurs les chorfa cherchaient toujours à annexer des terres de plusieurs manières, par «usurpation plus ou moins spontanée, ainsi que l'a remarqué J. Berque, achats souvent fictifs, parfois effectifs: telles paraissent donc les origines d'un Azib ».

Ces trois exemples montrent comment les seigneuries sont nées et se sont développées au Maroc de l'époque et comment s'est déroulé le procès de féodalisation.

Mais ce type de concessions et de domaines n'était pas le seul; d'autres formes d'appropriation existaient à l'époque.

Le pouvoir politique étant étroitement lié au succès des armes, la famille dynastique avait besoin de soutien et d'appui et les recherchait auprès de ceux qui étaient en mesure de les lui fournir. Le meilleur moyen de pouvoir disposer de cet appui fut d'accorder à certains chefs (Caïds) et à leurs «tribus» l'usufruit de certaines terres. C'est ainsi que parut un nouveau type de domaine celui **des terres Guich**. Le Makhzen qui se trouvait toujours dans une situation de conflit ou de préparation de conflit contre les régions dissidentes, était dans l'obligation de se procurer une armée en cas de besoin. De plus, la nécessité pour la dynastie régnante d'assurer le maintien de sa souveraineté, de faire rentrer les impôts et de consolider son pouvoir obligeait le pouvoir à se doter d'un appareil coercitif.

C'est pourquoi les souverains concédaient des terres domaniales à des tribus «guich» à titre d'allocations et à charges de service militaire. Ainsi se constituèrent sur les terres Makhzen un système de fief militaire dit Guich.

Ces terres étaient propriété de l'Etat qui les concédait aux commandants militaires, caïds rha, caïd el mia à titre de fief, la propriété restant toujours à l'Etat. Les petits ou moyens féodaux auxquels étaient laissés la gestion et le droit de percevoir les impôts devaient élever et équiper un certain nombre de cavaliers pour le Makhzen. Ces concessions étaient essentiellement révocables et l'histoire offre de nombreux exemples de révocation des titulaires de fief.

D'autres formes de concessions étaient pratiquées par le Makhzen.

- concessions au profit de certains chefs militaires et à leurs «tribus» pour leur participation à l'effort de guerre: pratique devenue courante après chaque bataille : c'est le cas de Rissouli et de la tribu des Beni-Arous après la bataille des Trois Rois, de Mohamed Riffi et la tribu des Fahciya, (armée des moujahidins au XVIIIème siècle, ont fourni l'essentiel des troupes dans la lutte contre les Anglais installés sur le littoral nord-ouest du Maroc ... etc).

- Les concessions faites aux dignitaires et hauts fonctionnaires de l'Etat (pacha, amel, caïd) et qui correspondaient à une «gratification» ou «in'am».

C'est dans ce contexte qu'il faut voir et comprendre les rapports sociaux de production dans le Maroc de l'époque. Encore faut-il rappeler que cette évolution n'a touché que la partie du pays contrôlée par le Makhzen.

B - La nature des rapports sociaux de production.

Les processus que nous avons décrit jusqu'à présent et les nouvelles structures qui s'en dégagent, portent en elles les conditions d'apparition du domaine seigneurial.

Cependant ce processus n'est qu'en voie de formation et reste limité aux régions soumises au pouvoir central. Les régions montagneuses et quelques zones sahariennes sont restées à l'écart des transformations connues par les zones sous contrôle du Makhzen. Elles n'ont été touchées par les changements que de manière tardive et limitée. Dans l'ensemble, elles ont conservé leurs structures et leur organisation presque intactes.

Ce qui fait qu'au niveau des rapports sociaux, on assiste à l'existence sur le territoire marocain de deux types de rapports de production

obéissant chacun à une logique interne propre, selon que les zones sont contrôlées par le pouvoir central ou autonomes.

a - Les rapports de production dans les zones contrôlées par le pouvoir central.

Si les transformations dans une grande partie des campagnes marocaines de l'époque (« bled Makhzen») ont bien été inventoriées et soulignées le procès de «féodalisation» en cours, la nature des rapports de production en présence et leurs conséquences restent à déterminer.

Ces rapports vont revêtir des formes différentes selon qu'il s'agit de terres domaniales directement soumises à l'Etat (tribu naïba), concédées aux «féodaux» ou de **terres données en métayage**.

En ce qui concerne les terres domaniales, nous avons vu que la nécessité pour le pouvoir d'obtenir le concours de certains féodaux (caïds, cheïks etc) ou de certains «seigneurs» revêtus d'une force magico-religieuse (cherif et marabout), et le besoin de s'assurer un soutien au milieu de certaines tribus prêtes à le contester, l'amena à faire des concessions au profit de ces «personnages».

Ces concessions portent sur des terres qui font partie du domaine de l'Etat, et dont le bénéficiaire n'est, en principe, ni possesseur, ni propriétaire. Par conséquent, sur ces terres les relations entre les maîtres du «fief» (c'est-à-dire les bénéficiaires de concessions) et les paysans sont déterminées par l'Etat centralisé propriétaire éminent de la terre. Néanmoins ceci ne change rien quant à la nature des rapports de production qui sont des rapports d'exploitation et que l'on peut qualifier de féodaux. En effet, l'absence du droit de propriété du maître du fief sur la terre ne dépasse pas dans la plupart des cas le plan théorique. Si bien que la situation réelle du maître (caïds, chérif etc ...) se rapproche de la situation du seigneur occidental.

Le paysan peut cultiver la terre qui se trouve en sa possession, comme s'il en était le propriétaire. Mais il n'a le droit ni de la vendre, ni d'en faire don, ni de la léguer. On lui accorde toutefois le droit de la léguer à son fils, à la seule condition qu'il la cultive. Le paysan est tenu de payer une redevance au titulaire du fief. Il est obligé de donner au concessionnaire une partie de la récolte déterminée par celui-ci. Ce surproduit prélevé par le concessionnaire (caïd ou chérif) sur le paysan attaché à la terre est une rente en nature. Mais cette exploitation à travers le prélèvement d'une rente en nature n'est pas la seule, elle se combine généralement avec celle résultant des rapports de production nés de la situation politique. Pour avoir une idée relativement précise de l'importance de cette exploitation, retenons deux exemples:

- **Dans les azibs** : les paysans (azab) travaillent à part de récolte sous la direction d'un moqqadem qui représente le chérif. Le moqqadem

distribue les semences, préside au partage de la récolte, perçoit les impôts. Ceux-ci comprennent les impôts religieux : achour et zakat, mais également la hedyā c'est-à-dire un tribut d'allégeance ordinairement réservé au souverain mais qui est, en lieu et place celui dû au chérif.

Le chérif peut, d'autre part, disposer du produit de la terre et du travailleur des champs, comme s'il en était le propriétaire. Le paysan est attaché à la terre, il est soumis à toute sorte de contraintes extra-économiques. Il ne peut pas abandonner son exploitation agricole. Le moqqadem peut exiger de lui des corvées (touiza) et lui infliger des amendes (d'haïra).

Par suite de ces conditions on peut rapprocher ces rapports de production des rapports féodaux. Dans les deux cas le paysan pratique la culture de son champ auquel il est attaché, une partie de son produit est prélevé, comme dans le cas du serf, par le «maître du sol» et de plus il est soumis au pouvoir de police du chérif qui rend la justice.

Dans les terres de Naïba, l'exploitation féodale se traduit par l'ensemble des différentes redevances que le paysan supporte au profit du féodal, c'est-à-dire par la naïba. L'obligation des fellahs consiste ici à s'acquitter de certaines exigences d'ordre économique, mélange de redevances en nature, en prestations, en travail et en argent. En effet, outre les impôts auxquels ces paysans se trouvent astreints, les caïds, les amels et même les cheikhs peuvent exiger fréquemment, par la force, des prestations de toutes sortes.

Ces représentants du pouvoir peuvent prendre les terres des paysans «rebelle» ou décédés de même qu'ils peuvent s'ils le désirent en conférer le droit d'usage à d'autres membres du village, ou à leurs proches (pratique courante dans les tribus naïba). Il leur est même loisible de faire expulser par contrainte le possesseur d'une terre fertile, pour en prendre possession. La contrainte extra-économique peut prendre les formes les plus variées et les degrés les plus divers, comme la «touiza» corvée accomplie soit à des périodes fixes (labours ou la moissons) soit à des périodes variables. Sur ordre du sultan le fellah doit également participer à la harka (expédition militaire contre les populations «rebelle») ou fournir des vivres aux troupes du sultan (la mouna). Le caïd et le cheikh peuvent exiger d'autres services du paysan et si jamais celui-ci refuse ou s'abstient, il devra payer des amendes: la d'haïra. Les amendes perçues au bénéfice de ceux qui les infligent constituent une arme entre les mains de féodaux pour pressurer davantage le paysan.

En résumé, le statut du paysan peut être comparé à celui d'un serf. Comme le serf, le paysan est attaché à la terre, il ne peut pas abandonner son exploitation agricole et ne jouit pas d'une entière liberté personnelle. Le surproduit du paysan, comme celui du serf, est

prélevé sous forme de rente par le maître du sol au moyen d'une coercition extra-économique.

Un autre type de rapports est en vigueur sur les terres données en métayage.

Dans le système agricole du Maroc de l'époque caractérisé par le bas niveau de rendement, l'accroissement de la production est recherché non à travers une augmentation de la productivité, mais dans une multiplication d'attelées. Les grands, comme les petits propriétaires, optent pour le mode de faire-valoir indirect qui assure aux uns le moyen d'accroître leurs prélèvements sur les paysans, aux autres (petits fellahs) le moyen d'assurer leur subsistance.

Les grands propriétaires cherchent à augmenter leurs prélèvements sur les paysans grâce à la possession d'un grand nombre d'instruments de travail (attelage, semence, etc.). Cela justifie l'utilisation des tenanciers appelés khemmas à qui n'est attribué qu'un cinquième du revenu. Cette formule est intéressante pour les détenteurs de moyens de production puisqu'elle réduit fortement la part du travail et consacre la prédominance des moyens de travail. Cette formule représente aussi un avantage pour le petit fellah qui n'a pas les moyens d'assurer seul la totale mise en valeur de sa terre.

Ainsi, s'instaure un système de productivité horizontale fondé sur une masse de petites unités d'exploitation. Les propriétaires «féodaux» préfèrent réduire la taille de leurs propriétés en affermant certaines parties, voire la totalité de leur propriété à des métayers (khemmas, Rhabâa ou Khabaz).

Ce processus d'affermage est par conséquent l'expression d'un féodalisme qui s'adapte à l'indigence technique et à la pénurie de «main d'œuvre». De cette manière le khemmas est devenu le personnage central dans les plaines atlantiques et dans les régions soumises au Makhzen.

Dans ce cadre le rapport entre le propriétaire et le métayer se caractérise par le fait que ce dernier constitue la source de revenu du premier. Dans ce système le travailleur est séparé de ses moyens de production (notamment la terre), et n'a pas la possibilité de subvenir à ses besoins. Sa relation au propriétaire des moyens de production est une relation purement contractuelle. Le contrat de Khemmassat est annuel et se limite à une récolte. Il est en principe modifiable ou révocable à chaque campagne agricole.

Les conditions du contrat du khemmassat, toujours verbales, varient dans les détails, mais elles s'inspirent partout des mêmes règles simples: le propriétaire apporte le fonds, le fellah le travail. Le khammas est défini, dans ces conditions, comme associé ayant droit au cinquième en compensation de son travail. De ce fait, le khemmas est celui qui apporte sa force de travail, tandis que le propriétaire qui

l'emploi fournit les quatre autres éléments nécessaires à l'exploitation : la terre, les bêtes de labour, l'araire et autres outils, les semences.

Le rapport propriétaire - khemmas n'est donc qu'une modalité destinée à soustraire au paysan du surtravail qui sert à assurer l'assise matérielle et sociale du propriétaire. Comme par ailleurs la technique est simple, la main-d'œuvre assurée et la demande faible, le propriétaire n'a pas besoin de rationaliser la production ; il laisse le khemmas se «débrouiller» seul en laissant le soin à la concurrence foncière de gonfler son revenu, surtout s'il se trouve au voisinage d'une agglomération importante. C'est ce qui explique la pratique d'une culture extensive au moindre coût.

Quant aux conditions du Khemmas, elles comportent, outre le prélèvement du surtravail, de nombreuses servitudes. Il lui faut contribuer à l'entretien de la demeure du maître de son jardin et parfois des champs qu'il se réserve pour sa consommation propre. Quand le propriétaire est présent, il doit le nourrir lui et sa famille; quand il habite en ville, il doit l'approvisionner en produits alimentaires. Dans son travail, le khemmas est souvent obligé de faire appel à des personnes de sa famille pour l'aider à remplir son contrat, donc à servir le maître. Le khemmas renouvelle souvent son engagement avec le même maître, parce qu'il se trouve dans l'impossibilité de lui restituer intégralement les avances qui lui ont été faites.

Le rapport propriétaire - khemmas est un rapport d'exploitation puisque le premier soutire au second plus qu'il ne lui offre en retour.

Cette opposition d'intérêt s'exprime aussi dans la nature du contrat de métayage. Celui-ci est volontairement précaire et révocable au gré du maître.

Cette précarité pèse comme une menace permanente sur le khemmas.

Son effort vise donc à sortir de cette situation en cherchant à constituer des réserves qui le libèreront de la demi-servitude terrienne et personnelle. Mais cette aspiration se heurte à l'intérêt du propriétaire qui vise exactement un but opposé. Si le désir du khemmas est de devenir un exploitant libre sur sa terre, celui du grand propriétaire est de s'assurer une source de revenus confortable et permanente par l'exploitation des fellahs misérables et à demi asservis.

Ce type de rapport condamne le fellah à s'endetter et il est rare qu'il parvienne à se libérer. Même une récolte exceptionnelle ne suffit point car alors le prix du grain se trouve au niveau le plus bas. Ainsi donc le propriétaire se trouve dans une situation où sa dette lui procure une rente, d'autant plus qu'elle est gagée sur des récoltes pendantes avec promesse de vente.

De ce point de vue le khemmassat constitue un partage moins stimulant que le régime des tenures qui laisse aux paysans laborieux la possibilité de conserver une part plus grande du produit agricole. Le propriétaire qui n'est qu'un simple parasite décourage les initiatives et tarit à leur source toutes les énergies en retirant au khemmas une part exorbitante des fruits de son travail, de telle sorte que son travail est presque stérilisé. Toute augmentation de la production se traduit par une diminution de la part relative du métayer.

Ce système condamne les forces productives dans l'agriculture à la sclérose et à la stagnation et maintient et perpétue la misère des producteurs.

Cet examen des rapports de production dans les régions sous contrôle du pouvoir central rend compte d'un type de rapports sociaux caractérisant la F.E.S. Qu'en est-il, maintenant, dans les régions autonomes?

b - Les rapports de production dans les régions autonomes.

L'examen du procès de travail et du procès de production, aussi bien dans l'agriculture des montagnes que dans le pastoralisme, nous a permis de constater que ces activités se caractérisent par:

- des techniques de production quasi-immédiates,
- l'utilisation de la terre comme moyen de travail (dans le cas des pasteurs, la terre est seulement l'objet de travail puisqu'elle ne bénéficie pas à terme d'un investissement en travail),
- l'énergie humaine et animale comme principale source d'énergie.

L'«Ikhs», (unité de production formée du groupe familial assez large et non de l'individu) est la cellule première : c'est l'unité qui travaille, qui consomme, qui possède l'espace.

Il convient d'analyser ici comment fonctionnent ces unités économiques où se déroulent la production et la consommation et quels sont les rapports qui se nouent en leur sein.

Le fonctionnement de l'unité de production

Dans son ouvrage **Calcul économique et formes de la propriété**, Ch. Bettelheim a défini l'unité de production comme un «centre d'appropriation de la nature» en précisant qu'il n'y a unité de production «que si elle a la disposition effective de ses moyens de production et peut donc déterminer les conditions internes de leur utilisation».

Sur la base de cette définition, deux remarques s'imposent:

- les unités de production sont des «unités» économiques de

production lorsqu'elles n'ont pas seulement la capacité d'utiliser leurs moyens de production (la « possession » de ces moyens), mais ont aussi le pouvoir de disposer de leurs produits et, dans certaines limites dictées par les conditions sociales de la reproduction de leurs moyens de production. Cette première observation nous permet de souligner la symbiose qui existe entre l'unité de production et l'unité de consommation, dans une économie de subsistance comme celle que nous étudions.

Cette unité de production ne se conçoit que dans un ensemble plus vaste qui est, en quelque sorte, la garantie de sa raison d'être. La famille, en tant qu'unité de production, ne peut pas constituer une unité autarcique ; elle entretient des relations avec d'autres familles dans le cadre d'un village, d'un canton ou d'une agglomération plus ou moins large. Ce cadre constitue aussi une unité économique dans la mesure où « il combine selon certaines règles voulues par une société, les structures de production, de répartition et de consommation des biens matériels pour satisfaire les besoins ».

Ainsi définie, comment se présente l'unité de production au Maroc, et quels sont les rapports qui la caractérisent ?

Nous avons déjà indiqué qu'elle se présente comme un agrégat de familles ou de « flux » appelé l'ikhs. Elle est assez ample pour comprendre plusieurs couples collatéraux : plusieurs ménages vivent sous le même toit. C'est l'unité qui travaille, qui consomme qui possède l'espace. En d'autres termes : c'est la cellule première, qui fournit la quasi-totalité du travail et des moyens nécessaires à sa réalisation.

Ainsi structurée, sa dimension est d'ordre économique, elle est déterminée par les besoins en force de travail suffisante pour son activité économique et pour une cohésion sociale nécessaire pour assurer son activité. Chez les populations pastorales l'étendue de la famille (de l'ikhs) est fonction de celle du troupeau. C'est pourquoi l'ikhs ne se confond pas avec la famille biologique. Mais elle constitue une famille fonctionnelle dont les membres sont associés par des obligations économiques plus que par des rapports de consanguinité. Elle renferme en elle-même presque toutes les conditions de reproduction et de la production supplémentaire puisqu'elle assure la combinaison du travail agricole et de l'industrie domestique.

Elle est aussi le lieu de reproduction de la force de travail. Celle-ci n'est pas détachée d'elle et employée à l'extérieur. Elle n'est pas assujettie à une organisation ou à un but qui lui sont étrangers.

A l'instar du manoir dans le mode de production féodal ou de l'entreprise dans le mode de production capitaliste, l'ikhs constitue l'unité où se nouent des rapports de production. Mais au lieu du seigneur dans le mode de production féodal ou de l'entrepreneur capitaliste, qui

dominent le procès de production et disposent du surtravail des travailleurs, c'est l'aîné qui joue ce rôle.

D'où vient cette prééminence de l'aîné et quel est son rôle dans les rapports sociaux?

Les rapports qui caractérisent l'unité de production.

L'aîné qui se trouve investi dans le procès de production des fonctions de direction et de contrôle de la communauté, assume la même position dans la gestion des biens du groupe et dans sa reproduction.

C'est lui qui assure la subsistance et la protection des cadets, protège et distribue le produit du travail. Il a donc une fonction de «régulateur social». En contre partie de ces services rendus, il dispose du surtravail des membres de la famille. Par cette action, il perpétue et réamorce le cycle productif.

Cette position de l'aîné vient aussi de la division sexuelle du travail au sein de la famille et de la ségrégation, qu'elle engendre. Elle est dûe au fait que les rapports production se doublent de rapports de reproduction, c'est-à-dire de procréation.

Il faut sans doute ajouter le rôle de modérateur que l'aîné peut jouer dans les conflits qui déchirent en permanence la communauté, son rôle aussi de stratège et diplomate qui sait utiliser tour à tour, la ruse, la persuasion, la dissuasion, qui sait faire éviter au groupe la défaite ou le mener à la victoire.

Dans tout cela la force physique n'est pas déterminante. Ce qui compte, c'est de savoir éviter passivement les rigueurs de la nature et d'en tirer abrupement partie, d'autre part d'être en mesure d'apprécier les opportunités, les contingences et les difficultés qui se présentent au groupe afin de lui permettre de subsister, voire de s'étendre et de prospérer.

Ce rôle de l'aîné dans la communauté aussi bien restreinte (l'ikhs), que large (la taqbilt), s'accompagne d'une consécration sur le plan idéologique: «plus on est vieux, plus on est sage», la raison et l'intelligence sont le lot du seul patriarche «à la barbe fleurie, chez qui la sagesse est proportionnelle à la longueur et à la blancheur de la barbe», ainsi que l'a décrit P. Pascon. L'aîné est présenté comme l'incarnation des intérêts de la communauté.

Les rapports sociaux apparaissent comme de purs liens de parenté régis par le principe de prestation-redistribution, qui exclut la rémunération du travail effectué. La domination de l'aîné trouve pourtant sa contre partie dans l'obligation où il se trouve, de nourrir les jeunes

ménages et d'administrer avec prévoyance la subsistance du groupe : la fonction de commandement implique la réciprocité des services rendus.

De ce fait les rapports de parenté apparaissent ainsi comme l'équivalent structural, de ce que sont les rapports de classe dans la F.E.S. dominées par l'esclavagisme, le féodalisme et le capitalisme. Avec bien entendu cette différence qu'on n'y trouve pas des antagonismes de classe, ni même des rapports de classe. L'analogie avec ces derniers se situe au niveau de la position stratégique qu'ils occupent chacun dans le mode de production qu'ils caractérisent.

Ces rapports s'inscrivent dans le cadre d'une formation sociale réduite, appelée la taqbilt (*ou* Qbila). Celle-ci constitue une communauté rurale fondée sur la propriété et l'exploitation collective des biens communaux, combinées avec la propriété individuelle.

L'exploitation de l'espace est réglementée par des disciplines collectives (vaine pâture, calendrier commun des travaux) et par des contraintes imposées à la propriété privée au bénéfice du groupe (répartition équitable de l'eau, participation collective à l'irrigation etc...)

Si les liens de solidarité et de responsabilité collectives dominent les relations entre les composantes de cette communauté, l'individu se trouve d'aucune manière absorbé par le groupe. L'individualisme garde une place importante et se manifeste à plusieurs occasions (au stade de la propriété notamment).

Cependant cet individualisme ne peut être compris que situé dans le contexte de cette société largement dominée par la solidarité, l'entraide et l'égalitarisme qui règne dans cette économie.

L'individualisme et le collectivisme ne s'excluent pas, dans ces communautés, mais se complètent.

Le travail de chaque élément de l'ikhs s'inscrit dans le besoin collectif. Il est destiné à couvrir les besoins fondamentaux. Chaque unité de production exécute des travaux de tous genres depuis la production des matières premières de toute espèce jusqu'à leur préparation définitive pour la consommation.

Les biens produits au sein de la famille dans le cadre de la division du travail et pour sa propre consommation sont des non-marchandises: ils ne sont pas échangés ; ils ne possèdent pas de valeur d'échange et ne sont porteurs que d'une valeur d'usage, comme tous les biens non-circulants.

Le travail est orienté vers une simple production de valeur d'usage. Les relations économiques de coercition et d'exploitation n'apparaissent pas dans ce système de production. Ici, l'homme travaille en sa qualité de

personne sociale (d'époux, de père, de frère, de parent lignager etc ...). Le travail fait partie de l'existence même de l'homme. Il n'est pas détachable de celui-ci ni négociable en autant d'unités de force de travail dépersonnalisées. Il n'a pas une place à part dans l'organisation de la communauté mais procède de cette organisation. Le travail est l'expression de liens de parenté et de rapports communautaires qui leur préexistent ; il est l'exercice de ces rapports (exemple de la touiza, corvée collective en faveur de la communauté).

Dès lors que l'on donne au concept de rapports de production sa signification précise de rapports qui s'établissent entre les hommes dans le procès de production, il est possible de conclure à l'existence de deux types de rapports sociaux dans la F.E.S. marocaine précapitaliste. De ce fait, il paraît logique de ne pas réduire la société marocaine à une seule forme d'organisation et de l'emprisonner dans le cadre étroit d'un seul mode de production.

Cette constatation écarte les interprétations de la société marocaine en terme d'organisation économique et sociale homogène et monolithique. Elle donne plus de poids et d'autorité à l'analyse en terme de F.E.S. où s'enchevêtrent plusieurs modes de production.

La poursuite de la réflexion sur l'ensemble des structures économiques et sociales permettra d'approfondir davantage cette conclusion et de confirmer la validité de notre démarche.

L'artisanat

Nous avons examiné les forces productives et les rapports de production qui leur correspondent dans l'agriculture. Qu'en est-il dans l'artisanat?

Les artisans (ahl et harfa) constituent dans les villes et les bourgs la plus grande partie de la population active et l'artisanat occupe une place importante dans l'activité économique puisqu'elle assure la transformation des produits de l'agriculture et de l'élevage, et dans certains cas, celle des matières premières importées. Cette branche permet de subvenir aux besoins locaux (des citadins), régionaux (des paysans), voire nationaux (mais dans des proportions faibles).

Mais cet artisanat demeure fragile parce que reposant sur une agriculture aléatoire et une économie en décadence. De ce fait, les caractères généraux qui l'ont distingué, pendant cette période, sont incontestablement l'arriération et la stagnation. La chose est assez évidente pour tous ceux qui l'ont décrite depuis Léon L'Africain jusqu'aux auteurs du XIXème siècle. Tous ont mis l'accent sur le bas niveau technique qui a marqué les activités artisanales et la faiblesse quantitative de leur production. Toute une série d'éléments défavorables à ces activités expliquent assez cette situation, facteurs naturels ou socio-économiques, tels par exemple la structure corporative ou la tendance à l'hérédité des métiers. Le faible rendement habituel de la production artisanale contribue d'autre part à perpétuer cette arriération dans la mesure où elle n'arrive pas à se dégager de certains rapports de production de type patriarcal et de la tutelle du capital marchand.

A - Caractères généraux et procès de travail.

En tant qu'élément central de l'activité urbaine l'artisanat occupe une place particulière dans l'économie, ce qui a amené J. Ibarrola à lui donner le «titre» de «mode de production à part», ce qui rend compte aussi bien de la réalité des forces productives que des rapports de production et en fait ressortir le caractère à la fois constant et particulier.

Mais en dehors de l'aspect socio-économique ainsi défini, l'artisanat est aussi l'expression d'un art et d'une culture donnés. Dans le terme «artisanat» nous retrouvons «art», ce qui a fait dire à J. Mathias parlant du caractère à la fois artistique et utilitaire de l'artisanat, qu' «entre l'utile et le beau, nulle opposition, mais une union constante».

a - Origine historique:

L'artisanat est resté, pendant toute la période où nous l'étudions, marqué par ses origines et les différents apports culturels et économiques hérités de l'histoire du pays. L'étude des **sources** et des **influences** qui ont déterminé l'activité artisanale permettra de comprendre les **caractères généraux** de celle-ci.

L'artisanat ne peut-être considéré seulement comme une combinaison de rapports de production et de forces productives, il est aussi l'expression d'une culture et d'une civilisation, reflète à la fois le degré de développement de celles-ci et les influences qu'elles ont subies. Dès lors, toute étude historique doit porter à la fois sur les **sources** et sur les **influences** qui ont donné naissance à ce type d'organisation et aux institutions qui le caractérisent.

Dans le cas du Maroc ses sources sont à rechercher principalement dans **l'art berbère** et les **influences arabo-musulmanes**.

Premiers habitants du Maroc, les Berbères sont, bien sûr, à l'origine de toute organisation économique et sociale de ce pays et, entre autres, de l'artisanat. Ils vont marquer celui-ci par leur empreinte qui va rester très forte jusqu'à nos jours (particulièrement dans les campagnes). Cette marque se caractérise par la simplicité des motifs décoratifs (surtout les tapis et les bijoux) par opposition à la complexité des arts arabes des villes.

Cet artisanat est demeuré entièrement dominé par la production de valeur d'usage en vue de revente avec profit, souci utilitaire ayant pour objectif de répondre aux besoins immédiats des producteurs, ce qui lui donne ce caractère de naïveté dans le décor, la vivacité des couleurs et l'absence de finesse des traits.

Cet art n'était considéré ni comme activité supérieure, ni comme le

privège d'une élite. L'artisan n'était pas un artiste; pour A. Séfrioui «l'œuvre gratuite sans utilité pratique échappe à sa conception».

Si l'impact des Phéniciens et des Romains fut quasiment nul, celui des **Arabes**, en revanche, fut très profond, sur le plan territorial mais aussi et surtout sur le plan économique et culturel. L'influence arabe va donc s'exercer pendant quatorze siècles et continue à s'exercer jusqu'à présent. Mais elle n'a pris de l'ampleur et de l'importance qu'à partir des Idrissides qui furent les premiers à introduire au Maroc l'art de l'Orient arabe (IX^{ème} siècle)

La fondation de Fès par cette dynastie va constituer un cadre d'épanouissement de la culture de l'art arabe et assurer leur prédominance et leur perpétuation. Pendant toute l'histoire du Maroc cette ville exercera un rayonnement sans égal sur les autres villes marocaines. Ce rôle sera renforcé et enrichi par les différents apports qu'elle va recevoir par la suite : celui des Beni-Ifren (Xe siècle, début XI^{ème} siècle), mais surtout l'apport andalous avec les réfugiés musulmans qui ont quitté l'Espagne après la reconquista (XV^{ème} siècle). Ces réfugiés vont apporter avec eux un savoir et introduire un raffinement dans l'art marocain grâce à l'héritage d'une civilisation jadis brillante.

L'architecture marocaine est encore là pour en témoigner: pendant des siècles l'art hispano-mauresque restera, en face de l'art rural et familial des Berbères, l'art officiel du Maroc.

Il faut noter enfin une influence non négligeable : celle des **Juifs** : Leur apport peut s'apprécier à deux niveaux:

- d'une part celui des Juifs chassés d'Andalousie par Isabelle la Catholique et Philippe II qui contribuèrent à ce rayonnement par la diffusion d'outils et de techniques jusque là inconnus par les Marocains.

- d'autre part au moyen de la conversion de plusieurs coutumes juives remontant au Talmud et qui ont pu prendre place dans la vie des artisans marocains.

Ces différents apports se mesurent au stade des **institutions** qui sont modelées sur leur base. Un certain nombre d'auteurs, parmi lesquels L. Massignon et J. Mathias, estiment que, déjà avant l'islamisation du Maroc, existaient des organismes berbères ou juifs qui donnèrent naissance aux corporations telles qu'on les a connues par la suite. Massignon affirme que celles-ci procèdent de la *jmâa* (institution berbère). En effet, on retrouve cette institution démocratique qui remonte à la société primitive marocaine et qui a gardé une certaine présence par la suite.

Mais dans l'ensemble cette influence a disparu pour laisser place à **l'organisation corporative** dominée par l'institution arabe de la **hisba**.

Cette institution qui a vu le jour au Moyen-Orient sera transposée au Maroc avec la conquête arabe. Cependant, elle n'a réussi à s'installer qu'avec l'arrivée des réfugiés musulmans et juifs d'Andalousie.

Religieuse au départ, la hisba deviendra politique et son représentant aura comme tâche la police économique, la surveillance des corporations et la répression des fraudes

L'artisanat marocain se trouve ainsi divisé en deux types:

- l'artisanat rural d'inspiration berbère et «nomade», entièrement tourné vers la satisfaction des seuls besoins du ménage.

- l'artisanat urbain d'inspiration andalouse produisant des valeurs d'usage en vue de revente avec profit.

Parallèlement à cet artisanat, organisé, étroitement codifié et parfois même «fossilisé» les industries domestiques ont, jusqu'à l'avènement de la colonisation, satisfait la plupart des besoins vitaux du groupe social fondamental, en l'occurrence de la famille tribale.

L'exemple le plus pur et le plus typique de cet artisanat domestique des campagnes nous est fourni par la vie des «nomades». Tous les besoins vitaux essentiels : habitat, vêtements, nourriture, transports, sont assurés par le groupe.

Cette activité artisanale est dispersée sur le plan géographique puisque y participent tous les groupes de pasteurs et de nombreux villages. La division du travail n'intervient pas entre paysans et artisans mais entre hommes et femmes. Aux hommes incombe le soin des animaux jusqu'à la tonte, moment où la laine est confiée aux femmes, qui, elles, s'occupent de la filer, de la teindre et de la tisser. En outre, chez les nomades, les hommes se chargent, ainsi que le rappelle L. Golvin, de « la confection des mâts et piquets de la tente, confection des diverses cordes et harnais tressés en palmier nain etc .. Les femmes pourvoient à tout le reste : lavage de la laine, cardage, filage de la laine, du poil de chameau et du poil de chèvre, montage des métiers à tisser, confection sur le métier horizontal, les longues et étroites bandes de laine et le poil de chameau, qui cousues les unes aux autres constitueront la tente, le tissage sur un métier à cadre vertical des divers vêtements masculins et féminins, des couvertures, des divers sacs pour transporter le grain, musettes, bissacs, sacoches etc ... ».

La spécialisation de ces artisans est faible : les artisans assurent toutes les étapes de la production, par exemple en ce qui concerne le textile et la confection des étoffes, filage, teinture, tissage, assemblage, et fournissent tant les vêtements que le mobilier et la tente, parvenant à couvrir presque tous les besoins du groupe ; le métier lui-même paraît être fabriqué sur place ; Golvin a bien décrit cette situation notamment

chez les nomades : « Cette économie en vase clos assurait aux nomades une véritable indépendance qui, traditionnellement, s'est concrétisée par une fierté naturelle, une franchise parfois brutale dont s'émerveillait le grand historien Ibn Khaldoun. La tribu n'avait de contact avec les autres groupes sociaux et particulièrement avec les sédentaires que pour en découdre dans des combats ... ».

Quant à la commercialisation de ces produits elle reste très faible. L'activité familiale étant dirigée vers l'auto-consommation, la production est presque entièrement consommée et dirigée vers la satisfaction des besoins du groupe.

Comme dans le domaine agricole, c'est le groupe familiale qui constitue l'unité de production fondamentale; même l'outillage agricole est fabriqué par la famille, rarement par les artisans de la ville (ce matériel est si fruste que les paysans peuvent sans difficulté le bricoler eux-mêmes).

Cet artisanat est resté rural et familial, il ne peut déboucher sur un capitalisme ni industriel, ni commercial. Les produits ne sont livrés à la vente qu'exceptionnellement, soit que la pauvreté pousse certains à porter au marché le produit de leur « industrie » soit que la production excède les besoins familiaux. De façon générale, la masse des marchandises destinée à la vente est restée extrêmement faible par rapport aux objets destinés à l'autoconsommation.

Cette activité est restée dans l'ensemble dominée par un souci de subsistance. Elle n'est pas considérée comme une activité supérieure, ni comme le privilège d'une catégorie déterminée de personnes. L'artisan, dans ce contexte, n'est pas un producteur préoccupé par l'écoulement de son produit sur le marché et obéissant aux lois de l'échange marchand.

Enfin cet artisanat constitue avec l'activité agraire ce que l'on peut appeler « union agriculture - industrie ». Ce qui le distingue de l'artisanat des villes qui se trouve séparé du travail de la terre et passe sous le contrôle du Makhzen et du capital marchand.

Quant à **l'artisanat urbain**, il a connu des périodes prospères avec l'essor du commerce lointain (du XI au XIV^{ème} siècle) mais un net recul pendant la période que nous étudions. Déjà au XIV^{ème} siècle, selon Ibn Khaldoun, l'artisanat enregistrait une sérieuse régression et, liant le sort des métiers à celui de la civilisation de l'époque, il conclut que « la décadence d'une cité entraîne celle des arts qu'on y cultive ».

Ainsi donc la responsabilité du déclin de l'artisanat que les observateurs étrangers constatent au Maroc à cette époque a été souvent attribuée au recul du commerce de l'or et coïncidait avec la fin de la dynastie Almohade à la fin du XIII^{ème} siècle. A la suite d'Ibn Khaldoun un certain nombre d'auteurs lient directement le déclin de l'activité artisanale avec le déclin de ce que Ibn Khaldoun appelle « déclin de la

civilisation» .

Il convient d'abord de noter que la période la plus florissante de l'artisanat ou de l'art marocain de façon générale semble coïncider paradoxalement avec la période mérinide au XIV^{ème} siècle. Il suffit de rappeler l'apport dans le domaine de l'architecture (construction des Medersas, utilisation de la céramique, la première fabrication des armes à feu et du salpêtre. Cette époque fut aussi marquée par l'afflux des Andalous (vers le Maroc) qui introduisirent de nouvelles techniques d'irrigation et de maraîchage. En revanche, il n'est pas douteux que le recul du «volume» de la production était notoire à cette époque. A. LAROUÏ l'a bien vu qui écrit que «si l'artisanat se développait à l'intérieur et autour des deux villes de Fès et de Marrakech, on ne peut manquer de remarquer un véritable rétrécissement de l'espace économique».

Ce qui est certain c'est que la production artisanale a continué à décliner pendant la période que nous étudions. Les quelques témoignages que nous connaissons nous permettent de conclure en ce sens. Les chiffres avancés par Léon l'Africain montrent une vie économique plus intense que celle du XIX^{ème} siècle. L'état de trouble à peu près continu dans lequel se débattit le Maroc à partir de la fin du XVII^{ème} siècle, les guerres intestines, la crise monétaire permanente et les fréquentes périodes de famines et d'épidémies, contribuèrent largement à l'affaiblissement de l'artisanat au XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècles.

Un caractère fondamental de beaucoup d'activités artisanales était l'absence de séparation nette entre le processus de fabrication et le processus de vente. Dans un grand nombre de métiers, le fabricant était aussi le vendeur des objets produits. D'où la difficulté de distinguer un secteur proprement artisanal et un secteur proprement commercial.

Cette confusion semble avoir comme causes essentielles : le caractère limité de la production artisanale, l'absence de marché véritable, le manque de «capitaux» qui rendent difficile toute séparation nette du processus de production et de la vente : l'artisan ne produit habituellement que la quantité d'objets dont l'écoulement est à peu près assuré. Par ailleurs l'extrême dispersion des ateliers interdit la fabrication en quantités importantes qui eût seule justifié l'existence d'un secteur productif autonome.

Ce qui caractérise essentiellement les ateliers artisanaux, c'est leur faible dimension moyenne : ceci est en rapport direct avec le médiocre développement de la technique et de l'outillage. Le petit artisanat est de règle.

La valeur des entreprises artisanales est à la mesure des techniques, de la médiocrité de l'outillage qui y est utilisé. Dans la majeure partie des

cas l'atelier n'est qu'une boutique où l'artisan dispose de quelques outils simples et peu coûteux ; compte tenu de la rusticité de cet équipement la production et les bénéfices possibles doivent être assez limités.

Le second trait, qui découle du premier, est la fixité topographique. Chaque métier se trouve localisé dans un quartier, plusieurs métiers s'établissent auprès des sources de matières premières et d'énergie, notamment ; mais de façon générale cette fixité topographique exprime un héritage du passé et de l'organisation urbaine musulmane et répond aux exigences de contrôle du pouvoir central.

Une fois déterminés les caractères généraux de cet artisanat, reste à analyser essentiellement le procès de travail et de production à travers l'artisanat urbain puisque c'est lui qui domine dans cette «branche» de l'activité et qui détermine le niveau de l'activité économique ainsi que le degré d'évolution technique.

b - Instruments et procès de travail.

Comme dans l'ensemble du Maghreb, voire du monde musulman d'une façon générale, au Maroc, l'artisanat urbain a pris son aspect presque définitif dès le Haut-moyen-âge avec l'islamisation du pays. Les **instruments** utilisés sont restés traditionnels et les **méthodes de travail** routinières mais avec parfois une ingéniosité qui, jointe à la dextérité des artisans explique la réussite de certains produits. Quant aux **procédés** «industriels», ils ont peu changé depuis le Moyen-âge et ils changeront peu ensuite jusqu'au XXème siècle.

Aussi la structure de la production, à la fois sous l'angle technique (procès de valeur d'usage) et sous son angle social (procès de valeur) est-elle restée largement tributaire de l'énergie humaine plus que des Instruments de travail. Ceci se confirme aussi bien au niveau de la **technique utilisée** que de la **division du travail**.

D'abord, la technique utilisée dans ce domaine est demeurée essentiellement individuelle ou pluri-individuelle. Cette technique met en jeu les outils simples, où un seul travailleur (cordonnier, maçon, menuisier etc ...) affronte l'objet du travail. Dans certains cas, elle est pluri-individuelle (cas des tisserands par exemple). Pour l'essentiel, elle correspond à un travailleur libre qui intervient comme force de travail qualifiée. De ce fait l'adresse de l'artisan compte plus que sa productivité. «Le travail, comme dit H. Lefèvre, y est à la fois artistique et fin en soi, l'habileté garantissant la possession des instruments». La tendance de cette technique est la reproduction simple, avec persistance du rôle important, voire décisif du tour de main, du savoir faire. Etant donné la stabilité de l'ensemble de la production et les limites du marché, les artisans s'attachent à produire une valeur d'usage de qualité. Ce qui compte, c'est la dextérité, le savoir-faire et non la quantité produite. Dès lors les artisans maintiennent à son niveau présent la technique outilliste

existante sans essayer de la modifier substantiellement. D'où la perpétuation des bases technologiques.

En effet cet artisanat est entièrement subordonné à la technique outilliste, aussi bien dans la production des biens de production que dans celle des biens de consommation; les innovations et les transformations sont rares. Les procédés de fabrication sont en général simples et pour l'essentiel très proches de ceux du haut-moyen-âge voire de l'Antiquité. A titre d'exemple Le Tourneau signale que dans le cas de Fès: «les bois, fer, ficelle étaient les seules matières premières employées pour la fabrication des outils à Fès; on ne peut citer comme venant de l'Europe que le carton qui servait aux cordonniers et aux maroquiniers à découper leurs modèles. Parfois même l'artisan fassi n'avait pas recours à un véritable outil: une tuile, voire un fragment de tuile suffisait aux tanneurs de Sidi Moussa pour assouplir leurs peaux après l'un des bains habituels; pour dessiner sur leurs plats et leurs vases des décors en creux, les potiers se contentaient d'un morceau de bambou ou d'une petite baguette de bois et ainsi de suite. Dans bien des cas le mot «rudimentaire» n'est pas trop fort pour désigner cet outillage». Les transformations concernant les méthodes de travail sont pratiquement nulles. Les artisans répètent le même geste toute leur vie jusqu'à ce que la mort vienne les surprendre. «Cette perfection du geste, dit Le Tourneau, avait un grave inconvénient : elle réduisait à néant ou presque la part d'invention personnelle, les possibilités de renouvellement, elle comportait aussi un risque grave, l'oubli progressif de tel ou tel geste ou groupe de gestes, ou de tel modèle un peu difficile, car l'artisan ne pouvait compter que sur sa mémoire, ne disposant que rarement de recueils graphiques ou de croquis».

La structure générale du système technologique est la même que celle de l'Antiquité en ce qui concerne la place des éléments qui la composent. Ce système repose sur un complexe de trois éléments: le métal, la force humaine, l'outil. Comme matériaux de base on trouve, métal, bois, argile, laine et autres textiles. La caractéristique principale est la faible utilisation du métal. En ce qui concerne l'énergie, il y a prépondérance de l'énergie humaine. A Fès par exemple deux métiers seulement utilisent une autre énergie : la meunerie qui utilise la force hydraulique et l'huilerie où les meules étaient actionnées par un animal de manège. Pour ce qui est des moyens de travail principaux, on ne trouve de façon générale que des outils simples.

On constate que, dans l'ensemble, ce système peut être comparé au système antique avec prépondérance des trois éléments précités, métal, force humaine, outil.

Ce modèle technologique est stable; dans certains cas il accuse même une régression : disparition des manufactures du sucre au XVII^{ème} siècle, oubli de la fabrication du salpêtre dont le Maroc était

grand exportateur). Aucun progrès dans le sens d'une généralisation du métal aux dépens du bois par exemple : le fer est utilisé comme matériau stratégique et non comme matériau le plus fréquent. Il sert à la fabrication des outils mais pas encore à la charrue puisque celle-ci a gardé sa forme antique héritée des Romains.

Pour ce qui est de l'énergie, aucune augmentation ni diversification ni accroissement de puissance ne s'effectuent. Les outils aussi n'ont pas enregistré des progrès notables : prépondérance des outils et machines simple. Ce qui se traduit par le même rapport homme/moyen technique que dans l'Antiquité.

En résumé ce modèle technique n'a pas engendré une augmentation du rendement des forces utilisées, ce qui entraîne une production à l'échelle réduite et à efficacité extrêmement limitée. Par conséquent «l'épargne travail» est demeurée très faible. Ce qui explique en partie les conditions dans lesquelles vivent les artisans.

En ce qui concerne la division du travail, celle-ci est demeurée sociale et non technique. Ce n'est pas l'instrument qui impose une tâche particulière à réaliser, l'artisan est capable à lui seul d'effectuer les différentes étapes de la fabrication d'un produit. Dès lors c'est la possession des moyens de travail qui détermine la place de chacun dans le procès de production et la hiérarchie sociale qu'elle engendre.

Cette division du travail est directement liée à la simplicité des moyens de production qui maintiennent la productivité à un niveau très faible et empêche toute nationalisation de la production.

Cette médiocrité de l'outillage et la division du travail qu'elle entraîne provoquent un dualisme technique que P. Pennec a souligné dans le cas de la Tunisie en faisant remarquer «l'existence dans toute l'Afrique du Nord d'un dualisme technique qui se superpose au dualisme social constitué par la séparation des sexes ; les femmes pratiquent un artisanat domestique dont l'outillage et les procédés sont simple et archaïques (par exemple la poterie modelée avec une palette et le métier à tisser verticale sans navette), et dont les produits ne sont pas commercialisés (du moins jusqu'à une époque récente). A cet artisanat domestique s'oppose l'artisanat urbain réservé aux hommes organisés en corporations qui disposent d'un outillage et des techniques archaïques elles-aussi, mais beaucoup plus complexes (exemples: poteries faites au four, métier à tisser horizontal, avec navette et lice manœuvrée à la pédale) (...). Ce dualisme technique se maintient depuis des millénaires puisqu'il existait aussi dans l'ancienne Egypte.»

La division sociale du travail s'accompagne, dans ce cas d'une division de travail entre sexes.

A cette division sociale du travail s'ajoute une spécialisation

ethnique et religieuse. La stagnation des techniques et la quasi-inexistence de la division technique du travail entraînent une certaine hérédité dans le «savoir-faire». Celui-ci est jalousement conservé et transmis à l'intérieur des familles sans risque qu'aucune innovation ne vienne troubler «cet ordre naturel». Certains métiers par exemple sont traditionnellement réservés aux Juifs, particulièrement ceux où l'on manipule le plus de matière de valeur : or, argent, pierres précieuses et perles fines. Au sujet de Fès Le Tourneau affirme: «les ouvriers appartiennent s'ils sont fassis, à un petit groupe de familles, à un petit groupe de tribus voisines les unes des autres, où à la rigueur à une région, comme le Tafilalet, le Sous .. »

Ce procès de travail inclut le procès d'apprentissage. La rusticité des techniques et leur très faible productivité donnent la primauté au travail qualifié et au savoir faire qui astreignent l'artisan à une grande maîtrise de la matière, à des tours de main et à la dextérité.

Dans ces conditions le procès de travail se dédouble du procès d'apprentissage et de formation. Cette formation se fait sur le tas, elle exclut toute pédagogie ou toute méthode à suivre pour assurer une formation professionnelle à l'apprenti, elle est acquise au grè du «patron» et grâce à la faculté d'observation et d'assimilation de l'apprenti.

En réalité l'apprentissage dans le milieu artisanal marocain n'est pas codifié d'une manière rigoureuse : ni la durée de l'apprentissage, ni la rémunération que doit recevoir l'apprenti ne sont fixées, et le patron n'a pas d'obligations très précises à son égard, sinon de lui apprendre le métier.

Il y a tout lieu de penser que cette imprécision vient en bonne partie de ce que l'exercice d'une profession étant héréditaire, le jeune apprenti apprend le métier auprès de son père avant de lui succéder dans son atelier ou sa boutique. Même quand ce n'est pas le cas, il est probablement assez rare que des individus venus de l'extérieur parviennent à se faire une place dans les corporations. C'est donc invariablement auprès d'un confrère de son père que le fils d'un maître de métier allait se placer en apprentissage. Ce qui explique le type de relation non contractuelle qui s'établit entre eux.

B - Le procès de production et les rapports qui en découlent.

La définition de l'artisanat comme «mode de production à part» nous a permis de cerner la nature et le degré de développement des forces productives ainsi que les apports et les influences qu'elles ont connus. Il s'agit maintenant d'examiner la mise en fonction de ces forces productives par les artisans et les rapports auxquels elle donne lieu. Deux niveaux d'étude nous paraissent convenir à cette analyse :

- l'un correspondant aux rapports qui régissent le procès interne de

production artisanal,

- l'autre correspondant aux rapports sociaux qui se nouent entre les artisans et la classe dominante et qui s'expriment à travers l'institution corporative.

a - **Les rapports à l'intérieur du procès de production.**

Le modèle technique que nous venons de décrire, donne à l'artisanat un certain nombre de caractéristiques que nous pouvons résumer ainsi :

- production de valeurs d'usage en vue de vente avec profit,
- production marchande de petite dimension : l'unité artisanale ayant généralement une structure familiale et travaillant pour un marché local cloisonné.

Ces caractéristiques vont à leur tour se répercuter sur l'organisation artisanale pour en donner un modèle conforme au niveau technique qui vient d'être décrit. Dans ce modèle l'artisan assume toutes les fonctions économiques depuis la production jusqu'à la réalisation. Il est travailleur et entrepreneur et de ce fait proche des travailleurs qu'il emploie. Ce qui donne un caractère patriarcal aux rapports qui régissent le procès de production.

Ce dernier revêt deux formes distinctes l'une de l'autre: un rapport principal **maître/compagnon** et un rapport secondaire **maître/apprenti**.

La situation du maître et du compagnon,

Le maître-artisan (maâllem) est un travailleur manuel professionnellement qualifié dans une certaine fabrication par un apprentissage préalable ou un exercice prolongé du métier.

Propriétaire de l'atelier, le maâllem est à la fois entrepreneur, puisqu'un capital minimum lui est nécessaire pour s'installer, et travailleur.

La caractéristique du **Sana'** est celle d'un travailleur qualifié qui vend sa force de travail moyennant un salaire. L'accès à ce grade ne s'accompagne d'aucune procédure particulière; il est dépendant du pouvoir discrétionnaire du maâllem et surtout de l'amin.

La **situation des compagnons** se caractérise par une **dépendance** à l'égard du maâllem (le maître). Celle-ci se situe sur le plan social (dépendance globale vis-à-vis des maîtres-artisans) et sur le plan individuel : le fait que les salaires soient fixés à la tâche et qu'ils soient souvent laissés à l'appréciation du maître qui peut les faire varier en fonction des fluctuations du cours, accroît la dépendance du compagnon

qui doit demander des avances à son patron. De ce fait le compagnon ne peut pas quitter l'atelier avant d'avoir réglé sa dette.

En ce qui concerne les rapports entre maître/compagnon, A. Khyari signale à juste titre que «ce sont des **rapports d'exploitation** avec une tonalité familiale selon le mode général du paternalisme». L'artisan doit verser un salaire au compagnon, ce salaire doit couvrir les besoins de ce dernier, en contre partie il s'approprie les marchandises fabriquées par le compagnon: il prélève donc un surproduit. Les rapports d'exploitation se trouvent doublés par des rapports personnels directs puisque le maître a le droit de discipline et de faire respecter le contrat et les règlements.

Comme par ailleurs il n'y a pas de texte fixant un salaire minimum légal pour l'artisanat, les salaires sont débattus de gré en gré entre le maître et l'ouvrier, celui-ci ne dispose d'aucun moyen de recours contre son patron.

La condition du compagnon dans ce système est différente de celle de l'artisan en Europe médiévale. Certes si elle s'en rapproche sur un certain nombre de points notamment sur l'extorsion du surproduit au compagnon et l'affectation de son salaire à la reproduction de la force de travail, elle s'en sépare sur d'autres. Ce système ne nécessite pas une épargne importante pour fabriquer des chefs-d'œuvre puisque cette pratique n'est pas généralisable, ni de donner de l'argent pour accéder à la maîtrise.

- Maître - apprenti

Le rapport maître-apprenti découle de deux données importantes :

- les conditions de la reproduction qui ne peuvent être assurées que par «l'apprentissage» ; sans apprenti il ne peut y avoir de reproduction, ni simple ni élargie.

- la prédominance du travail qualifié : le très faible niveau de la division du travail et la rusticité de la technique outilliste rendent nécessaire une qualification poussée et une grande maîtrise de la matière.

D'où la nécessité de former l'apprenti et de lui donner des qualifications. A ce titre, l'apprenti se trouve soumis à une double dépendance, la dépendance technique (expression de l'apprentissage), la dépendance sociale vis-à-vis du maître-artisan.

Les relations sociales entre l'apprenti et le maître-artisan se nouent autour d'un engagement réciproque:

Le premier (Sana'a) doit s'engager à travailler et à s'appliquer. Il n'a pas droit à un salaire mais il est pris en charge par le maître (maître-artisan). Le deuxième s'engage à entretenir la force de travail en

formation et à la former (apprentissage réel et non fictif). Pour reprendre les termes de J. Ibarrola, «il ne doit pas consumer cette force de travail, mais la former».

Cependant du fait que le procès de travail artisanal est un procès complet, le travailleur doit dominer toutes les phases du procès depuis la transformation de la matière jusqu'à l'achèvement du produit fini. D'où la nécessité d'un apprentissage long qui correspond objectivement au temps nécessaire à l'acquisition des aptitudes requises. Mais à cette raison objective vient s'ajouter les intérêts immédiats contradictoires de l'artisan et de l'apprenti. La plupart du temps l'artisan utilise l'apprenti comme serveur et lui demande d'exécuter un certain nombre de travaux, qui n'ont rien à voir avec la formation à laquelle il aspire. Il l'utilise pour faire des courses. En revanche, l'apprenti a besoin d'une formation rapide qui lui permette d'échapper à la double dépendance.

Enfin l'apprenti se trouve soumis à la tutelle du compagnon puisque le compagnon assure en grande partie la formation technique de l'apprenti. Il s'agit là d'une dépendance technique qui dénote l'existence d'une contradiction subordonnée à celle qui oppose apprenti et compagnon au maître-artisan.

b - Le système corporatif : instrument de reproduction des rapports de production dans l'artisanat.

Le système corporatif a dominé l'activité artisanale et a marqué de manière décisive son organisation. Ce système fait figure d'organisation sociale, et apparaît comme résultat d'efforts délibérés destinés à éliminer les conflits au moyen d'accords coopératifs. Dans cette optique son rôle dépasse largement le cadre organisationnel et juridique pour devenir l'expression des rapports sociaux.

En principe, tous les artisans pratiquant un métier donné se constituent en corporation. En fait, l'exacte définition des corporations artisanales est quelque peu flexible. Le facteur déterminant c'est que le mohtasseb veuille bien reconnaître le groupe. Le signe symbolique d'une telle reconnaissance est son acceptation de la personne que le conseil de corporation a nommé à sa tête avec le titre d'amin.

Le choix de l'amin obéit à un certain nombre de traditions: les notables d'un métier artisanal forment un conseil non officiel de la corporation qui exclut les collègues trop jeunes ou trop pauvres. En général le choix se porte sur l'élément le plus influent qui est nommé amin et qu'on investit d'un certain nombre de pouvoirs.

Une fois désigné l'amin joue le rôle d'intermédiaire entre la corporation et le gouvernement, en ce qui concerne les demandes de celui-ci en matière de taxes, dons, travaux gratuits, etc ...

Il doit aussi arbitrer les différends corporatifs au tribunal du pacha (assisté par deux artisans désignés par les plaignants), veiller au maintien de la qualité, et à l'application des règlements coutumiers de fabrication (les fautes, les malfaçons, les fraudes étaient sévèrement punies par l'amin).

Ce système est placé sous la tutelle d'une seule personnalité de la ville : le mohtasseb : celui-ci constitue la pièce maîtresse de l'installation corporative. Il est directement nommé par le Sultan et entièrement responsable du respect des normes relatives à la qualité, aux prix, aux unités de poids et de mesures, aux conditions de travail et de rémunération. Il lui appartient aussi de maintenir les structures des corporations artisanales et d'apporter son appui à leur règlement intérieur. Il a le pouvoir judiciaire et exécutif en matière de fraude. Il peut prononcer des peines d'emprisonnement, d'amendes ou de bastonnades (il n'existe pas d'appel au jugement du mohtasseb). En matière de prix, c'est lui qui établit des mercuriales pour les prix des produits alimentaires surtout puisque le reste des prix est fixé à la criée ou par marchandage.

A l'égard des corporations c'est le mohtasseb qui accorde tout pouvoir, reconnaît leurs experts, établit des relations avec le Makhzen et maintient la structure intérieure. Dans le domaine de la fiscalité il joue un rôle important puisque c'est par son intermédiaire que sont levées la plupart des impositions directes qui pèsent sur les artisans. En dehors de ces textes il fait peser sur les artisans des contributions exceptionnelles qui sont plus onéreuses encore; la hadya (don gracieux) au sultan, la participation à l'entretien de la ville etc ...

Le système corporatif fonctionne donc comme la consécration sociale et juridique des rapports de production.

Le rôle du système corporatif en tant que consécration des rapports de production dominant l'activité artisanale, se concrétise par deux **moyens** :

- par le blocage de l'accès au métier
- par l'action idéologique

Le blocage de l'accès au métier.

La corporation perpétue la hiérarchie en rendant l'accès au métier difficile.

D'abord les corporations comportaient traditionnellement toute une série de degrés auxquels on était admis après avoir franchi une série de «grades» dans l'initiation.

Nous ne savons pas avec certitude si la production d'un «chef-d'œuvre», ou l'accomplissement d'une épreuve étaient exigés pour l'accès à la maîtrise. Sur ce point les témoignages sont peut nombreux et il est

donc raisonnable de penser que si cette habitude existait dans certains métiers elle n'était pas générale. Il est bien difficile d'affirmer que Léon L' Africain se réfère à une coutume semblable lorsqu'il dit que «s'il advient que quelqu'un d'entre eux invente quelque nouveauté industrielle touchant l'art dont il fait profession, on le pare d'une casaque de drap d'or et le mènent les compagnons du métier par les boutiques, avec la solennité de plusieurs ménétriers comme s'il triomphait ; et lors chacun lui donne une pièce d'argent».

Ce qui est certain en revanche, c'est que l'admission dans une corporation était largement soumise à la décision de l'amin et à l'assentiment des éléments influents dans le métier. Ce qui en accentuait le caractère arbitraire. La corporation était relativement fermée aux personnes venues de l'extérieur. L'hérédité dans le métier constituant, par ailleurs, un trait fondamental de l'organisation socio-professionnelle, que le conseil des «notables» du métier contribuait puissamment à renforcer en interdisant l'accès de la maîtrise aux éléments les plus pauvres.

Donc l'accès au statut d'artisan supposait pour le nouveau candidat, d'être connu par l'amin et les notables du métier (tout un système de clientèle rentrait en jeu).

Une telle situation aurait dû conduire à la formation d'une aristocratie de fortune dans les métiers, avec le risque que les inégalités sociales, en se perpétuant, ne suscitent des tensions intérieures opposant les riches aux pauvres. Aucun auteur ni aucun document, à notre connaissance, ne permettent de conclure sur ce point.

Certes, des clivages sociaux profonds existaient à l'intérieur du métier et révélaient chez les riches une évidente propension à dominer les autres (cas de la famille Bennis chez les tanneurs de Fès, des Debbaghs à Marrakech, de certaines familles israélites). Mais, par ailleurs, il n'y a (toujours à notre connaissance) aucune trace de ce que l'on pourrait appeler «conflits sociaux» à l'intérieur de la corporation. Ce qui s'explique ainsi : en limitant la concurrence à l'intérieur du métier et en assurant à un groupe limité d'individus un véritable monopole sur un métier, l'organisation corporative tendait évidemment à décourager les innovations, et à favoriser la stagnation des techniques.

D'autre part le mohtasseb en tant que pierre angulaire de l'institution corporative perpétuait le système et tout ce qu'il comportait comme hiérarchie. Il a bloqué la production à un certain niveau en contrôlant les normes qualitatives surtout, au détriment de la quantité.

Ainsi donc les corporations ne sont jamais arrivées à constituer une force dans l'économie, à se fédérer en communes et à conquérir les franchises, comme en Europe occidentale. Elles sont restées comme l'a bien dit Le Tourneau au stade «des groupements de travailleurs d'un même métier étroitement réglementées, fortement hiérarchisées,

jalousement fermées à des répondants et où l'on ne peut faire un chemin que dans la mesure où l'on a donné la preuve de solides capacités professionnelles.»

Action idéologique

Les corporations de métiers qui, lorsqu'on les considère de l'extérieur, apparaissent essentiellement comme des organes socio-économique, étaient d'autre part les foyers d'une **activité idéologique** dont les principes et le rituel étaient observés par l'immense majorité des artisans.

Le système corporatif véhicule toute une idéologie permettant de façonner la mentalité et de rendre l'exploitation admise comme un phénomène naturel et même divin. Le but visé étant atteint par le biais de la morale au sens large, de la religion au niveau plus restreint. La modération est exaltée comme valeur morale suprême, la concurrence et l'âpreté au gain condamnées. Aux jeunes apprentis et ouvriers la morale enseignée est la fidélité absolue au maître et la soumission.

Quant à la religion, elle est adaptée aux intérêts de la classe dominante et destinée à semer les illusions dans les rangs des artisans. «Tout ce qui arrivait aux uns et aux autres écrit Le Tourneau était considéré comme un effet de la volonté divine : un jour Dieu a donné à celui-ci, le lendemain il donnait. à celui-là; on ne devait pas s'étonner ni s'en scandaliser. Dieu est le plus savant et la créature doit s'incliner devant sa volonté».

La résignation et la soumission sont inculquées aux artisans dès leur jeune âge. On cherche à leur faire croire que leur misère et la richesse de la classe dominante sont des données éternelles et à leur présenter la morale sur laquelle se fondait le système comme un ordre naturel.

L'altération de cette morale conduit, selon elle, à la destruction de l'ordre social traditionnel, à l'effondrement de l'Etat et de la société que le Maroc a maintenus pendant des siècles. C'est ce qui explique que le Makhzen ait toujours confirmé les pratiques traditionnelles et maintenu les vieilles normes contre toute innovation et tout changement. Il a contribué ainsi à la sclérose de l'artisanat et à sa pauvreté.

A cela vient se greffer l'idéologie des confréries : «on peut affirmer, dit Golvin, que 95 % des artisans sont affiliés aux confréries religieuses.» Chaque corporation est affiliée à une congrégation. Certes ces confréries ne sont pas toutes domestiquées par le pouvoir et ne véhiculent pas entièrement l'idéologie dominante. Néanmoins elles participent au renforcement de cette idéologie par la superstition et le charlatanisme qui président à leur comportement. Encore faut-il nuancer

à ce propos, car si les confréries comme les Kittanya et les Tidjaniya sont dominées par une aristocratie très proche des couches dominantes, les Aïssawas et les Hmadsâ pour leurs parts, sont issues davantage des couches les plus modestes et n'ont pas de rapport avec le pouvoir.

Cette interpénétration de la vie professionnelle et de la vie religieuse, eut comme conséquence la consolidation des liens de solidarité entre les membres de la corporation.

De cette manière l'organisation corporative engendra une stratification horizontale (de classe) qui se substitua à la stratification verticale, atténua les conflits qui risquaient de surgir entre classes opposées et émuoussa la conscience de classe qui aurait pu apparaître chez les artisans. Les conflits qui éclataient étaient souvent sectoriels, de corporation à corporation; la solidarité entre les différents membres d'une corporation prenait le dessus sur les conflits qui pouvaient jaillir entre eux. Ce qui se concrétisait dans la réalité par un certain ostracisme à l'égard des autres corporations qui pouvait aller jusqu'au conflit.

Au total, l'activité artisanale, même dans ses aspects les plus positifs, était figée à un niveau global assez bas, guère supérieur sans doute à celui du début du XVI^{ème} siècle. La technique artisanale n'a pas progressé et un certain nombre d'artisanats de qualité dont la production avait été jadis si brillante ont même disparu pour des raisons qui ne tenaient qu'en partie au détournement de la route du commerce de l'or.

Cet artisanat visait en premier lieu à satisfaire une demande faible liée à des besoins limités en nourriture, habillement, outillage domestique. L'extrême médiocrité des voies de communications et les différentes entraves à la circulation des produits limitaient les perspectives d'une extension du «marché».

D'un autre côté l'emprise du Makhzen et de l'institution corporative qui lui servait de moyen de contrôle bloquèrent l'artisanat et contribuèrent à perpétuer le retard.

Cette stagnation du système artisanal se reflète aussi bien au niveau des techniques utilisées qu'à celui de l'organisation. Elle se répercute sur les conditions de vie de l'artisan et le rend à peine capable de gagner de quoi subsister, sans autre ambition que celle de ne pas mourir de faim.

L'activité d'échange dans la F.E.S. marocaine précapitaliste

L'activité économique au niveau où nous l'avons étudiée jusqu'à présent resterait incomplètement décrite si nous n'abordions pas l'échange.

En effet, si la production et la consommation constituent de prime abord les deux «énormes univers» de l'économie, entre eux «s'en glisse en troisième, étroit mais vif comme une rivière, reconnaissable, lui aussi, au premier coup d'œil : l'échange ou si l'on veut l'économie de marché».

Au Maroc de l'époque l'activité d'échange a occupé une place importante ; remontant au haut moyen âge, elle était en grande partie à l'origine de l'intégration du pays et de l'apparition d'Etats forts: Almoravides et Almohades. Le Maroc d'avant l'Islam était un pays morcelé entre plusieurs régions : les plaines du Nord ancienne colonie romaine, zone agricole cultivant le blé et la vigne et les autres régions vivant en grande partie dans ce qu'on appelle économie de subsistance. C'est le commerce Saharien qui entraînera la mise en place d'infrastructure : pistes, points de ravitaillement et d'approvisionnement ; c'est également ce commerce qui donnera naissance à de grandes villes et à des empires : l'empire almoravide et almohade. Cependant cette évolution ne fut possible que grâce à une idéologie commune : l'Islam, qui a facilité l'intégration des différentes régions du pays. Mais la prouesse portugaise au XV^e siècle, éliminant les intermédiaires entre l'Afrique et l'Europe, cassant la suprématie arabe fut pour la suite du déclin économique du Maroc d'une importance fondamentale.

Ce très bref aperçu historique de l'activité commerciale au Maroc précapitaliste nous met en mesure de situer le niveau de cette activité. Pour l'essentiel il s'agira de montrer qu'en la matière le véritable problème est celui de la place que tient l'échange dans l'ensemble du processus de la reproduction sociale et celui des rapports qu'il entretient avec les autres phases de ce processus et notamment avec le procès de production. Précisons cependant que cet échange n'est ni uniforme ni homogène, mais qu'il se distingue par ses méthodes, sa rationalité et ses instruments selon qu'il s'agit des villes ou des campagnes.

Notre intention ici, est de savoir quelle place tient le commerce dans chacun des deux cas et quels sont les mécanismes de son fonctionnement.

A - L'échange dans l'organisation urbaine

«Dans aucune civilisation, dit H. Pirenne, la vie urbaine ne s'est développée indépendamment du commerce et de l'industrie».

Le fait important à souligner dans l'organisation urbaine, c'est son fonctionnement en tant qu'expression d'une certaine division du travail à l'échelle de la F.E.S. La ville ne peut subsister que par un surproduit qu'elle tire du dehors (ne serait-ce que les denrées alimentaires), mais en contre-partie elle doit répondre par une exportation de ses propres produits. Elle est donc contrainte à l'échange.

Cette donnée importante de l'existence urbaine comporte évidemment une infinité de nuances, mais il n'en reste pas moins que l'échange constitue un élément fondamental dans l'activité d'une ville.

Au Maroc l'échange a occupé une place importante dans l'organisation urbaine. Le secteur capitaliste a été relativement développé sous diverses formes et a connu un certain degré de développement dans son organisation, ses méthodes et ses instruments.

a - La place de la ville dans la F.E.S. marocaine précapitaliste

Qu'est ce qu'une ville marocaine?

A cette question plusieurs réponses ont été données. Pour W. Marçais la définition de la ville marocaine en tant que ville musulmane «est fonctionnelle ; la bourgade devient ville dans la mesure où elle réalise par son allure, son genre de vie, sa contexture monumentale, la fonction à laquelle doit répondre la ville selon l'éthique musulmane: d'être un lieu d'échange et de témoignage». Jacques Berque définit l'urbanisme marocain comme un urbanisme de «signe» et la ville comme «le lieu où le témoignage devient architecture».

Enfin L. Valensi estime que «ce qui définit la ville maghrébine c'est

plus son style de vie que sa fonction».

Il ne s'agit pas ici de revenir sur la signification et le contenu de toutes ces définitions, retenons simplement que toutes mettent l'accent beaucoup plus sur l'éthique que sur la fonction économique et sociale.

Pour notre part ce type d'analyse ne nous paraît pas satisfaisant, ne rendant pas assez compte de la fonction et de la spécificité de la ville marocaine ni de son organisation sociale.

Fonction et spécificité de la ville marocaine.

Le trait dominant de l'organisation urbaine est son étroite relation avec le pouvoir. La ville est avant tout une projection dans l'espace d'un projet royal. C'est ainsi que les villes importantes du Maroc ont été la création de sultans: Fès fut construite par Idriss II (à la fin du X^e siècle) pour en faire sa capitale, Marrakech par le souverain almoravide Youssef Ben Tachfine (XI^e siècle) pour la même raison, Rabat par l'Almohade Yacoub El Mansour (XIII^e siècle), Meknès par le deuxième sultan alaouite Moulay Ismaël (XVIII^e siècle), Mogador par Mohamed III (XVIII^e siècle) etc ...

La ville est le fait de l'Etat et ne peut prétendre à l'indépendance. De ce fait elle n'a jamais eu l'équivalent de la classe marchande européenne prête à doter la ville d'institutions assurant sa sécurité et favorisant son autonomie: elle est demeurée protégée et contrôlée par le Makhzen et façonnée par ses structures organisationnelles. Dans ce contexte, la ville apparaît au départ comme l'expression de la division du travail à l'intérieur du pays et ne correspond pas au processus d'émergence et de reproduction d'une classe qui nécessite une assise territoriale. Elle n'est pas l'émanation fonctionnelle de la vie rurale: le souk rurale en particulier ne semble en aucune manière pouvoir être créateur de ville; c'est un phénomène d'un autre ordre et d'une autre catégorie qui est à l'origine du phénomène urbain. L'espace agricole est moins producteur de villes qu'il ne l'était en Europe. En effet une région de population dense avec des ressources agricoles importantes comme la plaine des Doukkala n'est centrée sur aucune ville: Mazagan lui est extérieure, puisque fondée par les Portugais comme comptoir de commerce.

Il semble, comme l'a observé J. Berque, que «la morphologie de la vie dispersée autour des souks représente une forme de décadence de l'ancienne distribution par bourgades».

Le phénomène urbain au Maroc paraît constituer un type relativement étranger «surimposé au pays, si l'on peut dire d'en haut et d'ailleurs». C'est ce qu'exprimait E.F. Gautier lorsqu'il disait des villes marocaines qu'elles étaient «enkystées dans le pays».

Les villes se constituent par une progression qui ferait d'elles

l'aboutissement d'une longue croissance, «elles jaillissent, toutes armées, si l'on peut dire avec Berque, de l'intervention d'un roi ou d'un Saint» ...

La ville constitue au départ un corps étranger dans l'espace agricole. Même des villes comme Fès et Marrakech ne sont parvenues que quelques dizaines d'années, voire un siècle ou deux après leur fondation, à englober leur hinterland et à créer un ensemble économique relativement intégré : dans la mesure où ces villes ne sont pas issues d'une activité marchande intense (comme ce fut le cas en Europe) mais de la volonté d'un sultan, elles ne furent pas le lieu d'une activité économique qui eût fait apparaître une couche sociale intéressée à cette activité et qui eût, dès le départ, créé des liens d'échanges étroits avec la campagne environnante.

C'est aussi ce qui explique que dans l'ensemble la reproduction dans les villes dépend dans une très large mesure du pouvoir central. Or, s'il est un fait que les moyens de prospérité d'une ville sont fournis par le surplus d'origine externe (agriculture) et sa capacité à stimuler et accélérer la formation de ce surplus, il semble que dans le cas des villes marocaines cette capacité à stimuler et accélérer le surplus dépende du pouvoir central. En effet, «la situation d'un prince, écrit P. Barret, sa volonté de dominer l'Histoire, rend réelle, pour n'importe laquelle de ces cités, une possibilité métropolitaine, déjà là, virtuelle en toutes. Ce cas échéant, la voici saisie d'une possibilité soudaine de croître et de prospérer au delà de ce qui se produit dans l'ordinaire de ses jours».

C'est pourquoi aucune ville n'a trouvé en elle-même le moyen de prospérer et de soutenir sa croissance au cours des siècles.

Il faut pourtant souligner que ces villes ont connu un rayonnement important. Fès en particulier a rayonné sur l'ensemble du Maroc et particulièrement sur le Nord du pays, et cela précisément parce qu'elle fut désignée comme Capitale au temps des Mérinides (période de son apogée), donc sur l'intervention du pouvoir politique. Ces villes ont alors réussi à intégrer (relativement) l'espace rural qui les entourait. Mais, revinrent à des dimensions modestes et s'équilibrèrent sur les seules ressources produites par leur campagne environnante. Comme la productivité agricole ne croissait plus la ville n'évolua pas non plus, à la différence de ce qui s'est passé dans certains pays d'Europe où la ville intervint de façon directe pour accélérer la mise en valeur de la campagne et où la dialectique ville-campagne libéra le développement des forces productives.

Organisation sociale des villes

De l'activité économique propre à la ville et de sa position dans l'ensemble du mode de production dérive une structure sociale correspondante. Celle-ci se traduit dans les faits par une organisation dominée par les tenants du pouvoir (al Khassa) mais où les notables (Al ayane) jouent un rôle très important.

Il y a dans l'organisation sociale urbaine deux type de frontières qui s'entrecroisent : celle que tracent les facteurs politiques entre l'oligarchie qui domine l'appareil d'Etat (al Khassa) d'une part et la «bourgeoisie» (Al ayane) ; d'autre part; celle que détermine la puissance économique et sociale, c'est-à-dire le clivage fondé sur les critères sociaux et matériels opposant une classe privilégiée où se retrouvent l'oligarchie dirigeante et la «bourgeoisie» d'une part, et les masses urbaines populaires d'autre part. **Al khassa**, couche sociale sur laquelle s'appuie le pouvoir, trouve son origine dans le Makhzen et s'ordonne par rapport aux fonctions, aux grades et à la «faveur du sultan».

La hiérarchie sociale repose essentiellement sur l'autorité détenue par chacun de ses membres (gouverneurs, chef de Guich, militaire ou fonctionnaire civil).

La gestion politico-administrative de la ville incombe presque entièrement à cette couche de hauts fonctionnaires qui administrent la ville, qui détiennent leur pouvoir directement du sultan et qui sont contrôlés par lui.

Ce sont les membres d'al-khassa qui assurent la sécurité de la ville et la protègent contre les menaces extérieures.

Cette couche vit dans un quartier à part en dehors de la «médina» dans un complexe militaro-administratif appelé généralement «dar el Makhzen » ou «kasba» ou encore «méchoire». Cette mise à l'écart «de la ville, est due au fait que cette couche se distingue essentiellement par son extériorité par rapport aux populations urbaines. Son origine sociale, son caractère militaire, ainsi que son assise matérielle, soulignent bien l'étrangeté de cette couche par rapport aux populations citadines».

Le fait, par ailleurs, qu'elle constitue l'appui du pouvoir explique assez cette position spécifique dans l'organisation sociale urbaine. Le Makhzen, en effet n'a pas de base urbaine. Plusieurs quartiers situés à Fès, Marrakech, Meknes et Rabat, lui servent de «demeures» mais sans pour autant qu'il existât de liaison fonctionnelle avec la ville. C'est ce qui explique que la force sur laquelle il s'appuie est constituée principalement par des éléments étrangers à la médina.

Al ayane couche sociale de notables regroupe trois catégories :

- **les tujjars** ou négociants qui constituent un ensemble socio-économique relativement individualisé, mais très lié aux couches précédemment citées. Ceux-ci détiennent une part importante de la fortune globale. Ils dominent le commerce de gros et de détails et exercent le monopole dans certaines activités (la Kissarya des tissus notamment). Les principaux tujjars détiennent des fortunes importantes dont on ne pouvait d'ailleurs saisir l'importance réelle que si des documents existaient à ce sujet, ce qui est rarement le cas. Une part importante de ces fortunes de grands commerçants est investie en biens

immobiliers beaucoup plus rarement en ateliers artisanaux, vraisemblablement en raison du faible rapports de ces dernières activités. La relative puissance financière des tujjars et le contrôle qu'ils exercent sur un secteur important de la vie économique leur donnent naturellement une influence certaine auprès des autorités. Mais ceci n'est pas toujours le cas, car souvent dans l'histoire le Makhzen a brisé l'essor de cette couche sociale. Leur propriété est demeurée cependant fonction de la stabilité du pouvoir, de sa solidité et des rapports qu'elle entretient avec lui.

- **Les Qulama, cadi, moufti** se manifestent dans le domaine religieux au sens large, englobant l'enseignement et la justice.

Oulama et Cadi forment une couche socio-professionnelle dans l'organisation urbaine et particulièrement dans ce qu'on appelle les villes Hadrya et jouissent d'une influence très grande. Ils ont un rôle considérable en raison de l'importance et de la variété de leurs attributions (même s'ils sont faibles en nombre) et aussi par l'influence qu'ils exercent sur les couches dirigeantes. Ils sont les gardiens de la religion et les garants de l'application de la loi religieuse ; ils sont en quelque sorte chargés de la vie intellectuelle et idéologique, fonction qui est souvent le fait de simples citoyens, comme à Fès par exemple où elle est plus ou moins monopolisée par certaines familles (telles les Fassi et Bensouda)

Al khassa et al ayane

Les relations entre al Khassa et al ayane sont à la fois complémentaires et distinctes.

La complémentarité se manifeste dans la communauté d'intérêt. Al khassa comme al ayane tirent leurs ressources en partie de l'exploitation d'al-amma. Mais pour assurer et perpétuer leur exploitation il existe entre eux une certaine répartition des tâches: al khassa assurent la protection de la ville et permettent le fonctionnement et la pérennité du système. Al-ayane exercent des fonctions de gestion administrative et économique (mohtassib, amin etc ...) ainsi que la fonction d'enseignement et d'encadrement idéologique, la cohésion étant assurée par le sultan autour de qui l'unité d'intérêt s'exprime à travers la beya (allégeance au roi).

La distinction s'inscrit sur l'espace urbain lui-même. La distanciation entre al khassa et le reste de la ville dominée économiquement par al ayane, est nette. Cette séparation est illustrée par la coexistence de deux villes juxtaposées.

Il faut noter cependant que cette distinction est particulièrement nette dans ce que l'on appelle les villes «Hadrya» (Fès, Rabat, Salé et Tétouan), c'est-à-dire les villes d'inspiration et d'organisation andalouse où prédomine une «bourgeoisie» de descendance andalouse.

Les masses urbaines (al Amâ)

En face de cette aristocratie souvent oisive, d'un raffinement et d'une virtuosité que Louis Massignon qualifie de «vicieuse» campe le monde du travail (al Amâ). C'est ce que les chroniqueurs qualifient sans aucune complaisance la «populace» et qui se compose de deux catégories:

- les petits artisans, petits boutiquiers et l'ensemble des travailleurs (compagnons, apprentis et ouvriers de toute sorte). Dans cette catégorie défavorisée il y a en réalité une assez grande variété de situations. Les gens de métiers, petits et moyens artisans et commerçants, constituent une partie importante de la population des villes. Cette catégorie sociale comprend une forte proportion d'artisans dont la fortune moyenne est notablement inférieure à celle des marchands. Dans l'ensemble les métiers exercés sont des métiers relativement peu spécialisés destinés à satisfaire les besoins les plus courants de la population (métiers liés à l'alimentation, travail, tisserands, la fabrication de chaussures ou travail des métaux) ou encore des métiers «impurs».

Il convient cependant d'ajouter que la condition de cette catégorie est pour la plupart meilleure que celle des ouvriers que ses membres emploient.

- Un «proto-prolétariat» : ce mot paraît convenir assez bien pour qualifier une population dénuée d'outils économiques (ateliers ou boutiques), vivant assez misérablement d'activités imprécises et difficiles à cerner. Les contours de cette couche sociale peuvent être définis sommairement par un certain nombre d'indications : Les journaliers (ou khadam) importants par leur nombre sont dans une situation aléatoire, changeant souvent de patrons voire de métiers et toujours à la recherche d'une «bouchée de pain» (luqmat aïch). Ces journaliers accomplissent souvent des travaux pénibles du lever au coucher du soleil, pratiquement sans interruption moyennant un salaire médiocre.

Dans la même catégorie sociale doivent être rangés les nombreux marchands ambulants (domestiques, portefaix, porteur d'eau «gueraba», etc ...). une grande partie de cette population habite des quartiers miséreux ou dans des fondouks à côté des bestiaux» .

Cette couche sociale, garde les traces d'une population rurale marginalisée et maintenue en dehors des normes et des coutûmes citadines. Les ouvriers importants par le nombre sont rejetés de la vie urbaine et forment une plèbe opprimée, instable, composite et agitée.

b - Caractéristiques de l'échange urbain.

Cet échange se caractérise par un certain nombre de méthodes d'instruments et de mécanismes de fonctionnement.

Organisation, méthodes et instruments d'échange

L'organisation de l'échange urbain est marquée, en premier lieu par le contrôle que le pouvoir exerce sur elle, lequel contribue dans une large mesure à sa fixité, l'empêche de devenir concurrentiel et, par conséquent, lui ôte toute virtualité capitaliste, sauf en ce qui concerne les gros négociants. Ces derniers font partie de la classe dominante et ce sont eux justement qui cherchent, par le truchement du mohtasseb, à décourager toute initiative privée qui risquerait d'ébranler leur domination et d'instaurer le statu quo.

Ce comportement est à la l'origine de phénomènes bien connus:

La spécialisation des quartiers industriels et commerciaux et leur cantonnement en centres d'activité autour desquels s'ordonne la vie de la cité entraînent le morcellement des activités commerciales et une spécialisation professionnelle étroite. Les activités commerciales des villes se caractérisent par une très grande spécialisation, chacune étant fragmentée en un nombre souvent très grand d'activités qui se différencient suivant leur objet ou leur spécialité ou suivant leur lieu d'implantation. Cette étroite spécialisation trouve son expression dans l'existence des marchés (souks) ou de caravansérails (appelés fondouks) voués à une activité commerciale unique dans une zone déterminée. Ceci constitue un avantage pour ce qui est de l'organisation technique du négoce ; l'essentiel du commerce de gros est situé à proximité immédiate des lieux de vente au détail et là où les marchands ont leurs entrepôts. En revanche, le fait pour les marchands d'avoir une activité réduite à un certain nombre de produits et d'exercer cette activité dans une aire géographique limitée sous la surveillance des uns par les autres empêche celle-ci de se développer.

L'absence d'organisation efficace est flagrante. Les opérations commerciales gardent un caractère individuel très marqué. Les «associations commerciales» qui existent sont limitées à deux ou trois parents ou amis. En outre, ces associations sont créées à l'occasion de certaines affaires et jouent un rôle épisodique, non essentiel dans l'économie urbaine. La nécessité de constituer de grosses sociétés avec des capitaux importants ne s'est jamais fait sentir, vu le niveau de développement des forces productives. Dans l'ensemble, les marchands agissent en ordre dispersé et sont contrôlés par le Makhzen et les corporations.

La médiocrité technique frappe également : médiocrité des moyens mis en œuvre et rusticité des techniques commerciales utilisées. Les instruments commerciaux demeurent archaïques et ne dépassent pas le niveau d'activité économique général.

En premier lieu, c'est sur la coutume que l'activité commerciale repose. Les marchands continuent à s'appuyer sur une technique utilisée déjà depuis plusieurs générations et dont la fin et les moyens leur ont été

transmis par la tradition. Même dans une ville comme Fès les marchands continuent à agir selon les vieilles traditions sans réussir à dissocier la fin des moyens dans leur activité.

En ce qui concerne, par exemple, la comptabilité, en tant qu'expression de la rationalité complètement développée de l'activité commerciale et en tant qu'instrument de la totale intégration des moyens à des fins dans le cadre de l'entreprise, elle n'existe pas. Ce que nous trouvons, comme comptabilité, chez les tujjars (grands commerçants qui se distinguent des autres marchands par leur chiffre d'affaires et les méthodes qu'ils utilisent), c'est une comptabilité simplifiée, voire simpliste. Le tujjar utilise pour sa comptabilité les livres suivants (encore faut-il préciser que ce type de comptabilité n'a été utilisée qu'à partir du XIX^e siècle).

- konnach d'ed dakhel livre des entrées
- konnach del a khorej livre des sorties
- Yawmiya journal
- konnach d'el-oussakh livre des brouillons
- konnach d'el-khobiya recueil des copies et lettres

L'établissement et la comparaison quantitative de toutes les parties constitutives du revenu et du prix de revient sont presque inconnus. On n'enregistre aucune quantification de l'activité du gain. Ce phénomène s'explique du fait que la volonté de maximiser le revenu en argent n'est pas complètement développé. Du reste cette «comptabilité» n'a jamais été perfectionnée et celle à partie double est restée ignorée.

L'influence du «culturel» sur l'organisation des échanges se manifeste ainsi :

Le système de production marchande et celui des échanges marchands et monétaires n'étant pratiquement pas séparés, il n'y a pas de rupture complète entre l'activité économique et le procès de satisfaction des besoins. C'est pourquoi l'activité commerciale garde son caractère traditionnel et coutumier. La vie du marchand et sa conception du marché étant étroitement liées le profit n'y trouve pas une place propre comme il le faudrait pour parvenir à une accumulation capitaliste. D'où la réalisation par la même personne de plusieurs opérations différentes : c'est qu'il y a une imbrication étroite entre l'économique et le social, une véritable corrélation entre le commerce, l'usage, le droit, la morale et la religion. C'est en fonction de «l'éthique» sociale que se déterminent les fins des activités commerciales et non en fonction de l'intérêt seul qu'elles présentent. Ainsi que nous l'avons déjà signalé, même dans une ville comme Fès, les tujjars continuent à agir selon les vieilles traditions sans distinguer les fins de leur activité de l'environnement traditionnel («culturel») qui les a engendrées, «car cette civilisation de marchands, écrit R. Le Tourneau où tout est dominé par l'utilitarisme, présente des aspects spirituels et intellectuels qui se sont dégagés du mercantilisme.

La religion tient presque la même place dans les esprits que le commerce».

L'absence du système de crédit assigne un rôle particulier à la monnaie.

L'activité d'échange n'a jamais connu un système de crédit organisé (ni lettre de change, ni banques). D'abord, l'activité économique est réduite et ne nécessite pas encore un système de crédit efficace ni très perfectionné. De plus, les normes idéologiques interdisent tout prêt à intérêt, la seule forme de crédit connue par le Maroc étant l'usure. Celle-ci est largement pratiquée par les juifs d'abord, et, dans une large mesure aussi par les marchands, fassi surtout.

La fonction principale de la monnaie au Maroc pré capitaliste est d'assurer la circulation. Les transactions entre vendeurs et acheteurs sont sanctionnées par la monnaie. Elle constitue le moyen de paiement par excellence dans l'économie marocaine. Elle sert aussi de mesure de la valeur des choses. La division du travail dans la F.E.S. marocaine particulièrement dans les villes permet une production diversifiée de produits spécialisés et interdépendants qui ont besoin d'un moyen d'échange universel.

De ce point de vue, l'argent dans ce système constitue une condition préalable à la circulation. Mais il n'est pas encore le résultat de la «circulation» et ne peut constituer de ce fait une réserve de valeur. Il présente les caractéristiques suivantes:

- La monnaie, et ses différentes variations, obéissent moins à des critères économiques qu'à des «exigences» du pouvoir politique. Pour les sultans, la principale fonction de la monnaie est de canaliser les échanges qui se développent autour d'eux. Le palais constitue le pivot d'une circulation monétaire dont il est à la fois le point de départ et le point d'arrivée. Le sultan distribue des signes monétaires marqués de sa puissance personnelle, qui lui revient par le biais de la fiscalité, par des tributs imposés aux populations soumises, par des amendes, par des prélèvements sur les convois de marchands le long des routes etc ...). Ainsi s'organise un circuit limité et presque entièrement fermé sur la personnalité du souverain.

La monnaie relève aussi d'un comportement culturel. En ce qui concerne la parité monétaire, le Makhzen l'a toujours maintenue sur des bases autres qu'économiques (particulièrement religieuses) et ne tenait pas compte des variations des prix du métal. Sous la dynastie actuelle le mitghal qui s'établissait à gr 548 sous la dynastie saadienne et qui représentait 10 francs ou deux douros, tout en pesant davantage, et qui, de ce fait avait disparu de la circulation, fut réduit par les premiers sultans alaouites à 3 grammes. La monnaie perdait ainsi sa fonction principale et n'était plus considérée comme réserve de richesse. C'était sous la forme de parure que s'accumulait le métal précieux. En fait, c'est

surtout par l'évolution politique et culturelle qu'il faut tenter d'expliquer les fluctuations qui affectent les espèces.

La criée publique

C'est un élément important et caractéristique de l'activité d'échange dans les villes marocaines puisque l'essentiel de la production des artisans allait aux marchands par le mécanisme des ventes à la criée. Elle met donc en rapport les producteurs d'une part et les marchands d'autre part. Ce rapport étant assuré par un intermédiaire (ou courtier) appelé «dellal», qui est chargé de vendre les produits et aussi de susciter la concurrence entre les «partenaires».

C'est ce rapport qui régit le fonctionnement du marché et qui détermine les prix. L'acheteur individuel (le consommateur) n'a qu'un rôle marginal sur ce marché. Les «marchandises» y sont présentées en effet par ensembles (par paquet) et non par unité. C'est un marché qui s'adresse en premier lieu aux négociants; de plus, la position de monopole des tujjars sur ce «marché ne laisse qu'une très faible chance au particulier d'acheter à un prix convenable.»

C'est donc de la position des artisans et des marchands sur ce marché que dépend la détermination des prix. Dès lors, il convient d'examiner ces positions respectives et comment elles sont sanctionnées par la criée publique.

En ce qui concerne l'artisan, son attitude se caractérise par la prédominance d'une logique de subsistance. Le faible développement économique et technique maintient la production de l'artisan à un bas niveau. C'est pourquoi cette production s'opère en général au jour le jour, sans vue à longue échéance si bien que l'artisan est conduit à ne produire qu'en faible quantité. Est frappante aussi l'absence d'unité des artisans qui affrontent le marché en ordre dispersé. Ils ne font pas jouer «les forces latentes des corporations pour obtenir une place plus équitable dans le jeu économique de la cité, ils prennent plus que leurs part des risques courus», ainsi que le remarquait le Tourneau.

Face aux artisans, se trouvent les marchands dont la position est différente, voire opposée.

En premier lieu, la situation matérielle et financière des marchands les met en meilleure position par rapport aux artisans.

En second lieu les «tujjars» occupent sur le marché une position de monopole collectif puisqu'ils agissent de manière organisée face aux artisans qui, eux, agissent individuellement. Ils peuvent donc faire baisser les prix des produits qu'ils achètent et, dans d'autres circonstances, élever celui des produits qu'ils vendent.

Enfin, les tujjars assurent l'approvisionnement des artisans en matières premières en provenance de la campagne, ce qui leur donne le moyen d'agir sur l'équilibre entre production et approvisionnement. Profitant des fluctuations qui sont très fréquentes dans ce domaine et affectent souvent cet équilibre, les marchands se livrent à la spéculation en jouant sur l'offre et la demande pour maximiser leurs gains. Ils créent une situation d'excès d'offre sur le marché d'achat et d'excès de demande sur le marché de vente en maintenant entre les deux une situation de relative pénurie.

De par cette position les marchands peuvent influencer sur le niveau des prix des produits qu'ils échangent avec les producteurs.

En cas d'accroissement de la demande consécutif à des années de paix et de bonnes récoltes, donc à un moment où l'ensemble des prix agricoles se trouve à un niveau assez bas, les négociants interviennent comme un monopole pour éviter la baisse des prix des matières premières nécessaires à l'artisanat.

Une telle situation entraîne ainsi une marge de gain importante pour les tujjars. L'action des marchands freine l'élasticité du volume de production artisanale dans le court terme (celle-ci étant quasiment nulle). Les négociants arrivent à bloquer ainsi les possibilités d'accumulation de l'artisan en créant une situation assez précaire pour lui.

A travers ces indications se révèle une véritable forme d'exploitation du producteur par le marchand. Dans la mesure où cet échange est concentré entre les mains de quelques gros négociants et où les nouveaux sont exclus grâce aux mesures restrictives prises contre les «intrus», la concurrence est réduite et de ce fait le prix auquel le produit est acheté sur ce marché local par le paysan ou l'artisan, tend à être inférieur à ce qu'il aurait été si le nombre des acheteurs n'avait pas été limité.

Ainsi donc, la criée publique est le lieu où se réalise le prélèvement du surtravail sur le producteur au profit du marchand.

L'étude du phénomène de la criée indique l'autonomie de la sphère de circulation par rapport à celle de la production. «L'enchère, dit J. BERQUE, relie en les isolant, les spécialités professionnelles, les stades de fabrication et les moments de circulation».

L'activité du gain dans ce système est restée cantonnée dans l'échange, de «marchandises» ou d'argent, elle ne s'est pas tournée massivement vers la production. La séparation presque absolue de la production et le négoce est une constante de la vie économique et la cloison qui sépare les tujjars des artisans est non seulement d'essence économique, mais elle est aussi sociale (comme nous l'avons montré précédemment).

B - L'échange dans l'organisation rurale.

L'un des aspects les plus spécifiques de l'économie marocaine de l'époque, et le plus typique de la vie rurale, est l'existence d'une intense activité d'échange qui s'effectue dans ce qu'on appelle communément les souks ..

Déjà au XI^e siècle, El Bekri insiste sur le rôle des foires et marchés dans la péninsule tingitane et dans le Sud du pays autour d'enceintes fortifiées.

Au XVI^e siècle, Léon l'Africain donne d'amples précisions à ce sujet particulièrement à propos du Maroc méridional. Ses indications dénotent une incontestable diffusion des souks.

De son côté Marmol recueille aussi des informations sur ces marchés, vers le milieu du XVI^e siècle. D. Jacques Meunié fournira plus tard un certain nombre d'indications sur le Sud marocain, à la fin du XVI^e et au début du XVII^e siècle. En ce qui concerne la deuxième moitié du XVII^e et le XVIII^e siècle on est réduit aux vagues allusions figurant dans l'ouvrage de Lemprière.

Il faut attendre le XIX^e siècle pour trouver quelques mentions dans le mémoire de Burel ou les écrits de Caraman, et ce n'est qu'à la fin du XIX^e siècle que Ch de Foucauld et R. de Segonzac font redécouvrir les souks.

Mais malgré l'aspect fragmentaire de ces indications, nous pouvons conclure à une existence ancienne et quasi permanente des souks, dans la vie économique du Maroc de l'époque.

Par ailleurs tous ces témoignages et ces informations soulignent l'importance de ce rouage essentiel de la vie rurale marocaine et mettent l'accent sur ses multiples fonctions.

Cependant ces souks n'ont pas toujours les mêmes fonctions quelle que soit l'apparente homogène qui semble les caractériser. Les souks des régions « siba » diffèrent de ceux des régions Makhzen, à la fois par leur fonction, leur organisation et les mécanismes de leur fonctionnement.

a - Les souks du «siba»

De par leur production et leurs besoins en produits de première nécessité (particulièrement les céréales), les régions montagneuses sont appelées à multiplier leurs échanges avec les plaines qui leur fournissent les céréales. D'autre part et vu l'absence, à l'intérieur du «village» ou du canton, de lieux de ravitaillement et d'échange, les souks jouent un rôle important dans la vie économique des populations. Le souk est, dans ces

conditions, une donnée fondamentale dans l'organisation de cette économie. Il tient une place «stratégique» dans l'organisation de ces communautés.

Au sein des régions «siba» le souk n'a pas qu'une fonction économique mais aussi sociale et politique.

La fonction économique

Le souk, c'est d'abord le lieu où s'effectue un certain nombre de transactions, où ceux qui veulent céder, acquérir ou échanger des produits, sous forme de troc ou en utilisant de la monnaie, se regroupent. C'est donc l'endroit où se concrétise et se réalise l'échange.

Mais si nous reconnaissons le rôle joué par l'échange dans l'économie dans des zones «siba», nous sommes du même coup obligés de nous demander à quoi ce rôle correspond. Il contribue en effet à l'autosuffisance des zones en questions. C'est qu'à l'origine de cet échange, il y a la nécessité objective d'exporter pour importer les moyens nécessaires à la satisfaction des besoins. Les régions montagneuses notamment sont pratiquement contraintes à l'échange. D'une part elles ne produisent pas l'essentiel de leurs vivres, d'autre part ce qu'elles produisent ne peut être entièrement consommé et les oblige à échanger. J. Berque l'a bien souligné dans le cas du Haut-Atlas lorsqu'il dit que «la montagne a toujours faim. Même riche et agressive, elle a besoin de la plaine pour son pain et sa bouillie».

L'échange dans ce système a pour rôle de restaurer l'autarcie en apportant aux membres de la société les éléments nécessaires à leur subsistance. Dans ces conditions le souk répond aux besoins matériels élémentaires (nourriture, vêtements outillage quotidiens) des montagnards.

La deuxième fonction qui découle de la première c'est la **fonction d'équilibrage**. Le souk, c'est le lieu où les paysans écoulent leurs excédents de production pour se procurer les produits nécessaires à leur subsistance; d'autre part entre les montagnes et les plaines il y a complémentarité et compensation : les plaines sont de grandes productrices de céréales tandis que les montagnes produisent surtout des fruits et quelques produits onéreux (amandes, noix, miel, peaux, kif etc ...).

Ces échanges ont donc pour rôle d'effacer les déséquilibres naturels.

Role sociale et politique

En plus de leur importance économique les souks jouent un rôle social et politique important.

Au niveau local, le marché est un lieu de rassemblement et de

rencontre où s'échangent les informations et où se rencontrent les parents séparés par les règles de résidence. On peut venir au marché sans avoir à y acheter ou à y vendre. Pour préserver ce rôle social, il est nécessaire que le marché soit un lieu de paix, un endroit de neutralité à la porte duquel s'arrêtent les querelles entre groupes.

C'est pourquoi, le choix de l'endroit où aura lieu le marché est de première importance. La position du souk par rapport au territoire tribal n'est pas choisie au hasard. On recherche soit une position centrale position de commandement qui met en valeur l'unité du groupe tribal et sa cohésion, soit une position marginale, à la limite du finage et en bordure du groupe voisin autrement dit une position permettant le contact entre les différents groupes.

C'est ainsi que le souk remplit une fonction d'intégration entre les groupes dispersés et divisés par des rivalités permanentes. Le souk de la région es-siba est le lieu où se réalise une certaine unité entre les différentes communautés. En l'absence d'un pouvoir central, de tout centre politique, urbain ou social et par manque de centralisation le souk devient un endroit où l'on peut, chercher non pas à mettre en place un organisme centralisateur, mais à créer une atmosphère de coexistence entre tribus. Ainsi, l'inexistence d'institutions centralisées et l'absence d'un gouvernement unifié dans ces régions (régions Siba) donnent aux échanges un caractère social et politique.

Dans ces conditions, le marché joue un rôle essentiel dans la formation de l'opinion publique (à une échelle plus vaste que celle du canton) qui oriente l'effort commun et intègre les forces autrement disparates. C'est aussi l'occasion de régler un certain nombre de litiges ou de querelles entre les cantons ou les tribus et d'assainir l'atmosphère entre tribus voisines.

C'est ce qui explique que le Makhzen cherche à briser l'unité des tribus siba par le recours à des méthodes destinées à perturber la paix du marché et susciter des hostilités entre les différentes communautés.

La nécessité d'assurer la paix du marché des régions siba devient alors l'une des principales préoccupations des habitants de ces régions. Dans les conditions exceptionnelles qui règnent dans ces régions. Dans ces zones traditionnellement ravagées par les combats de groupes hostiles «les marchés y sont selon l'image de G. Ayache des barils de poudre qui peuvent exploser au moindre choc. Il existe un nom courant pour désigner la décharge soudaine et tragique: le nafra».

C'est pourquoi les tribus siba utilisent certaines dispositions permettant de maintenir l'ordre: une réglementation du marché qui fait l'objet d'un statut, la mise du marché sous la protection d'un Saint, d'un marabout ou d'un «amghar» du canton, l'interdiction de porter des armes etc ...

Les souks sont généralement fréquentés pour l'essentiel par des paysans. Dans les marchés des régions de «Siba» le nombre de marchands est faible étant donné l'insécurité qui règne dans ces zones et leur éloignement des villes. Ces souks mettent donc en rapport essentiellement des producteurs, ce qui se traduit par une influence sur la détermination des prix notamment.

En effet, dans ces régions, les témoignages mettent en évidence une liberté dans les transactions où les prix, du moins dans une certaine mesure, résultent des marchandages entre parties.

Le souk connaît des fluctuations spontanées dans prix: les cours de produits s'établissent en fonction des saisons, des années, de l'état des récoltes et des pâturages, ce qui entraîne ces variations.

Peut-on faire intervenir la loi de la valeur dans la détermination des prix dans ce système?

Il convient d'abord d'écarter une première réponse, celle qui invoque le jeu de l'offre et de la demande. Ce jeu ne nous paraît pas suffisant pour conclure à l'existence de la loi de la valeur, car si le jeu de l'offre et de la demande peut bien rendre compte des variations des prix, il ne saurait expliquer la valeur moyenne autour de laquelle cette variation s'effectue.

De plus, l'application de la loi de la valeur dans le cas que nous étudions ici, ne nous paraît pas pertinente pour expliquer la détermination des prix. Marx a d'ailleurs bien précisé un certain nombre de conditions restrictives: «Il est nécessaire:

1) que l'échange (...) cesse d'être purement fortuit ou occasionnel (...)

2) que les marchandises soient produites de part et d'autre en quantités correspondant à peu près aux besoins réciproques (...)

3) qu'aucun monopole naturel ou artificiel ne rende possible à une des parties de vendre au-dessus (...) ou ne la force à vendre au-dessous de la valeur», or aucune des conditions n'est remplie dans le cas de l'échange dans les souks des zones de «siba» :

- Tous d'abord si l'échange n'est pas occasionnel il n'est pas non plus régulier et permanent, le souk ne se tenant qu'une fois par semaine.

- Le monopole «naturel» des habitants des plaines fait qu'ils disposent des céréales et de l'essentiel de produits vivriers.

- Enfin parce que les produits échangés ne correspondent pas aux besoins réciproques, les régions montagneuses produisant au-delà des besoins des plaines. De ce fait, elles sont conduites à vendre leurs produits à un prix bas.

Les transactions dans ce système présentent un certain nombre de caractères qui peuvent se résumer ainsi :

Elles portent dans la totalité des cas sur les excédents de la production. En général ce que les fellahs ont à vendre, ce sont surtout des vivres; et les vivres qu'ils proposent sur le marché sont ceux qui restent après qu'aient été satisfaites les exigences de leur consommation: aussi bien en ce qui concerne la consommation quotidienne de leurs membres que la consommation exceptionnelle liée à telle ou telle circonstance de la vie sociale, fêtes religieuses ou funéraires. Ceci explique pourquoi l'acheteur parvient à marchander avec succès les produits qui lui sont proposés, et à réduire dans de notables proportions les prix initialement annoncés : ces produits qu'ils vendent sur le marché n'ont de valeur pour lui que dans la mesure où ils lui permettent de se procurer des denrées nécessaires à sa subsistance. C'est ce qui explique d'ailleurs que le montagnard du Haut-Atlas et du Rif vende souvent de produits onéreux à un prix très bas.

- Elles sont soumises à la valeur d'usage. Les excédents ne sont pas produits en vue de l'échange tout d'abord, en ce qui concerne les régions montagneuses, la nature même de leur production, comme nous l'avons vu, les contraint à l'échange; d'autre part l'organisation même du groupe est faite de manière à ce que sa subsistance soit assurée même dans les conditions climatiques les plus défavorables (c'est ce qu'à remarqué J. Berque à propos de ce qu'il a appelé la «céréaculture en pots de fleurs»).

Dans ce cadre, la stimulation économique (au sens de recherche de gain ou de maximisation du taux de profit) ne s'exerce pas continuellement et n'agit pas constamment sur le comportement du producteur puisqu'elle ne modifie en rien ses décisions. Conçu pour fournir au groupe ses besoins immédiats, ce système est par nature même limité dans sa production. Celle-ci étant orientée vers l'approvisionnement de la famille empêche son accroissement.

Ce caractère se retrouve aussi au niveau de l'instrument de cet échange.

Certes l'échange pratiqué sur ces souks de «Siba» n'est pas le troc des «sociétés primitives». Aussi bien dans les observations anciennes des chroniqueurs (Léon l'Africain au, Marmol ou des voyageurs du XIX^e siècle, que dans les études récentes (R. Montagne, J. Berque, J.F. Troin ou D. Jacques Meunié), il apparaît que ce troc n'a jamais réellement existé à l'état brut aux périodes historiques, et que, très tôt, l'économie campagnarde a été monétarisée.

La fonction principale de la monnaie dans ce système est d'être un moyen d'échange. Son caractère d'équivalent est reconnu et donne lieu à des transactions «occasionnelles» ; les formes essentielles (je la

circulation sont liées à des paiements à caractère social et il existe une forte tendance à thésauriser.

La monnaie métallique ne semble pas avoir dépassé, dans ces régions, le stade de la circulation simple, celui où la monnaie - marchandise est admise seulement pour la valeur du métal qu'elle contient. Chaque transaction donne lieu à deux opérations distinctes:

- d'une part une évaluation de la marchandise offerte par rapport à une monnaie de compte qui n'est le plus souvent qu'une ancienne monnaie disparue de la circulation.

- d'autre part une évaluation des pièces proposées en paiement par rapport à cette même monnaie. On arrive après diverses discussions (parfois longues et laborieuses) à établir un taux d'équivalents variables pour chaque transaction.

b - Les souks des régions Makhzen.

Ces souks sont étroitement liés à l'organisation urbaine: toute une auréole néo-rurale entoure ainsi la ville intégrant ces souks de banlieue (ou de région) et s'inscrivant dans la division du travail entre ville et campagne.

Ces marchés mettent en rapport deux types d'agent qui assurent les deux flux importants, et entretiennent certains types de rapports.

Les agents en présence

Le premier flux est celui de l'apport de produits ruraux. Cet apport est bien sûr le fait des fellahs qui viennent vendre leur excédent de production. Ces apports sont variables selon les saisons et les régions (des pointes existent après les récoltes). De manière générale l'apport du fellah peut être ramené aux produits suivants:

- les grains après la moisson.
- les fruits et légumes, variables selon les saisons.
- le bétail toute l'année avec des pointes liées aux travaux agricoles, aux fêtes etc ...
- les produits d'élevages: œufs, beurre, farine etc ...
- les produits de cueillette: escargot, champignons, bois, touffes de palmier nain, herbes médicinales, fruits sauvages, selgemme etc ...
- les produits d'artisanat domestique : tissages, poterie, laine filée, objets en bois, huile rurale ...

A côté de ces paysans qui viennent proposer leurs produits et s'approvisionner en produits des villes, des marchands qui achètent une grande partie des denrées des fellahs pour les revendre soit ailleurs, soit plus tard.

Le second flux est **issu de la ville** : Il consiste dans des produits

divers: tissus, quincaillerie, produits de l'artisanat etc ... Il y a même dans certaines périodes de l'année une vente de produits agricoles, notamment les céréales qui manquent aux montagnards (ceci est particulièrement fréquent en période de soudure).

Ces flux mettent donc en rapport le fellah d'une part, et le marchand de l'autre.

De ces rapports dépendent le fonctionnement de ces souks et la détermination des prix.

Mécanismes de fonctionnement et détermination des prix

Le fellah se trouve soumis à un certain nombre de contraintes, de différents ordres, et qui le rendent vulnérable à l'égard du marchand.

Des contraintes d'ordre naturel: les produits agricoles (céréales, légumes, fruits et bestiaux) se trouvent soumis à deux types de changements qui interviennent dans le rythme annuel des souks et affectent aussi bien la masse des apports en «marchandises» que leur prix.

Des changements réguliers apparaissant suivant la saison: par exemple dans les régions productrices de grains les apports sont massifs au cœur de l'été, puis ils se ralentissent dès l'automne, faiblissent en hiver et au printemps (mais sans atteindre le creux très accusé de régions déficitaires). En ce qui concerne le bétail « les fluctuations d'apports se font sentir lors de deux périodes: le maximum se situant en fin d'hiver, début de printemps (mars à mai) et automne (octobre-novembre), les deux creux s'installent entre ces deux saisons de forte commercialisation.

Des changements irréguliers dont l'amplitude est encore plus accusée sont liés à divers événements: sécheresse prolongée, catastrophe climatique, maladies épisodiques du bétail.

Ces changements et fluctuations retentissent sur l'activité du souk et conduisent le fellah à une position de faiblesse à l'égard du marchand.

Il subit aussi des contraintes d'ordre technico-économique :

L'insuffisance des moyens dont dispose le fellah et les lacunes de stockage le contraignent à la vente aussitôt après la récolte, au moment où le cours est au niveau le plus bas. En effet, la plupart du temps le fellah conserve son grain dans des silos enterrés dans le sol: les matmora. Leur capacité est limitée, les risques de pourrissement sont fréquents. Par ailleurs, le remboursement des dettes, l'épuisement du bétail en fin d'été, les prélèvements du Makhzen (impôt), obligent souvent les fellahs en automne à vider les silos et à déverser ses dernières réserves dans le souk. Cette situation du paysan met le marchand en meilleure position pour acquérir les produits agricoles à un

prix intéressant pour lui, et explique pourquoi le marchand arrive à marchander avec succès les produits qui lui sont proposés et à réduire d'importantes proportions les prix initialement annoncés (l'endettement du fellah et ses faibles moyens de stockage le poussent parfois à brader sa production).

Il s'ensuit une forte spéculation par manipulation des prix, au détriment des producteurs.

Tout d'abord par la manipulation de l'offre et de la demande par le marchand. Le fait que le marchand s'intercale entre le producteur (paysan) et le consommateur, lui permet de jouer sur l'équilibre production-approvisionnement et de se livrer à la spéculation.

La tactique qui l'assure d'atteindre cet objectif a toujours consisté dans la mesure du possible, et comme avec les artisans, à créer une situation d'excès d'offre sur le marché d'achat et d'excès de demande sur le marché de vente en maintenant entre les deux un goulot d'étranglement. Un exemple significatif est celui du commerce des céréales : les marchands achètent les produits au moment où le prix est le plus bas chez les paysans suite à la récolte d'été, à l'absence de moyens de stockage et l'endettement du fellah, pour les revendre en saison de soudure et de pénurie à des prix élevés.

Ainsi en faisant jouer ce double circuit le marchand revend à un moment donné au producteur ce qu'il lui avait acheté à une autre époque à un prix beaucoup plus bas et, de cette manière, le met dans une situation de dépendance et lui fait subir une certaine exploitation.

D'autre part les écarts de besoins et de prix entre régions facilitent grandement la spéculation. Les marchands de grains vendent aux paysans des zones arides ou montagneuses les grains achetés aux Fellahs des plaines. A l'inverse ils vendent aux paysans des plaines des fruits issus des zones arides et montagneuses. (Il faut pourtant noter que ce type de spéculation est limité à cause de l'insécurité qui règne dans les régions montagneuses notamment). Les marchands disposent, par ailleurs, d'un réseau de relations et d'informations assez étendu et efficace (particulièrement les Juifs, pour pouvoir jouer sur les prix d'une région à l'autre.

- L'autre face de cette exploitation du fellah par le marchand tient au style même du commerce qui n'est que le résultat de l'inégal développement entre la campagne et la ville.

Le paysan reste largement préoccupé par la satisfaction des besoins, son comportement dans l'échange est dominé par la valeur d'usage. Le marchand au contraire joue sur la différence des produits ou des prix de production entre régions (surtout sur la différence de développement entre ville et campagne) pour s'assurer un profit. Ajoutons à cela le fait que dans les transactions le marchand, organisé et averti rencontre sur le

marché un paysan souvent ignorant des prix pratiqués en ville et par conséquent ne disposant d'aucun étalon de comparaison lui permettant de connaître la valeur de ses produits: c'est là un des mécanismes de l'exploitation de la campagne par la ville.

Cette différence d'optique se trouve donc au centre des rapports fellah-marchand.

Ainsi dans ce contexte les marchands profitent de l'échange pour accaparer une partie du surproduit créé par les fellahs. De par même leur fonction d'intermédiaire ne créant pas de surplus (celui-ci étant produit dans la sphère de production) mais exploitant seulement des différences de prix et l'inégalité de développement entre ville et campagne, les marchands disposent du surplus des producteurs.

Trois conclusions s'imposent au terme de ce chapitre:

- l'existence dans la F.E.S. marocaine pré capitaliste d'un échange à la fois complexe et diversifié mais assez primaire dans ses méthodes et ses instruments.

- cet échange assure l'exploitation des producteurs (artisans ou paysans) par les marchands. Ceux-ci opèrent un prélèvement du surproduit et du surtravail sur les producteurs en utilisant les mécanismes des prix; la sphère de circulation assure cette exploitation.

- Enfin l'échange est inégal entre les plaines et les montagnes. En effet, le besoin en denrées alimentaires des montagnards et leur insuffisante production dans ce domaine les conduisent à céder des produits onéreux contre les céréales et les denrées de base nécessaire à leur existence.

Une F.E.S. aussi diversifiée et hétérogène ne peut être, ainsi qu'on l'a vu, analysée par de simples schémas et par des formules générales. Mais que signifie cette diversité ? Cette hétérogénéité ne masquerait-elle pas l'unité organique de la F.E.S. ? Il est prématuré de répondre tout au moins peut-on affirmer à cette étape de notre travail, que la F.E.S. marocaine précapitaliste n'était pas constituée par un seul mode de production mais par deux. Il reste maintenant à identifier ces modes de production, à étudier leurs contradictions et leur articulation.

**IDENTIFICATION DES MODES
DE PRODUCTION EN PRESENCE**

Essai d'identification du mode de production de la F.E.S. marocaine précapitaliste

Si la méthode suivie jusqu'à présent nous a permis de porter un éclairage sur l'ensemble de la formation économique et sociale, selon ses différentes composantes et articulations, il convient maintenant d'identifier les modes de production en présence et de vérifier certaines notions utilisées au sujet de la F.E.S. marocaine, telles la «stagnation» ou «l'ankylose» .

«Le plus simple pour reprendre les propos de M. Bloch, sera sans doute de commencer par dire ce que cette société n'était pas».

La F.E.S. marocaine a fait l'objet de plusieurs qualifications et son identification a alimenté toute une littérature, suscitant même les controverses. Ce qui excite la curiosité des chercheurs et qui en même temps permet cette diversité d'appellations, c'est la complexité de cette F.E.S. et son refus de toute systématisation, à tel point que certains auteurs, comme R. Gallissot, n'ont pas hésité à la présenter comme « un cas irritant pour le matérialisme historique».

Il s'agit maintenant d'examiner, parmi les concepts avancés à l'occasion de l'identification de la F.E.S. marocaine, ceux qui nous paraissent les plus significatifs du point de vue du matérialisme historique.

Au préalable une place particulière sera cependant réservée à l'analyse Khaldounienne dans la mesure où elle est, jusqu'à présent, la première étude complète des F.E.S. maghrebines (antérieure au XIV^e siècle) et continue à servir de référence à plusieurs études récentes.

A - L'approche khaldounienne et ses limites

Le point de départ obligé pour toute approche de la F.E.S. demeure l'œuvre d'Ibn Khaldoun. Nombre d'auteurs soutiennent que la F.E.S. marocaine est restée conforme au modèle Khaldounien jusqu'à l'avènement du protectorat. Le représentant le plus connu de cette thèse, Y. Lacoste, n'a-t-il pas affirmé: «la situation qu'a étudiée Ibn Khaldoun, a duré plusieurs siècles : pour l'essentiel, elle a duré jusqu'au XIX^e siècle et elle a séparé la période de l'essor du IX-XII siècle de l'époque coloniale, le Maroc se replia sur lui-même et conservera ses structures médiévales. Il parvint à échapper à la domination portugaise et espagnol, grâce à la résistance de ses tribus, grâce aussi à la conquête de l'Amérique qui détourna les puissances ibériques» ?

Sans doute quelques éléments de l'analyse khaldounienne méritent-ils d'être retenus, particulièrement son analyse des rapports ville-campagne, ses analyses économiques et sociales et surtout sa conception de l'histoire.

Cependant, vouloir approcher la F.E.S. marocaine à travers le modèle khaldounien revient à formuler une hypothèse dont la portée historique et théorique nous semble plus que discutable. On ne peut en effet s'empêcher de se demander si une telle interprétation n'en vient pas finalement à oublier l'essentiel, à refuser de prendre en considération les transformations qui sont intervenues dans l'organisation économique sociale et politique depuis le XVI^e siècle.

a - Le contour théorique du modèle khaldounien

La démarche d'Ibn Khaldoun repose sur un concept-clé: l'assabya (1). Ce concept a été forgé par Ibn Khaldoun, à partir d'une réalité sociale particulière, celle du Moyen-âge maghrébin. Il n'a donc de sens que rattaché à cette réalité puisqu'il permet de l'appréhender dans ses spécificités et ses contradictions. Il couvre de ce fait un ensemble de facteurs qui aide à saisir le mouvement dialectique qui a abouti à la stagnation de la société maghrébine de l'époque.

Ce concept exprime à la fois la transformation et la répétition du «cycle» historique. De ce point de vue, il se présente comme un procès, ayant une dimension chronologique et une dimension spatiale.

Le processus de changement.

Parlant de l'assabiya, Rosenthal la définit comme «la force motrice du devenir de l'Etat» ; de son côté Y. Lacoste la qualifie de «structure socio-politique qui marque le passage de la société sans classe à la société de classes».

Ces deux citations nous aident à saisir la richesse du concept qui

visé à expliquer comment les contradictions internes du groupe créent une dynamique qui entraîne le groupe à se transformer en son contraire.

D'abord l'assabiya se présente au départ comme la cohésion du groupe ou du clan. Celle-ci n'existe que chez les populations qui relèvent de «l'Umran badawi» et qui sont accoutumées à de rudes conditions d'existence. Elle caractérise le «système tribal» le plus ensauvagé où, selon G. Labica, la rigueur du climat jointe aux difficultés de se procurer le nécessaire impose de faire corps». Ce sont les ruraux, notamment les plus démunis d'entre eux, qui possèdent de telles qualités. Ce sont les nomades chameliers (exemple: les Almoravides) ou les montagnards sédentaires (les Almohades), ou les semi-nomades (les Mérinides) qui ont rendu possible un équilibre égalitaire et se caractérisent par un ensemble de valeurs fondées sur le courage, l'honneur, le refus de se soumettre etc ... C'est donc ce contexte de rareté qui impose cet esprit de corps. La solidarité du groupe est déterminante aussi bien pour la survie de l'individu que du groupe.

La privation permanente dans laquelle vivent ces groupes développe chez eux aussi la convoitise des richesses des autres et par conséquent l'esprit offensif. La solidarité du groupe, dans ces conditions, devient nécessaire pour attaquer et dominer les tribus rivales et les soumettre pour les exploiter. D'où l'utilisation de la violence comme moyen de s'accaparer leurs richesses et de s'assurer le contrôle de leurs sources.

Cependant l'action violente ne peut aboutir à la prise du pouvoir que lorsqu'elle est accompagnée d'une action idéologique. L'assabiya est nécessaire à la cohésion du groupe mais demeure insuffisante pour conquérir le pouvoir si elle n'a pas de soubassement idéologique et donc si elle n'est pas soutenue par une propagande politique: La d'awa.

De la même façon, la propagande religieuse ne peut réussir sans l'appui d'une forte assabya. «La solidarité, organique, poursuit Labica doit elle aussi se traduire par une cohésion idéologique pour que puisse être fondée la puissance politique».

La prise du pouvoir et la constitution de l'Etat exigent une propagande politique qui renvoie à la cohésion du clan. Les clés du pouvoir sont ainsi résumées: Assabya, dawa, mulk.

Le deuxième terme, observe G. Labica, «tient véritablement le rôle de médiation de type hégélien, en ce qu'il est chargé d'assurer la négation - mutation du premier».

Sur le plan socio-politique cette évolution se traduit par une double transformation : un pouvoir de fonction qui se transforme en pouvoir d'exploitation, et une organisation sociale démocratique qui débouche sur un pouvoir oligarchique.

La première étape se trouve franchie par l'émergence à l'intérieur du clan ou de la tribu d'une minorité qui s'empare de l'organisation tribale et la monopolise à son profit. Mais une fois cette évolution achevée, la minorité en question sort des frontières du groupe et noue des alliances lui permettant de se structurer en groupe plus large prêt à étendre son hégémonie sur un certain nombre de territoires voire sur tout le pays.

Ainsi se sont constituées les dynasties marocaines; c'est à base de solidarité lignagère que le groupe est arrivé à s'emparer du pouvoir.

Mais une fois au pouvoir un autre processus s'engage qui conduit à la décadence et à l'effondrement de la dynastie régnante.

La rotation cyclique

Arrivée au pouvoir la nouvelle dynastie instaure un nouvel équilibre économique en deux phases :

- **Au début**, les besoins sont relativement limités étant donné l'assise sociale et matérielle de la dynastie ainsi que le rappelait Ibn Khaldoun «il faut savoir que, comme nous l'avons dit, la dynastie, à ses débuts, a un caractère nomade ; c'est pourquoi, elle a peu de besoins, en l'absence de sa vie luxueuse et des habitudes qu'elle implique. Ses frais et dépenses restent faibles; le revenu public accuse alors un excédent considérable, une fois payé ce qu'il faut pour couvrir les besoins».

La dynastie se limite à instaurer les seuls impôts légaux (du point de vue du droit musulman), c'est-à-dire le kharaj (impôt foncier), le zakat et le jizia payés par les non-musulmans. A ce stade, le développement est régulier et la civilisation prospère.

Dans un second temps l'équilibre installé au départ se trouve remis en cause car, de même qu'il y a une logique pour la constitution du Mulk, de même une autre logique travaille à sa perte. Le fondement même du pouvoir reposant sur la force (al qahr) et la richesse (at-taraf) engendre cette situation. En se mettant en place, la dynastie au pouvoir perd progressivement les valeurs sur lesquelles elle s'est fondée, abandonnant ainsi l'Assabiya pour s'appuyer sur les liens de soumission et l'allégeance.

Du fait qu'il ne repose pas sur des intérêts structurés et sur une assise sociale stable représentée par des groupes sociaux déterminés, le pouvoir recourt à un système d'alliances et de clientèle. Pour obtenir le soutien nécessaire à son maintien, le détenteur du pouvoir distribue privilèges et avantages provoquant un accroissement important des charges de l'Etat, et suscitant une augmentation considérable des prélèvements sur la population.

«La dynastie au pouvoir accapare les biens des sujets et les distribue

parmi les hommes. Ceux-ci s'enrichissent, surtout grâce à leur Jâh. Ainsi, les biens qui sont retirés aux sujets sont-ils d'abord distribués aux serviteurs de l'Etat - dynastie et de ceux-ci, tous les gens de la cité qui sont en relation avec eux, et qui constituent le plus grand nombre. Leur fortune s'étend, leurs richesses s'accroissent ; les habitudes de luxe se renforcent et se diversifient, les arts sont maîtrisés dans toutes leurs branches ; c'est cela, la société urbaine».

En même temps cette évolution entraîne un affaiblissement progressif de l'Assabiya jusqu'à la remplacer par un système de clientèle. Le pouvoir devient un monde clos séparé de sa base tribale et communautaire et vidé de ses valeurs du début. **L'Assabiya** qui a assuré son triomphe et qui permettait «la protection, la défense et l'offensive (al-himâya, wa-l-mudâfaâ, wa-l-mutâlaba) disparaît» pour laisser place à un appareil de défense basé sur le mercenariat. C'est une armée de métier (Al Jund) constituée de tribus militaires qui assure désormais la défense du mulk et pèse de plus en plus lourd sur le budget de l'Etat.

L'équilibre du départ se trouve ainsi complètement rompu à la suite de l'augmentation des besoins matériels de la dynastie au pouvoir et de son entourage.

«Lorsque la dynastie a duré un certain temps, et que les souverains se sont, dans une lignée, succédés les uns aux autres, ceux-ci acquièrent du savoir faire. Les usages de la vie nomade disparaissent et leur simplicité, avec ce qui les caractérisait, en fait d'indulgence et de désintéressement. Dès lors dépenses et besoins se développent graduellement avec la vie de luxe et la solde des troupes: la dynastie est frappée de décrépitude. A ce moment, les frais de culture et le poids des impôts sont trop élevés et nul ne pourra retirer un avantage de son travail. Le revenu public total ne cesse de diminuer, ni les taux des charges et impôts individuels d'augmenter puisqu'on s'imagine arriver de la sorte à restaurer le revenu public en sa totalité. Enfin la civilisation est en décadence, puisqu'on ne peut rien espérer de la culture».

Ibn Khaldoun établit ainsi un lien dialectique entre le pouvoir et ses besoins matériels et financiers. «Ce qui est remarquable dans cette analyse, dit A. Belal, c'est la dynamique des relations établies par Ibn Khaldoun entre le pouvoir et ses besoins financiers qui découlent eux-mêmes de conséquences engendrées par ces faits dans l'activité économique, avec la poursuite d'un effet de type «boomerang» vers la base, c'est-à-dire la ruine des activités économiques et la décadence de l'Etat».

Ce phénomène se produit aussi sur le plan idéologique. Au départ, c'est-à-dire pendant toute la période qui prépare la prise du pouvoir, la religion se manifeste dans toute sa rigueur et sa pureté rurale, (de l'umram badaoui) qui correspond à une économie élémentaire et à des structures plus simples. Mais avec la prise du pouvoir et le passage d'un mode d'existence à un autre et d'une économie primitive à des rapports

de production plus différenciés «les convictions spirituelles comme le précise Labica se diluent selon les mêmes rythmes que l'çabya qui les portait».

L'accumulation des richesses et l'accroissement des besoins correspondants apportent des goûts de luxe et de somptuosité à l'esprit austère et ascète qui caractérise la tribu ou le groupe lors de leur arrivée au pouvoir: c'est le déclin.

En conséquence l'idéologie de départ (dawa) stimule la cohésion tribale dans la prise de pouvoir, mais une fois cet objectif atteint elle ne résiste plus à l'érosion du pouvoir. Le fait qu'elle soit forgée à l'intérieur du clan ou de la tribu, qu'elle favorise la mobilisation sur des bases simples, la rend incapable d'assurer le même rôle une fois cette étape dépassée, son efficacité s'arrête au premier stade, au-delà elle n'arrive pas à s'adapter à la nouvelle dimension sociale et cède à l'érosion.

Cette rotation cyclique du pouvoir va disparaître au XVI^e siècle pour laisser la place à une autre forme de prise du pouvoir qui accompagne, bien entendu, de nouvelles structures économiques et sociales.

b - Les nouvelles conditions du Maroc

A partir du XVI^e une nouvelle situation apparaît, celle de la formation et de la consolidation de nouvelles structures ainsi que de nouvelles classes.

La nouvelle organisation économique et sociale qui en est sortie s'est avérée profondément différente de celle de l'époque précédente.

Nous sommes donc appelé à repérer à travers l'évolution des nouvelles contradictions qui ont surgi, les enjeux de classe que cette nouvelle organisation sous-tend et les structures que celles-ci ont secrétées. L'essentiel de la réflexion doit permettre de dégager la raison qui justifie ce découpage et qui montre l'originalité de cette période.

Les données historiques

Le Maroc du XVI^e siècle est un pays en crise ; il est isolé et presque entièrement retranché derrière des remparts. C'est le domaine de la décrépitude où achèvent de se dégrader les survivances d'un empire jadis puissant.

En 1269, s'éteint la dynastie Almohade issue du mouvement né au début du XII^e siècle dans les hauteurs de l'Atlas. La même année Saint Louis, roi de France, en croisade à Tunis, mourait sous les murs de la cité hafside (du nom de la dynastie qui régnait à l'époque sur la Tunisie).

Désormais plus rien ne sera pareil. Déjà l'empire Almohade unificateur du Maghreb reposait sur des bases fragiles. Les villes européennes de la Méditerranée avaient poussé leur pointe. Comme Rome jadis, dans l'Antiquité, avait supplanté Carthage, de même les ports de la Catalogne, de la Provence et de la Ligurie remplacèrent ceux de l'ancien rivage punique, désormais terre d'Islam.

Certes, pendant longtemps encore la lutte allait être relativement égale sur le plan militaire ; 1269 ne marque pas la fin absolue des raids du Maroc en Europe et en Méditerranée occidentale et le début des entreprises européennes en Afrique, mais outre qu'elle correspond à la fin du plus grand empire d'Afrique du Nord, par sa force d'évocation, l'avènement qu'elle rappelle ; cette date mérite de marquer la ponctuation finale à ce propos. Désormais, par sa situation économique, l'éclat de sa civilisation, sa force politique, la rive septentrionale de la Méditerranée occidentale pouvait éclipser la rive africaine.

En 1269 les Berbères Zénètes, Beni-Merim, éliminent les Almohades, s'emparent du pouvoir et fondent la dynastie mérinide. L'époque de cette dynastie, 1269-1465, malgré quelques réalisations brillantes (les médersas de Fès et bien d'autres monuments célèbres) et quelques sultans énergiques et prestigieux (Abou El Hassan et Abou Inan), sera profondément troublée. Ibn Khaldoun a connu les premières phases de cette anarchie grandissante et en a longuement décrit les tragiques péripéties.

Mais c'est surtout après la mort du sultan Abou Inan (étranglé par son Vizir en 1358) que l'anarchie se généralisa à l'ensemble du pays. Les intrigues et les complots se multiplièrent, ce qui précipita la décadence des Mérinides et plongea le pays dans les troubles et l'anarchie jusqu'à l'avènement des Saadiens (en 1554).

Ceci encouragea les puissances ibériques (Portugais et Espagnols), à entrevoir et à commencer à réaliser leurs desseins d'invasion du Maroc (prise par les Portugais de Ceuta en 1415 et d'Arzila en 1471).

La dernière période des Mérinides se caractérise par le début de l'offensive étrangère, l'installation de comptoir portugais sur certains points de la côte marocaine, et la décomposition de l'Etat.

Les Beni-Outtas leur succèdent en 1472 (puisque le premier sultan Ouattasside ne deviendra maître de Fès qu'en 1472). Il prend le commandement d'un pays en pleine crise: les Portugais poursuivent leurs entreprises au Maroc, les marabouts développent leur influence, enfin l'anarchie s'étend à toutes les provinces. Aussi pendant son long règne (1472-1505) le premier sultan de cette dynastie Mohamed ech- cheikh ne parvient-il pas à rassembler le pays sous son autorité.

Mohamed le Portugais (1505-1524), fils et successeur de Mohamed

ech-Cheikh, ne réussit pas davantage à empêcher l'installation des Portugais sur la côte atlantique, non plus qu'à enrayer l'extension du maraboutisme, et tout particulièrement des Marabouts Saâdiens dans le Sud. Ceux-ci devenus chefs de la guerre sainte dans cette région, s'emparent de Marrakech en 1524 et fondent le royaume de Marrakech face à Fès.

Mais en 1524, les Beni-Ouattas sont non seulement incapables de reconquérir le sud du Maroc, mais voient même le Nord commencer à leur échapper. Et en 1554, Bou Hassou, le dernier Sultan Ouattasside est tué dans un engagement avec le Sultan Saâdien Mohamed echCheikh, déjà maître d'une grande partie du pays et qui prend définitivement possession de Fès.

Cette période sera marquée par deux événements majeurs et très significatifs du rapport de forces qui s'est établi entre le Maghreb et l'Europe la chute de Grenade en 1492, d'abord, qui fait de cette année une date aussi importante pour nous que pour les pays d'Europe; ensuite le voyage de Christophe Colomb. Si la chute de Grenade sonne le glas de l'Andalousie sous mouvance maghrébine, la découverte des Amériques consacre l'expansion européenne. Dès lors, le seul souci du Maroc est de la contenir. Il fallait pour cela mobiliser les énergies ; le pouvoir est ainsi allé, sans que l'élément berbère pût désormais le reprendre, aux familles chérifiennes en qui était deux fois garantie la religion musulmane, unique voie de salut, en leur qualité double de petits-fils de prophète et de croyants parfaits.

Mais survient le tarissement de la route de l'or: le commerce saharien qui constituait la source de prospérité emprunta d'autres itinéraires. L'ouverture de nouvelles routes maritimes et de nouvelles sources de métaux précieux par les Portugais et les Espagnols joua un rôle-clé dans ce transfert des courants commerciaux. Le Maroc cessa d'être une zone de passage pour le grand trafic commercial international. Il y perdit ce facteur de puissance qui pendant un temps lui avait permis de construire un empire. Au début du XVIème siècle, les voies commerciales se trouvèrent donc déplacées ou modifiées, entraînant le déclin de l'expansion des places de commerce sur leur trajectoire.

Cet affaiblissement de l'échange, et surtout cette dislocation de l'Etat antérieur et l'émiettement du pouvoir entre plusieurs puissances locales rappellent par certains côtés, toutes choses égales par ailleurs, la période qui s'est écoulée entre la destruction de l'empire romain et le IXè siècle en Europe. En effet, comme en Europe, l'évolution ne se fera pas de manière automatique et rapide, mais avec une extrême lenteur et plusieurs tâtonnements qui se justifient par l'absence d'une classe révolutionnaire capable d'assurer le passage d'un régime social à un autre.

Cette période d'affaiblissement de l'Etat, de lente évolution, s'est accompagnée d'anarchie, d'insécurité et de violence. Cette dernière tient

au plus profond de la structure sociale. Elle est devenue dans la majeure partie des cas le moyen le plus sûr pour s'enrichir (butin, pillage et oppression), au point que le paysan marocain (des régions makhzen), comme celui du Moyen-Age européen, place en tête de ses préoccupations la paix avant la terre.

Cette décadence accélérée semble être stoppée au cours de la seconde moitié du XVI^e siècle : la dynastie saâdienne issue du Sud marocain et appuyé sur les organisations religieuses populaires de la zaouia jazoulite s'attaque aux Portugais; ceux-ci évacuent en moins de dix ans tous les points occupés sauf Ceuta, Tanger et Mazagan.

Mais ce dernier sursaut du Maroc sous le règne du Sultan saâdien Al Mansour (1578-1603) est lui même révélateur de cette décadence; il lance une expédition vers le Soudan pour récupérer les droits sur les mines d'or, mais, malgré sa réussite militaire, il n'atteint pas ses objectifs car le commerce de l'or est désormais détourné vers les côtes.

Le seul facteur positif, dans cette période de déclin, semble être l'afflux massif de réfugiés andalous qui s'installèrent dans toutes les villes du Maroc et principalement à Fès, Tétouan, Rabat et Salé. Ils y apportèrent non seulement un patrimoine culturel raffiné mais aussi leur savoir-faire artisanal, leur science de l'horticulture et de l'irrigation intensive et de nouvelles cultures provenant du nouveau monde : le maïs, les haricots, la tomate, la citrouille, le poivron, le piment, le tabac, les agaves, les cactus etc ...

LES CONSEQUENCES

Cette période (1269-1465) peut être considérée à juste titre comme une période de transition dans la mesure où elle constitue le début du processus historique qui a conduit le Maroc à un nouveau stade caractérisé par la mise en place de nouvelles structures économiques et sociales.

Deux raisons permettent de l'affirmer:

Une réorientation-conversion en faveur d'un mode d'exploitation plus terrien, impliquant une fiscalité désormais axée sur les masses paysannes. Lorsqu'on considère la formation économique et sociale (F.E.S.) marocaine du XVI au XIX siècles, la phase de transition s'ouvre avec les Mérinides (1269-1465) - Cette phase de transition est marquée par l'accroissement des charges de l'Etat et la diminution de ses ressources.

- Accroissement des charges du pouvoir

Pendant ces deux siècles de la dynastie mérinide, la société fut paralysée par les dépenses croissantes de la superstructure politique - Dépenses à quoi ne correspondait aucune augmentation compensatrice

des ressources productives du pays. En effet, à la différence des dynasties qui les ont précédés, les Mérinides n'avaient pratiquement pas de légitimité idéologique - Certes, à l'instar des autres dynasties, ils ont usé de la solidarité socio-agnatique pour arriver au pouvoir, mais ils n'avaient aucune «dawa» qui puisse justifier et légitimer leur prise de pouvoir. C'est dans ce contexte dont l'analyse doit beaucoup aux travaux de M. Kably que s'explique le recours aux descendants du prophète pour obtenir leur appui moyennant un certain nombre de privilèges : exemptions fiscales, cadeaux, offrandes etc ... Alors commença le cycle infernal: l'importance des charges fiscales entraîna une réduction des revenus des producteurs, ce qui aggrava l'appauvrissement de la population, et conduisit finalement à des soulèvements.

Le système ne pouvait supporter qu'une proportion relativement faible de ses charges, d'autant plus que les ressources du pays diminuaient.

Diminution des ressources;

Alors que les forces productives n'augmentaient pas à cause de l'absence de motivation poussant au progrès technique, l'Etat de l'époque dont l'assise économique reposait sur le commerce saharien, vit cette assise se dérober sous le poids de l'expansion européenne qui avait détourné les voies traditionnelles de ce commerce.

Les sultans mérinides furent dans l'obligation d'augmenter leurs prélèvements sur les populations et de créer des impôts de toutes sortes (Mokous, multiplication d'amendes) même certains biens habous furent touchés. Les charges supportées par les producteurs n'avaient cessé de croître au fur et à mesure qu'augmentaient les dépenses du pouvoir et que diminuaient ses ressources - Dans ces conditions, la relation de l'Etat avec la société ne peut être que conflictuelle (l'hostilité des Oulamas à ces nouvelles charges est significative à ce sujet)

Ce n'est donc pas une simple crise conjoncturelle, mais bien l'expression d'une crise profonde annonçant l'avènement d'une organisation économique et sociale nouvelle. C'est pourquoi nous utilisons le concept de transition pour qualifier cette période.

Un changement des structures sociales et politiques

A partir du XVI^e siècle, l'autorité des grandes tribus se trouve progressivement remplacée par celle des Chorfas (descendants du prophète) et des zaouias (des confréries). L'aristocratie tribale commence à céder la place à une couche sociale dont les privilèges et l'influence reposent sur l'hérédité.

L'un des faits les plus saillants de cette période (XV et XVI^e siècles) c'est l'accession des chorfas et des zaouias à l'hégémonie idéologique

et politique. Le récit détaillé des péripéties qui les ont conduits à l'hégémonie relève d'une histoire politique dont les grandes lignes sont assez bien connues. Ce fut entre le XV et XVI^e siècles que ces groupes prirent une importance particulière qui devait les conduire à la direction de l'Etat.

Cependant, leur itinéraire et leur comportement divergent complètement pendant cette période. Le pouvoir mérinide a réussi à opposer les chorfas des villes aux soufis (zaouias).

Les chorfas des grandes villes (Fès, Sebta, voire Sijlimassa) ont servi le pouvoir, et se sont servis de lui pour asseoir leur prestige, et se doter de privilèges (exemptions fiscales, offrandes, cadeaux etc ...)

De ce fait, dès l'époque mérinide, les chorfas commencèrent à se comporter déjà dans l'expression de leurs aspirations, comme un groupe privilégié et hégémonique : celles-ci ne portaient pas seulement sur les questions sociales et matérielles, mais aussi sur des problèmes politiques (la tentative de prise du pouvoir par les Idrissides). Ils utilisèrent leur descendance pour marchander au pouvoir leur soutien, et bénéficièrent de privilèges exorbitants. Cette attitude faisait d'eux les alliés objectifs du pouvoir ce qui a terni leur image de marque auprès de la population, et leur a valu son hostilité.

Il convient cependant de souligner que ce comportement n'était pas général à tous les chorfas. Certains étaient restés en dehors de cette collaboration et avaient même fait cause commune avec les masses rurales et les zaouias, ce qui leur avait permis de jouir d'une grande popularité, et leur avait facilité dans certains cas, l'accès au pouvoir : cas des Saâdiens notamment.

Les zaouias suivirent une autre voie. Ils épousèrent très tôt la cause des masses rurales, qui souffraient de deux grands maux :

- le poids de la fiscalité: le pouvoir mérinide, de part ses besoins propres et les multiples charges dues aux différents dons et privilèges consentis à ceux qui le tenaient, chorfas notamment, fut dans l'obligation d'accroître ses prélèvements sur les populations et de créer des impôts de toutes sortes.

- l'insécurité créée par l'occupation de certaines régions côtières par les Portugais et les Espagnols, et l'incapacité du pouvoir central à défendre les populations des incursions étrangères. Cette incapacité se manifeste par l'impuissance à libérer Sebta des mains des Portugais en 1415. Les zaouias organisèrent les populations pour s'opposer à cette politique fiscale et à ceux qui en profitaient. En même temps, elles mobilisèrent les masses dans la lutte contre l'envahisseur en se faisant les champions du Jihad (guerre sainte). Cette attitude des confréries explique en grande partie leur implantation dans le pays et leur

rayonnement sur les campagnes.

Ces éléments permettent de comprendre comment les zaouias furent à l'origine du pouvoir puisque c'est grâce à leur soutien que des chorfas marginalisés à l'époque, comme les Saâdiens réussirent à s'emparer du pouvoir.

Ainsi le Maroc des Saâdiens et des Alaouites se caractérise par :

- l'apparition d'une noblesse de sang qui légitime sa prétention au pouvoir par son ascendance (les chorfas) et des forces «confessionnelles» qui dominent les campagnes.

- un pouvoir d'essence religieuse en lutte contre les pouvoirs centrifuges des régions des dissidences («bled-es-siba»)

- un Etat dont les membres se recrutent dans les milieux qui représentent pour une large part «l'élite officielle» du pays: une noblesse de sang (chorfas), une féodalité de commandement (caïds, pacha, amel etc.), une féodalité confessionnelle (oularna, Foukaha, certaines zaouias) et la couche commerçante aisée.

On constate une transformation dans la nature de l'Etat.

Le cycle khaldounien ne peut plus se reproduire et l'alternative «classique» d'une tribu forte et dotée de «l'assabya» ne peut plus jouer vu les données nouvelles de la situation de l'époque; les Beni Ouattass l'ont d'ailleurs appris à leurs dépens. L'erreur de cette dynastie vient du fait qu'elle n'a pas saisi le sens de l'évolution en cours. En considérant le Maroc comme «une bigarrure» de tribus, les Beni Ouattass se sont condamnés à l'attitude traditionnelle de leurs prédécesseurs ignorant ainsi les éléments nouveaux qui sont intervenus sur le plan national et international. Pareille conception a mené les Ouattassides à adopter le même comportement en utilisant les moyens «classiques de la prise du pouvoir: le recours à «l'assabya». Au lieu d'ajuster leur politique à la réalité nouvelle caractérisée par l'offensive étrangère, ils se sont réfugiés derrière les vieilles méthodes des dynasties qui les ont précédés. Au lieu de se faire l'écho de ce sentiment contre l'envahisseur étranger et d'appeler à la résistance, ils ont préféré amplifier la guerre civile et mettre en tête de leurs préoccupations l'élimination de leurs concurrents. Or, fait significatif à l'époque, les Oulama refusèrent de cautionner cette politique et s'opposèrent à la guerre entre Ouattassides et Saâdiens en 1536. «Ce qui démontre, pour A. Laroui, l'existence d'une opinion publique capable de faire échec aux ambitions dynastiques. Le temps de la politique khaldounienne est terminée».

Dans cette période de crise la nécessité se fait sentir d'une idéologie forte avec structure ecclésiastique serrée qui encadre les hommes et fournisse une réponse à leurs problèmes. Or, au Maroc de l'époque il n'y

a pas d'autre idéologie que la religion qui soit communicable à l'ensemble de la société et sur laquelle puisse se fonder une unité face à la pression européenne. Ce rôle unificateur fondé sur la religion sera joué par les organisations religieuses et mystiques, appelées zaouias (confréries): Ces organisations sont parvenues à créer autour d'elles un vaste rassemblement populaire pour chasser l'envahisseur et libérer les territoires nationaux conquis par l'étranger.

A la cohésion tribale et l'esprit de corps comme éléments déterminants dans la prise du pouvoir va succéder un groupement plus vaste, plus puissant qui s'exprime à travers un mysticisme militant qui intègre la résistance à l'étranger.

Dans un pays comme le Maroc de l'époque où une classe révolutionnaire capable de présenter un projet historique n'existait pas, où l'unité économique et politique faisait défaut et où on assistait à des tiraillements entre différents pouvoirs, seule la religion constituait un ciment. Encore faut-il préciser que ce ciment demandait une doctrine plus adéquate et plus adaptée aux conditions de l'époque. C'est là l'avantage des confréries et des chorfas, et c'est ce qui explique leur succès auprès des masses.

La victoire des Saâdiens s'explique par l'intelligence qu'ils ont mise à comprendre l'ensemble de ces données nouvelles (à l'époque) et à les intégrer à leur stratégie de prise de pouvoir. Leur démarche fut différente de celle des dynasties qui les ont précédés:

- Ils ont commencé par réduire l'anarchie et l'insécurité dans le Sous (région du Sud Ouest marocain) et à assurer l'unité autour d'eux. Au début de leur marche vers le pouvoir les Saadiens n'ont pas manqué de saisir la décomposition où sombrait le Maroc tout entier et se mirent à attaquer l'anarchie qui le minait d'où le conciliabule connu sous le nom «d'entrevue d'Agga»

Oufrani rapporte cet épisode dans les termes que voici : «*Au* dire d'Ibn El qâdi, Abou Abdellah El qâim eut avec le Cheikh, le bienheureux Abou Abdellah Mohamed Ben Mobârek, une entrevue dans la localité appelée Aqqa, sise dans le Sous ultérieur. Après un entretien avec le Cheikh El qâim retourna dans la province du Draâ où il avait sa résidence. Cet évènement eut lieu en l'année 915 (1509-1510) et l'année suivante, par conséquent en 916 (1510-1511), les jurisconsultes des Masmouda et les Chefs de tribus adressèrent une députation à El Qâim, le priant de se mettre à leur tête et lui offrant de remettre entre ses mains le soin de toutes leurs affaires. Cédant à leurs sollicitations, El Qâim se rendit à leur désir et pris rendez-vous avec eux dans un bourg nommé Tedsî, près de Taroudant : là il reçut le serment de fidélité du peuple qui se trouva dès lors uni de cœur avec lui unanimement disposé à faire la guerre sainte».

Deuxième étape : ils se sont attaqués à l'envahisseur étranger. Il se sont faits les champions de la lutte contre l'installation étrangère sur le territoire marocain. C'est ainsi que le premier Saâdien s'est installé dans le Sous et accepta de diriger la guerre contre les Portugais qui occupaient Santa Cruz (Founti), en se donnant un titre à résonance guerrière et religieuse : El Qâim bi-Amri Allah» (le défenseur de l'Islam).

La troisième étape commence après leur victoire sur les Portugais à Founti. Ayant ainsi montré leur efficacité contre l'envahisseur (en faisant prévaloir une force providentielle), les Saadiens vont diriger leurs efforts contre la dynastie en place, en s'emparant de Marrakech et en consolidant l'unité du Sud dans un premier temps et en les chassant de Fès capitale du Nord dans un deuxième temps.

Toute cette stratégie était soutenue par une propagande idéologique adéquate. Dans toutes ces étapes les Saadiens ont fait prévaloir leur origine chérifienne: le chérifisme devint une justification importante qui légitima l'aspiration au pouvoir. «Ainsi commencent-ils (les Saadiens), à se faire estimer par leur comportement, ils se disent en outre descendants de Mohamet et se font nommer «Chérifs».

Par la suite, d'ailleurs, les Sultans Saadiens et Alaouites évoquaient souvent ce titre qui leur conférait le caractère d'une noblesse de sang. Ainsi à partir du XV et du XVI^e siècles la F.E.S. marocaine se restructure sur de nouvelles bases avec, à sa tête, un pouvoir d'un type nouveau.

L'ère des tribus dotées de l'assabya prêchant le rigorisme (à travers la dawa) et utilisant la force pour arriver au pouvoir (mulk) est close. Le modèle khaldounien n'est plus désormais en mesure d'expliquer la réalité marocaine. D'où la nécessité d'utiliser d'autres approches et de chercher d'autres «modèles» d'analyse.

B - Les nouvelles approches de la F.E.S. marocaine.

La F.E.S. marocaine, on l'a vu, a commencé à se transformer à partir du XVI^e siècle et cette transformation a exigé une démarche et un jeu de concepts nouveaux dont il faut maintenant examiner la portée et les limites.

Deux types d'analyse mobiliseront particulièrement notre attention: L'analyse en terme de «mode de production asiatique». L'interprétation en terme de «spécificité historique».

a - L'analyse en terme de mode de production asiatique

«Ce qui nous frappe certes, c'est la terrible aptitude de la Société à

retomber au point mort. Son histoire est une série de recommencements. Quelle illustration pour l'hypothèse de VICO. Et avant VICO, il n'est pas surprenant que la réalité maghrébine ait nourri la première et non l'une des moindres philosophies modernes de l'histoire : celle d'Ibn Khaldoun».

Cette affirmation de Jacques Berque résume en quelque sorte, la réaction de presque tous les observateurs et les auteurs qui ont visité ou écrit sur le Maroc pendant les quatre derniers siècles.

Cet enlèvement, cette stabilité et cette évolution ambiguë et déformée de la F.E.S. marocaine jusqu'à la pénétration capitaliste nous font pencher à priori pour une étude à partir du mode de production asiatique.

Quels sont les traits essentiels du M.P.A ?

Nous adoptons comme définition du mode de production asiatique (M.P.A.) celle que G. DHOQOIS a élaborée à partir des textes de K. Marx : «le mode de production asiatique unit l'économie traditionnelle quasi autarcique, des communautés villageoises, ou s'associent agriculture et artisanat dans le cadre d'une division du travail limitée et stable, et le rôle dirigeant de l'Etat fondé surtout sur les grands travaux hydrauliques nécessaires à l'irrigation à partir des fleuves».

Ajoutons, tout de suite, que cette définition est insuffisante et doit tenir compte d'autres caractéristiques de ce mode de production. C'est pourquoi avant d'examiner ce concept à la lumière de la réalité marocaine, je voudrais simplement faire quelques remarques complémentaires sur le M.P.A.

- Chez les premiers fondateurs des vieilles civilisations (Egypte, Mésopotamie etc..) le M.P.A. était directement issu de la lutte menée par les hommes contre la nature pour lui arracher ses subsistances. Cette lutte ne pouvait être menée que dans le cadre d'une vaste coopération. Au contraire l'esclavagisme et le féodalisme ne se sont instaurés en premier que dans les conditions naturelles qui n'obligeaient pas à une vaste coopération en agriculture, parce que cette dernière reposait sur des précipitations suffisantes et non sur une nécessité d'irriguer.

- En Egypte et en Mésopotamie où le M.P.A. a revêtu sa forme «classique», ce mode de production s'est constitué sur la base du contrôle du système des eaux des fleuves. C'est alors qu'apparut l'Etat comme «Unité rassembleuse» coordonnant des communautés locales en vue de maximiser le rendement des grands travaux hydrauliques.

- Au sommet de l'édifice, un roi, un empereur ou un despote, qui remplissait les fonctions de Chef religieux, militaire, et civil (Chef de la bureaucratie). Il est l'incarnation de la classe dominante dans la mesure

où se réunissaient en lui la hiérarchie des idéologues (prêtres) et celle des bureaucrates civils et militaires.

Ainsi caractérisé le M.P.A. est il applicable au Maroc?

Selon toute apparence le mode de production au Maroc présente une assez grande similitude avec le M.P.A.

Lorsque nous abordons l'étude de la formation économique et sociale marocaine notre première tentation est de la mettre en parallèle avec le M.P.A. Il apparaît en effet que le Maroc présente des traits généraux identiques à ceux du M.P.A., notamment l'enlisement et la stagnation, caractères qui l'ont marqué jusqu'à la pénétration du capitalisme. D'autre part tous les événements (guerres, troubles, invasions, famines etc ...) qu'a connu le pays, n'ont pu percer la surface. Les changements de dynasties, de politique ou de roi, n'ont pas eu une très grande influence sur les conditions sociales des populations qui sont restées «inchangées» depuis des siècles. «Continuité, dit J. Berque mais mobilité, le Maghreb est par excellence la terre du recommencement éternel.»

Il recèle non seulement la base de sa propre reproduction inchangée, mais aussi la cause de ce que les dynasties qui se sont constituées sur cette base alternent sans cesse et qu'après un certain temps, toutes soient nécessairement renversées. La raison en est que dans le cas du Maroc comme dans celui du mode de production asiatique le but de la génération et de l'élargissement de la base taxable est toujours une garantie de l'exploitation. Conformément à un cycle observé ailleurs (notamment dans la chine précoloniale, par Tokei), l'exploitation, en s'accroissant, épuise la base taxable régénérée et, après un certain temps, la dynastie s'écroule. D'ailleurs, une constante dans l'histoire du Maroc est que chaque fois que le pouvoir central manifeste des signes de faiblesse ceux-ci sont immédiatement exploités par les forces concurrentes (aristocratie tribale, confréries, et parfois chorfas) qui se mettent souvent à la tête d'insurrections et tentent de s'emparer du pouvoir. Cette prise du pouvoir ne peut réussir d'ailleurs qu'en précipitant le pays dans l'anarchie. Celle-ci dure jusqu'au moment où se constitue à nouveau un pouvoir central, qui au début reconnaît jusqu'à un certain point l'indépendance des «féodaux», mais une fois la base taxable réorganisée et régénérée, procédera de nouveau à la subordination de la propriété terrienne et ainsi de suite, selon un cycle incessant agitant la région politique et s'établissant sur la structure fondamentale inchangée de l'économie.

Mais si ces analogies sont importantes entre le mode de production asiatique et le mode de production dominant au Maroc, dans l'ensemble ce sont surtout les différences qui l'emportent.

Parmi elles nous pouvons mettre en tête l'absence des grands travaux, et ce fait a des raisons qui remontent loin dans l'histoire du

Maroc. L'introduction de l'esclavagisme de type européen par les Romains et les Byzantins n'a touché le Maroc qu'au Nord du Bou Regreg (fleuve qui sépare Rabat et Salé). L'irrigation était une affaire locale. En l'absence d'un pouvoir politique fort et d'une administration efficace, l'organisation de l'irrigation était restée le fait de la communauté tribale ou villageoise et reposait sur un haut degré de cohésion sociale. Dans certaines régions, on peut même parler de la féodalité locale qui a pris l'irrigation en mains (le chef de jmâa par exemple) et y a trouvé la force de s'opposer avec succès aux empiètements de l'Etat. C'est ce qui explique en grande partie le fait que le prélèvement d'impôt par le pouvoir, a souvent été contesté, qu'il donnait lieu fréquemment à des expéditions militaires (la harka), pour obliger les tribus à payer l'impôt. Le pouvoir, central dans ces conditions, agit essentiellement au niveau des rapports de production et en prélève une part du surproduit et en contrôlant aussi une part des échanges pacifiques et guerriers. Rien ne justifie sur le plan économique, l'existence de ce pouvoir; ce qui le rend vulnérable et très fragile. Lorsque l'Etat agit sur les forces productives (pour les grands travaux notamment), il édifie et entretient la base nécessaire de ces forces, par contre quand il n'intervient qu'au niveau des rapports de production (prélèvement du surproduit), il assure surtout les conditions de sa propre reproduction.

Or, toute domination politique de l'Etat, dans le mode de production asiatique, repose sur des fonctions sociales et ces mêmes fonctions sociales doivent elles-mêmes se fonder sur l'intérêt de la communauté. En ce qui concerne la propriété telle que Marx l'a définie dans le mode de production asiatique, elle «n'existe que comme propriété communautaire (...) Ce qui existe seulement c'est l'ensemble, c'est la propriété collective et la possession privée (...) l'unité d'ensemble qui est placée au-dessus de toutes ces petites entités communautaires apparaît comme propriétaire supérieur ou le propriétaire unique». La propriété dans ce cas n'existe que comme propriété collective et l'individu n'a que la possession du sol.

Or, si au Maroc la propriété collective des terres domine, elle n'est pas la seule puisqu'à côté des terres collectives et des propriétés d'Etat, il existe des propriétés privées. De ce point de vue, il serait impossible d'établir une relation entre les formations économiques et sociales marocaine et asiatique.

Par ailleurs, les paysans ne sont pas des membres égaux de la communauté, ni du point de vue des impôts et des rentes foncières qu'ils payent, ni du point de vue des dimensions des terres qu'ils possèdent, tandis que dans la forme asiatique, outre que la possession de la terre est égalitaire, les obligations des membres de la communauté reposent elles aussi sur les principes égalitaires. Si bien que lorsqu'on arrive à la deuxième moitié du XIX^e siècle, on constate qu'une proportion relativement importante des paysans marocains (khemmas, azab, khobzataires etc ...), ne possèdent plus la moindre parcelle de terre.

Si le mode de production asiatique est défini, entre autres, par la stabilité de l'Etat et par la profondeur du champ d'action du pouvoir, c'est plutôt par l'instabilité du pouvoir central et par les dimensions réduites de son intervention sur les forces productives qu'on peut définir le makhzen.

La précarité des ressources fiscales ne permet pas une grande centralisation. Le surplus que l'Etat peut ponctionner demeure faible, les communautés tribales très fortes, la centralisation étatique médiocre et toujours menacée par les autonomies locales. Le gouvernement central n'a pas une autorité directe sur tout le pays, une large décentralisation est reconnue et la domination d'un caïd à la tête d'une circonscription représente dans la plupart des cas un compromis entre la volonté du sultan et celle des populations. Le caïd a lui-même un pouvoir absolu. «Il existe alors comme dit A. Laroui, une gamme dans le degré de décentralisation qui va du fonctionnaire révocable, au véritable prince qui reconnaît une simple suzeraineté, et les distinctions entre le domaine de suzeraineté sont mouvantes; toutes les conditions sont favorables au lent développement du second au détriment du premier».

Il serait difficile, dans ces conditions, de parler de despotisme oriental qui domine l'ensemble de la société marocaine et lui impose une servitude généralisée. Même si la nature despotique de ce pouvoir est certaine, elle ne s'exerce que sur une partie du pays; une partie importante échappe à son emprise.

Cet ensemble des considérations ne nous autorisent pas appliquer le mode de production asiatique au Maroc pré colonial. Ni le procès de travail et de production, ni les rapports de propriété, ni la nature de l'Etat, ne sont en mesure de favoriser une interprétation dans ce sens.

Dès lors, il convient de se tourner vers d'autres concepts pour approcher la F.E.S. marocaine. Certains auteurs proposent d'ailleurs d'autres qualifications plus «adaptées» au cas marocain. Essayons de les examiner.

b - L'interprétation en termes de «spécificité» historique et les concepts qu'elle engendre.

Comme nous l'avons noté, la discussion sur les F.E.S. pré capitalistes s'est ouverte depuis quelques années, dans une atmosphère marquée, sur le plan théorique, par la remise en question du schéma linéaire et uniforme de l'évolution des sociétés humaines, consacrée par le congrès de Tiflis de 1930.

Depuis, deux attitudes différentes s'établissent dans le champ conceptuel du matérialisme historique et inspirent des interprétations nouvelles des sociétés précapitalistes : la première au nom de l'anti-dogmatique et du renouveau de la pensée marxiste, la seconde au nom

de la «spécificité historique».

Dans ce contexte la tentation d'interpréter les F.E.S. précapitalistes, selon des modèles nouveaux et un appareil conceptuel original, est devenue très grande. C'est dans cette optique que se place Samir Amin pour formuler son concept de **mode de production tributaire**. C'est dans ce cadre aussi que nous pouvons inscrire le concept de **mode de production archaïque de L. Valensi et de celui de mode de production makhzénien de P. Pascon**.

Le mode de production tributaire

Dans certains de ses ouvrages, Samir Amin défend la thèse selon laquelle le seul concept capable de rendre compte de la nature des formations sociales précapitalistes, est le mode de production tributaire.

Cette thèse a été exposée dans **le développement inégal** et reprise dans **l'impérialisme et le sous-développement en Afrique**. L'auteur avance que «La typologie reste comme toujours un exercice à peu près stérile. Car il y a autant de «mode de production» (pré capitalistes) ainsi définis que de sociétés. C'est la raison pour laquelle nous avons introduit dit-il, il y a déjà de nombreuses années l'idée d'un mode de production tributaire, forme la plus générale de l'exploitation de classes pré capitalistes. Il s'agit là alors bien d'un concept, comme celui auquel il s'oppose, de mode de production capitaliste. En effet, le mode tributaire est transparent au plan économique, le mode capitaliste opaque; la base économique est dominante dans celui-ci, c'est la superstructure dans celui-là ; la force de travail et l'intégralité du produit (surplus, qu'est ici plus value inclus) sont marchands dans le mode capitaliste, ils ne le sont pas dans le mode tributaire etc ... Un concept aussi général que celui-ci, qui ne pouvait être dégagé que par contraste avec le mode de production capitaliste reste - contrairement à ce qu'en dit Diengtout à fait «opérateur». Car il permet de comprendre vers quel «modèle» tendent - réellement - les forces qui agissent au sein des sociétés pré capitalistes, au fur et à mesure que s'y développent les forces productives, comment y opèrent les contradictions etc ... ». Sans développer largement cette thèse, nous devons cependant en souligner l'intérêt dans la mesure où elle est révélatrice de l'ampleur de ce problème que constitue l'identification des formations économiques et sociales précapitalistes. D'autre part, cette thèse permettra d'éviter de faire rentrer de «force» l'histoire dans un modèle universel et de céder à la tentation dogmatique.

L'analyse de Samir Amin a le mérite de souligner la nécessité de rechercher un appareil conceptuel adéquat pour l'analyse de la F.E.S. précapitaliste et d'éviter «toutes les versions linéaires d'une histoire interprétée dans les termes d'une succession nécessaire de «modes de production» définis à l'avance (esclavage, féodalité) ».

Il est ainsi tout à fait important de prendre notamment en considération son observation concernant le fait que toutes les F.E.S. précapitalistes sont toujours des combinaisons complexes de plusieurs modes de production. Mais ni cette interprétation, ni les explications auxquelles elle donne lieu, ne nous offrent un appareil théorique susceptible de cerner la spécificité de la F.E.S.

Une réponse est esquissée lorsque S. Amin, nous dit que «toute tentative de faire rentrer les réalités pré capitalistes dans un petit nombre de modèles définis a priori ne peut conduire qu'à une confusion totale».

Cependant cette affirmation devient une déclaration d'intention quand on se penche sur la démarche suivie.

Il est nécessaire de noter que Samir Amin introduit dans son raisonnement une réserve qui, si elle ne contredit pas sa thèse apporte une nuance importante: Comment peut-on considérer d'une part la spécificité historique d'une F.E.S. donnée et d'autre part utiliser pour ce faire un concept trop général. S'il est un fait, comme il l'affirme que «ne sont des concepts du matérialisme historique, que ceux qui ont une vocation générale c'est-à-dire commune à tous les modes de production et à toutes les formations historiques», il reste que la spécificité exige un concept plus précis. Aussi sommes nous obligés de constater que le mode de production tributaire ne correspond pas aux intentions formulées par l'auteur. A force de vouloir tout embrasser et réduire à une formule «le mode de production tributaire», Samir Amin appauvrit la réalité et la diversité des formations sociales précapitalistes en sacrifiant la richesse et la spécificité de celles-ci. Son concept devient un commun dénominateur qui englobe toutes les sociétés qui se situent entre la société primitive et le capitalisme. La seule identification possible, c'est que ce concept est «l'antithèse du capitalisme alors que tous les autres ne sont que des «variantes».

Par ailleurs ce concept réunit sous une même rubrique des éléments qui, d'une F.E.S. à une autre, n'ont pas toujours la même place et ne jouent pas toujours le même rôle : tandis que les uns organisent l'ensemble de la vie sociale (par exemple le rôle de l'Etat dans le mode de production asiatique) d'autres n'en dominent que certains secteurs et la nature de ces secteurs est très variable ; ici ce sera la production (mode de production asiatique) ; ailleurs les échanges extérieurs (cas des économies qui reposent essentiellement sur l'échange ; les Phéniciens, Venise, Gênes, le cas du Maghreb avant le XIV siècle) d'autres reposent sur des échanges matrimoniaux (des Gouros en Côte d'Ivoire par exemple).

Nous pouvons donc souligner comme inconvénient majeur de ce concept le fait qu'il soit incapable de désigner un mode de production précis de forces productives et de rapports de production. Il embrasse une variété de modes de production. Autrement dit c'est «un fourre-tout»

qui n'a qu'une portée analytique très limitée.

En fait la vraie réponse à ce problème est donnée par E. Balibar lorsqu'il explique que «par définition, chaque mode de production relève d'une théorie spécifique, à la fois en ce qui concerne sa forme de procès social, ses contradictions, ses lois tendanciennes et en ce qui concerne les conditions historiques dans lesquelles il se constitue, se reproduit et se transforme».

A la suite de cette observation, nous pouvons relever que les arguments avancés par Samir Amin, concernant les particularités des F.E.S. précapitalistes, en général sont certainement justes, mais que celles-ci ne peuvent être réductibles à son concept de mode de production tributaire. L'analogie est difficile à établir entre F.E.S. qui se distinguent par leurs contradictions, par leurs lois tendanciennes, par les conditions historiques (voire parfois écologiques), qui ont présidé à leur genèse. A titre d'exemple, procédons à une comparaison entre le mode de production asiatique et le mode de production féodal.

En ce qui concerne le **procès social** et les contradictions qui animent les deux modes de production, nous pouvons relever que en ce qui concerne le mode de production asiatique le procès social se caractérise par l'opposition entre une paysannerie organisée en groupements villageois soumis à un esclavage généralisé et une classe Etat qui dispose du surplus des communautés paysannes villageoises mais qui en contre partie exerce une action décisive sur les forces productives (organisation des grands travaux notamment).

En ce qui concerne le mode de production féodal l'opposition est surtout entre une paysannerie réduite au servage et les seigneurs qui disposent de la terre, qui organisent la production et qui prélèvent la rente foncière. Les rapports sont d'ordre personnel, l'Etat ne se confond pas avec une classe mais il dispose d'une certaine autonomie vis-à-vis de la classe dominante.

Pour ce qui est des **lois tendanciennes**, nous observons que le mode de production asiatique se distingue par l'enlisement et la «stagnation» des forces productives alors que le mode de production féodal connaît une certaine progression des forces productives.

Les **conditions climatiques et écologiques** sont également distinctes et ont des conséquences différentes.

Le mode de production asiatique est né souvent dans des régions généralement sèches, traversées par un grand cours d'eau qui suppose d'énormes travaux d'aménagement que seul une main-d'œuvre nombreuse et disciplinée peut réussir et qu'un pouvoir centralisé et fort peut imposer; ce qui explique l'existence d'un Etat fort et d'un pouvoir despotique.

Le mode de production féodal est apparu, quant à lui, souvent dans des régions humides et tempérées suffisamment arrosées, ce qui rend possible l'apparition de la petite unité productive.

Enfin, en ce qui concerne les conditions historiques, le mode de production asiatique apparaît à la suite de la désintégration de la communauté primitive et de la suprématie d'une communauté sur les autres qui leur impose l'esclavage généralisé.

Le mode de production féodal surgit aussi des «entrailles » de la communauté primitive ou à la suite de la destruction du mode de production esclavagiste. C'est donc un raccourci historique et pour employer une expression de Gallissot, «une simplification par le vide», faisant entrer des milliers de siècles dans une phase de «transition» qui mène de la commune primitive au capitalisme, que nous propose Samir Amin. C'est aussi un retour à l'économisme qui refuse de prendre en considération toutes les formes de la reproduction sociale (structures sociales, normes culturelles et idéologiques etc ...) pour ne retenir que la reproduction économique (le prélèvement du tribut).

Bref, nous pouvons encore multiplier les exemples et relever les différences et les spécificités, l'essentiel c'est que le concept proposé par Samir Amin, quels que soient les soins particuliers et les proclamations d'intentions dont il l'entoure, ne nous paraît pas susceptible d'inspirer une démarche dialectique.

L'interprétation en termes de «mode de production archaïque»

Pour L. Valensi le seul concept adéquat à l'approche de la F.E.S. maghrébine est celui du mode de production archaïque: «Etant donné que je récusé la notion de mode de production féodal appliquée à ce type de société, j'essaierai de présenter un autre modèle que, au moins provisoirement on appellera mode de production archaïque.»

Commençons par observer d'abord que L. Valensi se base en ce qui concerne le Maroc, sur l'ouvrage de R. Montagne les Berbères et le Makhzen, pour fonder son interprétation de la réalité marocaine. Or ce travail, pour important qu'il soit, est de portée limitée puisqu'il ne traite que d'une fraction du territoire (le Sud et le Haut Atlas) qui relève d'un mode de production «primitif» différent de celui qui domine les grandes plaines du Maroc et ce que l'on appelle de façon générale «Bled El Makhzen», et qu'enfin la féodalité dont parle Montagne, n'est apparue qu'au milieu du 19^e siècle à la suite d'une situation assez particulière dont nous aurons l'occasion de reparler.

En ce qui concerne la stagnation des forces productives sur laquelle revient assez souvent L. Valensi, elle ne nous paraît pas aussi simple. Car s'il est évident que le Maroc n'a pas connu de développement économique, il est certain que le surplus produit dans le cadre de la

F.E.S. a engendré l'apparition d'une classe sociale. Comment peut-on d'ailleurs rendre compte avec un tel concept de la division du travail au sein de la société et notamment de l'existence des activités urbaines (commerce et artisanat) ?

D'une manière générale, nous remarquons chez L.Valensi, une tendance à des généralisations hâtives à partir de connaissances limitées sur la F.E.S. étudiée, particulièrement lorsqu'elle affirme : «de la Tunisie au Maroc le gouvernement par les anciens - donc les plus sages est la règle générale».

Cette affirmation dénote une connaissance fragmentaire de la réalité maghrébine (et particulièrement marocaine). L. Valensi fait bon marché de la complexité de cette société et donne l'impression d'ignorer l'existence de modes de production différents dans la F.E.S.

Elle est de ce fait conduite à nier la présence d'un étagement social très développé même si elle reconnaît une certaine inégalité des fortunes.

Enfin elle attache beaucoup d'importance à la forme : «les mots les plus courants pour désigner les notables: Cheikh, Akbar (vieux, grands) ne correspondent pas à une hiérarchie des fortunes ou encore moins de classes; d'autres se réfèrent à l'origine religieuse (chérif) ou au pèlerinage à la Mecque (Hadj), ou aux fonctions politiques ou administratives non héréditaires: caïd, pacha etc ... »

S'il est vrai que ces mots ont eu un sens dans les régions «siba», dans les régions soumises au pouvoir central ils ont été vidés de leur contenu. L'évolution économique, sociale et historique les a chargés d'autres significations.

Il semble donc que le mode de production archaïque, en l'état actuel de la recherche, doit être écarté de notre champ d'étude.

La notion de mode de production makhzien.

Dans sa thèse sur le **Haouz de Marrakech**, P. Pascon soutient que le mode de production dominant au Maroc pré colonial est un mode de production makhzien. Celui-ci étant défini comme un régime «dans lequel le pouvoir central place à la tête des groupes parfaitement dominés, qui n'ont plus de tribu que le nom, des serviteurs lui appartenant totalement (wasif, qaïd, Hadim, amil...) »

Cette thèse permettra d'éviter de faire rentrer de «force» le Maroc de l'époque dans une «case» toute prête et céder ainsi à la tentation dogmatique. La démarche de P. Pascon a le mérite de souligner la

nécessité de rechercher un appareil conceptuel adéquat pour l'analyse de la réalité marocaine et d'éviter des concepts tout «équipés» pour l'identifier. Mais lorsque P. Pascon fait de la caïdalité le caractère non seulement démarcatif, mais constitutif de la société marocaine précapitaliste, nous ne sommes pas prêts à le suivre et nous sommes en droit de nous demander en quoi la société marocaine était différente des autres pays arabes. Cependant cette interprétation dénote deux grandes carences :

La première est que cette interprétation réduit la réalité sociale à une forme du pouvoir. Le mode de production est défini, dans la thèse de Pascon, non pas eu égard aux rapports de production mais par la forme apparente de l'Etat et le titre que portent les tenants du pouvoir.

Cette notion (mode de production makhzénien) interdit tout accès à l'essence de la formation économique et sociale. Elle n'est qu'un simple constat de l'existence empirique de la réalité marocaine.

En utilisant ce «concept», Pascon pense rendre compte de l'originalité de la société marocaine et de sa spécificité. En fait il n'a accédé qu'à l'apparence de la formation sociale, car ce terme est incapable d'exprimer la logique interne de l'objet auquel il s'applique.

Pour produire la connaissance d'une formation sociale, il nous paraît indispensable de la transformer en objet théorique, en tout complexe articulé, afin de parvenir aux mécanismes des contradictions qui la constituent. Ce n'est donc pas en se limitant à mettre en relief la spécificité formelle d'une société en produisant un discours original, qu'on arrive à appréhender la réalité dans son essence.

Certes la société globale est spécifique, mais tout n'est pas spécifique en elle. Vouloir céder à la spécificité à tout prix, c'est céder à une idéologie dont se prévalent les tenants d'un certain tiers-mondisme, et tomber dans le «bricolage» théorique et intellectuel (que Pascon dénonce à d'autres occasions). En voulant particulariser la formation économique et sociale à tout prix, Pascon l'a vidée de son contenu réel en lui substituant un pseudo-concret «Le concret tant cherché s'enfuit avait déjà écrit H. Lefèvre. L'hyper-concret est aussi abstrait que les généralités philosophiques».

C'est pourquoi ces termes, mode de production makhzenien, ne peuvent prétendre au statut de concept de base pour approcher la F.E.S. marocaine précoloniale. Pour que le concept puisse jouer ce rôle, «il ne suffit pas selon L. Sève qu'il décrive et découpe plus ou moins heureusement les phénomènes qu'on y observe le plus souvent, il faut bien davantage qu'il exprime en lui-même ou dans ses rapports les uns avec les autres, les contradictions déterminantes qui caractérisent l'essence de son objet».

Il ne semble pas que ce soit le cas de ce concept.

Ainsi donc les tentatives de L.Valensi et de P. Pascon, pour définir le mode de production «dominant» au Maroc, permettent d'indiquer les écueils auxquels se heurte ce genre de recherche.

Ils sont de deux types:

- Le premier prend sa source dans le concept de stagnation. Un pays, comme le Maroc précolonial, qui n'a pas connu un développement notable des forces productives se présente aux auteurs qui l'ont abordé comme un pays sans histoire, un pays à «économie égarée» selon l'expression de J. Célérier. En fait, la stagnation des forces productives se révèle ici comme «un écran de fumée» qui empêche de saisir la restructuration lente mais certaine de la F.E.S. marocaine.

- le second trouve son origine dans un «antidogmatisme radical» et dans la recherche systématique de la spécificité. Les auteurs qui adhèrent à cette conception privilégient souvent certains éléments apparents et particuliers à une F.E.S. pour faire une théorie d'un mode de production donné, ou encore cherchent dans les œuvres de Marx une notion ou un concept qu'il a utilisé (sans l'approfondir) à l'occasion de ses études des modes de production précapitaliste pour en faire un concept du matérialisme historique.

L'analyse en termes de mode de production féodal.

Peut-on parler alors de mode de production féodal dans le cas du Maroc?

Ici aussi si les ressemblances sont grandes, les différences ne manquent pas. Mais de manière générale, nous pouvons dire que les premières l'emportent sur les secondes. C'est pourquoi notre attention sera particulièrement retenue par le premier aspect, le deuxième fera l'objet de prélude.

Tout d'abord, sur le plan historique, il faut signaler le fait que le Maroc comme bien d'autres pays musulmans n'a pas connu cette division tripartite de la société européenne entre les hommes qui prient, ceux qui combattent et ceux qui travaillent: «oratores, bellatores, laboratores».

Tout musulman est potentiellement un soldat de la «guerre sainte». Il y a là une distinction importante à faire avec la société médiévale européenne où la noblesse a fondé son pouvoir social et foncier sur la spécialisation guerrière. Sa force vient de ce «monopole» au milieu d'une population désarmée. Au Maroc la plupart des hommes surtout dans les campagnes sont plus ou moins restés guerriers, ceci est dû en grande partie à la diffusion des activités pastorales. «Là où l'homme libre quel qu'il fût resta un guerrier apte à être constamment au service et que rien d'essentiel dans l'équipement ne distinguait des troupes d'élite, le

paysan échappa aisément à l'emprise seigneuriale» Ainsi s'exprimait M. Bloch.

Si cette donnée historique nous permet de situer le Maroc par rapport au mode de production féodal, il faut, à un deuxième niveau, mettre l'accent sur la relation entre le producteur direct (paysan mettant en valeur sa terre) et son supérieur immédiat et sur le contenu économique et social de la relation qui les lie. Dans le mode de production féodal, la relation entre le seigneur et le serf est caractérisée par la dépendance. Celle-ci implique que la relation est telle entre maîtres et serviteurs que le producteur direct n'est pas libre, absence de liberté qui se manifeste surtout par une contrainte extra-économique.

Dans le cas du Maroc le fait que tantôt l'Etat, tantôt le «féodal» au nom de la communauté (tribale ou villageoise), perçoivent la redevance du paysan, imposent la corvée (la touiza), ne permet pas de conclure à des relations de type féodal. Ceci est d'autant plus vrai que la propriété collective (familiale et tribale) est restée la forme la plus largement répandue. Quant aux fonctionnaires de l'Etat (qui prélèvent les impôts sur les terres), s'ils achètent leurs charges, ils ne les transmettent pas. Ils ne peuvent donc s'ériger en seigneurs et créer des liens de vassalité et des hiérarchies caractéristiques de la féodalité européenne.

En ce qui concerne l'aristocratie marchande, il serait difficile de la comparer à la bourgeoisie marchande en Europe. L'aristocratie marchande fait partie intégrante de la minorité privilégiée qui dispose du surproduit social. Dans ce contexte l'origine de la richesse de la classe au pouvoir et celle des marchands sont les mêmes: prélèvements du surproduit soit sous forme d'impôt, soit sous forme de commission (en raison de leur situation d'intermédiaires obligatoires). Cette couche n'a jamais manifesté une velléité d'indépendance à l'égard du pouvoir. Certes elle a été sensible à la paix et à la sécurité car l'anarchie perpétuelle l'a souvent sérieusement affectée, c'est ce qui explique le soutien matériel fourni à certains souverains ou certaines dynasties, pour leur permettre d'imposer l'ordre. Mais dans l'ensemble elle n'a jamais pu défendre elle-même ses intérêts par la violence comme ce fut le cas de la bourgeoisie marchande en Europe.

Ces éléments différencient la F.E.S. marocaine du mode de production féodal; mais ils ne doivent pas limiter notre étude à ce seul aspect de la question car cela appauvrirait le concept même de M.P.F. Pour être significative et globale la comparaison en terme de mode de production doit porter sur l'essence de celui-ci et non sur quelques aspects épars. L'essence d'un mode de production ce sont les rapports de production. C'est pourquoi nous avons essayé au cours de notre étude de la structure économique et sociale d'en faire ressortir les traits essentiels, et à plusieurs reprises nous avons montré le caractère du mode de production dominant les régions soumises au Makhzen.

Or si le féodalisme se distingue par des rapports sociaux précis et par une structure sociale typique, dans les faits on ne rencontre pas des sociétés féodales identiques à tout point de vue.

Le mode de production féodale n'épuise pas la notion de formation féodale, laquelle inclut les relations complexes de ce mode de production avec des rapports sociaux politiques et idéologiques qui dérivent d'un autre mode de production, soit antérieur, soit à venir. Chaque F.E.S. féodale se distingue par des traits particuliers, résultat d'une évolution historique spécifique qui a présidé à la naissance et au développement de ce mode de production. C'est le cas du Maroc pré colonial qui a connu l'émergence d'un mode de production féodale de type particulier et dont la spécificité mérite de retenir maintenant notre attention, et ce, dans deux directions, l'assise sociale du Makhzen, sa fonction et son organisation.

A - L'assise sociale du Makhzen.

La question de l'Etat dans une formation économique et sociale, nous a renvoyé à l'examen de la nature de cette formation, des rapports sociaux fondamentaux, du type de production qui donne à l'ensemble cet «*éther particulier*» dont parle Marx. En d'autres termes cela revient à étudier le support économique et social de cet appareil.

Il reste cependant que pour être significatif ce travail demande à être complété par l'examen de la nature de l'Etat, des classes qui forment son assise et du type de rapports qu'il entretient avec les différentes classes et couches sociales.

a - Nature et spécificité de la classe dominante.

Pour comprendre les composantes historiques concrètes du pouvoir marocain avant la colonisation et pouvoir analyser le rôle de chacune d'elles, il est nécessaire de remonter jusqu'à la période au cours de laquelle ce pouvoir a vu le jour.

C'est en effet au cours du processus historique qui, à partir de la décadence mérinide (XIV^e siècle), et de façon cohérente, sous les dynasties saadienne et alaouite, que la classe au pouvoir s'est structurée et s'est dotée d'un appareil d'Etat.

Cette classe est composée par tous ceux appartenant à la couche au pouvoir exerçant en dehors de lui et éventuellement sur lui leur puissance et leur influence et qui disposent grâce à leur pouvoir des droits sur les revenus agricoles, artisanaux et commerciaux.

Cette classe s'est organisée sur trois couches sociales principales plus ou moins interpénétrées:

- une féodalité foncière et de commandement qui effectue sur les populations rurales des prélèvements de toute sorte (en nature, en travail etc ...).

- une aristocratie marchande à laquelle il faut ajouter une bureaucratie citadine et des propriétaires fonciers absentéistes à partir des grandes villes.

- une féodalité confessionnelle : chorfa, confréries et oulamas. L'unité de cette classe se concrétise dans la «beya». En principe le sultan tient son pouvoir d'une délégation de la communauté, il ne peut prendre le titre de sultan par une simple déclaration unilatérale de volonté, le consentement de la communauté est nécessaire et lui est octroyé par un «suffrage» : la pratique de la beya. Celle-ci est donc un mandat de la communauté par lequel le mandataire (le sultan) se voit confier la direction des affaires gouvernementales.

En fait la classe dominante avec ses trois composantes participe à la désignation du monarque. Lorsque le sultan est décédé, son successeur est celui qui dispose du soutien des amels, des caïds, de l'aristocratie confessionnelle, des chefs de corporation ou des notables des villes (surtout de la capitale). Pour le reste du peuple il n'y a qu'une alternative, soumission ou rébellion.

Le Makhzen n'était donc que la forme qu'investissait l'activité de ces différentes couches. Cette interprétation reposait sur le principe unificateur du sultanat qui s'exprimait à l'occasion de la beya. Celle-ci constituait la manifestation juridique de cette solidarité entre la monarchie et l'ensemble de la classe dominante dont elle était à la fois l'émanation et l'arbitre.

La féodalité de commandement.

Le noyau de cette classe dominante est constitué par **l'aristocratie de commandement**. Celle-ci pèse sur l'Etat par le pouvoir qu'elle détient sur les groupements humains. En effet le poids de cette aristocratie se mesure à l'ampleur et à la cohésion des groupements qu'elle domine, à sa capacité d'en orienter les choix politiques, c'est-à-dire les alliances et les oppositions à d'autres groupements.

L'assise matérielle de cette classe repose certes sur la terre, et son revenu provient en grande partie du sur travail extorqué aux paysans et représenté par la rente foncière et d'une participation au prélèvement fiscal.

Cependant, du fait de leur fluidité, les contours de son patrimoine sont insaisissables. Les limites de ce patrimoine sont d'ailleurs très mobiles. L'intervention du sultan modifie constamment la position des

fortunes de cette «féodalité». Ces fortunes se désagrègent et se reconstituent sans cesse par le jeu des faveurs, des chatiments et des usurpations. De plus cette féodalité est constituée d'éléments divers dont la fusion se fait de plus en plus intime, mêlant à la descendance des chorfas l'importance de la clientèle de certains chefs féodaux, la force militaire des caïds du Guich et l'influence spirituelle et morale de certaines zaouias. Ce qui fait que cette classe s'articule autour de clans. Ceux-ci cherchent à s'arracher la puissance et le droit aux revenus et par conséquent à s'éliminer mutuellement. Dans leur lutte chacun cherche à utiliser l'appareil d'Etat afin d'éliminer l'autre. Ces luttes entre clans expliquent que la conscience de classe est minime ou nulle chez les membres dirigeants des appareils, par contre, que les sentiments d'appartenance à des groupements verticaux concurrents est vigoureux.

L'autre caractéristique qui désigne bien cette féodalité et lui confère la forme d'une classe, c'est **l'hérédité**. « Cette idée, dit E. Aubin, est au fond de tout le système marocain. C'est toujours aux grands propriétaires terriens que reviendront les charges de caïds et de sheiks : les deux ou trois familles d'une région qui fournissent ce personnel ». C'est cette couche sociale qui se charge d'exercer sur les paysans, pour son compte et celui du pouvoir, les prélèvements fiscaux et le drainage du surplus agricole.

Cependant, à l'intérieur de cette classe, le choix est sélectif. Cette sélection s'opère par l'achat des charges. Dès qu'un caïdat est vacant, les candidats se rendent auprès du Makhzen et distribuent comme l'écrit A. Bernard «des pots de vin à droite et à gauche; tout le monde touche, depuis les palfreniers jusqu'aux ministres, le gouvernement lui-même, l'offrande du plus haut et dernier enchérisseur qui est habituellement nommé». Mais une fois nommés ils deviennent mandataires du pouvoir, en tant que tels ils ont toutes les prérogatives du monarque à l'échelle locale : ils désignent les cheiks, répartissent les impôts, recrutent les contingents etc ...

Cette classe se distingue par ailleurs par sa rapacité et son oppression des masses. C'est ainsi par exemple, que l'achat de la charge gouvernementale par un caïd le pousse à la répercuter sur la population qui se trouve sous sa domination. Aussi cette classe opprime-t-elle férocement les paysans. Au lieu de se limiter à la perception des impôts réguliers. Les caïds fixent arbitrairement les impôts de chacun et écrasent littéralement la population qui se trouve sous leur domination. Par son attitude cette classe condamne les paysans à un appauvrissement continu et à une éternelle misère. Elle ne cesse de les accabler par des redevances de toute sortes, en travail, en nature, en espèce. Par son comportement à l'égard des masses rurales elle ruine toute perspective d'augmentation de la production ou du niveau de vie, condamnant ainsi les forces productives, dans les campagnes, à la stagnation voire à la régression. Elle entrave le développement du commerce par ses

prélèvements sur les marchands (droits de péage de différentes sortes, pots de vins etc ...). Elle est en fin de compte très corrompue. Le poste d'un caïd ou d'un amel est considéré comme un moyen de s'enrichir dans les plus brefs délais afin de mener un train de vie digne d'un représentant du makhzen, mais aussi de continuer à offrir au souverain et à sa cour des hadya (cadeaux) qui puissent attirer sur lui l'attention et accélérer sa oromotion, ou, du moins lui épargner la «foudre» du makhzen qui apprécie particulièrement ce geste de fidélité et de reconnaissance. Bref, la formule la plus significative que l'on puisse donner de cette attitude est celle que H. Poinsard a énoncée dans son étude sur le Maroc: «Tire de plus possible des populations par n'importe quel moyen, et leur rendre aussi peu que faire se pourra».

Ce qui fait que cette classe s'articule autour de clans. Ceux-ci cherchent à s'arracher la puissance et le droit aux revenus et par conséquent à s'éliminer mutuellement. Dans leur lutte chacun cherche à utiliser l'appareil d'Etat.

Cette «féodalité» connaît ses spécificités. Dans un pays morcelé par tant d'obstacles naturels, et par l'extrême dispersion du peuplement, le souverain est la plupart du temps très loin et hors d'état d'user lui-même de ses pouvoirs, ce sont le plus souvent les chefs locaux (les caïds) qui, aidés par une escouade de serviteurs armés, exercent au jour le jour la puissance de la manière la plus efficace, et en recueillent les profits. De fait, la tendance de longue durée paraît bien être au renforcement de la féodalité de commandement par le lent mûrissement de ce qui constitue l'équivalent de la seigneurie en Europe: (la karia au Nord, la Kasba au Sud).

La spécificité de cette couche par rapport à la noblesse en Europe, est qu'elle ne s'est pas encore «barricadée» derrière un dispositif juridique qui consacre sa suprématie: on ne trouve pas de hiérarchie de vassalité très nette, pas «d'ordre» ni de «corps» strictement hiérarchisé et hermétiquement fermé.

Ce trait est très significatif du point de vue du développement de ce féodalisme. Il rappelle le premier âge féodal en Europe où la noblesse constitue encore une noblesse de fait et pas encore de droit. Comme cette dernière, la féodalité de commandement au Maroc se caractérise principalement par son genre de vie, son mode de vie et par sa fonction : la guerre. A l'instar de la noblesse de fait, sa domination au départ ne repose pas sur la possession du fief, mais sur sa fonction de maintenir l'ordre, le droit de commander et de punir. C'est ce qui est à l'origine d'importants transferts de richesses et légitime de nouvelles ponctions sur les ressources de la paysannerie.

Cette couche sociale est restée ouverte à l'entrée de nouveaux éléments. Le sultan a le pouvoir de faire entrer des éléments nouveaux dans cette classe (en tant que chef de celle-ci). Elle n'a pas senti la nécessité

de se fermer aux éventuelles candidatures ou de se transformer en classe juridique étanche, étant donné qu'elle n'a jamais été menacée dans ses assises par une autre classe, comme cela fut le cas en Europe. «C'est quand une classe se sent menacée remarque J. Ibarolla qu'elle tend surtout à se clore».

La couche marchande au Maroc n'a pas constitué une menace sérieuse pour la féodalité de commandement. Comme elle n'a jamais pu se défendre par ses propres moyens elle a toujours fait appel à la féodalité de commandement pour assurer sa protection.

Quant à la catégorie des marchands (Tujjar), elle est plus difficile à cerner, étant donné l'hétérogénéité relative de ses membres.

De manière générale, les études s'accordent à reconnaître à cette couche les traits suivants, plus ou moins spécifiques.

1 - Les marchands appartenaient à des groupes différents et de part les structures socio-économiques de la F.E.S. marocaine, ne partageaient par tous les mêmes intérêts, même en matière économique. Dans le cas de Fès, par exemple, Norman Cigar relève l'attitude des tujjars-chorfa à l'égard des Bildiyyins visant à leur interdire l'accès à la Kyssaria. Le deuxième clivage important au sein de cette couche, et qui explique le premier, c'est son origine familiale ou plutôt ethnique. Cette origine déterminait en grande partie l'attitude des tujjars, et entravait toute prise de conscience commune - l'exemple de Fès est encore assez éclairant que cette couche n'agissait pas comme groupe économique ou politique ayant les mêmes intérêts. D'ailleurs, la politique du Makhzen à leur égard est assez significative: il ne faisait pas payer, par exemple, les impôts gouvernementaux aux Chorfa et zaouias, alors qu'il n'hésitait pas à pressurer les autres.

Cette couche n'a jamais pu constituer une bourgeoisie au sens où on l'entend. Une telle classe ne pouvait se développer et s'imposer pour plusieurs raisons :

Dès le départ, l'Etat marocain s'est développé sur la base d'une collaboration entre les souverains et les marchands privés. Ces derniers constituent une sorte d'aristocratie proche du souverain, intimement liée à lui et à l'aristocratie tribale ; aucun antagonisme fondamental ne les oppose. Les marchands, dans ce cadre, ne forment pas une classe individualisée.

Nous ne voyons pas comment, dans ces conditions, une «classe marchande» dont les activités sont essentiellement celles d'un intermédiaire entre producteurs et consommateurs peut devenir une «classe » dominante puisque sa prospérité tendra à être liée au mode de production existant.

La richesse que connut le Maroc précolonial ne fut pas à l'origine de

la naissance d'une classe bourgeoise située hors du pouvoir et déterminée à défendre par la violence s'il le faut les conditions indispensables à son ascension économique et politique.

Les riches négociants marocains étaient étroitement liés au sort du pouvoir. La solidarité des liens entre le Makhzen et les notables expliquait la solidarité de l'évolution du sort des uns et des autres. De ce fait la formation économique et sociale marocaine n'a jamais connu une classe bourgeoise urbaine commerciale et manufacturière, comme il est venu s'engreffer sur la féodalité moribonde du monde occidental. L'une de ces causes évidentes fut l'intégration de cette couche à l'appareil de l'Etat (les activités bureaucratiques offraient une autre légitimation du rang social).

Les villes ne forment point de pôles d'attraction et de contacts suffisamment importants.

La propriété privée des terres, lorsqu'elle a lieu ne permet pas de constituer des sommes suffisantes pour établir cette fortune «vraiment distincte de la richesse foncière» comme le voudrait Marx. Certes, cette couche possède assez souvent des terres aux alentours des villes et c'est en son sein qu'on trouve un grand nombre de propriétaires absents utilisant des métayers; mais la prédominance des terres collectives, la résistance des structures tribales, l'accaparement des grandes propriétés par l'aristocratie de commandement et l'absence de moyens de communication et de sécurité dans la campagne, ne l'encouragent pas à l'investir dans la propriété terrienne. Cet ensemble d'obstacles a entravé les possibilités d'accumulation de cette classe et l'ont réduit à un rôle modeste (par rapport à la caste marchande occidentale) et à un comportement plus prudent et plus spéculatif. Or, comme les investissements dans la terre ne procurent pas de gros profits et ne se prêtent guère à la spéculation, les marchands s'orientent vers les placements immobiliers considérés comme un apport régulier, et vers l'usure.

Enfin l'économie marchande reste relativement marginale par rapport à l'économie de subsistance. Cette «couche» s'intéresse moins à la fabrication qu'aux échanges et moins à l'investissement productif qu'à la spéculation et à l'usure. La thésaurisation est une de ses grandes caractéristiques. C'est ainsi que R. Le Tourneau constate dans le cas de Fès que : «les riches fassis qui étaient joueurs par tempérament n'investissaient pas la totalité de leurs capitaux dans les immeubles. Ils n'étaient pas attirés par l'industrie qui nourrissait à peine son homme, mais ne l'enrichissait pas».

Cette couche ne peut donc accumuler par la vente foncière ou mobilière les sommes sans lesquelles « le secteur capitaliste » ne peut préparer les voies au capitalisme. Ces caractéristiques sont à relier avec la place de l'élément économique (la richesse) dans la société. Il est difficile d'établir un strict parallélisme entre le pouvoir économique et le

pouvoir politique. Il semble en effet, que la hiérarchie sociale est souvent fonction de la détention du pouvoir, et non de la richesse.

Deux raisons permettent de le comprendre:

Tout d'abord la fortune ne garantissait pas le pouvoir; c'était plutôt l'inverse, c'étaient avec le Jâh ou la Qelma (le pouvoir) qu'on était bien placé pour avoir un contrôle sur les ressources. «D'après Zayyani, Moulay Slimane lui même, s'est trompé sur le rôle des tujjars : «il croyait que les maîtres de Fès étaient les marchands et les gens fortunés; en fait il n'en est rien. Les hommes qui possèdent une véritable influence n'ont aucune éducation, et n'apparaissent qu'en des périodes de troubles; on les appelle des Rumât». Ce n'est qu'à partir de Mohamed III, fin du XVIII^e siècle, et surtout sous Moulay Slimane que les tujjars accédèrent à la Qelma. Désormais, c'est parmi eux que se recrute les hauts fonctionnaires du Makhzen qui, sous divers noms (Vizirs, amin, mohtasseb, cadî etc ...) remplissent les fonctions de conseillers et forment ce que l'on appelle la bureaucratie makhzénienne. Cette fine fleur makhzénienne se recrute presque exclusivement dans certaines familles, qui en ont en quelques sortes; le privilège et le monopole.

Ensuite la fortune était soumise à l'aléat de la vie politique. Le fait que les tujjars soient restés largement dépendants pour leur protection, soit du Makhzen soit des tenants du pouvoir dans les villes, les a exposés à l'aléa de la conjoncture politique. Par ailleurs, l'absence d'homogénéité et de cohésion, les a privés d'une autonomie et d'une marge d'indépendance nécessaires à la défense de leurs intérêts. D'après l'auteur de l'«ISTIQA», c'étaient les marchands, source d'argent toute prête qui faisaient les frais des besoins des chefs politiques, comme cela s'était passé lors de la révolte en 1235, lorsque le chef des rebelles força certains marchands eux-mêmes à rechercher la protection de ces politiques (et militaires) comme cela se produisit pendant l'anarchie à Fès au début du XVII^e siècle.

Féodalité confessionnelle

Cette couche sociale est formée par des chorfas issus des confréries (domestiquées ou alliées) et des oulamas. Cette couche sociale est loin d'être négligeable et son rôle dans l'économie ne peut-être ignorée puisque son prélèvement du surplus est assez consistant: revenus des fondations pieuses (les Habous), soldes et allocations versées par le makhzen sur diverses ressources réservées à cet effet, immunités fiscales, rations et distributions en nature et en argent à quoi s'ajoutent l'exploitation des fermages urbains et ruraux et des concessions de terre (Azib). Mais le plus important c'est leur influence politique et idéologique. Etant donné l'absence de l'idéologie légitimiste qui aurait pu foudroyer le cadre intangible à la transmission du pouvoir et en raison du fait que «le contrat social» est constamment remis en cause, que l'allégeance est toujours personnelle et que le pouvoir a toujours dépendu

de la force, les oulamas, les chorfas et les zaouias, ont un rôle important à jouer dans la justification du pouvoir et son acceptation par l'ensemble des populations rurales et urbaines. C'est pourquoi le pouvoir s'est toujours préoccupé de capter leur influence pour se donner plus de légitimité et canaliser les mouvements populaires où ils jouissaient d'une certaine considération.

Les chorfas, et les zaouias qui leur sont affiliés, forment une couche sociale privilégiée possédant des «Azibs» : village ou partie du village dont les habitants sont de père en fils concédés par le sultan à un chérif et à sa descendance pour prélever sur eux l'aumône légale (impôt religieux) et toutes les redevances (achour, zakkat et même la Hadya).

Certes ces féodaux représentent une particularité, c'est que la possession porte sur les terres qui font partie du domaine de l'Etat, et le maître du fief n'en est, en principe, ni possesseur, ni propriétaire. Cependant ceci ne change rien quant à la nature des rapports de production qui sont des rapports féodaux. L'absence du droit du maître du fief sur la terre reste dans la plupart des cas théorique. La situation réelle du chérif (maître du fief) se rapproche de la situation du seigneur occidental. Il peut disposer du produit de la terre et du travailleur des champs, comme s'il en était le propriétaire. Le paysan dans ce cas est soumis à toutes sortes de contraintes extra-économiques. Il ne peut pas abandonner son exploitation agricole. Ses fils et ses frères sont astreints eux-aussi aux mêmes exigences du chérif.

En somme les habitants de l'azib sont dans la condition des serfs; s'ils sont affranchis de la naïba (impôt payé par les populations soumises au makhzen), et de la harka, (expédition militaire), ils sont sous la dépendance absolue du chérif qui perçoit les redevances, exige les corvées, inflige les amendes et des peines de prison sans que personne n'ait le droit d'intervenir entre lui et ses administrés. Quand l'azab meurt le chérif recueille sa succession comme héritier aceb (universel), le fils de l'azab est le plus souvent obligé de continuer à travailler, quand le dahir contient la formule «jusqu'à l'extinction de la race».

En plus de leurs privilèges économiques et administratifs, les chérifs jouissent également d'immunités juridiques. Les immunités donnent au chérif le droit d'une part, de condamner et de punir lui-même les serfs et d'autre part de percevoir à son profit toutes les taxes et amendes auxquelles la justice soumet les paysans à divers titres. Mais surtout aucun fonctionnaire de l'Etat, civil ou militaire, n'a le droit de pénétrer sur les terres du chérif: l'azib est «horm» ou «zouag» c'est-à-dire terre de protection. Le makhzen ne peut y pénétrer, il doit s'adresser au chérif au cas où un rebelle ou un malfaiteur s'y réfugierait.

En outre le chérif est exempté de toutes les charges, il a le privilège de n'être jugé que par le sultan lui-même ou par un des chorfas de sa famille (mezouar et naqib). Sous ce "rapport il est considéré comme un délégué du pouvoir central.

Nous sommes donc ici bien en présence d'une situation analogue à celle du suzerain-seigneur de l'Occident. Sur leur fief, ils exercent l'un et l'autre des prérogatives de puissance publique.

Ainsi donc les chorfas jouissent sur leurs terres d'immunités financières et juridiques considérables. Ils disposent d'énormes sources de revenus et sont en mesure d'accroître sans cesse leur pouvoir économique (la zaouia d'Ouezzane constitue un exemple éloquent). Leur revenu est constamment alimenté en nature et en espèces (hadya, ziarra, mouna etc..) Une part de ces revenus est consacrée à satisfaire les besoins du maqqadem et des «fonctionnaires» qui administrent ces biens. Mais une part importante reste inutilisée et elle est mise en réserve et conservée dans les greniers. Le chérif peut faire le commerce de ces réserves, les vendre sur les marchés et accroître ainsi ces rentrées.

Cependant le chérif, à la différence du seigneur en Europe féodale, ne séjourne pas aux côtés des habitants dont il ignore parfois les conditions, confiant à un maqqadem le soin de gérer l'azib. «Dans le cas limite de l'azib, dit J. Berque, il est remarquable qu'il y ait entre le maître et les tenanciers, une si forte coupure. Entre ces rustiques, penchés sur la glèbe et un propriétaire déjà si éloigné du milieu compagnard, même s'il est issu, même s'il est voué à y retourner, à s'y confondre de nouveau, en peu de générations, nulle continuité sociale. Peu ou point de paysan gentilhomme».

A côté des chorfa, et avec certaines zaouias, domestiquées ou alliées, les oulama constituent un élément important de l'appareil idéologique. Certes cette couche n'est pas aussi importante numériquement que les autres et son influence reste souvent limitée aux villes. Mais son rôle dans le prélèvement du surplus n'est pas négligeable. Les oulama jouissent d'avantages considérables: revenus des fondations religieuses constituées à leur profit (les habous), dont l'administration est également fructueuse, pensions, soldes et allocations versées par le trésor sur diverses ressources réservées à cet effet, immunités fiscales, rations et distributions en nature et en argent, ce à quoi s'ajoute parfois (pour les plus riches d'entre eux), l'exploitation de fermages urbains et ruraux.

Cependant le plus important, c'est l'influence que les Oulama exercent sur la caste dirigeante et qui en fait, est la conséquence du rôle considérable qu'ils jouent. En effet dans l'organisation traditionnelle de la société Musulmane les Oulama, hommes de religion, hommes de plume (ahl al - qalam) constituent un des deux groupes qui détient l'autorité sur les sujets, l'autre groupe étant formé par les militaires «d'épée». De ce fait les Oulama font partie intégrante de l'édifice makhzénien en tant que Conseil d'Etat; en quelque sorte «l'importance des Oulama, dit Gellner, tient au fait qu'ils fournissent officiellement les normes de la communauté des croyants: ils sont les dépositaires et arbitres de la légitimité».

Etant donné l'absence d'idéologie légitimiste qui aurait pu fournir un cadre intangible de la transmission du pouvoir et en raison du fait que le «contrat social» est constamment remis en cause, que l'allégeance est toujours personnelle et, que le pouvoir a toujours dépendu de la force, les oulama ont un rôle important à jouer dans la justification du pouvoir et son acceptation par l'ensemble de la société. C'est pourquoi le pouvoir s'est toujours préoccupé de capter l'influence des Oulama pour se donner une légitimité et canaliser les mouvements populaires, les Oulama jouissaient d'une certaine considération en tant que détenteurs de la tradition religieuse. Le makhzen fait appel au soutien moral des Oulama en cas de conflit politique, et au moment des crises économiques et financières. Dans certaines circonstances il faut leur caution pour pouvoir légiférer ou faire accepter certaines mesures. C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle, le sultan Mohamed Ben Abdellah fut obligé de recourir à eux pour justifier la perception d'un nouvel impôt (le meks), qui souleva une réprobation dans les milieux concernés.

Ainsi Ennaciri - Es-Slaoui rapporte que le sultan écrivit une lettre aux Oulama de Fès pour connaître leur opinion sur le commerce des plantes soporatives et nuisibles. Et c'est en ces termes que le souverain terminait sa requête «nous vous invitons, en conséquence, à nous indiquer, pour nous tirer d'embarras, un moyen conforme aux règles de la loi et qui mettra notre responsabilité à couvert ».

Par ailleurs le principe de «l'électivité» de l'Imam leur confère un rôle d'arbitrage qui est loin d'être négligeable; c'est ainsi qu'au XVI^e siècle, le Sultan Saadien El Motawakel Mohammed fut détrôné pour son incapacité gouvernementale et condamné par une longue Fetoua. Mais de façon générale, ce principe se trouve sérieusement altéré par le fait que les Oulama ne peuvent rien quant au choix du sultan; leur tâche se limite à ratifier celui qui l'a emporté par les armes ou les intrigues. En réalité les avantages accordés aux Oulama par le pouvoir les placent sous la dépendance du Makhzen. Les Oulama doivent une partie importante de leur revenu à la caste dirigeante, sous forme de soldes, pensions, gratifications etc ... Mais en plus de ces attaches matérielles il y a entre certaines familles des Oulama et des Tujjars des liens sociaux étroits (particulièrement à Fès).

Cet ensemble d'éléments fait des Oulama les tenants de l'orthodoxie et les interprètes officiels de l'idéologie de la classe dominante, puisqu'ils véhiculent une conception de l'Islam conforme à l'ordre existant et aux intérêts de la classe dominante.

Cet ensemble de couches sociales constitue la classe dominante. Il convient d'examiner leur rapport avec le Makhzen.

b - Les relations entre l'Etat et la classe dominante.

L'Etat marocain pré colonial est né d'une certaine conjonction entre

pouvoirs partiels et se maintient par des équilibres que lui-même doit chercher. De ce fait le comportement du Makhzen à l'égard des couches qui l'animent est contradictoire. S'il s'appuie sur ces féodaux pour maintenir sa domination, il cherche, par ailleurs, à affaiblir et à éliminer ceux qui risqueraient de constituer une menace pour lui. Sa propre faiblesse l'incite à manifester une grande vigilance à l'égard des concurrents potentiels, à briser certains «féodaux» devenus trop puissants ou à créer des rivalités entre les plus puissants d'entre eux afin de les affaiblir et de les neutraliser.

En tant que représentant de la classe dominante, il porte en même temps la marque des rivalités des clans qui la composent et vit de cette rivalité. Le résultat d'une telle politique, c'est que les rapports entre pouvoir central et les pouvoirs féodaux sont en perpétuelle restauration.

Le Makhzen est l'émanation de pouvoirs partiels détenus par des féodaux, il est donc l'expression de cette classe, mais relativement autonome par rapport aux clans qui la constituent puisqu'il vit de leurs conflits et leur faiblesse qui les maintiennent sous sa tutelle. L'action de l'Etat vise alors à perpétuer le système féodal, mais il établit aussi comme règles pratiques essentielles l'insécurité de la possession foncière qui rend permanent la dépendance des «seigneurs» à l'égard de l'autorité centrale.

L'Etat est le prolongement de «la féodalité».

Pour se maintenir et s'imposer, l'Etat et la féodalité ont besoin l'un de l'autre. Le premier, en tant que moyen pour la féodalité d'obtenir des «fiefs», la seconde en tant qu'intermédiaire et instrument de force, pour la classe dominante dans son action de dépossession et d'exploitation du monde rural.

Cette interaction réciproque peut être appréciée à l'intérieur de deux rapports, rapport du **Makhzen avec la féodalité de commandement ou avec la féodalité confessionnelle.**

Point essentiel sur lequel il convient d'insister, c'est qu'au Maroc précolonial comme dans un certain nombre de pays d'Europe médiévale, le ressort de la puissance n'est pas tant la possession des terres que la domination des hommes. En effet, ce n'est pas en leur qualité de propriétaires privés que les féodaux sont intégrés au Makhzen. La propriété peut servir dans certains cas de tremplin, mais l'Etat ne sert jamais les féodaux en tant que propriétaire terrien. Pendant toute cette période la terre n'a d'intérêt que parce qu'elle est le plus sûr moyen de disposer des hommes. Ce qui est plus important et plus déterminant pour le Makhzen et qui justifie à ses yeux l'appartenance à l'appareil d'Etat, c'est l'importance de la clientèle et les relations interpersonnelles dont peut disposer un individu. La fortune et le pouvoir sont attachés à la

domination des hommes et non à la propriété. C'est ainsi que la désignation d'un caïd à la tête d'une région ne saurait être arbitraire et le makhzen doit s'assurer de son assise sociale au sein de sa tribu. Le candidat au poste de caïd doit être de famille solidement implantée localement et politiquement. Les familles généralement indiquées pour cette fonction sont celles qui contrôlent des tribus importantes, ou une tribu bénéficiant d'une situation dominante capable de jouer un rôle de «leadership» et de monnayer en même temps son appui au Makhzen. Certaines d'entre elles ont transformé un pouvoir antérieurement héréditaire, régnant sur de vastes ensembles et pouvant mobiliser des masses importantes de clients, vassaux, parents et alliés. C'est ainsi que ce sont formées de véritables dynasties de gouverneurs, de caïds, de pacha, que le Makhzen a intérêt à maintenir parce qu'arrivant à «dompter» leurs tribus, ils payent régulièrement de fortes «hadya» (cadeaux et offrandes) et fournissent des effectifs à la harka (contingents militaires). Les familles dirigeantes deviennent intermédiaires obligées du Makhzen, parce que la fonction fiscale qu'elles sont aptes à remplir est fondée sur leur emprise sociale économique et politique. Ce point fixe exactement la nature des intérêts réciproques. L'Etat ne peut se passer de ces mandataires pour se faire reconnaître et de leur côté, ceux-ci ont besoin de l'Etat pour garantir leur domination par la parcelle du pouvoir qu'il leur délègue pour être responsable du fisc sur un territoire. Le même rapport, on le trouve avec la féodalité maraboutique et confessionnelle.

Le règne des dynasties saadienne et alouite fut précédé par le mouvement des «zaouia» et des «chorfa» qui l'ont marqué par leur influence sur les masses rurales. Grâce au rôle qu'ils ont joué dans la mobilisation de la population contre l'étranger et à la faveur du vide politique et de l'anarchie suite à la désagrégation du pouvoir central, les zaouia eurent un impact considérable et jouissaient d'un grand prestige dans le Maroc pré colonial. Ce qui leur a fourni le moyen de se doter de privilèges, des immunités et une ascendance sur les masses rurales. Cette ascendance leur a permis de se substituer à l'autorité des grandes tribus qui ont exercé un pouvoir local et aux chefferies tribales, et d'installer une autorité d'essence religieuse. De ce fait, ils deviennent les arbitres des relations intertribales ou des relations entre tribus et pouvoir central. Ils interviennent dans la vie économique, sociale et politique des tribus. Ils assurent la liberté de commerce dans les souks, ils jouent le rôle de juge dans les conflits entre membres de la tribu, ils se mettent parfois à la tête de leur tribu pour préserver son indépendance et combattre le pouvoir central. En contre partie de ces services, ils reçoivent des tribus, des offrandes, et des cadeaux (ziara). Les zaouia deviennent des lieux de pèlerinage après la mort du saint fondateur).

Cette action leur a offert l'occasion de se tailler des pouvoirs autonomes et des zones d'influence. Le pouvoir central, dans ces conditions, doit en tenir compte dans sa politique interne. Son attitude,

dans ce domaine, sera dictée par un souci permanent de les rallier. Son comportement consiste à faire d'eux des alliés en leur attribuant des domaines, des privilèges, voire sur le plan local leur céder des prérogatives du souverain sur certains territoires et sur leur population. Cette politique est destinée à faire d'eux des relais ou des courroies de transmission de l'idéologie officielle.

Marabouts et chorfa furent ainsi substitués au souverain pour administrer la terre dominiale, s'en transmettre la jouissance, percevoir les impôts religieux, exercer le pouvoir juridique sur les populations qui leur sont concédées. Ce régime de concessions fut d'ailleurs à l'origine d'un très grand nombre de domaines féodaux.

Le Makhzen comme frein au renforcement de la féodalité.

Ces rapports montrent à quel point les structures sociales sont profondément féodales puisqu'elles font dépendre la possession, le droit au revenu, de la seule puissance, de la capacité des individus à s'imposer comme protecteurs, comme médiateurs nécessaires dans les rapports sociaux. L'Etat a pour objet de perpétuer cette situation, il est par conséquent fonctionnel au féodalisme.

Cependant le Makhzen ne peut s'accommoder d'une puissance forte et prolongée car celle-ci constitue pour lui une menace à long terme. Dès lors toute prospérité jugée trop importante appelle une rapide disgrâce. Pour supprimer le risque que pourrait lui faire courir l'excès de puissance d'un chef local. Le Makhzen savait jouer sur les rivalités internes qui divisaient les féodaux.

Pour rendre la liaison permanente avec ses féodaux et leur dépendance perpétuelle à son égard, le Makhzen établit comme règles pratiques essentielles de la société, l'insécurité de la possession foncière et de la fortune. Trois moyens permettant au pouvoir d'assurer cette dépendance : la précarité de la possession, la parcellisation du pouvoir et l'asservissement centralisé des paysans.

La précarité de la possession.

Le fait que le territoire est le bien personnel du sultan, c'est-à-dire que toute terre qui n'est propriété de personne lui appartient et que quiconque met en exploitation les étendues non appropriées lui doit en principe quelque chose. Comme par ailleurs, il s'agit d'un pays morcelé par tant d'obstacles naturels et par l'extrême dispersion de peuplement, le souverain est la plupart du temps très loin et hors d'état d'user lui-même de ses pouvoirs, ce sont le plus souvent les chefs locaux, qui exercent au jour le jour la puissance et en recueillent les profits. De fait la tendance de longue durée (c'est-à-dire du XVI^e au XIX^e siècle) paraît bien être pendant cette époque au renforcement progressif de l'aristocratie par un lent mûrissement, ce qui constitue un danger pour le pouvoir central.

Le recours à la dépossession présente pour le Makhzen un moyen adéquat pour affaiblir ou éliminer complètement un féodal devenu trop puissant.

Ainsi donc la politique du Makhzen, dans ce domaine, consiste à laisser jouer en permanence la précarité de la possession comme une épée de Damoclès sur la tête des féodaux. J. Le Coz résume bien cette situation: «Richesse et pouvoir officiel se confondaient puisqu'il était admis que chaque fonction déléguée par le Makhzen était une prébende dont il fallait tirer profit et que par ailleurs la réussite d'une famille suscitant la jalousie des gens en place, sa richesse ne durait qu'autant qu'il y eut alliance entre les deux parties. C'est donc seulement en évoluant dans l'orbite du Makhzen que certaines familles arrivaient à établir leur supériorité sur les autres. Cependant cette richesse de l'argent et du pouvoir ne suffisait pas à assurer la permanence de ces seigneurs de la terre. Une réussite prolongée indisposait le pouvoir central, une prospérité jugée ostentatoire appelait une rapide disgrâce».

La parcellisation du pouvoir des «féodaux»

Le manque de cohésion de la classe dominante et l'existence des intérêts concurrentes voir même rivaux qui s'expriment à travers les hostilités et les luttes de personnes donnent au Makhzen l'occasion de maintenir les «féodaux» dans une faiblesse chronique.

Une telle situation permet au pouvoir central de maintenir la haute-main sur la destinée du pays. Diviser pour régner telle semble être la devise du Makhzen, et il l'applique dans toute sa rigueur.

Le voyageur polonais Jean Potocki l'a bien relevé lorsque parlant du sultan Mohammed Ben Abdellah il écrit: «Mais Sidi Mohammed avait un talent prodigieux pour gouverner ses semblables. Il profitait de leurs jalousies, de leurs divisions, dépouillait les riches, leur procurait le moyen de s'enrichir encore et suivait la maxime : «Si tu tiens des rats dans une corbeille, ne cesse point de les remuer, sans quoi ils y feront un trou».

La préoccupation du Makhzen dans ce cas est, de maintenir le pays dans un ordre relatif et d'entretenir les chefs de tribus dans un état de faiblesse chronique, pour garder le contrôle de la situation. La multiplicité des pôles d'autorité encourage les rivalités et augmente ainsi les risques d'instabilité pour «féodaux» les rendant plus vulnérables aux pressions du pouvoir central.

Et l'on comprend comment cela, en fin de compte, devait empêcher l'avènement d'une féodalité au sens européen du terme. Le Makhzen, en contrôlant la reproduction des «féodaux» les a bloqué dans une étape de gestation qu'ils n'ont jamais réussi à quitter.

L'asservissement «centralisé» des paysans demeure une particularité importante du féodalisme au Maroc précolonial.

Ceci s'est traduit dans les faits par un rôle important du Makhzen dans la genèse du mode de production féodal et ce, de deux manières : tout d'abord l'Etat a favorisé l'asservissement de la masse des paysans «libres» faisant d'eux des serfs. Cette masse représente une catégorie nombreuse de paysans juridiquement libres, mais progressivement asservis, qui payent non point au seigneur mais à l'Etat la rente féodale sous forme de rente fiscale centralisée. La prédominance des terres collectives, la diffusion des activités pastorales, la faiblesse du petit patrimoine héréditaire et surtout l'héritage légué par un passé où la fortune et la prospérité provenaient particulièrement du commerce; tout cela a fait que l'asservissement de la masse des paysans s'est effectué avant tout par la pression de l'Etat d'autre part, l'Etat a toujours eu coutume de rejeter les paysans vers les féodaux, à travers la pression fiscale notamment.

Le système fiscal au Maroc présente la particularité que les redevances n'y sont pas strictement définies. Chaque sultan instaure de nouveaux impôts et augmente les anciens. Dans de nombreux cas, ces extorsions supplémentaires ou l'augmentation des impôts anciens sont opérés également par les différents représentants du pouvoir central.

L'accroissement constant du joug fiscal, l'augmentation des redevances et des charges et des taxes et des impôts, montrent bien comment a pu jouer la loi fondamentale du féodalisme, qui implique une croissance maximale de la rente féodale.

Et dans la mesure où le nombre de ses obligations ne cesse de croître en même temps que se développent les rapports féodaux, une partie des paysans soumis au Makhzen (les tribus naïba), s'en vint volontairement habiter les terres de certains féodaux (particulièrement dans l'Azib des chorfa), avec l'espoir d'y trouver une protection contre le harcèlement des agents de l'Etat. Les fellahs ne rompirent pas complètement leurs liens avec l'Etat. Dans la plupart des cas ils continuèrent à payer une partie ou même la totalité des impôts, mais ils étaient dispensés d'une série d'autre redevances, charges et servitudes extraordinaires lesquelles étaient d'autant plus pesantes qu'elles n'étaient pas strictement réglementées et pouvaient sans cesse augmenter ou diminuer.

Cet accroissement continu des charges et des servitudes devient l'expression de l'assujettissement complet de la communauté rurale (des plaines surtout) jadis libre, à l'Etat féodal. Dans l'espoir d'améliorer leurs conditions, certains paysans se transformèrent volontairement en azab (chez un chérif) ou en khemmas (chez un caïd).

Les formes centralisées d'asservissement des paysans, ont freiné la formation du patrimoine héréditaire féodal et ont empêché les féodaux

d'accroître leur pouvoir sur la population. Elles ont marqué de leur empreinte l'esprit et le caractère des institutions féodales au Maroc. Le Makhzen était juridiquement le propriétaire suprême de toute la terre, il conservait le droit de confisquer la terre du propriétaire féodal héréditaire. Les féodaux se trouvaient placés sur leur terre sous le contrôle du pouvoir central.

C'est ce qui explique que les institutions féodales au Maroc se sont constituées plus tardivement qu'ailleurs. Ces institutions ont pris des formes originales, avec la diffusion de la rente centralisée (l'impôt), l'octroi au féodal d'une certaine part d'impôt (iqta) ou d'une partie des biens fonciers (l'azib par exemple).

La présence au Maroc d'un Etat centralisé qui tout en s'appuyant sur les féodaux cherchaient à les maintenir sous sa tutelle et par conséquent à les affaiblir, a stimulé l'extension de la propriété de l'Etat sur la terre et de la rente centralisée. C'est ce qui a retardé quelque peu le triomphe de la propriété féodale au Maroc.

L'existence d'un Etat centralisé a empêché aussi que ne se cristallise une structure hiérarchisée de la propriété de vassalité suites armées féodales et d'autres traits du système de vassalité qui avaient trouvé leur expression la plus nette dans les pays d'Europe Occidentale.

C'est à tous ces facteurs que l'on doit le caractère inachevé de la structure hiérarchique de la propriété féodale dans le Maroc pré colonial.

B - L'Etat: instrument de régulation et de reproduction de la classe dominante.

L'étude des formes que prend la classe dominante constitue un élément essentiel dans l'approche du pouvoir. Cela signifie d'abord que le Makhzen est l'expression d'une classe qui a des intérêts opposés aux autres classes et qui entend les maintenir, les défendre et les perpétuer. Cela indique aussi que l'Etat se dote des instruments nécessaires pour exercer sa domination et pour assurer sa reproduction et sa régulation.

Dès lors comment se concrétisent les moyens et les pratiques qui permettent à l'Etat de se maintenir et de durer?

a - Fonction de l'Etat:

L'Etat marocain précolonial se présente sous deux aspects essentiels, en tant qu'organe d'exploitation fiscale prélevant un surplus sur les producteurs, en tant qu'instrument de reproduction et de régulation féodales.

Le Makhzen : organe d'exploitation fiscale.

La caractéristique importante du Makhzen est qu'il constitue un organe d'exploitation fiscale. C'est pourquoi l'organisation makhzénienne s'est toujours manifestée sous la forme d'un prélèvement fiscal perçu au seul profit de la minorité qui constitue ce pouvoir. Sous cet angle nous avons, d'un côté, les masses paysannes (pastorales et sédentaires) producteurs directs qui se trouvent expropriés d'une partie de leur travail accaparée par la classe dominante, lourdement taxés et subissant toutes les humiliations et sévices des représentants du fisc. A l'autre pôle nous avons une aristocratie qui organise ce système général d'exploitation fiscale. C'est pourquoi on trouve à côté de l'impôt religieux (achour, zekkat, etc ...) qui correspond à l'organisation sociale de l'Islam à ses débuts, d'autres types de prélèvements qui servent à l'entretien et à la reproduction de la classe dominante. D'autre part, le fait que le pouvoir doit son existence à la conquête militaire l'amène à traiter le Maroc soumis (bled-makhzen) comme un pays conquis. Le prélèvement fiscal revêt, dans ce cas, la forme d'un tribut de guerre payé par les tribus soumises. Dès lors les terres de ces régions sont considérées comme terres appartenant au domaine public et, par conséquent, l'impôt dont elles sont frappées dépend du sultan. Cet impôt est important et fonction du degré de dépendance à l'égard du Makhzen.

Les conséquences qui découlent de cette situation sont que les charges fiscales, au lieu d'être réparties sur toutes les populations marocaines, ne pèsent que sur une partie de celles-ci et, précisément, la plus misérable. Si nous mettons de côté les régions es-siba - qui représentent entre la moitié et les deux tiers de la population qui ne paie pas d'impôts - le système comporte une foule de privilégiés qui sont complètement exemptés d'impôts ou qui, même, les perçoivent pour leur propre compte. Toute l'aristocratie makhzénienne ou presque toute ne paie pas d'impôt ; à cette exemption importante il faut en ajouter une foule d'autres concernant des personnages plus ou moins religieux (marabouts, zaouia, chorfa etc ...), des tribus guich qui ne paient que des impôts religieux (achour, zekkat) puisqu'elles accomplissent le Service militaire en contre partie des autres impôts; les négociants, enfin, se sont à peu près soustraits aux impôts directs vu la difficulté d'estimer leurs revenus, mais vu surtout leur rôle en tant qu'élément de la classe dominante. L'essentiel du fardeau pèse sur les paysans des tribus soumises, notamment ce qu'on appelle les tribus Naïba. Dans ces tribus la «philosophie» courante des Caïds, des Cheikhs etc, se cristallise dans le propos du vizir, Feddoul Gharnit, au XIX^{ème} siècle en résumant sans détour «la théorie fiscale» du Makhzen : «on doit plumer le contribuable comme un poulet, si on le laisse s'enrichir, il se rebelle». Ce qui fait que dans ce domaine l'arbitraire est de rigueur. Tous les mois, toutes les semaines, des sommes variables sont exigées des paysans sous des prétextes quelconques et donnent lieu à de perpétuels Farda; ainsi que le disaient certains paysans à Michaux-Bellaire : «cet impôt est semblable à

l'éternité car il n'a ni commencement ni fin».

A ces prélèvements s'en ajoutent d'autres plus lourds parfois, et surtout plus arbitraires:

- la sokhra : commission que les contribuables sont tenus de verser aux mokhaznia du caïd qui viennent chercher l'impôt.

- la r'erâma : redevance en remboursement des dommages commis sur le territoire de la tribu lorsque quelque personnage du pouvoir ou de l'aristocratie aura été la victime, ou pour punir des tendances séditeuses dont l'auteur n'a pu être retrouvé ou n'est pas en mesure de payer à lui seul le dommage causé. La r'erâma, comme le faisait remarquer Michaux-Bellaire, est la conséquence financière et l'application du système de la responsabilité collective. Celle-ci s'étend parfois au point où les paysans se trouvent responsables de la mort ou de la disparition d'une bête appartenant au Makhzen ou à un de ses fonctionnaires ce qui faisait dire à Michaux-Bellaire que «les bêtes appartenant au gouvernement et qui hors du temps de la harka sont réparties dans les tribus, ne meurent pas».

- la mouna : fourniture de vivres à un fonctionnaire ou à un soldat du sultan ou d'un gouverneur lorsqu'ils est envoyé pour le règlement d'une affaire. Cette obligation complète la sokhra et varie selon la qualité du personnage. Si l'on tient compte du fait que la mouna signifiait habituellement l'obligation pour les paysans de prêter gratuitement le bétail nécessaire au transport du matériel, et qu'elle consistait en fourniture en nature, nous pouvons supposer que sous la nomination de mouna il était question de travail forcé non rémunéré que la population devait fournir pour préparer le pain nécessaire à l'Etat.

- el H'dia : au départ ce prélèvement est représenté par des dons gracieux et spontanés qui sont faits par les tribus et les villes au sultan. Il est devenu par la suite une obligation qui a pris la forme d'un impôt. Symbole de fidélité au trône il était insignifiant à l'origine, mais il a fini par devenir un moyen d'extorsion du surproduit au paysan. Ce type de prélèvement rappelle le comportement féodal entre vassaux et suzerains. Eugène Aubin remarquait à ce sujet que «l'idée féodale réconcilie avec l'obligation de la hedyâ, c'est-à-dire de l'hommage apporté par les vassaux aux seigneurs suzerains à l'occasion des trois grandes fêtes religieuses».

- ed d'Haïra: l'amende: c'est un autre moyen entre les mains de la classe dominante lui permettant de pressurer davantage les paysans et de leur extorquer une plus grande quantité de surproduit.

Cet aperçu serait incomplet si nous ne faisons pas cas des pratiques qu'engendre un tel système et qui rendent cette exploitation d'autant plus féroce, aggravant ainsi la situation du paysan et sa misère. La logique du système se traduit dans les faits par une série de pratiques conformes aux exigences de la classe Makhzen.

Le souci du Makhzen de disposer de ressources et d'éviter la constitution de puissants «féodaux» risquant de mettre en danger l'équilibre existant, le pousse à adopter un comportement destiné à maintenir ces «féodaux» dans un état de dépendance et de relative faiblesse (par rapport au pouvoir central). De leur côté ces derniers répercutent cette attitude au niveau des paysans. «C'est un principe de la politique Makhzen écrit E. Aubin que le compte de chaque caïd reste débiteur en argent et en hommes. On pense influencer ainsi sur leur docilité par la constante menace du règlement de l'arriérée ; le caïd fait le même raisonnement et suit un système analogue à l'égard de ses contribués». Il s'ensuit que le paysan est littéralement écrasé par le poids de ce prélèvement qui doit satisfaire à la fois le besoin en surplus de l'Etat et les besoins de l'aristocratie de fonction. Pour illustrer ce que nous avançons rappelons l'exemple donné par Narcisse Cotte en 1860 : «Si l'empereur, demande 1 000 piastres, le pacha demande autant de fois 1 000 piastres, qu'ils a de caïds sous sa dépendance ; les caïds autant de fois cette somme qu'ils ont d'administrés». Ailleurs Michimx-Bellaire observait que «rien n'est fixe ni limité à ce sujet. Le nombre des farda annuels et mensuels n'est pas plus prévu que l'importance de ces farda, tout est livré à l'arbitraire. En principe les lettres de farda sont envoyées par le sultan qui demande au caïd de la tribu une certaine somme sur la naïba de cette tribu, naïba dont la quotité n'est pas fixée, ainsi que nous l'avons dit. Le caïd double en général cette somme et charge de sa perception ainsi doublée les cheikhs des fractions de la tribu, chaque cheikh double à son tour la somme qu'il doit percevoir sur sa fraction et la partage ensuite entre les différentes tentes pour la perception».

Nous pouvons multiplier ainsi les exemples et les constatations d'observateurs étrangers, mais l'essentiel sur lequel tous ces observateurs sont unanimes c'est l'exploitation féroce à laquelle se trouvent exposés les paysans des tribus Makhzen et la rapacité sans limite de la classe dominante. Cette pratique se trouve encore renforcée par celle de l'affermage des redevances et plus particulièrement à travers les concessions fiscales. Le concessionnaire (caïd, chérif, nadir etc ...), généralement héréditaire, auquel est remise la terre moyennant paiement des redevances, se charge du prélèvement fiscal. Ces concessionnaires sont, soit des agents de l'administration, soit des alliés du pouvoir (chorfa, zaouia etc). Du fait de l'arbitraire qui règne dans le pays et l'absence de toute rationalité dans ce domaine, ils imposent de très lourdes charges aux paysans et accentuent leur misère.

En résumé le statut du paysan sur les territoires Makhzen peut être comparé à celui d'un serf. Certes, les liens de subordination auxquels ils se trouvent assujettis sont déterminés dans une grande proportion par l'Etat et non par le seigneur; de même les «féodaux» n'ont pas une autorité et une influence comparable à celles des seigneurs d'Occident parce que les droits sur les paysans sont déterminés et limités par des codes. Le cadî (juge) chargé de rendre la justice et de faire respecter les

lois, est donc en mesure de s'opposer aux actes illégaux et aux exactions de certains caïds. Mais c'est faire fi de ses intérêts en tant que membre de la classe dominante que de vouloir lui faire jouer un rôle auquel il n'est pas préparé. Comment pourrait-il s'opposer au caïd, au pacha, etc, quand on sait qu'il est souvent sous leur contrôle et protégé par eux?

Le Makhzen instrument de régulation et de reproduction de la «féodalité» marocaine.

Une des constantes du Maroc précolonial, depuis fort longtemps est l'insécurité et la violence. Tous ceux qui ont décrit le Maroc pendant ces quatre siècles (XVI^e-XIX^e) ont relevé cette caractéristique.

Il convient cependant de préciser que cette insécurité n'est ni une tare spécifique au Maroc ni un phénomène accidentel. A bien des égards elle rappelle celle de l'Europe occidentale du Haut Moyen-Age. Aussi est-il nécessaire de lier cette situation aux structures sociales en place et à la nature des rapports entre l'Etat et la population. S'il est un fait que l'Etat est faible et incapable de se doter d'un appareil répressif puissant, apte à désarmer les populations il n'est pas moins vrai que le Makhzen maintient et alimente en quelque sorte cette anarchie et cette insécurité pour la bonne raison qu'il «vit» d'elles. En effet, le comportement du Makhzen, vu son assise sociale basée sur des clans et la faiblesse de ses moyens due au maigre surplus dont il dispose, l'amène à jouer sur les rivalités entre les différents clans et à susciter en permanence ces dernières pour maintenir les féodaux dans une faiblesse chronique et les rendre toujours dépendants à son égard.

Nous pouvons donc dire que l'insécurité fait partie de l'essence même du système. Une autre raison permet d'ailleurs de confirmer ce que nous venons de dire et de démontrer à quel point l'insécurité constitue le fondement même du régime social et politique, c'est la menace constante que l'Etat fait peser sur les individus. Le prélèvement de l'impôt, par exemple, est considéré par le Makhzen comme une collecte de butin, d'où l'utilisation fréquente des harka (expédition militaire). La menace et l'intimidation sont systématiquement utilisées et constituent l'arme de dissuasion du pouvoir. Elles ont pour conséquence de faire pression sur les paysans et de les pousser à chercher la protection chez les représentants de la classe dominante. Ce qui conduit à la constitution de chaînes personnelles verticales de protection menant du paysan aux personnages les plus puissants.

Ainsi le Makhzen assure-t-il la production du système. Par l'insécurité et la menace il oblige l'individu faible à chercher protection auprès des puissants. Ceux-ci en profitent pour constituer un groupement fort et puissant afin de s'imposer à l'autorité centrale. Mais celle-ci ne pouvant s'accommoder de ces féodaux va susciter des rivalités et des conflits entre eux pour les affaiblir et les maintenir sous sa tutelle.

C'est donc bien sur l'insécurité et la menace que le pouvoir fonde sa domination.

Peut-on, dans ces conditions, parler de despotisme du pouvoir marocain? Si le despotisme, tel que l'a défini Wittfogel, broie les individus et les groupes et leur impose une réglementation autoritaire, minutieuse et rigoureusement appliquée, il ne semble pas que cela soit le cas du Maroc de l'époque. Au contraire, le pouvoir opère par compromis en utilisant un dosage subtil de la force et de la diplomatie. Bien entendu ce comportement est variable selon les situations et selon le rapport de forces. Il est certain que le statut que l'individu se voit conférer et le traitement auquel il est soumis sont fonction de sa force, laquelle dépend d'ailleurs soit du groupe auquel il appartient soit de la protection dont il peut faire état. «Le Makhzen, dit E. Aubin, écrase et presse les faibles, garde certains égards avec ceux qui sont capables de résistance et néglige prudemment les forts».

Cette action du pouvoir a pour effet de rendre nécessaire l'insertion des individus au sein de groupements verticaux dominés par des protecteurs ou des personnages influents appartenant ou non à l'appareil (cas notamment des zaouia et des chorfa). Elle explique en quelque sorte le maintien de groupements «naturels» sous forme de clans, de groupes ou de ce que l'on a appelé les tribus. Le Makhzen ne contrecarre pas ces groupements, au contraire il en fait son assise. Il les maintient et les protège mais, en même temps, empêche toute coalition ou cohésion entre ces différents groupements, ce qui risquerait de mettre en cause cet équilibre fragile. De ce fait le fondement de la politique du Makhzen consiste à diviser et à éterniser les querelles héréditaires. D'où le souci permanent du régime de veiller à ce que cet équilibre ne soit pas rompu au profit des groupements. Ceci se traduit dans les faits par une politique de désagrégation. Celle-ci se manifeste en concédant aux chefs des groupements (clans ou tribus) des terres en vue de les intégrer et de les dissoudre au sein de l'Etat et en faisant habiter ces tribus dans des régions séparées, les démembrant en petits fragments, en vue d'en défaire l'union.

Ainsi l'Etat préserve l'équilibre sur lequel repose le régime par la désagrégation des liens de sang, la dissolution de la communauté «tribale» et par la transformation de la féodalité de clan en féodalité plus évoluée.

Il ne peut être question d'un quelconque «despotisme oriental» qui soumet tout le monde à son pouvoir et exerce une domination sans partage ni concession avec d'autres forces centrifuges. Ici, au contraire, il existe toute une gamme dans le degré de décentralisation ainsi que l'a bien vu Laroui «qui va du fonctionnaire révocable au véritable prince qui reconnaît une simple suzeraineté, et les distinctions entre domaine de souveraineté directe et domaine de suzeraineté sont mouvantes».

Mais cette domination, pour être «légitimée» et acceptée s'accompagne d'une forme d'aliénation qui la soutient et la justifie aux yeux de ceux qui la subissent.

b - La forme de l'Etat marocain.

Pour caractériser l'Etat marocain pré colonial nous rappellerons une formule de J. Berque qui traduit bien la situation de l'époque; il parle d'un pouvoir «absolu dans son principe mais limité dans ses moyens, voire impuissant». En quoi consiste cet aspect contradictoire du pouvoir en deux temps ? Quelle forme revêt-il ? Quelle fonction lui est assignée ?

Forme du pouvoir et fonction de cet Etat.

Le pouvoir est absolu dans son principe, cette caractéristique du Makhzen marocain s'explique par son origine même, directement liée à la force. «Le Makhzen, dit A. Bernard, ne cherche pas à dissimuler l'origine violente et l'allure impérieuse de son autorité. Le chef suprême, le sultan, le cherif couronné, est en même temps chef de guerre. S'il a été porté au pouvoir par le prestige religieux de sa famille et par la baraka dont il est titulaire, c'est bien plutôt la force qui le maintient contre les chérifs rivaux empressés à faire prévaloir leurs baraka concurrentes ou contre les imposteurs toujours prêts à exploiter contre le souverain la crédulité populaire». Le pouvoir est donc au bout de l'épée et, même à l'intérieur de la dynastie régnante, l'accession au trône est l'occasion d'affrontements entre plusieurs prétendants. Michaux-Bellaire note à ce sujet : «Dès la mort du sultan, on ferme les portes du palais, chacun s'empare des armes. Il s'en va de même dans l'ensemble du pays, partout où il se trouve un frère ou un parent du souverain qui exerce les fonctions du khalifat. Les combats s'engagent et c'est celui qui dispose du trésor et des troupes au moment de l'ouverture de la succession qui réunit tous les suffrages».

Le pouvoir apparaît dès lors comme la propriété d'une personne à l'intérieur de cette dynastie. De ce fait, et comme cette personne exerce le pouvoir sans partage, celui-ci se confond avec elle et se manifeste dans la réalité comme sa propriété.

Un deuxième aspect du pouvoir vient renforcer sa tendance à l'absolutisme : l'ascendance et la sacralisation du pouvoir. En effet, le pouvoir est le bien d'une famille qui l'a enlevé par la force. L'ascendance est la seule qualité admise dans la prétention au pouvoir ; «la puissance de l'homme, dit l'Imam Djezouli, ne provient ni de la considération dont il est l'objet, ni de la tribu qui l'a vu grandir, mais de la noblesse de son origine ; je suis chérif, mon origine est noble, mon ancêtre est le prophète de Dieu de qui je suis plus près d'aucune créature etc ... »

Le moyen de légitimer le pouvoir et de le justifier fut donc sa sacralisation, sa divinisation et sa présentation comme la manifestation vivante d'une filiation du prophète. Cette idéalisation mythique du pouvoir qui se trouve sacralisé par rapport à son origine divine mettait l'accent sur sa toute puissance. La monarchie est de droit divin, c'est-à-dire que l'exercice du pouvoir est un droit accordé par Dieu. Le pouvoir est donc transcendant et ne relève pas de la communauté qui le subit. Le sultan est étymologiquement celui qui est le maître (le possesseur) de sujets, qui les régit et qui se charge de tout ce qui les concerne, «le sultan est celui qui a des sujets, et les sujets sont ceux qui ont un sultan», ainsi que l'écrivait M. Lahbabi.

La conséquence qui découle de ce principe est que toute contestation du pouvoir du sultan est impossible et tout refus de soumission est considéré comme rébellion et réprimé en conséquence.

Cette conception du pouvoir que caractérise l'absolutisme ouvre la voie à l'arbitraire:

La faculté laissée au chef de mener à sa guise la conduite des affaires du pays débouche sur l'arbitraire et l'injustice. Le souverain n'a de compte à rendre à personne dès lors qu'il arrive à conquérir le pouvoir par les armes au détriment d'un autre parent. Aucun mécanisme de contrôle ni de surveillance ne s'exerce dans ce régime et aucun partage des pouvoirs n'y est admis. De ce fait le despotisme et l'arbitraire constituent la caractéristique principale du Makhzen. Détenir l'autorité apparaît comme un don du ciel à un individu. Dans la réalité cela signifie absence de mécanismes de contrôle et de surveillance.

Cette conception exclut la consultation puisqu'elle n'impose aucune limite au pouvoir du souverain. Le seul moyen qui reste à la population pour faire valoir ses droits c'est la rébellion. D'où la fréquence des soulèvements et des insurrections au Maroc et la nécessité pour le Makhzen d'y faire face en permanence. De ce fait le pouvoir prend l'aspect d'un appareil de conquête constamment occupé à réaliser l'unification politique et sociale du territoire et en perpétuel conflit avec les tendances extra-centralistes qu'il n'arrive pas à réduire une fois pour toutes (les inter-règnes anarchiques ne sont pas rares au Maroc).

Cependant il faut noter que cet absolutisme et cet arbitraire qu'il engendre ne s'étend pas à l'ensemble du pays mais reste cantonné aux régions de s'exerce l'autorité centrale. En effet, même s'il est d'essence centraliste et absolue, le Makhzen ne possède pas les moyens d'étendre sa domination à l'ensemble du pays; une bonne partie lui échappe.

L'Etat est limité dans ses moyens; Le Maroc pré colonial, plus favorisé par le climat et le relief que les autres pays du Maghreb,

manifeste très tôt dans l'histoire la capacité de soutenir un Etat principalement appuyé sur les plaines atlantiques ; depuis l'Etat des Berghwata (IX^e siècle) jusqu'à celui de la dynastie actuelle, cette particularité ne s'est jamais démentie.

Cependant, depuis la fin de la dynastie Mérinide (XV^e siècle) et surtout avec les Saadiens et les Alaouites, le Makhzen n'a jamais pu s'étendre à partir de ses propres forces. Certes le Maroc s'est montré capable d'entretenir un Etat national qui s'opposa avec succès à la fois aux entreprises des Espagnols, des Portugais et à celles des Turcs. Néanmoins, le Makhzen donne l'impression qu'il était en crise. Celle-ci s'est prolongée jusqu'à l'avènement du Protectorat.

Cette crise vient de l'incapacité du Makhzen à étendre sa domination sur l'ensemble du territoire. En effet, si les capacités productives de l'agriculture permettent l'apparition d'un pouvoir relativement centralisé, elles demeurent insuffisantes et par conséquent incapables de fournir à un tel pouvoir les moyens nécessaires à la domination et à l'unification de tout le pays. De ce fait, le Maroc précolonial est resté partagé entre ce que l'on appelle le bled Makhzen (région soumise au pouvoir central) et le bled es-siba (région de «dissidence»

L'opposition entre l'esprit local et le centralisme étatique, comme l'appelle Laroui, relève «de la contradiction principale entre le niveau de vie individuel ou communautaire et la forme de l'Etat». Il y a donc une non-correspondance entre les besoins en surplus d'un Etat centralisé et fort et les possibilités offertes par le niveau de développement des forces productives. Le pouvoir dans ce cas reste partagé entre la société étatique et la communauté tribale qui se disputent le droit à l'organisation ; mais, faute de victoire, ces deux communautés se contentent de dominer des aires juxtaposées. L'équilibre entre les zones d'influence des deux systèmes d'organisation sociale est directement lié à l'importance et aux ressources fournies au Makhzen. A plusieurs reprises celui-ci s'est considérablement renforcé (sous El Mansour le Saâdien, Moulay Ismaïl, Mohammed Ben Abdallah et Hassan 1er de la dynastie alaouite), mais n'est jamais parvenue à liquider le système dominant la majorité de la population rurale. La conséquence en est que ces tribus (des régions montagneuses) ne payent pas d'impôts au pouvoir central et ne reçoivent pas de fonctionnaires. En outre, si le Makhzen tente de pénétrer dans leur territoire, elles combattent pour l'arrêter. Ce qui donne lieu à un conflit perpétuel entre un Etat centralisé qui cherche à étendre sa domination à l'ensemble du territoire et la société communautaire tribale qui ne reconnaît à ce pouvoir aucune légitimité puisqu'elle lui refuse toute ingérence dans la vie sociale et politique. Ce fait explique en partie l'existence de deux zones au Maroc. (Une soumise à l'autorité centrale, appelée bled el-makhzen, l'autre échappant à cette autorité et appelé bled es-siba).

A défaut de moyens permettant la soumission de l'ensemble du pays le Makhzen développe une pratique à la mesure de ses possibilités.

Le type d'organisation

L'Etat, comme ensemble d'institutions et de moyens, est au service des classes qui le détiennent. De ce fait son rôle consiste à régler le fonctionnement de la société de manière à répondre aux besoins et aux objectifs de ces classes. En d'autres termes, l'Etat, en tant qu'expression de la classe dominante et de ses aspirations assure la reproduction constante des rapports de domination d'une classe sur les autres.

L'Etat, au Maroc précolonial, répondait bien à cette caractéristique. «Le Makhzen, dit H. Terrasse ne constituait qu'une coalition d'intérêts et ne représentait ni une pensée constructive ni une volonté positive commune. Tout son idéal consistait à se maintenir pour le plus grand profit des collectivités et des individus qui le composaient». Le rôle du Makhzen consistait donc à garantir le prélèvement fiscal nécessaire à son maintien et à sa reproduction, fournir à la classe qui le composait le moyen d'élargir son assise matérielle et donc sociale en lui vendant les charges fiscales et, enfin, à se doter d'un instrument de coercition permettant d'assurer cette domination.

Ainsi, l'Etat marocain pré colonial n'agit que sur les rapports de production en limitant ses fonctions sur le plan économique au contrôle des échanges et au prélèvement fiscal; son action sur les forces productives reste superficielle voire nulle. L'appareil de l'Etat est de ce fait organisé pour répondre à sa double fonction: le prélèvement fiscal et la coercition pour l'assurer. Les deux sont dialectiquement liées: l'impôt ne peut être régulièrement collecté que s'il repose sur la force, mais l'Etat ne dispose d'une force capable d'assurer la collecte qu'à la condition de la financer. Cette situation entraîne l'existence de deux appareils constituant l'Etat, un appareil technico-administratif destiné à collecter l'impôt, un appareil fondamentalement répressif.

L'appareil technico-administratif : regroupe le corps de fonctionnaires. Le personnel de cet appareil est recruté parmi les chefs de tribus (caïds, cheïkhs, etc ...) dans les campagnes et dans les grandes familles de négociants des villes. Cet ensemble obéit à une hiérarchie coiffée par les «gens de la sacoche» répartis en vizirats et chargés du service de l'Etat auprès du souverain. Il est constitué par deux niveaux administratifs : les grands caïds dans les campagnes, les pachas dans les villes, les cheikhs dans les campagnes, les Omanas, les Mohtassib etc dans les villes. C'est à cette catégorie qu'incombe la responsabilité de recouvrer l'impôt et d'exercer dans sa fonction les moyens de pression nécessaires à son paiement.

Le recrutement de ces fonctionnaires n'est qu'apparemment méthodique. En fait, il ne repose pas du tout sur la compétence: il n'y a ni concours ni critère de sélection, seules les relations personnelles comptent dans le choix du fonctionnaire ou du responsable.

Cette organisation vise deux objectifs: assurer au Makhzen des ressources nécessaires à son maintien et à son renforcement, permettre à la féodalité de constituer, de maintenir ou d'agrandir des domaines fonciers privés, à partir de fonctions publiques. A l'aristocratie marchande de s'assurer, de défendre et d'accroître des droits au revenu (la vente des charges et la vénalité des offices).

Une telle fonction apparaît pour la classe dominante comme le moyen de maximiser ces revenus. Le fonctionnaire n'a pas en vue l'efficacité de l'organisation ou la juste imposition des contribuables en fonction de leurs richesses, mais une fin personnelle, tirer le meilleur parti de sa position. C'est ce qui explique d'ailleurs que ces fonctions font généralement l'objet d'achat de la part des grands caïds.

Cet appareil est fondamentalement autoritaire et coercitif : cette organisation repose presque exclusivement sur la féodalité de commandement qui s'appuie sur les contingents militaires, appelés Guich, pour exercer ses fonctions de coercition et d'exploitation sur la paysannerie. Elle est représentée au niveau du pouvoir central parce que l'on appelle «les gens du poignard». C'est parmi cette catégorie que se recrutent les gouverneurs de ville, les pacha, les caïds ... Son rôle est de maintenir l'ordre public existant en perpétuant la menace comme moyen de dissuasion obligeant le paysan à chercher la protection, ce qui entretient une atmosphère favorable à une féodalisation.

Ce dispositif est le reflet d'une organisation sociale et institutionnelle assez primaire. Il correspond au besoin du pouvoir et lui permet de se maintenir mais non de s'étendre et de se renforcer.

En conclusion, la plupart des contradictions internes relevées jusqu'alors rejoignent les contradictions des classe-sociales.

Ainsi réapparaît dans les relations que nous pouvons déceler entre les différentes composantes de la Société la présence de classes dominantes qui disposent du surplus des masses travailleuses rurales et citadines, mais qui n'ont pas réussi à consolider leurs assises et à s'affirmer face au Makhzen.

La faiblesse du pouvoir et l'absence d'une classe dynamique capable de fournir une perspective d'évolution ont maintenu la F.E.S. à un niveau très bas de développement.

L'Etat de faiblesse chronique qui caractérise le Makhzen l'a amené à fonder sa raison d'être sur l'instabilité qui agite en permanence le pays et qui permet au pouvoir de manœuvrer assez librement en réactivant à chaque fois les contradictions secondaires et les rivalités marginales qui freinent l'apparition de puissants seigneurs prêts à mettre en cause l'existence de la dynastie régnante.

Les transformations qui ont affecté la F.E.S. marocaine depuis le XVI^e siècle attestent incontestablement des progrès du procès de féodalisation dans les régions soumises au Makhzen. Il convient dès lors de tenir compte de ces transformations qui peuvent s'opérer sous l'apparente stagnation des forces productives et de la diversité d'aspect que revêt le mode de production féodal.

En définitive, l'application du concept de mode de production féodal, dans notre cas ne doit pas être faite en considérant ce processus comme un mouvement qui se réaliserait dans tous ses aspects selon les mêmes modalités qu'en Europe Occidentale. Au contraire il importe de partir des mécanismes de prélèvement du sur-travail et des conditions concrètes du fonctionnement des rapports sociaux spécifiques du Maroc. Faute d'une telle prise en compte, on ne saurait comprendre pourquoi, dans la période historique que nous étudions, qui est une période de crise et parfois de régression des forces productives, un mode de production nouveau s'est installé à la place de l'ancien.

Ainsi lorsque nous établissons que le concept de «stagnation» constitue une interprétation erronée de la réalité marocaine de l'époque, cela signifie qu'il n'est pas en mesure de rendre compte des conditions concrètes qui sont intervenues dans l'essence de la F.E.S. C'est dire qu'il n'est pas possible d'ignorer les nouveaux traits des rapports sociaux qui se sont développés au cours de cette phase et qui ont amorcé des transformations non négligeables et irréversibles dans ces rapports.

Même si le féodalisme du Maroc pré colonial ne revêt pas le caractère «classique», observé, en Europe occidentale, la forme d'extorsion du sur-travail que nous y avons constatée ne laisse aucun doute quant à la nature du mode de production étudié.

Le mode de production du «Bled-Siba»

Un des traits saillants de la formation économique et sociale marocaine, c'est le fait qu'une très grande partie du pays échappe complètement à l'emprise du pouvoir central, celle-ci s'appelant bled-Siba. Le bled-Siba couvre toute l'aire accidentée du pays et englobe les principaux axes de communication, encerclant complètement certaines agglomérations urbaines telle que la ville d'Oujda par exemple. Il englobe la majorité des populations rurales de la Méditerranée au Sahara de la région de Rabat aux confins algériens. La principale caractéristique de ces régions, c'est l'absence de toute institution centralisatrice. Favorisées par une écologie de montage, ces régions, maintiennent des structures primitives de démocratie «directe» et refusent toute tentative de centralisation. Aucun rouage de l'administration makhzenienne n'est toléré, quant au sultan elles ne lui reconnaissent que le pouvoir spirituel et n'admettent pas sa souveraineté temporelle. «La seule comparaison qui nous vienne à l'esprit à propos de ta société berbère, dit F. Benet, est celle des systèmes anarchiques et utopiques des Proudhon, Bakounine ou Kropotkine. Même dans ce cas, étant donné les analogies dont le philosophe social a conscience, l'utopiste, tout comme le spécialiste moderne des Sciences sociales, est toujours enclin à confondre l'organisation avec l'autorité centrale». Or, derrière ce terme de «siba» qui a fait l'objet soit d'une utilisation abusive et orientée, soit d'une critique virulente et d'une réfutation catégorique se cache une réalité beaucoup plus complexe et plus profonde que ne le laisse croire les analyses faites par la majorité des auteurs qui se sont penchés sur la question.

C'est pourquoi il importe, à notre sens, d'approcher cette réalité avec d'autres instruments conceptuels que ceux utilisés jusqu'à présent par les ethnologues et sociologues. Les concepts du matérialisme historique et dialectique nous paraissent particulièrement indiqués pour cet objet.

A - Les traits fondamentaux du mode de production dominant le Bled-siba.

Une des données fondamentales de l'économie marocaine est l'insuffisance de son surplus agricole. S'il est un fait que les ressources naturelles et les possibilités existent, elles n'ont jamais été suffisamment exploitées ni aménagées de manière rationnelle. C'est pourquoi la base matérielle de l'agriculture semble souvent avoir fait défaut pour fournir durablement les ressources nécessaires à l'existence d'une force militaire et d'un Etat puissant et centralisé. C'est là sans doute qu'il faut chercher l'explication de la vitalité des formations réduites, expression d'un mode de production communautaire fondé sur l'appropriation collective de la terre, l'auto-subsistance, un échange réduit et obéissant à la satisfaction des besoins et non au profit.

R. Montagne (qui leur a consacré une longue étude les décrit comme une mosaïque de petites républiques indépendantes. Chaque république se situe dans un état de «souveraineté hostile».

Quelle est donc l'organisation économique, sociale et politique de ces petites «républiques autonomes», qu'on appelle taqbilt (ou le khoms au Nord du Maroc) ?

a - « La taqbilt», comme unité économique complexe.

Le terme «taqbilt» couramment utilisé dans ces régions à une très forte résonance : celle d'une unité à la fois économique, sociale et politique :

- unité économique dans la mesure où elle combine selon certaines règles déterminées les structures de production, de répartition et de consommation des biens matériels pour satisfaire les besoins des individus.

- unité sociale puisqu'elle se caractérise par une organisation sociale qui n'est conforme qu'aux seuls rapports des groupes qui la composent et ne reflète que les seules contradictions qui l'animent.

- unité politique parce qu'elle constitue une entité à part avec ses institutions propres qui sont l'émanation de ses différentes composantes et parce que ses relations avec d'autres communautés (d'autres taqbilts) sont du domaine des relations diplomatiques entre pays (ou nations) ..

Cette triple unité s'inscrit dans un espace qui sert de support à l'activité économique de ses membres.

Les facteurs qui contribuent à façonner l'espace de la «taqbilt».

Ce qu'il convient de souligner en premier lieu ici, c'est que la «taqbilt» n'est pas une simple somme d'unités autarciques. Son importance comme unité économique ne disparaît pas totalement lorsque la famille restreinte produit un peu de tout et satisfait à ses besoins principaux. Au contraire dans ces régions accidentées, très sensibles à l'érosion, où le grand problème est d'ordre mécanique «contrarier la force aveugle de la pente et en tirer la vie» écrivait R. Montagne -l'effort collectif s'impose et requiert la mobilisation de toutes les énergies de la communauté. Cela d'autant plus qu'il y a absence d'un pouvoir centralisé et d'une classe dominante capable de prendre l'irrigation en main et d'en faire la justification de son pouvoir. L'accomplissement d'un tel rôle réclame une initiative collective et l'adhésion libre de l'ensemble des éléments constituant le groupe.

L'autre facteur qui joue un rôle déterminant et qui contribue le plus à délimiter l'espace de la «taqbilt», c'est l'élevage. L'activité agricole ne couvre que des superficies inférieures à celles qu'exigent les activités pastorales. L'élevage a un rôle central par rapport aux autres éléments de la production, «c'est lui selon J. Berque qui, dans ses alternances d'alpage sur les hauts plateaux, de stabulation au village et transhumance au loin, opère la jonction entre la cité et l'homme et l'espace qui la cerne. Il fait en somme l'unité du paysage (...) Cette société trouve dans l'élevage un moyen terme entre sa tendance au maximum démographique et la résistance du milieu. Le troupeau exprime un équilibre vivant entre l'homme et le pays. De là vient qu'il soit revêtu de vertus morales et probablement rituelles».

Ainsi l'espace de taqbilt (canton) est défini avant tout par les formes et les conditions de son utilisation. Sa détermination est faite par un espace cultivé et un terrain d'élevage et de parcours (prairies, forêts, etc ...) Ceux-ci sont conçus comme deux fractions d'espace en continuité, la seconde indiquant la direction de l'expansion possible.

Cependant cette expansion se heurte à celle venant dans l'autre sens de la part d'autres communautés. Ce qui implique la confrontation avec des groupes eux-mêmes déjà constitués.

D'où un troisième élément qui intervient dans la délimitation de l'espace acquis ou conquis. La guerre constitue un facteur qui exerce une influence considérable sur la vie et le destin de la «taqbilt. De ce point de vue elle joue un rôle économique. La taqbilt est souvent en guerre soit pour étendre son espace à la suite d'un essor démographique, soit pour augmenter le potentiel de force de travail par l'acquisition de captifs à la suite d'une croissance rapide du troupeau (par rapt, acquisition de

femmes, voire même d'esclaves), soit simplement pour défendre l'espace nécessaire à son activité économique. Dans tous les cas il s'agit d'une motivation économique qui détermine l'entrée en guerre de la taqbilt. En d'autres termes, la guerre représente pour cette communauté le moyen d'assurer sa reproduction simple ou élargie.

La cohésion de la «taqbilt» n'est donc pas tellement liée au rattachement à un ancêtre commun. Cette croyance est plutôt de l'ordre de la légitimation idéologique. Ce qui importe c'est surtout la sauvegarde d'un espace le plus aisé possible pour son activité, pastorale surtout, et susceptible de garantir le mieux sa sécurité face à d'autres groupements.

Cet ensemble d'éléments qui interviennent dans la constitution de la «taqbilt» se retrouve dans la définition que donne P. Pascon de ce groupe (et que nous faisons nôtre), celle-ci nous paraissant la plus conforme à la réalité à laquelle elle s'applique: «c'est une association politique fondée sur des facteurs économique-géographiques - rapport de l'homme et du sol, de l'énergie humaine et de la richesse écologique d'un espace à un niveau technologique donné».

L'organisation économique et sociale, de la «Taqbilt»

La coopération et l'entraide réciproques constituent dans la «taqbilt», la trame idéologique et pratique de toutes les relations sociales qui régissent le procès de production, de la consommation et de la répartition.

Au stade de la production, tout d'abord l'irrigation et la conservation du sol qui constituent le fondement de toute activité productive dans cette société, reposent sur la mobilisation de toutes les énergies de la communauté. D'autant plus qu'il y a absence d'un pouvoir centralisé et d'une classe dominante capable de prendre l'irrigation en main et d'en faire la justification de son pouvoir : l'accomplissement d'un tel rôle réclame une initiative collective et l'adhésion libre de l'ensemble des éléments constituant le groupe. Ensuite les corvées de labour, de récolte et de transport sont l'occasion de manifestations d'entraide entre les membres de la communauté. Cette entraide porte le nom de «touiza». Celle-ci dit R. Montagne, «est accordée à tous ceux qui la demandent. Celui qui ne peut labourer son champ en raison de sa pauvreté fait un «ar» à la jmâa sous forme d'un pain de sucre, le lendemain des travailleurs s'assemblent et viennent en aide au malheureux à la veuve sans appui».

L'autre forme de ce rapport se dégage dans une coopération où les membres de la communauté s'associent en vue d'effectuer un projet ou une tâche économique précise, dont chacun tirerait profit. Il s'agit d'un rapport dicté par une appropriation collective de la nature et qui vise à être utile à toute la communauté, tout en respectant les statuts sociaux dans la redistribution. C'est le cas de la construction des «agadirs»

(magasins collectifs) .. R. Montagne l'a souligné: c'est surtout dans la construction et l'usage des magasins collectifs que les tribus de l'Atlas occidental et de l'Anti-Atlas donnent la mesure de leurs aptitudes à l'organisation de la vie en commun»

Au stade de la répartition, le droit à la terre résulte principalement de l'appartenance au groupe. Chaque membre du groupe en état de travailler se voit attribuer une parcelle de terre qu'il cultive librement. Cet idéal distributif est particulièrement développé chez les montagnards du Haut-Atlas et se manifeste pratiquement sous l'angle de la distribution des terres comme la jouissance de l'eau. J. Berque l'a bien relevé chez les Seksawa : «L'orchestration parcellaire sous cet angle apparaîtrait comme une loi d'églisation des chances, en vue de la jouissance de l'eau et du sol. Ce serait la rectification imposée par l'homme à la précarité du milieu. Ce morcellement infini des terres, et leur distribution par terroirs reflètent à certains égards une tendance à mettre chaque membre de la collectivité en possession de moyens similaires. Aussi cette division des risques augmente-t-elle à mesure que la valeur prêtée aux sols se diversifie, s'individualise, se fractionne en unités presque personnelles, en possédant à tout le moins une personnalité, celle du nom»

Au stade de la consommation, les implications de cette solidarité se manifestent par l'assistance (ou la ma'una), distribution de nourriture à un voisin qui se trouve dans le besoin et cette distribution se fait lors d'une réunion publique désignée sous le nom de nuit d'entraide.

L'achat en commun d'un animal dont la chair doit être partagée entre tous les habitants du village s'appelle «l'ouzia».

On peut multiplier les exemples mais ce qui nous intéresse ici c'est de constater que l'unité de consommation reproduit avec les «moyens» qui lui sont propres, la structure de l'unité de production. Ainsi les rapports sociaux de production apparaissent comme de purs liens de parenté régis par le principe de prestation-redistribution qui excluent souvent la rémunération du travail effectué.

b - L'organisation institutionnelle de la «taqbilt»

A cette dimension standard de la «taqbilt» et à son organisation économique correspond une superstructure adéquate. Celle-ci se caractérise par des institutions démocratiques et par l'absence de classe dominante.

Les Institutions

L'existence de plusieurs cellules sociales (Ikhs ou tarfiq) relativement égales économiquement et politiquement autonomes en une seule organisation, la taqbilt, exige une forme de gouvernement adaptée.

Celui-ci est assuré par la «jema't» (ou lajmaä) constituée le plus souvent par les chefs de famille.

Cette assemblée reflète l'organisation sociale de la taqbilt puisque d'après l'usage, elle est ouverte à tous les hommes mariés depuis un an. Mais les décisions ne sont prises que par «les représentants respectés des familles; les chefs des «ikhs» qui statuent au nom de toute la collectivité. Le personnel politique est composé généralement des aînés de chaque «ikhs». Ils forment dans l'ensemble ce conseil (jma'at), institution investie de fonctions économiques, juridiques et politiques.

Sur le plan économique, la jema'at gère «l'agadir». Chaque année les chefs de famille associés dans la fondation de «l'agadir» (ou ajdir), se réunissent et il est procédé par voie de tirage au sort, ou en appliquant un tour de rôle à la nomination des «ommal» ou «inflas» c'est-à-dire les gestionnaires de l'agadir.

L'assemblée veille aussi à la protection des cultures, elle fixe les périodes successives d'utilisation de la forêt et des pâturages. Elle fixe aussi le moment où l'on procédera aux labours ou à la récolte et intervient pour réglementer l'usage et la réparation des seguia, enfin c'est elle qui désigne les petits fonctionnaires rétribués par la communauté pour la réglementation des irrigations.

Sur le plan juridique l'assemblée légifère, veille à l'application des lois de la communauté et se charge d'appliquer les sanctions à ceux qui ne respectent pas ces lois. Par exemple à propos de la gestion de l'agadir s'est élaborée toute une réglementation juridique qui fixe minutieusement les droits et les charges des usagers et c'est autour de cette organisation que sont apparus «les coutumiers qui sont parmi les monuments les plus étonnants et les plus parfaits de la législation des Berbères» .

La jma'at élabore des lois consignées dans les codes de la taqbilt et désignées par le terme de qanun. Ces réglementations sont observées et l'assemblée veille à ce que les amendes frappent ceux qui les enfreignent.

Sur le plan politique, c'est la tajmât qui engage la taqbilt : elle noue des alliances avec les autres communautés, elle dirige la guerre, négocie les accords et les compromis. Dans l'assemblée c'est elle qui décide de la politique à suivre envers les communautés similaires ou même à l'égard du Makhzen.

Les membres de cette assemblée sont désignés par le terme «diwan» et sont le plus souvent appelés les «Ait Arba'in » (c'est-à-dire les quarante). Parmi eux un homme plus sage ou plus âgé (dans certaines communautés relativement riches c'est l'homme le plus aisé) peut remplir les fonctions de président de cette assemblée et être investi de

charges représentatives vis-à-vis de l'extérieur : c'est ce qu'on appelle le moqqadem ou le sheikh. Ce titre ne correspond pas à celui d'un chef de la taqbilt : son autorité ne vaut et ne s'exerce que dans la mesure où elle reflète l'opinion et les aspirations des membres de la collectivité. «Comme son nom l'indique, rappelait R. Montagne, il est le premier des «inflas», celui qui précède, que l'on place en avant».

Pour toute affaire importante, il consulte les chefs des «ikhs» et les hommes de bon conseil (les aînés de la communauté notamment), et lorsqu'il agit à l'improviste il se hâte de faire approuver sa décision. Le plus souvent il est choisi à tour de rôle, parfois on tire son nom au sort.

D'autres fonctions surgissent et disparaissent avec les circonstances: c'est le cas en particulier de la guerre qui fait apparaître un homme qui prenait la direction des opérations militaires: «l'Amghar». Les prérogatives disparaissent, en principe dès que le conflit est réglé. Mais comme les conflits sont pratiquement permanents, le mandat de l'amghar risque de se prolonger, et d'aboutir à terme à la prééminence de ce dernier sur le «moggadem» et la «jma'at».

Cette démocratie repose donc sur des bases précaires et impose une vigilance constante aux membres de la communauté. «Partager équitablement les profits du pouvoir entre les chefs de familles, écrivait encore R. Montagne, et pour y parvenir, exercer sur les ambitieux une surveillance inquiète, tel est le souci constant qui domine toute la politique intérieure des petites républiques berbères».

à cette organisation semble correspondre aux c ---

Cette organisation semble correspondre aux conditions sociales dont elle est issue et constitue un frein à l'émergence et à l'expansion d'une classe sociale.

L'absence de classes sociales

S'il est un fait que la base matérielle s'avère trop faible pour assurer une différenciation sociale importante, l'organisation sociale et institutionnelle a également freiné l'accentuation des disparités économiques. Elle a bloqué l'apparition et le développement de couches sociales privilégiées, qui auraient pu engendrer une classe dominante. La démocratie directe qui en découle a secrété un certain nombre de mécanismes qui constituent autant de contre-poids à l'avènement d'un pouvoir de classe :

- Le choix des chefs, par exemple, obéit à une série de règles qui ne prennent pas en considération les conditions sociales (il fallait être juste, pourvu d'expériences et de sagesse, respecter le code d'honneur etc ...). Aucun élément économique n'est pris comme critère pour permettre l'accès au pouvoir.

L'autre élément qui freine l'apparition et le développement d'une couche sociale étant l'absence de continuité dans l'exercice du pouvoir. Gellner décrit ainsi ce mécanisme de l'organisation politique : «Quels sont les faits marquants de ce système politique? Ce sont la faiblesse de la chefferie et le défaut de continuité. Tous les chefs sont des «canards boiteux». Aussitôt élus, ils sont dans l'année de la fin de leur mandat, même si, assez exceptionnellement, celui-ci peut être reconduit. Mieux, ils dépendent du vote des membres des clans rivaux, dans une société construite sur la rivalité des clans. Ils n'ont ni agents ni sanctions autres que les chefs mineurs élus de la même manière qu'eux-mêmes : ils ne disposent pas de secrétariat, ni de force de police. Ils ne peuvent compter que sur les pressions morales de l'opinion publique et des mécanismes normaux des sociétés segmentaires».

L'autre élément qui intervient dans la désignation du chef et qui aurait pu entraîner l'apparition de pouvoirs héréditaires et l'éclosion d'une classe privilégiée, c'est la guerre.

La place qu'occupe celle-ci dans la vie de ces communautés risquerait d'engendrer l'émergence d'une autorité vigoureuse, arbitraire et personnalisée. L'état de guerre permanent contient les germes d'un déséquilibre dans «la taqbilt». Le chef militaire disposant de larges pouvoirs à l'occasion des conflits, peut devenir fort de ses compétences du temps de guerre, et se livrer à quelque coup de force pour imposer son pouvoir personnel.

En fait il n'en est rien, l'autorité de l'Amghar n'est qu'une délégation du pouvoir par le groupe pendant la durée du conflit -le pouvoir n'est pas héréditaire. L'autorité des Amghars est précaire car sans cesse contestée par d'autres candidats ou prétendants. Par ailleurs, elle est très rarement transmissible par son détenteur à un autre individu puisque fondée sur l'exploit personnel qu'il faut pouvoir sans cesse renouveler et non sur un mécanisme institutionnel.

C'est donc un facteur qui bloque l'apparition et le développement d'une couche sociale qui pourrait monopoliser la violence et s'en servir pour asseoir et consolider ses intérêts.

La lutte entre les différents «ikhs» qui forment la «taqbilt» contient les germes d'une «société» nouvelle par la menace de la désintégration qu'elle fait peser sur la formation communautaire démocratique. En effet la dynamique de la vie politique et son fondement, reposent sur la compétition entre ikhs. Ce qui maintient l'ensemble des groupes composant la «taqbilt» dans un état d'hostilité institutionnalisée qui à terme, pourrait déboucher sur la soumission d'un groupe à un autre et par conséquent sur l'émergence d'une minorité qui monopolise la direction du groupe et se constitue en couche privilégiée.

Mais l'extrême pauvreté de ces régions et l'absence totale de tout développement des forces productives ne permettent pas cette évolution. En effet tout enrichissement à l'intérieur de ces communautés ne peut se faire qu'aux dépens du niveau général de la «taqbilt» et donc de tous les ikhs. De ce fait, une lutte s'installe à l'intérieur de la taqbilt entre l'ensemble du groupe et la famille qui s'est enrichie jusqu'à la ruine de cette dernière: «Le climat de la montagne, dit J. Berque, ne porte pas au pacte féodal - l'Amghar reste aux yeux de ses concitoyens purement et simplement un phénomène de consommation, une anomalie individuelle et passagère dans la répartition des biens. «On attend l'heure propice pour lui faire rendre gorge».

C'est ce qui explique en grande partie comment les alliances se nouent et se renouent. Ces alliances se font chaque fois contre la famille «de parvenus» et la grande masse de la taqbilt, et non par une animosité innée entre clans (ce que sous entend la théorie de la segmentarité).

Pour toutes ces raisons, la conscience qu'auraient pu avoir les chefs de tribus de leur communauté d'intérêts ne pouvait pas déboucher sur la constitution d'une classe susceptible de s'organiser en vue d'assurer sa prépondérance et d'exercer sa domination.

Les formations réduites, restent dans l'ensemble des communautés égalitaires et individualistes, où les critères de différenciation existent et sont assez nombreux mais n'opèrent pas jusqu'à engendrer de véritables stratifications sociales. La «société» apparaît ici, comme animée par un souci fondamental de stopper toute ascension matérielle et sociale qui pourrait la remettre en cause.

Cette organisation qui ne connaît pas de structures de classe, contient cependant des disparités et des contradictions qui la font vivre et se reproduire.

B - Contradictions et reproduction de la société.

«La montagne, dit J. Berque, est nourricière à la fois de la Jmâa égalitaire et du conquérant».

Cette société est-elle susceptible de se transformer sous l'effet de contradictions internes?

D'abord il faut remarquer que s'il est un fait que cette économie vit en autosubsistance et renferme en elle-même toutes les conditions de la production et de la reproduction, elle n'ignore ni l'inégalité, ni la reproduction progressive qui perturbent souvent l'équilibre entre «ikhs» et introduisent la mouvance au sein de la taqbilt. Cette situation se traduit dans la réalité par une transformation des cycles productif et reproductif qui s'exerce au profit d'un groupe aux dépens des autres. Il

convient cependant de noter, que pendant quatre siècles, cette «société» est restée pratiquement au même niveau de développement des forces productives et n'a connu aucune transformation fondamentale. Ce n'est qu'au milieu du XIX^{ème} siècle, dans le Haut-Atlas uniquement, que les structures économiques et sociales ont commencé à subir des changements importants.

a - Les contradictions dans les communautés rurales montagnardes

Si dans cette société, comme nous l'avons signalé, les liens de solidarité et de responsabilité collective dominent les relations entre les différentes composantes (les ikhs), l'individu ne se trouve d'aucune manière absorbé par le groupe. L'individualisme garde une place importante et se manifeste à plusieurs occasions notamment dans l'appropriation du sol.

Cette propriété, en constituant une source de revenus individuels, peut servir de base à une accumulation de richesse entre les mains d'une minorité. Ce qui risquerait à terme, de donner lieu à une différenciation sociale, et logiquement, on pourrait s'attendre à la disparition de la propriété commune au profit de la propriété privée, comme cela fut le cas dans le mode de production primitif germanique étudié par Marx et Engels.

A-t-on constaté la même évolution dans les communautés montagnardes du Maroc précolonial ?

La première constatation que nous pouvons faire, au sujet des communautés montagnardes marocaines, c'est la persistance de l'individualisme et du collectivisme dans le procès d'appropriation du sol.

Une première explication à ce fait c'est que le milieu historique dans lequel était placé ce «dualisme» n'a pas pu entraîner une accentuation des inégalités sociales et créer les conditions propices à l'apparition et au développement d'une couche sociale aisée qui concentre entre ses mains de la richesse et du pouvoir.

Le freinage du processus qui entraîne le développement et l'accentuation des inégalités sociales, s'explique par le fait que les moyens de production sont restés assez primitifs et ne peuvent guère développer ni la force productive, ni par conséquent la productivité du travail (comme travail social).

Dès lors le surproduit est resté faible à l'échelle de la communauté et ne peut susciter la naissance d'une classe féodale.

La pauvreté de la société montagnarde n'a pu entraîner la destruction de ce dualisme (collectivisme et individualisme), pour consacrer la suprématie de la propriété privée et l'élimination de l'esprit

communautaire. «En un mot, dit J. Berque, l'optique de cette société n'est pas propice à l'étalage de la richesse. Elle est faite d'après et envieuse égalité. On verra que, jusque dans le détail de l'institution, notamment foncière, cet égalitarisme lutte contre les forces concurrentes».

Ces communautés sont restées maîtresses de leur propre production, jusqu'à la moitié du XIX^e siècle pour le Haut-Atlas, et jusqu'au début du XX^e pour les autres régions (notamment le rif et Moyen-Atlas).

A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, le Haut-Atlas connut un processus de formation de rapports à caractéristique féodales.

Ce processus s'est traduit par la désagrégation des communautés rurales égalitaires et par la transformation des paysans libres en paysans dépendants.

Cette évolution n'a pu se réaliser qu'à la faveur de l'ouverture du Maroc au commerce européen et par la proximité de cette région commerciale et du premier port marocain de l'époque : Mogador.

En effet dans le Haut-Atlas l'échange a toujours occupé une place importante dans l'activité économique, ne serait-ce que parce que la production même de cette région l'obligeait à échanger. Mais l'exigüité du marché, conséquence d'une demande très faible, n'a pas favorisé une commercialisation à grande échelle de ces produits qui étaient vendus dans les Souks, du piémont et rapportaient un revenu constant. Si donc l'échange fait partie de ce système, il demeure néanmoins limité, car ce qui pousse à échanger ce n'est pas tant la persistance de faire des profits mais la nature des produits et leur excédent par rapport à la consommation du groupe ainsi que le besoin de se procurer les produits de base (notamment les céréales).

Cette économie est donc restée largement orientée vers la satisfaction des besoins, et par conséquent, dominée par la valeur d'usage. L'ouverture au marché mondial au milieu de XIX^e siècle et la perspective d'une demande massive des produits de l'Atlas, amenèrent une commercialisation importante de ces produits et leur transformation en marchandises.

C'est ce qui a permis l'apparition d'une «féodalité» dans cette région. L'échange avec l'extérieur et l'extension du marché ont créé la base matérielle et les conditions objectives de l'apparition de la féodalité, puisqu'ils ont donné naissance à un surplus relativement important à l'échelle de la collectivité. Ils ont ainsi favorisé l'extension de la propriété privée au détriment de la propriété commune.

La généralisation de la marchandise et par la suite de la domination de la valeur ont abouti à l'éclatement de la communauté tribale égalitaire. Et c'est en cela que réside le germe de tout le bouleversement qui va suivre dans le Haut-Atlas. Dès que l'économie de subsistance fut

remplacée de plus en plus par l'économie d'échange, les producteurs perdirent le contrôle de leurs produits et par la suite de leurs moyens de production.

Ainsi les rapports à caractéristiques féodales se sont formés au sein de ces communautés où régnait une organisation gentilice démocratique.

Le contenu du processus de formation de ces rapports se concrétisa d'une part dans la désagrégation de la communauté rurale libre -la propriété communautaire sur la terre passa aux mains de la couche sociale naissante, qui se féodalisa -, d'autre part par la transformation des paysans libres en paysans dépendants.

Au fur et à mesure que se développaient ces rapports apparaissait une transition entre la communauté primitive et des rapports nouveaux à caractéristiques féodales.

b - Contradictions des communautés pastorales

L'activité pastorale, comme nous l'avons noté, se caractérise par deux moyens de production : la terre et le bétail. Les rapports sociaux vont donc se nouer autour de ces deux éléments.

Or, le procès d'appropriation de ces deux moyens se distingue par la propriété collective de la terre (ici le pâturage) et la propriété individuelle du bétail et cette contradiction dans le mode d'appropriation aboutit à une différenciation économique et sociale à l'intérieur des communautés «tribales».

Cette évolution n'est cependant pas la même chez toutes les «tribus» pastorales. Pour certaines elle restera inachevée, elle entraînera une différenciation sociale sans sécréter une véritable classe sociale dominante et capable de les soumettre à certaines servitudes. Pour d'autres, elle engendrera au contraire une certaine aristocratie qui dominera la communauté et lui imposera servitude et exploitation.

Comment s'effectue cette évolution à partir de l'appropriation opposée des deux moyens de production?

En ce qui concerne le premier moyen de production : la terre, celle-ci est considérée comme appartenant à l'ensemble de la collectivité. Le pâturage n'est que le produit de la nature qui fait naître et croître l'herbe. La propriété de la terre en tant que pâtures obéit aux exigences et aux besoins de la communauté et chaque possesseur de bétail peut envoyer ses bêtes au pâturage collectif. Il suffit d'être membre de la communauté pour avoir même droit aux avantages qu'offre l'utilisation de la propriété communautaire du sol. «La terre apparaît comme illimitée et les pasteurs se comportent vis-à-vis d'elle comme si elle

était leur propriété, bien qu'ils ne fixent jamais cette propriété» écrivait Marx.

La seule limite que la collectivité peut trouver dans son comportement vis-à-vis des conditions naturelle de production en tant que lui appartenant c'est-à-dire la terre, est l'existence d'une autre tribu ou communauté «qui la revendique déjà, comme son corps inorganique à elle». D'où la nécessité de défendre par les armes, le droit à l'occupation d'un territoire ou à sa conservation. Ce qui exige du groupe tribal l'obligation d'une organisation militaire à côté de l'organisation économique. La guerre a donc un rôle économique «c'est pourquoi, dit encore Marx, la guerre est un des travaux les plus primitifs de chacune de ces communautés spontanées tant pour maintenir que pour acquérir la propriété».

Notons cependant que cette conception égalitaire de l'appropriation de la terre, se transforme sous l'influence de l'appropriation du bétail. Mais la dimension et l'extension du troupeau sont aussi liées à l'importance en nombre de la famille ou du lignage: puisque la force de travail et la faiblesse de l'outillage ne permettent nullement de multiplier la productivité humaine, le seul moyen de produire pour un groupe, c'est de produire plus d'hommes. La croissance de la population ne peut qu'entraîner une croissance corrélative du nombre de têtes de bétail.

Dès lors ce développement engendre un processus de différenciation sociale au sein de la communauté tribale. Donc si le droit d'usage de la terre est théoriquement égal pour tous, il est en fait proportionnel aux biens de chacun (c'est-à-dire à son bétail). L'égalité de principe définie à partir de la propriété du sol ne joue que partiellement cause de cette inégalité dans la possession du bétail. Ce qui aboutit à une disparité économique et sociale entre les membres du groupe. Celle-ci est restée limitée dans l'ensemble, mais dans un certain nombre de cas elle a donné lieu à la naissance d'une véritable «féodalité».

Le progrès de l'élevage, l'extension des rapports commerciaux entre ces tribus de pasteurs et les villes permettent à certains éléments riches de la communauté de concentrer entre leurs mains des richesses considérables, notamment le bétail et par suite les pâturages. La terre qui apparaîtrait à l'origine comme illimitée devient limitée.

Le processus de différenciation sociale se manifeste au début par l'apparition de la propriété privée sur les troupeaux.

L'accroissement de cet élément agit sur le second: le pâturage. En effet ceux qui possèdent les troupeaux les plus importants s'approprient plus de terre de pâture et se mettent à les aménager.

Cet aménagement n'est d'ailleurs qu'une forme de monopolisation de la terre par une couche aisée. Ce qui entraîne la dépendance de la grande

masse de la population à l'égard de cette couche pour qu'il devienne possible pour celle-ci de s'approprier le surtravail et le surproduit des autres. Ainsi se créa une aristocratie tribale qui bénéficiait de la rente - travail et des produits des autres membres de la communauté. Ceux-ci furent obligés de travailler à titre de bergers chez cette aristocratie.

Cette évolution n'a touché qu'un nombre limité de tribus des prairies. Pour le reste elle n'a pas été menée à son terme pour plusieurs raisons et entre autres l'insuffisance de l'échange et de l'incitation à produire davantage. En effet le mobile fondamental de la satisfaction des seuls besoins propres à l'économie de subsistance caractéristique d'une très grande partie de l'économie marocaine, ne constitue pas un stimulant pour les pasteurs. La faible croissance démographique, la faiblesse des techniques et en particulier de l'hygiène, maintient ces communautés de pasteurs à un faible taux démographique. Enfin nous retrouvons ici aussi ce que nous avons déjà signalé à savoir, l'état de guerre permanent et l'instabilité qui empêchent l'accumulation des richesses et l'apparition d'une classe aisée qui domine le reste. Les «tribus» au sein desquelles cette couche s'est développée sont celles qui ont connu une certaine stabilité puisqu'elles étaient fixées depuis assez longtemps sur certains territoires et étaient soumises à l'autorité du Makhzen. Lucien Fèvre l'a d'ailleurs bien souligné à propos d'autres communautés: «ce qui fait varier le nomadisme, c'est une modification, non des facteurs naturels, mais de facteurs humains de l'existence; c'est la substitution dans des régions où auparavant régnaient l'état de guerre, l'insécurité, le trouble économique, d'un état de paix, d'ordre relatif, et, si l'on veut de police».

Or le Maroc pré colonial n'a jamais connu un état de paix permanent, l'agitation et l'anarchie étaient perpétuelles.

C - Nature du mode de production de la région du Siba

Sur la base des éléments que nous venons d'examiner, et des constatations que nous avons faites, il nous reste à procéder à l'identification du mode de production des «régions Siba» puisque, dans l'introduction de ce chapitre, nous avons signalé l'existence d'un mode de production différent de celui de la région makhzen.

Le schéma général que nous avons présenté, dans les deux sections qui précèdent, fait référence au rapport entre forces productives et rapports de production qui caractérisent les formations sociales réduites. A ce point de notre raisonnement nous abordons l'examen de l'identité du mode de production applicable à ces formations sociales.

Comme nous avons pu le constater au début de ce chapitre, ce ne sont pas les qualificatifs qui manquent puisqu'on lui a appliqué selon les circonstances et surtout les auteurs plusieurs appellations : société primitive, archaïque, tribale, segmentaire, etc ...

Sur le plan conceptuel, le mot tribu est un «concept» rassembleur qui désigne n'importe quelle formation sociale, de la horde jusqu'aux sociétés sous-développées en passant par la chefferie, la société antique etc ... Sous cette même appellation, on trouve des sociétés extrêmement variées où se nouent des rapports complètement différents. Il y a donc une imprécision et une ambiguïté certaines quant à l'usage de ce terme.

Sur le plan de l'application au Maroc précolonial, ce terme n'est pas moins impropre pour une raison fondamentale: le mot «tribu», au Maroc, n'est pas synonyme d'une entité unique et homogène, mais il abrite des réalités trop diverses et changeantes pour avoir une seule signification. «Le mot du groupe est probablement plus stable que ce qu'il désigne» écrit J. Berque.

Le mot recouvre en effet un ensemble de collectivités hétérogènes n'ayant ni le même statut, ni la même position, ni la même organisation. «il ne peut y avoir le même point de vue, dit P. Pascon, pour des corps politiques installés depuis des siècles dans les mêmes cantons refuges, et pour des groupes humains déportés aux quatre coins de l'empire. Ibn-Khaldoun et Naciri ne parlent pas des mêmes tribus quand ils décrivent les vicissitudes des groupes sociaux portant la même ethnie: il y a la tribu - nation, la tribu - parti, la tribu corps de troupe, la tribu réfugiée, déportée, section fiscale, administrative ... Et une dans nos intentions d'en effectuer un répertoire, retenons simplement que cette société a fait l'objet de plusieurs approches et de plusieurs interprétations. Nous nous limiterons ici, à exposer les appellations les plus courantes qui ont servi à désigner la région «Siba», avant de donner notre propre estimation. Or, ce qui revient le plus souvent dans cette désignation ce sont celles de «société tribale» et de «société segmentaire». Qu'est-ce à dire ?

a - La société «tribale»

Il est devenu courant, en parlant de la F.E.S. marocaine dans son ensemble, de la qualifier de société tribale, comme s'il s'agissait là d'une caractéristique propre au seul Maroc. Or, ce terme est particulièrement flou et ne peut être investi d'aucune valeur explicative. Trois raisons militent contre l'utilisation de cette notion. «Nomenclature aussi précise que possible ferait des genres, des espèces, des types et sous-types, gagnant en vaine-rigueur ce qu'elle perdrait en richesse historique, et en vécu réel».

Sur le plan de l'utilisation dans les régions «siba», le concept de tribu ne contient aucune signification scientifique rigoureuse. Il définit la réalité à travers les apparences qu'elle offre. C'est pourquoi ce qui n'est que justification et légitimation sera pris comme étant l'essence de cette réalité. Dans les régions «Siba», le recours à un ancêtre commun qui symbolise l'unité tribale, n'est qu'un prétexte destiné à légitimer une

préoccupation économique. Il vise à justifier la revendication historique de posséder, de contester, de revendiquer telle portion du territoire, d'eau, de privilèges etc.

C'est ce qui explique que le terme tribu couvre un ensemble de notions confuses. La solidarité tribale repose souvent sur un sentiment contradictoire disait R. Montagne «celle d'un ancêtre commun dans un pays habité par des familles venues des régions les plus diverses; celle de l'unité d'un territoire dont les limites ne sont pas toujours fixées».

L'unité de ce qu'on appelle tribu, ne se réalise souvent que de manière ponctuelle ou conjoncturelle, à l'occasion d'un danger qui menace l'ensemble des cantons (leur existence et leur indépendance). C'est le cas lorsque le makhzen décide de les attaquer pour les contraindre à payer l'impôt et procéder à différents prélèvements. Cette unité s'éteint d'elle-même une fois que la cause qui l'a suscitée disparaît, c'est-à-dire la menace d'invasion makhzénienne.

Pour toutes ces raisons, il apparaît que le terme tribu est inadéquat à l'objet qu'il se propose de désigner et n'est pas en mesure de fournir un support conceptuel à une démarche rigoureuse.

Le concept de segmentarité, largement utilisé pour désigner ces communautés réduites est-il plus pertinent?

Son usage remonte un peu loin dans le temps puisqu'il fut appliqué à la société maghrébine pour la première fois au XIX^e siècle par Durkheim. Depuis quelque temps il connaît un vif succès, notamment chez les auteurs anglo-saxons qui ont étudié le Maghreb.

Le premier à utiliser ce concept et à l'appliquer au Maghreb fut en effet Durkheim à propos de la société kabyle : «chez les Kabyles écrivait-il l'unité politique est le clan, fixé sous forme de village (djemma ou thaddert), plusieurs djemma forment une tribu (arch') et plusieurs tribus forment la confédération (thak'ebilt), la plus haute société politique que connaissent les kabyles». Il décrit ensuite les conditions de segmentarité en ces termes : «Pour que l'organisation segmentaire soit possible, il faut à la fois que les segments se ressemblent sans quoi ils se perdaient les uns dans les autres et s'effaceraient».

Reprenons cette théorie : E. Gellner d'abord, D. Hart ensuite, J. Waterbury enfin, l'appliquent à la F.E.S. marocaine. Dans son étude sur la «Zawiât Ahansal» Gellner écrit (en généralisant cette enquête limitée à l'ensemble du Maroc) : «C'est une société à filiation patrilinéaire, à résidence patrilocale, et dans laquelle les terres et droits de pâturage se transmettaient en ligné agnatique. De plus, il y a coexistence de deux pouvoirs ; l'un est d'essence religieuse, le marabout étant choisi par la

tribu et son pouvoir étant permanent. L'autre est d'essence «laïque» ; le chef de tribu est élu pour un temps limité il y a rotation pour lutter contre la concentration du pouvoir».

D. Hart et J. Waterbury suivent à peu près la même démarche, le premier l'appliquant au Rif, le second à l'état des structures sociales du Maroc actuel.

Il est certain que cette notion séduit par son aspect fonctionnel. Elle fournit le moyen d'approcher les structures élémentaires de la stratification sociale. Plus adéquate à son objet, elle permet de décrire les mécanismes apparents des structures sociales primaires. Elle réussit à décrire les mécanismes de fonctionnement des structures des communautés réduites. Mais elle est inefficace quand il s'agit d'expliquer la position du système et d'accéder à une connaissance globale.

En second lieu, ce terme ne rend pas compte des déséquilibres et des hiérarchies qui existent entre les différents «ikhs». Il suppose une égalité parfaite entre segment et une stabilité quasi définitive de la taqbilt». En réalité, cet équilibre et cette inégalité n'existent pas; ce qu'on constate, au contraire, à l'intérieur de la taqbilt c'est une perpétuelle mouvance.

A en croire la théorie de la segmentarité, ces communautés ne connaissent qu'une reproduction au même niveau sans aucune perturbation sur le plan économique. Or, nous venons de montrer que, cette société est mouvante puisqu'elle connaît, dans une certaine mesure, un accroissement progressif même s'il est parfois passager et bref et même si cet accroissement est suivi d'une régression. Ce qu'il faut retenir c'est qu'il n'y a de stabilité que sur un très long terme et même dans ce cas elle n'est qu'économique; quant aux structures sociales elles sont affectées par ses variations et agitées en permanence par les conflits qu'elles secrètent.

Cette théorie repose sur une vision statique des choses; elle porte en elle les tares du fonctionnalisme. Séduisante à première vue par sa simplicité, elle occulte la réalité en ne laissant percevoir que ce qui est apparent.

Elle évacue l'étude des véritables contradictions qui animent la formation sociale pour s'attaquer à l'éternel conflit entre segments égaux. La vie de ces segments se dissout dans un ensemble de luttes intestines sans fin qui semblent écrit G. Ayache «mettre en jeu une finalité à laquelle la société personnifiée obéit obscurément mais sûrement». C'est ainsi que D. Hart peut affirmer: «c'est pour éponger l'excédent de population qu'inconsciemment la société rifaine devait offrir en holocauste son tribu annuel à la Mort».

Comment pareille théorie peut elle analyser correctement la réalité sans chercher à la lier au procès de production, d'appropriation et de

reproduction qui permettent de saisir les mécanismes profonds du fonctionnement de la société à travers ses propres contradictions qui la déterminent?

Si la théorie de la segmentarité rend le processus de stratification communautaire intelligible, elle est inopérante quand il s'agit d'expliquer le système dans l'histoire de la société globale.

b - La nature du mode de production

De semblables analyses sont toutes imprégnées d'a priori idéologique qui limite sérieusement leur portée. Dans bien des cas elles réduisent la réalité aux seules manifestations apparentes en essayant d'y greffer quelques éléments factuels ou anecdotiques pour donner un semblant de rigueur à ces démarches.

Pour notre part nous demeurons conforme à notre démarche théorique, c'est pourquoi nous n'envisageons d'étudier cette «société» qu'en termes de mode de production.

De ce point de vue, aucun concept ne définit mieux, à notre avis, le mode de production dominant les régions de «siba» que celui de communauté primitive que Marx a utilisé pour désigner les formations sociales antérieures aux Sociétés de classes. Encore faut-il préciser les différents degrés dans leur niveau de développement puisqu'elles «ne sont pas toutes taillées sur le même patron: leur ensemble forme, au contraire une série de groupements sociaux qui diffèrent et de type et d'âge et qui marquent des phases d'évolution».

Il y a des stades dans l'archaïsme: «la commune rurale, selon Marx, se présente comme le type le plus récent et, pour ainsi dire, comme le dernier mot de la formation archaïque de la société».

Elle ne repose pas sur les seuls rapports de consanguinité, puisque l'«Ikhs» qui est l'unité de production ne se confond pas avec la famille biologique, mais constitue une unité domestique fonctionnelle de la production et de la reproduction. Les liens de sang jouent un rôle important en tant qu'armature sociologique et idéologique. Ce qui l'éloigne en quelque sorte de la communauté rurale telle que Marx l'a définie, puisqu'il dit : «la commune agricole» fut le premier groupement social d'hommes libres, non resserrés par les liens de sang». Il convient cependant de remarquer que cette formulation ne doit pas être prise à la lettre, et qu'elle mérite d'être nuancée, non pour l'adapter au cas précis que nous examinons ici, mais pour introduire quelques apports théoriques opératoires particulièrement celui de C. Meillassoux et d'Emmanuel Terray.

A ce propos nous pensons que la notion de famille fonctionnelle

pourrait se substituer au «groupement social d'hommes libres» car elle rend compte du fait que:

- l'unité domestique est façonnée par le procès de travail et de production et non pas par des liens de sang. C'est la nécessité de reproduire les rapports de production qui resserre les liens de parenté dans les liens individuels et les situe dans un cadre institutionnel destiné à les manipuler pour les rendre conformes aux exigences de l'organisation et du contrôle de cette production.

- les liens de consanguinité se créent avec le temps, même pour les «hommes libres». Si au départ ils sont absents ou relativement faibles, ils deviennent par la suite une justification idéologique imposée par la nécessité de la cohésion sociale.

- le dualisme dans l'appropriation du sol. Comme pour la commune rurale, le mode de production dans les régions «siba», est constitué par la propriété et l'exploitation collective des biens communaux, combinés avec la propriété individuelle.

- Si le travail se fait en commun pour l'irrigation, s'il y a coopération et entraide; la terre labourable (comme le bétail) est une propriété privée, de sorte que chacun exploite à son propre compte les champs assignés à lui et s'en approprie les fruits en particulier.

Cet ensemble de caractéristiques nous autorise à opter pour la communauté primitive. Cependant quelques éléments propres à cette «société» doivent compléter ce tableau:

- le travailleur possède ses moyens de production. Il applique à ces moyens sa force de travail, non pour accumuler et pour investir, mais pour assurer ses besoins de base, c'est-à-dire des besoins dont dépend l'existence du producteur.

La production est, par conséquent, orientée vers la valeur d'usage puisque le producteur a en vue l'usage immédiat de son produit, «bien qu'il puisse faire ainsi que l'écrivait Marx du surtravail pour échanger contre des produits étrangers, c'est-à-dire, supplémentaires, mais le but est la conservation du propriétaire individuel et de sa famille ainsi que la structure communautaire dans son ensemble».

C'est une économie d'autosubsistance mais qu'il ne faut pas confondre avec une économie autarcique puisqu'elle n'exclut pas des rapports marchands soit à l'intérieur de cette communauté soit avec d'autres. Mais le mobile de l'échange reste dominé par la satisfaction des besoins et non la recherche systématique du gain.

Ainsi identifié ce mode de production, demande à être étudié dans ses rapports avec le mode de production féodal qui domine les plaines.

D - Le rapport mode de production communautaire - mode de production féodal

«Depuis que les dynasties d'origine religieuse (Saâdiens et Alaouites) succèdent aux tribus, à partir du XVI^e siècle, celles-ci leur mènent la vie dure et se ménagent une zone d'autonomie traditionnellement connue sous le nom de bled-es-Siba (le pays de la dissidence), d'étendue variable selon les moyens du pouvoir central».

Cette observation de R. Le Tourneau met en évidence l'existence de systèmes différents et apparemment incompatibles qui recouvrent comme nous l'avons évoqué, deux modes de production distincts. Le problème posé à ce stade, est celui du type de rapports qu'ils entretiennent et des modalités qu'ils revêtent au niveau de chaque instance, au niveau de l'instance économique, au niveau de l'instance politico-idéologique.

a - Au niveau de l'instance économique

Le Makhzen est bien l'émanation d'une infrastructure économique puisque cet appareil d'Etat vit grâce à l'existence d'un surplus qui permet à la classe makhzen de se reproduire. Mais le fait que cet Etat n'agisse qu'au niveau des rapports de production par le prélèvement d'un surproduit sans action sur les forces productives altère sa légitimité. Celle-ci ne se justifie que dans la mesure où l'appareil d'Etat assure non seulement la reproduction du mode de production sur les mêmes bases, mais aussi le développement des forces productives, puisque le makhzen aurait besoin pour instituer un régime centralisé et fort, d'une armée, d'une bureaucratie, d'un appareil idéologique (oulama, chorfa, etc). Or l'Etat limite ses fonctions essentiellement au contrôle des échanges, au prélèvement fiscal, à l'appropriation des terres. Le souci qui préside à un tel comportement de l'Etat, est d'assurer les conditions de sa propre reproduction. Quant à l'action sur les forces productives, elle demeure pratiquement nulle. Cette absence d'action sur les forces productives ne peut-être comprise qu'en remontant à la naissance de l'Etat.

Dès le début, le Makhzen a dépendu, dans une large mesure, des ressources extérieures: or du Soudan, redevances d'Andalousie, course méditerranéenne. Ces ressources ont permis pendant longtemps au pouvoir central de disposer d'un surplus important sans recourir à une fiscalité régulière et assez lourde. De cette façon le makhzen allie son existence au surplus d'origine externe.

Avec le détournement de la route de l'or, la perte de l'Andalousie, l'offensive ibérique, le tarissement de la course et le maintien d'un commerce extérieur contrôlé par l'étranger, les ressources externes enregistrèrent une sérieuse diminution. De ce fait le pouvoir central se tourna vers l'intérieur en essayant de compenser ce «déficit» par une fiscalité plus lourde et plus régulière et en cherchant à l'étendre à

l'ensemble du pays. En agissant ainsi le makhzen lia son existence au surplus provenant de l'agriculture. C'est donc le développement des forces productives dans l'agriculture qui, en dernière analyse, devait assurer la survie de l'Etat. Or l'agriculture n'était pas capable de produire systématiquement un surplus croissant et régulier, au-delà des besoins de subsistance de la paysannerie. Ni les techniques de production, ni les formes d'exploitation ne permirent une augmentation du rendement. Ce faible niveau de développement des forces productives ne permit pas la ponction d'un surplus suffisant pour asseoir une classe qui pût entreprendre une unification du pays.

En effet le faible surplus qui caractérise le Maroc pré colonial n'exige pas d'unification économique. Il circule peu et la formation sociale reste un conglomérat de régions insuffisamment intégrées.

A la différence des monarchies absolues de l'Europe occidentale (du XIV^e au XIX^e) qui centralisèrent une part grandissante du surplus et en assurèrent la circulation, la monarchie marocaine n'est jamais arrivée à ponctionner une part importante du surplus qu'elle aurait pu utiliser pour étendre son pouvoir à l'ensemble du territoire et dominer toute la formation économique et sociale. L'expérience du sultan alaouite Ismaël (1672-1727) est assez éloquente et son échec très significatif: en cherchant à résoudre le problème de la faiblesse de l'autorité centrale face aux pouvoirs locaux, il a appauvri davantage le pays et a accentué à long terme l'impuissance et l'incapacité du pouvoir central. Cette politique qui consiste à former une armée puissante et indépendante assurant des rentrées fiscales régulières, à imposer une lourde fiscalité, à détruire l'influence des confréries et des pouvoirs autonomes des tribus, aboutit au désastre. Celui-ci se manifeste par l'absence de conditions objectives, économiques, sociales et politiques, permettant à un Etat de se faire accepter et au pouvoir d'Etat de se faire reconnaître. La cause fondamentale de l'échec du sultan Ismaël «fut selon Laroui l'inadéquation de sa politique au niveau économique général du pays. Celui-ci ne pouvait plus soutenir un grand Etat centralisé, qui d'ailleurs, n'apparaissait plus que comme un organisme parasite. L'appauvrissement continu nécessitait le retour à une certaine décentralisation et c'est bien à une solution de ce genre qu'on en arriva en fin de compte».

Autres signes de ce désastre, la détérioration du système économique (en faisant la chasse aux esclaves pour constituer son armée, le sultan Ismaël porta un coup sévère à l'agriculture dans les oasis du Sud et autour des villes) et l'incapacité d'y mettre un terme (étant donné le faible surplus ponctionné en raison du faible niveau de développement des forces productives) n'ont pas permis à cet effort de réorganisation politique de se matérialiser et surtout de durer. Les événements qui suivirent confirmèrent une orientation plus adaptée aux possibilités économiques de la «société». Mohammed III restaura le pouvoir sur de nouvelles bases : «Au lieu d'avoir une forte armée autonome de la société, en vue d'augmenter la fiscalité et de renforcer

l'Etat, comme l'avait tenté son grand père, il voulut avoir une fiscalité indépendante pour ne plus avoir besoin d'une forte armée. Son intérêt maintes fois souligné pour le commerce eut des motifs essentiellement fiscaux».

Cet exemple historique rappelé par A. Laroui confirme ce que Ibn Khaldoun avait déjà démontré en relevant la contradiction principale entre l'Etat représenté par la minorité au pouvoir et l'ensemble de la population pour qui la légitimité du pouvoir central restait à démontrer.

Pour les paysans (notamment des régions montagneuses et des oasis) ce surplus ou surtravail doit être plutôt dépensé à défendre ou à conquérir des terres et à aménager des canaux d'irrigation. Il leur sert à se reproduire et à faire face à l'accroissement de la population en élargissant les moyens de production de la communauté sous forme de travaux d'irrigation locale, d'agrandissement de l'espace cultivé pour l'aménagement de terrasses etc ...

L'Etat ne peut prétendre au surplus des paysans pour qui ce prélèvement apparaît comme une obligation injustifiée du fait qu'il n'y a aucune réciprocité entre eux et l'Etat. Celui-ci n'assure pas la reproduction de la communauté en agissant sur les forces productives, mais se limite aux rapports de production en prélevant le surplus.

La reproduction même de ce mode de production et son maintien exigent de la part de l'Etat une intervention économique - des grands travaux par exemple, comme dans le cas du M.P.A. - car l'altération des ressources traditionnelles dont dispose le pouvoir (surplus d'origine externe) lui impose une action constante sur les forces productives. L'entretien d'une armée, d'une bureaucratie, d'un clergé etc, exige l'élargissement constant du surplus agricole et artisanal. Faute d'avoir compris cette réalité le Makhzen a contribué à créer un fossé entre lui et l'ensemble de la population, surtout dans ces régions où les formes de réciprocité économiques et les structures ne peuvent intégrer les obligations et servitudes qui servaient au fonctionnement de l'appareil d'Etat. Celui-ci apparaît comme un pouvoir imposé du dehors de la société. Il n'est pas un produit de la société à un stade donné de son développement. Dans ces régions la division du travail n'a pas atteint un niveau important augmentant la productivité et engendrant un surplus croissant. Les techniques de mise en valeur des terres ne permettent pas une augmentation de la production, par conséquent la possibilité de s'enrichir demeure extrêmement limitée et la différenciation économique et sociale très faible. Les chances de voir surgir des classes sociales antagonistes sont presque nulles. La simplicité de l'appareil productif et le maigre surplus engendré par cet appareil empêchent l'apparition de chefs permanents et tyraniques et imposent des institutions démocratiques. C'est ainsi que dans le cas, par exemple, des tribus du Haut-Atlas central, la chefferie est élective et annuelle. Bien plus, le mode d'élection observe ce que Gellner appelle «rotation et complémentarité».

Ces structures sont incompatibles avec l'Etat makhzénien tel qu'il fonctionne. Elles s'opposent aux institutions de celui-ci qui sont à la fois hiérarchiques et contraignantes. Dans de telles «sociétés» il n'y a point de place pour la domination et la servitude. L'Etat apparaît comme une construction arbitraire sans relation avec le monde des compagnes. Aux yeux de la population de ces régions le makhzen est une anomalie puisque l'horizon social est étroitement borné et ne s'étend pas au-delà du clan ou de la tribu, d'où la crainte répulsive à l'égard de l'Etat.

Il n'existe aucun moyen de coercition, sauf l'opinion publique. En effet ces régions se caractérisent par une grande interdépendance écologique et économique combinée avec des institutions politiques très faibles et inadéquates pour le maintien de l'ordre requis pour la vie économique. La force publique était quasiment inexistante dans une telle société, car le maintien d'une telle force supposait les contributions des membres de la tribu, donc les impôts. Or ceux-ci étaient absolument inconnus par les tribus marocaines de ces régions. Par ailleurs les antagonismes de classes n'étaient pas assez développés pour nécessiter une force armée ; celle-ci coïncidait avec la population qui s'organisait elle-même en force armée.

La nécessité de défendre par les armes le droit à l'occupation d'un territoire ou à sa conservation exige du groupe tribal l'obligation d'assurer sa propre défense. La tribu forme dans ces conditions une unité politique autonome qui ne pourrait admettre d'autres institutions, étrangères aux siennes et ne correspondant pas à son niveau matériel.

Nous voyons à quel point les différences sont importantes entre les deux types d'institutions, les institutions des communautés tribales caractérisées par une grande démocratie correspondant à leur niveau de «développement» et les institutions makhzénienne hiérarchisées et oppressives. L'affrontement perpétuel entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux des régions de «dissidence» traduit en fait l'opposition des structures économiques primitives des «démocraties militaires» incapables de fournir un surplus croissant et les besoins du pouvoir central de s'accaparer d'un surplus qu'il est dans l'incapacité d'obtenir.

Le rejet des institutions makhzénienne par les tribus des régions de «dissidence» n'est en fait que le refus d'une superstructure inadaptée aux possibilités et au niveau économique et social du pays. C'est pourquoi le prélèvement du surplus ne peut être accepté par ces populations pour qui le makhzen demeure un organe étranger et pour qui cette ponction du surplus n'est nullement justifiée puisqu'elle est nécessaire à un ordre social et naturel qui n'est pas le leur. Même la possibilité de leur extorquer ce surplus en se servant de l'instance politico-idéologique sous la forme religieuse pour les aliéner et justifier cette ponction n'est pas possible, car «le mysticisme populaire, confirme Laroui, qui domine ces régions démocratise la foi et la nourrit d'un vif patriotisme de territoire.

Par conséquent les formes de réciprocité économiques et les formes idéologiques qui leur correspondent (dans la région es-siba) ne pouvaient intégrer les servitudes économiques qui servaient au fonctionnement de l'Etat makhzénien.

b- Au niveau de l'instance idéologique

En l'absence de justification économique permettant au Makhzen de prétendre au surplus, on pourrait penser à la possibilité d'agir par le truchement de l'instance idéologique sous sa forme religieuse, pour légitimer le prélèvement de ce surplus.

Or dans ce domaine nous constatons que si le Makhzen exerce un certain hégémonisme idéologique sur ces régions, dans l'ensemble, son action se trouve freinée par les confréries religieuses qui y sont implantées.

L'hégémonisme idéologique du pouvoir s'exerce de plusieurs manières, entre autres par

- le chérifisme qui assure au sultan une légitimité due à son origine en tant que descendant du prophète et qui lui assure une ascendance incontestable dans les régions berbères.

- la beiya, contrat d'investiture du sultan par lequel les populations de Siba reconnaissent au sultan la capacité de représenter, sur le plan religieux, politique, national et territorial, l'ensemble

- la beiya, contrat d'investiture du sultan par lequel les populations de Siba reconnaissent au sultan la capacité de représenter, sur le plan religieux, politique, national et territorial, l'ensemble de la communauté. Cette reconnaissance du sultan s'exprime notamment par :

- la prière du vendredi, faite au nom du sultan. C'est une reconnaissance de la légitimité religieuse et par conséquent idéologique du Makhzen. C'est pourquoi certains auteurs qui ont décrit l'organisation politique du Maroc de l'époque, ont présenté le sultan comme un pontife : le titre de commandeur des croyants renforce cette réputation.

- la proclamation du «jihad» (guerre sainte). Seul le sultan est habilité à engager l'ensemble de la communauté en proclamant le «jihad», puisqu'il est le seul dépositaire de la légitimité nationale et le garant de l'intégrité territoriale.

Ces manifestations d'hégémonie sont les plus évidentes mais dans l'ensemble l'action idéologique se trouve freinée et contenue par le rôle d'autres institutions plus adaptées aux conditions sociales et culturelles de ce milieu.

Une incompatibilité certaine existe entre les normes du pouvoir et celles du «bled Siba»

A l'opposé des régions soumises au Makhzen où les nécessités politiques du pouvoir central et de la classe dominante ont abouti à une religiosité fondée sur la foi abstraite, les régions de Siba restent le lieu des mythes adaptant l'Islam aux réalités économiques, sociales et culturelles de la société. Certes ces régions ont inspiré parfois les formes doctrinales abstraites (la profession de foi la plus intellectuelle, celle des Almohades est venue de la montagne). Mais ce sont les villes en tant que siège de l'autorité politique qui déterminent les formes doctrinales et qui cherchent à les imposer aux campagnes.

Nous retrouvons partout ce processus formulé ainsi par Labica «à l'orthodoxie citadine importée par les conquérants Arabes, le Maroc opposera les hérésies Kharéjites des Bergowatta». Ainsi à côté (région du Makhzen) d'un Islam orthodoxe, pieux sans ostentation, plus contemplatif que mystique, appuyée sur la lecture du Coran et les commentaires des érudits, et qui, pour Gellner «établit entre l'individu et Dieu un lien naturel et direct». Comme on le rencontre en milieu urbain, se trouve, dans les couches rurales, un Islam plus mystique et moins puritain à la fois.

Cette dualité de forme est exprimée dans l'opposition que fait J. Berque en ces termes: «l'institution coranique que guette le pharisaïsme et le messianisme réformateur que guette l'imposture se transigent sur le plan politique en toute logique».

C'est d'une part un Islam simple correspondant à une société égalitaire et primitive où le fonctionnement des rapports de production n'exige pas le développement d'institutions et de couches sociales nouvelles, chargées d'élaborer et d'administrer les normes idéologiques à la classe exploitée. L'Islam des Oulama n'est pas valable ou utilisable selon sa forme urbaine. «Les lignages d'hommes saints sont une alternative aux Oulama, rappelle Gellner, alternative qui, en même temps, dans l'économie spirituelle plus large de l'Islam est parasitaire. Ils fournissent une alternative et de ce fait, ils servent et représentent des valeurs autres de celle des Ulama»

Par conséquent les formes de réciprocité économiques et les formes idéologiques qui leur correspondent (dans les régions de Siba) ne peuvent intégrer les servitudes économiques qui servent au fonctionnement de l'Etat makhzenien.

Ce qu'il faut retenir en guise de conclusion à cette section, c'est l'incapacité du mode de production féodal, au Maroc, à s'imposer au mode de production des régions «Siba».

La supériorité du premier sur le second est manifeste et se traduit par un décalage dans le niveau de développement des forces productives et par une exploitation qui se réalise à travers l'échange au profit du premier. Cependant cette supériorité n'aboutit pas à la domination

politique. Ceci est dû en grande partie au fait que le mode de production féodal (qui domine les régions makhzen) n'a pas les capacités productives suffisantes pour assurer sa domination. La seule instance qui soit en mesure de lui permettre d'exercer un hégémonisme est l'idéologie. Or même dans ce domaine, comme nous l'avons vu, l'action du pouvoir se trouve freinée par celle des zaouia (confréries).

Conclusion

Au fur et à mesure de l'étude, nous avons pu mettre en relief les différents éléments qui constituent la F.E.S. marocaine leurs particularités, leurs contradictions, leurs mécanismes de fonctionnement et surtout leur procès de production et de reproduction sociales.

Cette partie nous éclaire sur les composantes fondamentales de la F.E.S. marocaine précapitaliste. A présent nous pouvons confirmer l'hypothèse avancée dans l'introduction de ce travail selon laquelle le Maroc de l'époque étudiée est constitué par deux modes de production : L'un fonctionnant dans un cadre géographique et social réduit (plaines et vallées surtout), maintenu et stabilisé à ce niveau par la faiblesse de la base matérielle agricole et par conséquent du surproduit fourni par l'agriculture.

L'autre divisé en communauté humaines réduites divisées elles-mêmes en fraction plus ou moins étendues et constitué d'unités géographiques (taqbilt) au territoire plus ou moins délimité où prédominent des rapports relativement égalitaires.

Nous avons précédemment employé l'expression «opposition des deux modes de production dominants ou essentiels». Cette formulation doit être précisée et nuancée car elle est aussi schématique.

Ceci nous amène à la question que nous avons posée: les deux modes de production s'opposent certes, mais ils entretiennent des relations plus complexes au cours du processus que nous venons de décrire. La formule développée par P. P. Rey, celle de «l'articulation» de deux modes de production nous paraît rendre compte de la réalité. «l'articulation», cela signifie qu'il n'y a pas seulement deux ensembles qui s'affrontent, mais qu'il y a aussi interpénétration et que des éléments de ces ensembles entretiennent entre eux des relations directes. Néanmoins il ne saurait être question de la domination d'un mode de production qui imposerait ses lois et ses normes à l'ensemble de la F.E.S. marocaine. Certes le mode de production féodal que représente au niveau de la superstructure le Makhzen, maintient le mode de «production communautaire» dans une relative dépendance économique (besoins de denrées alimentaires et de céréales) et l'instance idéologique exerce aussi sur celui-ci un certain hégémonisme, mais cela ne suffit pas pour parler de mode de production dominant car l'influence du premier n'altère aucune composante du second.

En étroite liaison avec cette première conclusion il faut rappeler, brièvement, que ce procès de féodalisation que nous avons évoqué possède également un caractère relativement lent et incomplet, présentant parfois des aspects contradictoires. Le processus est, certes, engagé, mais de manière limitée et inégale. En fait J. Berque montre très précisément que l'extension de la seigneurie se limite à quelques grandes régions, particulièrement les plaines du Nord-Ouest du Maroc. Par la suite J. Le Coz (pour le Rharb), P. Pascon (pour le Haouz de Marrakech), Montagne (pour le Haut-Atlas) ont noté le même processus.

Pour expliquer cette situation, G. Lazarev fait remarquer que «différentes causes, que nous ne pouvons identifier que dans leurs grandes lignes, empêchèrent la consolidation et la permanence des tentatives seigneuriales, réduisant ces tentatives à ce que nous appelons les «émergences seigneuriales».

Le caractère imparfait et inachevé de ce féodalisme se révèle dans la précarité de l'appropriation. J. Berque note les difficultés des «seigneurs» à étendre leurs seigneuries et à s'engager dans la constitution de grands domaines. C'est dans le même sens que se situe la récente intervention de G. Lazarev au colloque de Vincennes.

Nous ne pouvons cependant souscrire à l'analyse en termes de seigneurie terrienne qu'il utilise pour identifier le mode de production au Maroc. Nous estimons en ce qui nous concerne que la seigneurie n'est qu'un stade du féodalisme qui évolue selon un procès particulier. Vouloir faire d'un stade du féodalisme un mode de production en soi, c'est confondre une étape dans l'évolution d'un mode de production avec ce mode de production lui-même. La seigneurie, comme l'a montré M. Bloch, correspond à une étape du féodalisme; elle ne représente pas un type de rapports sociaux différents de celui-ci.

En définitive nous sommes en présence d'un procès de féodalisation qui tient à une certaine place dans la F.E.S. marocaine, et qui, pourtant, semble être bloqué dans son élargissement et son développement par le Makhzen.

REPRODUCTION DE LA
FORMATION ECONOMIQUE ET
SOCIALE MAROCAINE

Les facteurs de blocage de l'agriculture

L'étude des facteurs qui bloquent l'évolution de la F.E.S. et qui l'empêchent de progresser occupera cette troisième et dernière partie. Elle consistera d'abord à étudier les facteurs de blocage de l'agriculture, à travers l'analyse de la génération et de l'utilisation du surplus agricole, puis à situer la place de l'organisation urbaine dans la F.E.S., son incidence sur l'évolution de la société. L'impacte du milieu social et culturel sur les forces productives et les phénomènes de blocage dans la sphère de circulation retiendront, pour finir, notre attention.

Dans son analyse de la paysannerie marocaine J. Coulou porte cette appréciation d'ensemble: «Sur le territoire du Maroc, le peuple paysan est un peuple égaré. Il s'est égaré il y a probablement dix siècles, c'est-à-dire à l'époque de l'arrivée des grands nomades berbères».

Cette appréciation comporte un côté historique qui demande à être vérifié; néanmoins dans l'ensemble elle est confirmée par la grande majorité des historiens qui ont étudié le Maroc.

La plupart des auteurs que nous avons consultés précisent en effet que l'agriculture marocaine a vécu une crise permanente depuis des siècles.

Pendant la période que nous étudions ici, la productivité agricole est restée extrêmement faible, les terres se dégradent et la misère envahit les campagnes. Le système agricole, dans l'ensemble, s'est révélé inapte à engendrer un surplus croissant.

Cette inaptitude se traduit dans les faits par un niveau extrêmement bas des forces productives maintenant la production a un niveau très faible.

Comme par ailleurs ni la propriété privée dont l'étendue est très limitée, ni l'échange dont l'horizon ne s'étend pas au delà du marché local, ne permettent le développement d'un marché interne, l'organisation de la production est restée intacte. Dans la plupart des régions le système organisationnel fonctionne comme un ensemble de petites communautés entre lesquelles il n'existe presque pas de lien économique en dehors du souk, car chacune d'elles essaye de se suffire à elle-même : les possibilités d'échange sont limitées au souk (marché hebdomadaire) et se portent sur l'échange des produits.

L'explication d'une telle situation doit, à notre avis, empreinte l'itinéraire suivant:

- l'analyse des entraves à la génération d'un surplus croissant.
- l'analyse de l'utilisation de ce surplus.

En effet la génération du surplus constitue un critère fondamental de l'efficacité globale d'une agriculture et c'est de son utilisation que dépend en partie l'évolution même de celle-ci.

A - L'inaptitude de l'agriculture marocaine à fournir un surplus croissant

L'orientation générale et le fil conducteur de la présente section consistent à montrer comment les structures sociales bloquent le développement des forces productives. Il s'agit en l'occurrence d'expliquer l'impact des rapports sociaux sur ces dernières et d'analyser les causes profondes de ce blocage.

Pour être bien menée, cette analyse, présuppose une présentation du cadre historique étant donné le rôle déterminant de l'histoire dans ce domaine.

a - Les répercussions de quelques faits historiques sur l'agriculture marocaine.

La nécessité de procéder à un bref détour historique s'impose en raison des conséquences déterminantes des événements politiques sur les structures agraires.

Les obstacles a la formation et a l'extension d'une agriculture enracinée

Ce qu'il convient de noter d'abord dans cet aperçu, c'est l'évolution assez paradoxale qu'a connue le Maroc.

En effet si les potentialités agricoles paraissent propices à l'avènement d'une activité agricole florissante, dans la réalité, que trouve-t-on ?

Dans l'ensemble, on observe une anomalie par rapport aux possibilités agricoles du pays : un peuplement rural «irrationnel», les laboureurs concentrés sur un nombre réduit des terres, les meilleures terres abandonnées aux troupeaux errants ; un déséquilibre qui persistera entre une agriculture condamnée aux pratiques périmées et un élevage triomphant mais pauvre.

Cette caractéristique du Maroc de l'époque s'explique en grande partie par l'héritage historique d'une part, par les structures sociales, la cohésion des groupes et les rapports fonciers entre le pouvoir central et le territoire qu'il administre, d'autre part.

A cela s'ajoute notamment les difficultés de maintien de la propriété foncière dans les régions souvent soumises à la mouvance de l'économie pastorale et à l'instabilité des populations des plaines dont un grand nombre ne se fixa sur les territoires actuels qu'avec le protectorat (1912),

Le tableau qu'Y. Lacoste (d'après Ibn Khaldoun), nous donne du Moyen-Age maghrébin, met en relief les freins qui ont empêché la formation de domaines personnels et qui n'ont pas permis le développement d'une agriculture prospère.

Ces freins jouèrent avec d'autant plus de sûreté que la minorité qui détenait le pouvoir fondait sa puissance autrement que sur l'appropriation des moyens de production: l'importance des revenus fiscaux qui provenaient de l'exploitation des campagnes au moyen de force militaire, ne rendaient pas nécessaire cette appropriation.

C'est ce qui explique cette spécificité du Maghreb médiéval où s'opposaient l'organisation urbaine «l'Umran Hadari» où se concentraient la richesse et le pouvoir, et la campagne (le bled ou encore «l'Umran Badawi») où vivaient une paysannerie pauvre mais d'où émergeaient de façon cyclique de nouvelles forces capables de renouveler le pouvoir.

Ce système n'offrait pas de place à l'apparition de seigneuries locales structurées, ni à la consolidation de domaines terriens personnels alors étroitement limités aux périphéries urbaines.

L'instabilité et l'absence de fixité d'une grande partie de la population.

L'autre élément historique qui a largement déterminé l'évolution des structures agraires depuis fort longtemps mais qui s'est accentué depuis le XVI^e siècle c'est l'instabilité des populations sur une grande partie du territoire particulièrement dans les plaines. L'état de semi-anarchie et de perpétuels affrontements entre différents groupements créent un climat d'insécurité et de précarité intérieures contraires à l'installation des paysans cultivateurs.

Dans ce contexte l'agriculture marocaine s'ordonne sur ce que J. Berque appelle la primauté du facteur social et humain. «Il semble bien que ce qui ait caractérisé l'histoire de la Berberie, par contraste avec celle de l'Occident, ce soit cette primauté du facteur social ou humain sans lien impérieux avec la terre, que nous notions déjà à propos de tout petits faits sociaux ou agraires du Rharb».

Cette domination de l'histoire du Maroc exclut pratiquement toute stabilité et toute fixité de la population sur une grande partie du territoire et la contraint à un déplacement quasi-permanent. D'où ce flottement de la notion de propriété foncière au Maroc et avec elle l'extension du pastoralisme sur une grande partie du pays

les conséquences sur les structures agraires

Ce processus aura divers résultats:

Tout d'abord il maintiendra la technique à un niveau très bas. Sur ce plan, l'économie pastorale nomade a joué un rôle de freinage, de stagnation et de conservatisme que la culture sur labour.

C'est ainsi qu'à la différence de cette dernière technique dont un aspect typique est le perfectionnement systématique des instruments aratoires et de systèmes de culture, l'économie pastorale nomade était caractérisée par des techniques, des procédés d'exploitation relativement stables et élémentaires.

Cette caractéristique procède de l'essence même de l'élevage extensif des nomades qui était détaché de l'activité agricole. Le pasteur a tendance à déborder de son domaine et à empiéter sur les domaines environnants, à croire qu'avancer résout le problème de l'herbe.

- D'autre part il précipitera la dégradation de l'agriculture et ceci de deux manières :

- D'une manière directe: par le type même d'exploitation que nous qualifierons d'exploitation «minièrè» puisqu'elle consiste à disposer des

ressources existantes jusqu'à leur épuisement, puis à se déplacer ailleurs et répéter la même opération. Cette façon de procéder va accélérer l'érosion et la destruction du sol. De 1727 à 1822 le Maroc a perdu quatre millions de terres qui se sont érodées et dont le limon fut emporté à la mer par le ravinement.

- L'autre conséquence c'est la pénétration intérieure de l'agriculture par le nomadisme, et la généralisation du pastoralisme aux plaines atlantiques. Le résultat fut le recul de la culture devant les troupeaux et le maintien d'une très grande partie du territoire en friche.

Peut-on déduire de ce phénomène que les comportements économiques des pasteurs ont été déterminants dans la dégradation de l'agriculture et du sol marocain? Une réponse à cette question ne peut pas être apportée de manière globale et tranchée.

Cependant il faut noter un élément important qui peut nous permettre d'apporter une appréciation plus correcte de la situation. Le pastoralisme qui fut au départ une adaptation aux conditions climatiques, est devenu lui-même le résultat d'une évolution politique. Bien des peuples qui étaient à l'origine des pasteurs ont créé des traditions agricoles lorsque la stabilité politique leur a en a donné l'occasion. Ce que nous voulons dire ici, c'est que le nomadisme et le pastoralisme peuvent évoluer vers la paysannerie enracinée si les conditions s'y prêtent. Si au contraire ces populations sont restées toujours au stade de pasteurs même dans les zones faites pour l'agriculture, c'est que d'autres éléments sont intervenus notamment les événements d'ordre politique et historique.

Pour toutes ces raisons que nous venons d'analyser et dont nous avons tenté de situer l'importance respective, l'agriculture n'a pas connu de développement.

Mais comme nous avons déjà eu l'occasion de le signaler c'est surtout au niveau des rapports sociaux que la question se clarifie davantage.

b - Le rôle du mode d'appropriation dans le blocage de l'agriculture

Les conséquences des facteurs historiques étant ainsi brossées à grands traits, nous allons voir comment et par quel processus les rapports sociaux ont bloqué le développement des forces productives agricoles.

A ce propos deux facteurs doivent retenir l'attention: l'influence de la structure foncière sur la génération d'un surplus croissant et les conditions de vie des producteurs.

L'influence de la structure foncière

Etant donné la diversité de la structure foncière et l'hétérogénéité du

procès d'appropriation de la terre, nous allons procéder à l'examen de l'influence de chaque type d'appropriation sur la production et la productivité agricoles.

Sur les terres communautaires chaque membre de la communauté en âge de travailler se voit attribuer une parcelle de terre qu'il cultive librement. Il jouit d'une relative autonomie budgétaire s'il est marié. Il dispose de sa production propre et il est libre de son emploi. Mais cette autonomie n'est que relative: en effet en période de disette par exemple, l'intérêt de l'individu doit s'effacer au profit de celui du groupe. Sa production doit compléter celle du chef de famille pour la nourriture de l'ensemble des éléments qui la composent. Cette autonomie est relative également par un autre aspect: l'obligation qui est faite à l'individu de participer au travail collectif.

Le partage des terres et leur distribution sauvegardent le principe essentiel de la solidarité du groupe, mais il n'apporte rien par contre à la mise en valeur agricole des terres et contribue puissamment à leur dégradation dans de nombreux cas. Il interdit en effet à l'attributaire passager d'investir en aménagements fonciers ou en enrichissement des sols. Ce qui aboutit, à plus ou moins long terme, à l'appauvrissement des terres et à leur érosion. C'est ainsi que de grands espaces agricoles sont rayés du domaine de l'agriculture et relégués au rang de steppe à troupeaux errants; chose qui à son tour ramène encore l'instabilité des populations et renforce le caractère de précarité de la vie paysanne.

Dans les régions montagneuses la forme même de la propriété qu'engendre le partage égalitaire des terres, entrave le développement économique. Le fait que la propriété se morcelle et s'individualise à l'extrême, condamne l'agriculture à la sclérose. Cette forme de propriété exclut de par sa nature même le développement des forces productives et implique qu'une partie considérable du produit agricole entre directement dans la consommation du producteur.

Cette limite que nous observons dans le développement, n'est que la conséquence de l'emprise du groupe sur l'individu. Dans ce système caractérisé en grande partie par l'autarcie, la motivation économique n'agit pas continuellement.

Le fait même que l'activité agricole soit dominée par la famille écarte toute initiative individuelle pouvant menacer le milieu environnant. Les terres appartiennent à la famille ou au groupe élargi.

En conséquence il est difficile de voir émerger des éléments entreprenants, décidés à rompre avec les traditions et prêts à élargir leur système de culture à d'autres fins que celles de la subsistance.

Sur les terres melk (propriété privée), la pratique du métayage était

très répandue. Ce mode de faire-valoir a occupé une place importante dans l'agriculture marocaine de l'époque.

Ce qui nous intéresse ici c'est d'examiner les conséquences de ce type de rapport sur la production et la productivité du fellah (khemmas).

Commençons par noter qu'entre le maître et le métayer il n'y a aucune communauté d'intérêts, rien qui puisse atténuer la rigueur de ces rapports sociaux antagonistes. Dans beaucoup de cas aucun contact humain. Le grand propriétaire (caïd, pacha ou cheikh), ignore les fellahs. Pour lui ces derniers sont des «simples vaches à traire», selon l'image de Michaux - Bellaire, qui doivent assurer le plus largement possible sa vie somptuaire.

Au voisinage des agglomérations le propriétaire se trouve plus favorisé encore grâce à l'abondance de la main d'œuvre. La technologie étant simple et la main d'œuvre abondante, il n'a pas besoin de rationaliser la production de son exploitation pour alimenter le marché des villes. Il est plus simple pour lui de louer sa terre à des tenanciers, en laissant le soin à la concurrence foncière de gonfler son revenu sans aucun effort.

C'est ainsi que le surplus réalisé dans le domaine n'y retourne pas sous forme de mise en valeur ou d'améliorations foncières, il circule à sens unique et le propriétaire est toujours tenté de pressurer les paysans.

Au point de vue économique, ce système est profondément archaïque; on a l'impression qu'il est conçu de telle sorte qu'il ne puisse se dégager de cet archaïsme. Sa logique intérieure mène à la stagnation. Le grand propriétaire se désintéresse de la marche de son domaine et toute réforme qui se traduirait par une diminution immédiate des revenus est rejetée au profit de la petite rente traditionnelle. Il ne peut avoir comme conséquence qu'un niveau de production extrêmement bas. Non seulement la productivité du travail demeure très faible, ce qui est dû à la fois aux méthodes utilisées et à l'absence d'incitation au travail, mais le rendement de la terre reste aussi très faible puisque le système de mise en valeur des terres aboutit à l'épuisement des sols. Le système primitif de rotation des cultures, l'absence de plantes à racines et de luzernes sur la plus grande partie du territoire par exemple, ne laisse aucun moyen de reconstitution des sols après les récoltes. Il n'y a que peu ou pas d'incitations à l'amélioration du sol, puisque toute amélioration de celui-ci n'est que prétexte à exaction et que le grand propriétaire qui n'est qu'un parasite, décourage les initiatives et tarit à leur source toutes les énergies en retirant au paysan une part exorbitante des fruits de son travail.

Ce système exclut toute possibilité de rationalisation et sous-entend le maintien de la stagnation technique, le découragement du producteur et sa servitude.

Sur les terres domaniales, la génération du surplus doit être appréciée suivant deux catégories de propriété : les terres Guich et les terres Habous

En ce qui concerne les terres Guich, un code foncier fort précis empêche l'introduction des étrangers dans le groupe, ainsi que la désagrégation totale des structures communautaires. Il stipule que le droit à la terre est réservé aux hommes, que l'absence ou la mort d'un membre du groupe fait retomber la parcelle dans le patrimoine commun, que tout travail de plantation et de construction pouvant entraîner un risque de «melkisation», (appropriation privée) est interdit, que les bénéficiaires d'un lot de terre quelconque n'y ont droit qu'en contre partie des fonctions qu'ils assument dans l'intérêt du groupe.

Cette donnée de l'agriculture marocaine retarde la décomposition de la paysannerie, décourage les tentatives d'amélioration de la productivité et privilégie la tendance traditionnelle et routinière de cette agriculture.

Le contrôle exercé par la communauté et le souci de maintenir une égalité entre ses membres pousse les représentants (de la jmâa) à se montrer hostiles à tout changement ou amélioration qui risquerait de se traduire dans les faits par une inégalité importante entre les membres du groupe. La liberté de manœuvre laissée à l'individu (paysan) est extrêmement limitée. Celui-ci ne peut pas disposer de sa parcelle comme il l'entend. Toute amélioration devrait être soumise à l'approbation de la Jmâa, qui manifeste souvent une grande réticence pour tout ce qui est nouveauté et donne la préférence au maintien de la coutume et de la routine.

La masse importante des **terres «Habous»** apparaît par ailleurs, comme une cause d'appauvrissement et une entrave à l'amélioration du niveau de production agricole.

La location, en effet, ne peut être faite que pour une durée maximum de trois ans. Ce caractère ne favorise nullement une augmentation de la production par l'amélioration des méthodes de culture. Il incite les bénéficiaires à exploiter la terre de manière anarchique et «irrationnelle» aboutissant à son épuisement et à sa dégradation. C'est pourquoi une très grande partie des terres habous est cultivée avec négligence ne fournissant qu'une infime partie de la production dont elle serait capable.

La question des Habous publics confiés à des nadirs donne lieu à des détournements, des dissimulations de recettes, à des abus et des excès, rendant impossible l'augmentation de la production. Toute augmentation de celle-ci rendaient les Nadirs de plus en plus exigeants neutralisant ainsi tous les efforts du paysan en vue d'accroître son surplus

Les pratiques de location perpétuelle des terres restées longtemps improductives relèvent du **droit de Menfaâ** - droit de jouissance perpétuelle, cessible qui donne lieu à une spéculation effrénée sur la location de terres, aboutissant ainsi à la ruine du paysan. Il y a une grande disproportion entre le loyer perçu par le «Nadir» et la valeur des terres, au grand profit du spéculateur qui vit d'une rente bénéficiaire de la terre, la loue au second à un prix plus fort et le second à son tour au troisième etc ... jusqu'au paysan.

De cette manière le mode d'appropriation et le type de propriété auquel il donne lieu découragent le fellah et stérilisent tout effort destiné à accroître la production. Si nous ajoutons à cette situation l'analyse des conditions de vie et de travail du fellah, nous aurons étudié l'essentiel des obstacles qui interdisent l'augmentation du surplus agricole.

Les conditions de vie et d'existence des Fellahs et leurs implications sur la production

Muni d'un équipement technique rudimentaire sous un climat capricieux, avec une agriculture extrêmement sensible aux phénomènes naturels, le fellah se trouve mal armé devant la nature et travaille pour une grande part de son temps en manœuvre. L'indigence technique limite étroitement la capacité individuelle de production.

Mais il n'y a pas que cet élément qui influe sur la productivité du fellah, l'ensemble des conditions dans lesquelles il vit exerce un impact déterminant sur sa productivité.

Les paysans au Maroc de l'époque, étaient souvent assaillis de difficultés. Les adultes productifs étaient menacés par les accidents et les maladies, entraînant une incapacité physique à travailler ou les condamnant à mourir jeunes. Quant au travail des femmes il est temporairement et assez fréquemment interrompu par les grossesses surtout dans une économie où la procréation est considérée comme le rôle fondamental de la femme.

L'état de semi-anarchie dans laquelle se débattait le pays n'était pas de nature à stimuler la production du fellah. L'insécurité, les conflits perpétuels, les exactions des autorités faisaient craindre d'être dépouillé une fois la récolte terminée. On préférait n'ensemencer que le strict nécessaire. Toutes les étendues fertiles n'étaient pas exploitées. Non seulement le fellah ne pouvait pas, mais ne tenait pas à occuper les très grandes exploitations car la somme des charges qui pesaient sur elle, était si forte que finalement elle n'assurait à son possesseur, le plus souvent, ni un niveau de vie supérieur, ni à plus forte raison le moyen de faire fortune.

Les conditions économiques générales n'incitaient pas le fellah à élargir ses critères de choix des terres labourables pour admettre une grande quantité de celui-ci. Tant par les besoins qu'il créait que par la rationalité qu'il imposait (satisfaction des besoins immédiats), le cadre économique secrétait une organisation de petites unités stables. «Le système, dit J. Berque, apparaît violemment anti-économique. Le Khammès et le patron semblent investis d'une fonction sociale: durer»

Cette organisation était faite pour se reproduire de période en période sans autre perspective que celle de se perpétuer telle qu'elle était.

Le caractère de la paysannerie elle-même conservait cet état de choses. Son ignorance des techniques plus perfectionnée était liée à son système d'éducation. La transmission des connaissances est essentiellement orale; elles sont empiriques et fondées sur la routine: «c'est selon la définition de J. Couleau la connaissance différée d'observations non consignées dans les livres, mais stockées dans la mémoire des personnes âgées».

Dans ce système les fins et les moyens s'acquièrent et se transmettent par la tradition ou la coutume. Il n'y a pas de rationalité économique au sens d'efficacité. D'une part, parce que l'activité économique ne reposait pas sur le calcul et le raisonnement mais sur la coutume, d'autre part parce que les fins n'étaient pas reliées entre elles.

Cette structure embrouillée des fins et des moyens était établie par la tradition et devenait l'objet d'une activité économique coutumière. Le fellah marocain agissait dans le cadre d'une stricte efficacité vérifiée, attestée par des siècles d'expériences. Pour lui il n'y avait pas de salut en dehors des sentiers battus. «C'est ce strict cercle d'efficacité décrit par Paul Pascon à l'intérieur duquel se meuvent le geste indispensable du semeur - laboureur, les mêmes adaptations localement inventées qui constitue ce que nous découvrirons être un système agricole : le système traditionnel du Maroc».

Toutes ces raisons montrent que l'activité du fellah n'avait pas pu s'affranchir du milieu naturel.

La structure foncière et le type de rapports qui la caractérisent avaient constitué des entraves au progrès dans le domaine de l'agriculture.

B - L'utilisation du surplus

Le mode d'utilisation du surplus est largement tributaire des rapports sociaux. Aussi l'analyse doit-elle tenir compte des acteurs en présence, les classes sociales et l'état, des rapports qu'elles entretiennent et de la nature du pouvoir qui domine, pour donner une idée sur la manière d'utiliser le surplus des producteurs.

a - l'utilisation du surplus par les classes sociales

Dans une société de classes, comme le Maroc de l'époque, l'utilisation du surplus doit être envisagée selon une ligne de démarcation précise entre ceux qui produisent ce surplus et ceux qui en disposent sans travailler.

l'utilisation du surplus par les producteurs

Nous avons noté comment l'effort du fellah marocain se trouve sérieusement diminué par des conditions écologiques aléatoires et un environnement naturel hostile

En effet, les caprices du climat annihilent souvent l'énorme effort fourni par le paysan marocain (particulièrement dans les régions montagneuses, sahariennes et pré-sahariennes), et effacent par leurs effets les traces de l'action de l'homme sur le sol en n'en retenant que les aspects destructeurs. Cette situation semble être celle d'une paysannerie mal pourvue d'outils efficaces et pour cela incapable de dompter les phénomènes naturels.

D'un autre côté nous avons également stigmatisé l'exploitation à laquelle la paysannerie était soumise et qui se concrétisait dans plusieurs prélèvements et charges auxquels elle ne pouvait échapper.

Il en résultait l'incapacité de l'unité d'exploitation paysanne à engendrer un surplus croissant et le nivellement par le bas.

Ce qui caractérisait l'exploitation paysanne, étant donné les importantes variations du rendement du travail d'une année sur l'autre ne pouvait être qu'une **alternance de surplus et de déficits**. En cas d'excédent, tout poussait le paysan à en consommer une partie et à stocker le reste pour les années de pénurie. En cas de déficit, le fellah utilisait ce qu'il avait stocké dans les années d'abondance.

Les années de récolte abondante le paysan devait réserver une quantité appréciable de sa production pour s'acquitter de ses redevances au profit du makhzen et des féodaux.

Comme dans ces périodes d'abondance les prix du marché aussi bien urbain que rural s'abaissent il fallait sacrifier une grande part de la récolte pour réunir le montant de l'impôt et des différentes charges. Une partie était affectée à la reproduction (semailles, nourriture du bétail, etc ...)

Le reste allait presque tout à la consommation personnel du paysan et de sa famille (alimentant pour une faible part le marché).

Dans l'hypothèse de la mauvaise récolte ou de la sécheresse la situation était souvent critique pour le paysan puisque le féodalisme marocain ne contenait aucun correctif à cette situation du paysan.

Cela, à la différence du mode de production féodal en Europe, où le paysan pouvait rejeter les pertes sur le seigneur qui était contraint de l'aider de ses propres ressources à nourrir le bétail et subvenir à ses besoins (sans quoi ses terres seraient restées en friches). Le seigneur ne pouvait donc jouer au spectateur indifférent car le potentiel de production de la réserve se trouvait mis en jeu et la menace surgissait de la dégradation de ses biens.

Dans les régions où sévissait le féodalisme il n'y avait rien de semblable. Les crises ne trouvaient nul correctif dans l'assistance de l'Etat. Les paysans étaient obligés de faire face eux-mêmes à la situation. C'est pourquoi on trouvait très fréquemment au Maroc de l'époque, des «Matmoras» qui étaient destinés à permettre au paysan de se nourrir en période de pénurie. Mais en général ce système était très peu efficace, et surtout, d'une part ne suffisait pas à répondre aux besoins du paysan, d'autre part comportait trop de risques (pillage, et réquisition du makhzen).

Le travail nécessaire dans ce cadre servait uniquement à faire face aux besoins de consommation immédiate et au renouvellement des outils de travail. De cette utilisation rien ne concourait à augmenter la productivité du travail paysan. L'oppression fiscale stérilisait, par ailleurs, l'effort du fellah par les charges extrêmement lourdes et arbitraires qu'elle faisait peser sur lui.

La productivité dérisoire du fellah marocain explique la présence permanente de la disette et le recours constant à l'exploitation déprédatrice de la nature. Ce recours précipite la dégradation de la végétation dans un pays où sa reconstitution est à la fois difficile et très lente.

Ce qui a encore des conséquences plus graves sur le niveau de vie du paysan puisque la pénurie de subsistances s'accroît au point où dans beaucoup de cas les hommes voient dans les animaux domestiques des concurrents qui leur disputent la nourriture. C'est pourquoi, les fellahs ne font pas une place convenable à l'élevage des bêtes de trait, de sorte que la terre se trouve encore mal travaillée. Le cycle des carences se ferme ainsi sur lui-même.

De ce fait la seule préoccupation du fellah est de subsister. Ce n'est d'ailleurs qu'au prix de grandes privations et de nourritures de hasard que la résistance est possible.

Le **nivellement par le bas** est, de ce fait, la conséquence logique de la pauvreté dont disposent les hommes pour assurer leur subsistance et leur reproduction.

La masse de la population rurale des régions soumises au Makhzen était alors constituée par des petits fellahs, propriétaires ou usagers de très modestes exploitations et réduites à une vie très précaire.

Elle se trouve par ailleurs condamnée à supporter tout le poids de l'édifice social : régime de la propriété, régime de l'exploitation, régime des dettes ..

L'utilisation du surplus par la «Féodalité»

Le fait que cette «féodalité» pèse de tout son poids sur l'économie par le pouvoir qu'elle détient sur les populations rurales des régions soumises au Makhzen lui permet de soutirer à celles-ci une partie de leur travail et de disposer de leur surplus.

La part du surplus prélevée par la classe dominante est en grande partie d'origine agricole. Cela est dû au fait que dans une formation économique et sociale à dominante agricole comme le Maroc, les relations fondamentales se rattachent au problème de l'appropriation de la terre ou du surplus d'origine agricole. Comme par ailleurs la division du travail et des échanges, ne s'est pas développée, le surplus est fourni directement comme obligation personnelle et prend souvent la forme de livraison par le fellah d'une partie de sa récolte au féodal ou l'Etat.

Ce surplus prélevé a essentiellement comme fonction le maintien et la reproduction de la classe dominante. Sa destination est, dans ces conditions, la consommation et le maintien d'un certain «standing» de vie conforme au statut social de cette classe (habillement de luxe, demeures somptueuses etc).

L'optique de cette classe est propice à l'étalage de richesses, source de prestige. Tout accroissement de son «revenu» permet au «féodal» de s'entourer d'une clientèle de plus en plus nombreuse et d'acheter des charges et des fonctions dans l'Etat en corrompant l'entourage le plus proche du sultan : pour maintenir leurs fonctions et leurs privilèges, les féodaux sont obligés de faire des cadeaux au souverain (Hadia) à l'occasion de chaque fête. Cette «propension» à la consommation et au gaspillage est très poussée chez eux. Ce qui s'explique par l'impossibilité qui est la leur d'étendre au-delà de certaines régions leur expansion immobilière à cause de la persistance des terres collectives sur une grande partie du territoire et de l'étendue de la propriété domaniale. L'inexistence d'opportunités d'investissements productifs qui les amène à orienter une part importante du surproduit approprié vers des dépenses somptueuses non productives, compromettant ainsi les chances d'une accumulation qui aurait pu ébranler les structures archaïques et fonder des structures nouvelles.

Le comportement de Makhzen lui-même oriente aussi les fortunes accumulées vers des dépenses somptueuses et stériles. Outre la

confiscation qui était suffisamment fréquente pour faire de l'accumulation de la fortune un hasard, la non-transmissibilité de la propriété sur une grande partie du territoire, favorisa la dépense et le gaspillage qui furent le trait dominant de l'époque.

La conséquence d'une telle situation, c'est qu'elle empêche les féodaux d'accumuler trop de richesses et les incite à en gaspiller la presque totalité. Ce luxe et ce gaspillage ne sont certes pas le lot de la seule féodalité marocaine puisque le même phénomène se retrouve dans le féodalisme européen, chez les aristocrates et la noblesse.

Mais si en Europe le surplus économique fut voué au gaspillage des seigneurs et de leur entourage, la conséquence de ce comportement ne fut pas la même qu'au Maroc. En effet, dans le cas de l'Europe, le phénomène du gaspillage a joué un grand rôle dans son développement futur, puisque l'utilisation à des fins luxueuses du surplus a entraîné comme le décrit Marc Bloch, la ruine de la classe noble au profit de la bourgeoisie marchande. Ainsi la bourgeoisie marchande des villes se trouve être le principal bénéficiaire du mode d'utilisation surplus par l'Etat et par les seigneurs.

Ainsi se réalise le transfert des richesses des mains de l'aristocratie aux mains de la bourgeoisie ascendante qui, elle, augmente son taux d'accumulation.

Au Maroc en revanche, la bourgeoisie marchande adopte le même comportement que la féodalité de commandement à laquelle elle est apparentée.

Au lieu de réaliser à l'image de la bourgeoisie européenne, une accumulation de richesses productives, elle est aussi portée vers la recherche du luxe et du prestige. Le fait que les moyens de production ne pouvaient être appropriés limitait le développement de cette couche sociale. Les terres collectives, ainsi qu'une masse immobilière importante des terres (terre habous et terre makhzen), soustraites à toute circulation ne contribuant pas aux échanges, entravaient ainsi l'expansion de cette classe.

La richesse, dans ces conditions, n'a pas abouti à l'apparition d'un début de capitalisme étant donné qu'elle ne se présentait ni comme une accumulation du capital, ni comme une fonction du travailleur et que, par conséquent, son produit et ses subsistances ne portaient pas encore l'empreinte sociale qui devait les transformer. De par leur caractère oisif les fortunes n'avaient une capacité ni productive, ni reproductive; elles n'étaient pas des biens de production.

L'accumulation ne pouvait se faire par le truchement de ces fortunes parce qu'elles étaient constituées d'objets n'intervenant pas dans le processus de production. De sorte que ces fortunes permettaient

l'entretien et la reproduction simple des couches sociales privilégiées, mais limitaient l'extension du système économique, ou, en d'autres termes, des conditions de sa reproduction et de son élargissement.

b - Le processus d'utilisation du surplus agricole par l'Etat

Pourquoi les finances publiques du Maroc de l'époque ne furent-elles pas un instrument de mobilisation du surplus au profit de «l'accumulation primitive du capital» ? Force nous est, avant d'apporter un élément de réponse de rechercher brièvement comment s'effectue le prélèvement du surplus sur l'agriculture par l'Etat et comment ce surplus est utilisé.

Les impôts

L'impôt fut la ressource principale du pouvoir central puisque l'exploitation des couches productives, de la population avait surtout un caractère fiscal. Cependant, les ressources fiscales, comme instrument de mobilisation du surplus à des fins productives, n'ont jamais été une pratique du pouvoir central au Maroc précolonial. D'une part, le système fiscal n'arrive pas à drainer une grande partie du surplus produit dans les régions qui échappent à l'impôt; d'autre part, ce système entrave le développement de la production et par conséquent l'accroissement du surplus commercialisable en décourageant les producteurs par une fiscalité très lourde et surtout irrationnelle et arbitraire.

Une part importante du surplus échappe en effet à l'impôt en réduisant ainsi les possibilités financières de l'Etat.

La pratique des exemptions fiscales accordées à certaines catégories sociales (la caste des chorfa, des confréries religieuses ainsi que l'aristocratie makzénienne) en est la première raison. Viennent ensuite les exemptions accordées aux tribus guich en contre partie du service militaire et l'exemption des régions indépendantes ainsi que des tribus de pasteurs qui échappent à l'emprise du pouvoir central et qui ne paient aucun impôt à celui-ci, sans parler d'autres «tribus» plus ou moins indépendantes qui ne versent l'impôt qu'à la suite d'expéditions militaires (la harka).

De sorte que seules les régions soumises paient l'impôt, et, dans ces régions, seules les couches les plus pauvres supportent les charges fiscales. En effet, c'est sur les tribus Naïba que pèse l'essentiel de ces charges. Chez celles-ci, l'impôt prend la forme d'un prélèvement massif, d'une rente de produits. La quotité d'«En-Naïba» reste soumise au bon plaisir du gouverneur et «l'appellation tribu Naiba est équivalente dans le langage courant de .tribu taillable et corvéable à merci», ainsi que le reconnaissait Michaux-Bellaire.

Il n'y a donc aucune incitation à accroître la production.

Les méthodes d'imposition, quant à elles, n'ont jamais permis l'établissement de budgets nationaux importants. La fiscalité directe ou indirecte rapporte en effet plus aux intermédiaires qu'à l'Etat:

- l'établissement de toute une série d'impôts: la logique même du système obligeait l'Etat à multiplier les impôts; plus le rendement de l'impôt était faible plus le pouvoir central en créait d'autres afin de pressurer davantage la population dont le revenu dominait d'autant ne lui permettait plus de verser les sommes escomptées. Un véritable cercle vicieux finit par s'établir. Pour en sortir, le Makhzen eut recours à certains palliatifs qui ne faisaient qu'accentuer la misère des classes défavorisées et altérer davantage les sources du surplus. Parmi ces pratiques la vente de charges par l'Etat à des «féodaux» est la plus caractéristique. L'achour par exemple, devait être versé au fisc donc recueilli par un Amin (percepteur). Généralement ce qui arrivait c'est que les gouverneurs achetaient au sultan l'achour de leur province, moyennant une somme déterminée, et se payaient ensuite sur leurs administrés comme bon leur semblait. «Le caïd, selon G. Jeannot, cherche naturellement à rentrer dans les débours que lui a coûté l'achat de sa charge, ensuite à amasser des richesses. Aussi les caïdes oppriment-ils horriblement leurs administrés au lieu de se borner à la perception des impôts réguliers, ils fixent arbitrairement les impôts de chacun et écrasent littéralement le peuple.» Toute une gamme d'intermédiaires de tous ordres (caïds, pacha, chérif etc ...) retirent de bénéfices du mécanisme mis en place. Chacun prélevait l'impôt à son niveau et rétrocédait une somme fixe au niveau directement supérieur.

Une autre pratique accentuait encore ce caractère irrationnel, le H'dia au sultan. Les gouverneurs étaient obligés de payer au sultan l'H'dia des tribus qui relevaient de leur ressort, aussi bien des tribus soumises que des autres. De ce fait, les gouverneurs se trouvaient assez contraints d'imposer davantage les tribus soumises : «Il est juste, écrivait Michaux Bellaire, d'ajouter que les gouverneurs sont mis dans l'obligation de pressurer un peu plus les tribus soumises, par suite d'une particularité assez curieuse de l'organisation marocaine. La plupart des caïd ont en effet dans leur ressort des tribus dont ils ne sont que gouverneurs in partibus».

Les rentrées d'impôt sont assez fréquemment dépendantes d'expéditions militaires. Le refus de certaines tribus de payer l'impôt amène le pouvoir central à organiser des expéditions militaires afin d'obliger celles-ci à verser leur part. Ce qui donne lieu à deux conséquences: en plus de l'impôt «normal» qui consiste en prélèvement massif en nature, ces tribus (au cas où elles seraient vaincues) doivent payer la mouna, c'est-à-dire un impôt particulier qui consiste à nourrir les troupes (qui sont souvent importantes) et leurs animaux. Cela fait que ce type de prélèvement peut être facilement assimilé à une «razzia». Après le départ des troupes, les paysans de ces tribus se trouvent dans un état de dénuement tel que parfois ils n'ont même pas les grains de

semence pour la campagne de labour à venir. De plus, au niveau de l'Etat, cette pratique donne un caractère aléatoire et irrégulier aux ressources fiscales, ne permettant nullement une prévision à plus ou moins long terme, ni l'établissement d'un budget national par exemple car, à partir de cette «méthode», le financement d'un projet économique est pratiquement exclu.

Ce système fiscal favorise, par ailleurs, la corruption et la fraude et limite davantage les ressources de l'Etat. Il a pour effet principal d'enrichir plus vite les individus que ce dernier. A titre d'illustration Michaux Bellaire rapporte l'exemple suivant, observé dans la région du Khlot (Nord Ouest), (à l'occasion d'une perception d'impôt: «de percepteur El Amin) demandait au gouverneur de Mequinez des «Adouls» (notaires) qui devaient l'accompagner dans sa tournée de perception, afin de dresser les actes en établissant la régularité. Le gouverneur s'adressait à son tour au Qadi de la ville qui désignait les «douls» les plus offrants ; c'étaient des enchères serrées. Les «Adoul désignés cherchaient naturellement à réaliser le plus gros bénéfice possible, afin d'être en mesure de remplir leurs engagements vis à vis du Qadi de Mequinez et de conserver quelque chose pour eux; ils facilitaient donc toutes les fraudes. Je connais des agriculteurs ayant des exploitations assez importantes dont les noms ne figuraient même pas sur les listes d'impôts».

Ainsi, de façon générale, ce système n'assure pas à l'Etat des ressources suffisantes. De plus son irrationalité, l'absence de toute logique et de toute cohérence qui le caractérise font obstacle à toute tentative d'augmenter le surplus. En effet, en portant l'essentiel de son poids sur les producteurs (les fellahs pauvres) ce système perpétue la misère et ruine toute perspective de développement du surplus.

En résumé cette méthode de prélèvement se réduit à la pratique qui consiste selon l'image de Michaux Bellaire, « à assécher le lac pour attraper le poisson».

Les dépenses militaires

Là encore il convient de recourir à une comparaison avec l'Europe afin de voir comment le surplus économique a été affecté dans les deux cas (cas de l'Europe et cas du Maroc) et quelles en ont été les conséquences.

Il semble qu'en Europe, dès le début du Moyen-Age on constate que l'activité militaire s'est vu attribuer une part importante du surplus. Par la suite, au cours de l'évolution de l'Europe vers le capitalisme, l'utilisation de ce surplus à des fins militaristes a stimulé le développement des manufactures urbaines, notamment par les besoins en tissus, en acier, en construction navale et par les besoins alimentaires d'une armée importante. Ces besoins ont engendré une évolution et un changement

dans la méthode d'organisation et dans les techniques de production de ces biens. Le militarisme en tant que tel fut aussi un moyen de développement des échanges aussi bien entre villes et campagnes qu'internationaux.

Au Maroc, le pouvoir politique étant étroitement lié au succès des armes, la famille dynastique avait besoin d'une «armée» pouvant se réunir en cas de nécessité pour assurer le maintien de sa souveraineté, la consolider et même l'étendre. D'autre part ce pouvoir se trouvait toujours dans une situation de guerre ou de préparation d'expédition (la harka) contre les tribus, ce qui l'obligeait à se procurer une «armée» en cas de besoin. C'est pour cette raison que les souverains concédaient des terres domaniales aux «tribus» Guich à titre d'usufruit et à charge de service militaire.

Par ailleurs, le principe de la responsabilité collective, caractéristique de la solidarité patriarcale, garantissait aux tribus une police suffisamment efficace à l'échelle de chaque communauté (tribale ou villageoise). A cela s'ajoute le fait que la diffusion des activités pastorales s'accompagnait des habitudes et des aptitudes guerrières qui ont caractérisé une grande partie de la population rurale: «Le pasteur, écrit Y. Lacoste qu'il soit nomade ou se mi-nomade (éleveur et aussi cultivateur), est toujours doté d'une monture, ce qui lui confère compte tenu des techniques militaires de l'époque un rôle guerrier effectif ou potentiel».

De ce fait, l'armée marocaine est restée jusqu'au milieu du XIX^e siècle une armée qui rappelle celle de l'Europe du haut Moyen-Age où chaque seigneur, avec son escorte de vasseaux, venait prendre part à la lutte sous le commandement suprême du suzerain. Chaque gouverneur, caïd ou Cheikh, venait à la tête de sa tribu (tribu Guich ou Naïba) se battre aux côtés du sultan soit contre l'étranger, soit contre les tribus rebelles (les Harkas).

L'expérience du sultan alaouite Ismail (au XVII^e siècle) qui a voulu créer une armée puissante, régulière et indépendante de la société, fut exceptionnelle dans l'histoire du Maroc. D'ailleurs, la brièveté d'une telle expérience et son échec sont assez éloquents quant à l'incompatibilité de cette «formule» avec le niveau de développement des forces productives et quant à l'incapacité de celles-ci à secréter un surplus régulier et croissant. L'échec du sultan alaouite fut pour A. Laroui l'inadéquation de sa politique au niveau économique général du pays. Celui-ci ne pouvait plus soutenir un grand Etat centralisé qui d'ailleurs n'apparaissait plus que comme un organisme parasitaire. L'appauvrissement continu nécessitait le retour à une certaine décentralisation, et c'est bien à une solution de ce genre qu'on en arriva en fin de compte».

L'incapacité du pouvoir central à ponctionner un surplus agricole important l'obligea à réduire ses dépenses militaires et à abandonner le

système introduit par Ismail. La crise financière dans laquelle se trouvait l'Etat renforçait cette tendance par le recours aux ressources fiscales d'origine commerciale. Même dans ce cas le faible niveau des échanges ne lui permettait pas d'espérer l'obtention de ressources importantes, car en effet, non seulement le surplus était faible, mais il circulait peu. C'est pourquoi, étant en quelque sorte obligé d'entériner cet état de fait, le pouvoir central essaya de réajuster ses ambitions politiques aux possibilités économiques Laroui l'exprime en ces termes «Mohamed III changea ainsi les éléments de l'équation politique marocaine: au lieu d'avoir une forte armée, autonome de la société, en vue d'augmenter la fiscalité et de renforcer l'Etat comme l'avait fait son grand-père, il voulut avoir une fiscalité indépendante pour ne plus avoir besoin d'une force armée. Son intérêt maintes fois souligné pour le commerce avait des motifs essentiellement fiscaux».

Ainsi l'impuissance du pouvoir central à s'assurer un surplus important et régulier va l'amener à revenir à l'organisation militaire traditionnelle consistant à maintenir à un effectif très réduit les makhaznis, sorte de police destinée à assurer l'ordre intérieur dans les villes impériales et les tribus Guich (contingents dus par la collectivité installée sur les terres domaniales) pour contenir les autres tribus.

Sous cet angle l'armée marocaine ne peut être assimilée à celle de l'Europe, puisque l'évolution de cette dernière va l'amener à devenir un instrument de redistribution indirecte du surplus au profit de la bourgeoisie ascendante. En effet, par l'accroissement en besoins alimentaires et en textile (et même par l'incorporation des paysans dans les rangs de l'armée), elle contribua à l'éclatement des structures agraires et à la réalisation de la révolution agricole. Par les commandes passées à l'industrie elle participa à l'extension du marché interne, sans parler de son rôle important dans le commerce extérieur et la colonisation qui a permis l'accroissement du volume du surplus en y ajoutant les transferts d'origine externe.

Rien de semblable au Maroc où l'armée (les tribus Guich) vivait des revenus des terres qui leur étaient concédées par l'Etat en contre partie du service militaire. Il y avait donc une sorte d'autarcie qui renforçait davantage les structures agraires existantes et accentuait leur rigidité en les soustrayant à toute vente et achat des terres. Par conséquent l'armée était incapable de jouer un rôle stimulant l'économie et favorisant l'accroissement du surplus, au contraire elle entravait sa génération puisqu'elle constituait une autre forme de consommation et d'utilisation improductive du surplus. Son installation autour des villes sur les terres riches (plaines atlantiques) empêcha l'extension de la propriété privée et par là la possibilité pour la classe des riches citadins (marchands et négociants notamment) d'investir dans l'agriculture une partie de leurs profits accumulés ailleurs, afin de les rentabiliser et de procéder ainsi à l'éclatement des structures agraires traditionnelles, en faisant obéir l'agriculture à une rationalité capitaliste. Cette organisation ajouta un

autre élément de blocage à l'accroissement du surplus.

Par ailleurs, le fait de mettre les voies de communication, dans certains cas, sous la protection de ces «tribus» et de leur confier la défense des villes les mit en position de force à l'égard des citadins. Tout transit ou trafic commercial supposait donc leur consentement et surtout leur collaboration. D'où le développement d'une concession très importante assurant aux chefs de ces tribus des revenus assez consistants, ce qui décourageait les transactions commerciales et réduisait le commerce aux voisinages des villes, les coûts de transport étant rendus très élevés.

Ainsi donc, même si le surplus était important dans certaines villes il ne circulait que très peu (à l'intérieur de la ville et dans son voisinage immédiat) ce qui condamnait les riches citadins et surtout les plus riches d'entre eux, à la consommation et l'usure.

Quelle conclusion en tirer ? Celle-ci s'impose d'elle-même: le surplus agricole de la F.E.S. marocaine pré capitaliste était faible et ne pouvait pas s'accroître. Aussi bien au stade de la génération que de l'utilisation, il ne connut pas d'accroissement.

Dans ce contexte l'agriculture ne fut pas un lieu de développement des forces productives ni le domaine d'une accumulation croissante du surplus.

Dès lors il faut chercher ailleurs, une hypothétique croissance ou évolution, en examinant par exemple la place et le rôle de l'organisation urbaine dans « l'évolution » économique et sociale.

Le rôle de l'organisation urbaine dans le blocage de la F.E.S. marocaine.

Nous nous proposons ici d'élucider l'impact de la ville sur l'ensemble des structures économiques et sociales et voir pourquoi elle n'a pas constitué, au Maroc précapitaliste, un catalyseur pour le développement des forces productives.

Ceci est, de notre point de vue, essentiel, quand on connaît le rôle joué par les villes dans l'avènement d'une formation économique et sociale nouvelle dans les pays d'Europe occidentale qui se sont développés. L'étude des freins au développement interne de la ville et des mécanismes de blocage qui découlent du rapport de la ville avec son environnement fera l'objet de ce chapitre.

Pour mener cette réflexion, nous partirons de deux prémisses théoriques:

- Tous d'abord en considérant l'organisation urbaine comme élément fondamental dans l'évolution d'une formation économique et sociale, étant donné que l'accumulation des fortunes considérables dans les villes et leur orientation vers le marché furent à l'origine de la classe qui a assuré le développement de l'Europe.

- Ensuite en concevant le système urbain comme structure spécifique, «un produit matériel en relation avec d'autres éléments matériels» et en établissant «les lois structurales et conjoncturelles qui commandent son existence et sa transformation ainsi que la spécificité de son articulation aux autres éléments d'une réalité historique.

Son articulation fondamentale se fait avec la campagne. C'est ce rapport qui «véhicule les changements de la production en fournissant le réceptacle et la condition, le lieu et le milieu». C'est la ville qui fournit l'essentiel des outils et des instruments de production à la campagne et qui agit sur la productivité du travail.

Nous pouvons considérer les observations ainsi présentées comme un prélude qui situe l'objet de notre étude et qui dessine le tracé de notre cheminement.

Les obstacles au développement interne de la ville

Les villes marocaines n'ont pas connu un développement sensible au cours de la période que nous étudions ici. Cette constatation a été faite déjà par Ibn Khaldoun qui soulignait, au Maghreb, l'impuissance des populations urbaines à constituer une force politique sur laquelle puissent s'appuyer les souverains pour détruire les structures communautaires rurales. Il reprochait à ces populations de ne pas constituer une «classe», d'être incapables de faire le contrepoids à l'aristocratie des campagnes. Il expliquait que la contradiction principale périodiquement apparue entre les structures rurales et les structures urbaines, ne pouvait dépasser les avortements successifs et atteindre un niveau supérieur que par l'existence d'une classe individualisée, qui ne pouvait exister qu'au sein de la population citadine. Cette impossibilité historique des couches citadines aisées à se constituer en une bourgeoisie, aurait été déterminée par un ensemble de facteurs objectifs que nous examinerons à la faveur de l'étude de Fès, ville où se concentre l'essentiel de cette couche sociale. Mais il aura fallu aborder, au préalable, les causes qui ont empêché le développement de la production interne des villes.

a - Les entraves au développement de la production interne des villes

La ville s'inscrit dans la division du travail à l'intérieur d'une F.E.S. elle fait partie d'un ensemble sans lequel elle ne peut exister et à l'intérieur de cet ensemble, elle occupe une place particulière et joue un rôle fondamental. De ce fait elle se trouve en relation avec un ensemble d'éléments et particulièrement son environnement. Cette relation est dialectique, car si les moyens d'apparition et d'expansion de la ville sont fournis par le surproduit d'origine externe (agriculture), de son côté elle agit sur la productivité par sa capacité à stimuler et à accélérer ce surproduit. Si elle reçoit, elle doit donc offrir. Ce deuxième rôle, elle ne peut l'assurer que par sa propre production et par son aptitude à impulser le progrès technique et économique.

Partant de cette donnée de base, nous envisagerons les entraves au développement de la production artisanale en tant qu'élément dominant et essentiel de l'activité productrice de la ville.

Or, il semble que l'artisanat urbain, au Maroc, a souffert des différents prélèvements et contraintes ainsi que l'état de troubles à peu près permanents dans lequel se débat le pays pendant toute cette période, avec son cortège de séditions et de guerres intestines, une crise monétaire permanente et de fréquentes périodes de cherté, de famine et d'épidémies. Cet ensemble d'éléments qui se sont répercutés sur l'activité artisanale et ont freiné son évolution peut être ramené à deux traits fondamentaux: le poids des prélèvements opérés par le Makhzen ajoute aux contraintes exercées sur les artisans, l'exploitation des tujjars.

Le rapport Makhzen-artisans

Le Makhzen a veillé constamment à ne pas perdre son emprise sur les artisans. Cette main-mise se traduit dans les faits par un certain nombre de prélèvements et d'exactions, et s'exerce notamment par le biais de l'organisation corporative.

Les prélèvements et contraintes auxquels l'Etat soumet les artisans sont de plusieurs ordres: d'abord, en ce qui concerne les impôts et taxes (mokous) que les artisans doivent payer à l'Etat, ceux-ci sont extrêmement lourds car ils pèsent essentiellement (en ville) sur les artisans, tandis que les négociants (aristocratie marchande) en sont généralement exemptés. A côté de cet impôt s'ajoute un autre type de prélèvement : la hédya, «don gracieux» réclamé soit exceptionnellement, soit annuellement.

Cette pratique est considérée par les artisans comme «le fait du prince». De don gracieux, elle est devenue, comme dans l'agriculture, un moyen de disposer du sur-travail des artisans et de les exploiter. La hédya est faite non seulement au sultan à l'occasion des trois fêtes religieuses, mais aussi au gouverneur (pacha) et au mohtassib «qui n'en exempte même pas les pauvres pétrisseuses de pain» écrivait Louis Massignon c'est dire à quel point la hédya est devenue un moyen d'exploitation.

Les artisans sont obligés aussi d'accomplir un certain nombre de travaux et de subir un certain nombre de charges:

- Les touiza ou corvées au profit du sultan, des vizirs, du pacha, des caïds. Les artisans sont tenus d'accomplir de tels travaux faute de quoi ils se voient condamnés à une d'haïra (amende) et, dans des cas limites à la prison et à la bastonnade. C'est presque du servage appliqué à l'artisanat.

- Les charges coutumières : dans un pays où il n'y a ni ministère des travaux publics, ni municipalité, ni pompiers, ni le moindre moyen de secours en cas de pluies, qui peuvent entraîner éboulements, détériorations de maisons, inondations etc.. , ce sont les artisans qui supportent le poids de ces charges et qui consacrent une partie de leur

temps à assumer ce rôle à la place de l'Etat. Ajoutons à tout cela la charge du mohtasseb, qui, dans certains cas, est loin d'être négligeable.

La contrainte du système corporatif contribua à bloquer les artisans dans leur condition sociale et économique héréditaire.

En regroupant tous les membres de la profession et en ayant le monopole du métier, les corporations ont réussi à minimiser trois sortes de conflits:

- **les conflits de classe** entre apprentis et compagnons et maîtres-artisans. L'appartenance à une même corporation sous-entend en effet la solidarité d'intérêt des trois catégories sociales et vise à occulter toute contradiction de classe. A la stratification horizontale de classes, l'organisation corporative par profession tend à substituer une stratification verticale de corporation. La contradiction principale se trouve ainsi déplacée. Elle ne se trouve plus à l'intérieur de la profession entre exploités et exploités, mais entre membres de différentes corporations. Ainsi tous les conflits internes à la corporation prennent-ils un caractère secondaire et sont-ils réglés par «l'Amin » grâce à de larges pouvoirs juridictionnels. Dans la réalité la corporation fonctionne comme une institution destinée à amortir les chocs sociaux, à atténuer les conflits entre parties opposées et à favoriser plus ou moins une collaboration de classe.

- **Les conflits susceptibles de naître de la concurrence** entre les différents membres de la corporation, grâce à la solidarité entre les différents éléments de la corporation ; ce qui se traduit dans les faits par l'absence de concurrence ou de stimulation économique. Par le monopole qu'elle exerce sur les métiers, la corporation assure ses membres contre la faillite et le chômage en émoussant tout esprit de compétitive entre eux et en interdisant tout exercice de la profession à un étranger au métier. Elle fait disparaître ainsi l'éventualité d'un conflit pouvant naître de l'exercice du métier aboutissant à une accumulation des richesses dans l'artisanat et donnant lieu à une concentration des moyens de production.

- Les conflits entre l'organisation corporative et le Makhzen sont atténués par l'Amin qui joue le rôle d'intermédiaire. Par son rang et son influence auprès des membres de la corporation il arrive à réduire les conflits administratifs et politiques qui peuvent surgir au sujet du prélèvement des différents redevances. C'est lui qui veille à l'application de la règle juridique spéciale à chaque corporation et surtout c'est à lui que revient le soin de répartir les charges fiscales sur les membres de la corporation. Ces décisions sont souvent acceptées et admises par les artisans qui reconnaissent en lui leur représentant.

De cette façon le rôle du Makhzen, qui se concrétise dans les différents prélèvements et contraintes, entrave les transformations de l'artisanat et maintient sa production au même niveau.

Le rapport Marchand-artisan

L'analyse des éléments matériels de la vie sociale au Maroc précolonial, montre qu'aux deux types principaux de fonctions économiques (production et échange) correspondent de profondes disparités de fortune.

Cette différenciation a pour base la place occupée dans le processus économique global par les deux catégories d'activités. Elle a pour fondement le divorce entre l'artisan et le fournisseur de matières premières d'une part, et entre l'artisan et le consommateur d'autre part. En effet, le fait que le marchand s'intercale entre le producteur et le consommateur en jouant souvent le rôle d'intermédiaire lui donne la possibilité d'exercer un contrôle sur la sphère de production, et d'ôter à l'artisan tout contrôle sur sa propre production.

Cette emprise du capital marchand s'exerce à deux stades:

- Au stade de l'approvisionnement : ce sont généralement les commerçants qui alimentent les corporations d'artisans en matières premières. Ce qui leur offre l'occasion de prélever quelques bénéfices sur ceux-ci; mais souvent ils ne se limitent pas à cette «marge», mais ils cherchent à travers la spéculation à accroître leurs profits au détriment des artisans, soit en créant une pénurie artificielle pour augmenter les cours, soit en profitant d'une période difficile (route coupées à cause de conflit entre tribus, d'inondations ou autre mauvaise conjoncture etc ...) pour vendre leur provision à des prix exorbitants parfois.

Au stade de la commercialisation: les tujjars contrôlent le marché et influent sur les cours. Ce sont eux qui déterminent les prix des produits essentiels par le biais de l'amin. La réglementation gouvernementale en la matière est faite par les tujjars puisque l'Amin El Oumana est recruté par les tujjars.

D'un autre côté la vente des produits artisanaux faits dans les «fondouk » ou les «kissarya» spécialement affectés à ce type de commerce et entièrement contrôlée par eux, leur assure le contrôle de la distribution du surplus créé dans la sphère de production.

Les marchands contrôlent par ailleurs l'essentiel des circuits commerciaux. L. Massignon remarque dans le cas des commerçants de Fès que ceux-ci : «avaient des agents dans les pays berbères d'alentour» pour l'achat des matières premières et biens de consommation alimentaire d'une part et la vente de produits manufacturés (importés ou locaux) d'autre part.

L'emprise du capital marchand se trouve facilitée par la dimension même de l'unité artisanale où la faiblesse du capital engagé limite l'horizon spatial de l'artisan. Cette situation met le marchand en mesure

d'exercer le monopole sur la circulation de la production et donc de s'assurer la source principale du profit.

L'inégalité des fortunes et la divergence dans l'évolution ne font pour une large part que traduire un fait de structure déterminant la supériorité des activités commerciales sur les activités artisanales et la subordination des secondes aux premières.

La subordination de l'artisan au marchand a contribué à bloquer le premier et à le maintenir dans des conditions économiques et sociales très peu favorables à son émancipation. En limitant les horizons de l'activité artisanale à la rue et au souk, le capital marchand a enfermé les artisans qui ont peut de raisons d'en sortir.

Ces éléments se sont conjugués pour maintenir un niveau d'activité faible, une technique rudimentaire et interdire pratiquement toute innovation qui aurait pu imposer un éclatement du cadre économique traditionnel.

La production artisanale en tant que composante de l'ensemble de l'activité urbaine n'a pas connu d'essor, elle est restée à l'image des villes marocaines et dénote l'absence de progrès dans tous les domaines.

C'est ce qui a fait dire à Chénier (fin du XVIII^{ème} siècle) que les arts chez les Maures «sont encore dans leur naissance.» En fait, pour être exact, c'est de déclin qu'il s'agit. D'ailleurs l'étude des débouchés de l'artisanat marocain confirme ce déclin.

En effet, l'artisanat marocain de l'époque ne souffrit pas seulement des blocages d'ordre interne, mais il connut également les premiers assauts d'un capitalisme naissant et agressif qui le coupa de son débouché externe le plus important (l'Afrique noire) et le concurrença sur le plan interne. En ce qui concerne l'Afrique noire, nous avons déjà noté que le glissement des axes commerciaux soit vers la côte, soit vers l'Est, avaient coupé progressivement le Maroc d'un marché extérieur qui fut à l'origine de son expansion. Ce qui est encore plus significatif c'est que le Maroc devient dès cette époque un pays de transit des produits européens. Une grande partie des exportations marocaines vers l'Afrique fut constituée par des marchandises européennes. Au XVI^{ème} siècle Léon l'Africain remarqua que «les marchands de Berbèrie vend (ai) ent au Soudan beaucoup de drap d'Europe.»

Sur le plan interne l'artisanat marocain commença à perdre également une partie de ses débouchés. Le Makhzen qui était un gros demandeur de ses produits s'adressa de plus en plus à l'étranger pour l'équipement en armes et en produits textiles nécessaires à son armée et à l'habillement de son personnel gouvernemental. La structure des importations du Maroc en provenance de l'Europe fait ressortir nettement cette tendance :

Deuxième moitié du XVIème siècle : étain, **armes**, rames, bois, fer, **draps**, calottes rouges.

1600-1625 : toiles, draps, fer, acier, drogues, teintures, épicerie, merceries, armes.

1625-1650: fer, étain, plomb, armes, toiles et draps.

1650-1675 : tabac, coton, poudre, gomme, laque, draps, fer, toiles, calottes rouges, papier, opium, verre, corail, armes, épicerie.

1675-1700 : tabac, fer, acier, armes, tartre, papier, draps, toiles, bonnets fils d'or, quinquaille, cochenille, graine de vermillon, alun, soie, coton, gai, opiment, sinobre, gingembre, argent vif, soufre, realgar opium, malaguettes, indigo guatimala.

1700-1750 : draps, toile, fer en barre et travaillé, soufre, poudre, armes, plomb, thé.

1750-1800 : thé, sucre, armes, draps, toiles, étain, plomb, fer, merceries, drogues, coutellerie, tartre, soie, coton, papier, café, soufre.

Par ailleurs la consommation des textiles de luxe se répandit au sein de la Cour du Sultan ainsi que chez les caïds et les notables du régime. Au XVIème siècle, Léon l'Africain fit remarquer que les habitants les plus riches et les plus nobles de Fès s'habillaient l'hiver «de vêtements de drap d'origine étrangère». D.J. Meunié observe de son côté qu'au milieu du XVIème siècle «les hommes portent des chemises et des culottes de toile blanche, des sayes ou soutanes (qaftanes) d'écarlate et d'autres sortes de draps qui leur descendent jusqu'aux pieds avec par dessus des vestes (haïks?) de drap de couleur, ou de fin camelot, ou de fil de soie ou de laine. Sur leurs têtes: des bonnets rouges d'écarlate de Tolède, avec des petits turbans. (...) Les principaux d'entre eux portent des casaques (qaft'anes), sorte de manteaux longs en écarlate, ou en soie de couleur, ou en toile fine de Cambrai. «La même observation est faite par G. Lemprière qui remarque qu'à la fin du XVIIIème siècle les hommes au Maroc portent des habits qu'ils tirent généralement des manufactures européennes.»

Or, si on se réfère à «l'histoire» de l'artisanat telle qu'elle est rapportée par certains auteurs et notamment Ibn-Khaldûn, on se rend compte que ce furent les «secteurs» les plus dynamiques (le tissage de la laine, le tannage et le traitement du cuir) qui furent touchés par cette concurrence étrangère. On comprend, dans ces conditions, le déclin amorcé par l'artisanat marocain dès cette époque.

b - Les freins à l'apparition d'une bourgeoisie: cas de Fès (fès en tant que système urbain).

L'intérêt que présente l'étude de Fès c'est que sa personnalité spécifique s'impose à tout le Maroc pré colonial. Elle constitue un univers à part, qui rayonne sur l'ensemble du pays, qui entretient des relations avec certaines villes et certaines régions, mais qui reste fondamentalement tourné vers l'intérieur; ce sont les liens entre ceux qui l'habitent qui constituent le fondement de la vie urbaine, et non leurs relations avec l'extérieur. C'est pourquoi nous utilisons à son propos le concept de système. Le deuxième intérêt de cette étude, et le plus important à notre avis, c'est que dans cette ville, se concentre pratiquement la majorité de la «couche» marchande qui aurait pu constituer le noyau d'une bourgeoisie.

Caractères généraux de l'organisation a Fès.

Fès n'est pas seulement une ville dont l'espace territorial se limite aux remparts de la ville, elle forme un ensemble plus vaste dont les composantes géographiques ont été déterminantes pour son histoire. Elle est située à la croisée des routes commerciales qui mènent à l'Espagne et en Europe en général; à l'Algérie et à la Tunisie par les biais de Tlemcen, en Afrique par Sijilmassa d'abord et Marrakech ensuite; son hinterland agricole, que l'on peut considérer comme une des régions les plus riches du Maroc, est bien intégré à l'ensemble économique et social de la ville.

De ce point de vue, la vie urbaine de Fès peut être considérée comme un système dans la mesure où elle constitue pour ces habitants un cadre de vie total, un univers, un «éco-système». En tant que tel, il se présente comme une structure produite par et reproduisant une certaine combinaison de pouvoir économique et de pouvoir politique détenus par une «caste» souvent allié au pouvoir et s'exerçant dans un cadre spatial localisé et limité.

Le paysage urbain témoigne ici d'un fait social doublement significatif:

- La fusion entre pouvoir politique et pouvoir économique. Le pouvoir (Jâh) est l'indispensable condition pour accéder à la richesse. Un homme du Jâh peut ainsi, en un minimum de temps, amasser une grande fortune - Norman Cigar l'a bien relevé quand il écrit: «Ce n'est pas le pouvoir qui suit la richesse, mais plus souvent l'inverse, car avec le pouvoir politique on était bien placé pour avoir un contrôle des ressources, économiques et autres, pour lesquelles on se battait - La richesse, après tout, n'était souvent qu'un avantage fort aléatoire, à la merci autant du Sultan que des autres puissants de la ville».

Le Jâh joue un rôle essentiel dans la reproduction de la richesse voir son accroissement. Le pouvoir se concrétise en contrôlant la police du marché (Mohtasseb, amin, etc ...) par l'exercice de la justice (le câdi) et par le règlementation qui domine les corporations.

- La ville ne s'appuie pas sur un patriciat qui exerce le pouvoir seul sur la ville, et qui est en mesure de rentrer en conflit (ou en contradiction), avec la «féodalité» de commandement. La ville est partagée entre divers groupes : Les Chorfas (descendants du prophète), les Bildiyyin (en grande partie des Juifs convertis à l'Islam), et les Amma (ou encore ce que Norman Cigar appelle «le peuple»). Ces groupes restent animés par un esprit de corps» lié lui-même à l'appartenance tribale (cas des amma dans l'ensemble), ethnique (Bildiyyins), à un ancêtre commun (Chorfa et zaouia). Cet esprit de corps a alimenté des relations conflictuelles entre les différentes composantes, et empêché l'émergence d'une solidarité d'intérêts facilitant ainsi le maintien de Fès sous domination du pouvoir central et des chefs de groupe (les raïs).

Régulation et production du système

Cette régulation est de type principalement économique et porte sur la manière dont la «bourgeoisie» fassi produit et reproduit sa richesse.

La prospérité du Fassi repose particulièrement voire exclusivement sur l'échange. Il s'avère que c'est seulement à titre exceptionnel que les marchands fassis ont investi dans la production. Le Tourneau signale quelques cas rarissimes d'investissements industriels. De même, **les placements dans la production agricole sont très faibles** étant donné l'absence des conditions favorables à l'investissement dans l'agriculture.

Le fait que les moyens de production ne peuvent être appropriés par les marchands, entrave le développement de ceux-ci. Les terres collectives ainsi qu'une masse immobilière importante des terres (terres habous et terres Makhzen) soustraites à toute circulation ne contribuant pas aux échanges, freinent l'accumulation chez les tujjars.

Les charges pesantsur l'agriculture et les restrictions auxquelles celle-ci est soumise, entravent tout commerce autre que le commerce local des produits du sol.

La sécurité limitée des compagnes et l'arbitraire des autorités makhzéniennes font que peu de marchands s'adonnent à la spéculation agricole car, en cas de perte, ils n'ont aucun recours, ou se heurtent à des difficultés inextricables ..

«Ainsi, en 1173/1759, écrit Dukkali, les fassis conclurent enfin la paix avec les berbères qui les avaient empêchés d'aller à leurs vergers pendant trois mois». «Le paiement pour le passage des caravanes avec une escorte (Zatata) était un procédé tout à fait normal pour les voyages

lointains, et même près de Fès en temps d'insécurité» note Norman Cigar.

De tels faits ont joué un rôle important dans l'utilisation du surplus agricole prélevé par les tujjars et ont influencé son orientation dans un sens particulièrement défavorable, la recherche du bien-être et du luxe. Ce comportement se traduit dans les faits par un entourage particulièrement impressionnant de clientèle, d'esclaves et dans certains cas, de soutien à la famille royal (sous forme de cadeau) en échange d'une charge gouvernementale ou administrative.

Les investissements dans l'artisanat sont exceptionnels

Si la fortune des tujjars est fondée en partie sur l'artisanat puisque leur rôle consiste à déplacer les produits artisanaux des villes vers les campagnes, le surplus provenant de cette branche n'est pas réinvesti dans «l'industrie». Les tujjars orientent ce surplus vers l'usure qu'ils utilisent comme instrument de régulation de leur richesse et de leur puissance.

Il y a là une contradiction entre le fait que la prospérité de Fès, repose en définitive sur la production des artisans, et le fait que la richesse s'investit pour l'essentiel, ailleurs que dans la production. Cette contradiction paraît être l'expression fidèle de la nature sociale des marchands fassis qui ne semblent pas résignés à investir dans la production. Ils laissent le soin aux artisans eux-mêmes d'élargir cette source, s'ils le peuvent. C'est la logique d'un système urbain qui n'est pas fondé sur la création et l'élargissement d'un véritable surplus «industriel». Ce comportement appauvrit davantage le système et limite à long terme les possibilités d'accumulation des tujjars.

L'autre contradiction qui freine le développement de cette «couche» c'est l'organisation corporative qui est à la fois le soubassement de cette prospérité économique puisque c'est elle qui fournit les produits nécessaires à l'échange et donc à l'activité des tujjars et l'obstacle mis à cette prospérité à cause de la tutelle que les tujjars lui imposent.

La dépendance à l'égard du Makhzen est patente

A Fès, les tujjars se développent à l'ombre du pouvoir central et se trouvent complètement dépendants de lui. Chaque fois qu'ils cherchent à secouer ce joug du pouvoir, ils s'exposent à la ruine. Le rapport avec le pouvoir les a rendus très dépendants de la personne de son détenteur. Un sultan fort et compréhensif à leur égard, comme Moulay Rachid, les protège des raïs, maîtres de la force dans la société fassie, et leur permet de prospérer tandis qu'un sultan fort mais hostile à leur égard provoque leur ruine. Cette situation aléatoire des tujjars, et particulièrement de ce qu'on appelle les Bildiyyn, les a amenés à adopter une attitude ambivalente à l'égard du Makhzen. Favorables à certains sultans comme

Moulay Rachid, ils préfèrent dans d'autres cas un pouvoir faible (car alors les impôts sont réduits) plutôt qu'un sultan énergique mais hostile. C'est ce que conclut Norman Cigar de la lecture d'une lettre que Moulay Ismail adressa aux Fassis : «On pourrait ajouter que ce sultan, en particulier, avait peu de sympathie pour ce groupe, vu que les plus irréductibles de ses adversaires pendant le différend à propos des «abid, Abd al Salam Gassus (qu'il fit mettre à mort) venant d'une famille bildi. En outre, si l'on peut en juger au ton de la lettre, il semblerait que ce même groupe était aussi opposé à cette requête du Sultan. Vu leur richesse hors de proportion avec leur nombre, ils risquaient de perdre beaucoup par une réintroduction des perceptions royales».

De son côté le Makhzen considère les tujjars comme une «poule aux œufs d'or» mais qu'à force de pressurer il finit par «tuer». Quelques exemples nous permettent de comprendre les conséquences d'un tel comportement du Makhzen «A sa rentrée à Fès le Sultan Abdelmalek et Mo'tacem Billah le 12 Mars 1576, a emprunté 500.000 onces aux négociants pour payer les soldats qui l'accompagnaient».

D'après En Naciri Moulay Ismaël pressure les gens aisés de Fès au point de les emmener à quitter la ville. Après lui, les problèmes entre les tujjars et ses successeurs sont fréquents. Moulay Abdellah Ben Ismaël impose un prélèvement de 500.000 mitquals : «Il se produisit alors un exode général des habitants vers les campagnes, les bourgades et les montagnes. Les gens allèrent même jusqu'au Soudan, à Tunis, en Egypte et en Syrie. Il ne resta plus à Fès que les femmes, les enfants et les misérables». L'auteur de Durr Muntakhab fait la même remarque à propos de Moulay Ismaël : «en 1721, il avait fait payer les riches 'ah! al yassar) à tel point qu'ils étaient devenus les égaux des pauvres». Enfin, R. Le Tourneau tire la conclusion suivante de son étude de la ville de Fès : «Cela fait près de cent cinquante ans qu'elle subit les assauts de l'adversité, elle a connu périodiquement les horreurs de la guerre, les exactions, les pillages, l'arbitraire de souverains ou de gouverneurs qui font bon marché de la vie humaine. Il est facile de comprendre pourquoi Fès, au milieu du XVIIIe siècle est dépeuplée, ruinée et moralement ébranlée».

Les tujjars Fassi n'ont jamais constitué un groupe homogène conscient de ses intérêts et capable de s'imposer aux autres en tant que tel - Les communautés ethniques et héréditaires, chorfa, bildiyyin, zaouia, amma sur lesquelles reposent l'organisation de la vie citadine, constituent de véritables mosaïques urbaines au sein desquelles se développent des échanges marchands.

Par ailleurs, la rigidité des structures sociales fondées sur les divisions ethniques et héréditaires a empêché la conscience de classe de se faire jour parmi les Tujjars.

Ce fait explique en partie que les conflits «sociaux» sont restés des conflits entre communautés incapables de faire prévaloir leurs intérêts économiques au détriment de leur appartenance au groupe ethnique ou héréditaire - Cette organisation ne peut donner lieu à une dynamique économique telle qu'on peut l'observer en Europe.

De par leur origine et les conditions historiques qui les ont vu naître et se constituer en majorité d'immigrants Andalous et de juifs convertis à l'Islam, ils sont condamnés à rester sous la tutelle du Makhzen - Rien qui puisse rappeler en elle l'audace politique et militaire de la bourgeoisie marchande européenne qui s'est montrée capable de se doter des instruments nécessaires à son expansion et plus tard à son hégémonie.

L'absence de toute croissance de la ville a rendu inutile toute stratégie d'accumulation de cette caste et cela sur un double plan :

- **Sur le plan social:** les Tujjars n'ont pas réussi à fonder leur fortune sur autre chose que le commerce (industrie ou propriété par exemple). Leur richesse n'a jamais pu atteindre un niveau qui leur eût permis de dépasser le système urbain, de le transcender et de créer les conditions potentiellement susceptibles de le faire disparaître. Les Tujjars ont gardé une vue à court terme et une rationalité médiévale prononcée, les rendant incapables de raisonner au niveau de la reproduction du système.

- **Sur le plan spatial :** la stratégie de cette couche se limite à «se barricader» derrière ses remparts, elle ne s'est jamais proposé de les faire «disparaître» pour s'étendre sur l'ensemble de la région, voire le pays.

Comment peut-il en être autrement, quand on sait que Fès a plutôt connu une reproduction régressive comme en témoigne les écrits de ceux qui l'ont visitée à l'époque. Un anglais, Windus, cité par le Tourneau, la visitant en 1704, s'exprime ainsi : «Du moment que la possession des richesses leur attire (en parlant des Tujjars) tant de misère, il n'est pas étonnant qu'ils négligent de se les procurer et laissent périr leur commerce, c'est pourquoi leur gloire est abattue, leurs bâtiments publics tombent en ruine, et ceux qui maintenant voient cette cité la considèrent comme rien en comparaison de ce qu'elle était».

De façon générale, le sort de Fès en tant que système est moins lié à l'évolution interne de ses propres contradictions, qu'au mode de production dominant de la F.E.S. marocaine. Tant que celles-ci n'ont pas fait naître une formation sociale prête à prendre la relève, il n'y a pas de raisons pour que les contradictions de Fès, si fortes soient-elles, fassent éclater l'ensemble.

Une double limitation au développement des Tujjars de Fès se laisse, dorénavant, entrevoir: la première est due au fonctionnement et aux contradictions qui caractérisent la F.E.S. marocaine ; la seconde, est directement liée à la nature de la couche des Tujjars de Fès, et à ses rapports avec le Makhzen.

Il faut sans doute ajouter une troisième limitation qui découle du rapport ville-campagne, et qui ne concerne non seulement la ville de Fès, mais l'ensemble des villes marocaines.

B - Le rapport ville - campagne et son influence sur l'évolution économique

Les développements précédents nous ont fourni quelques éléments qui donnent un premier aperçu des obstacles qui ont freiné le développement des villes marocaines. Nous avons essayé de faire ressortir les freins à l'expansion interne des villes. Dans cette optique l'organisation urbaine a été abordée comme le lieu où se réalise la production dans son acceptation la plus large et où s'opèrent des rapports sociaux déterminés.

Mais la ville ne vit pas en «vase clos». Elle est contrainte d'entretenir des relations nécessaires à sa reproduction. Elle a besoin d'input pour sa production et d'un marché pour l'écoulement de ses produits. Il s'établit entre elle et son voisinage une relation permanente de service et une interdépendance économique. Elle n'est elle-même que le résultat de la division du travail, celle qui sépare la ville de la campagne. Cette séparation implique une sorte de partage des compétences et des territoires et entraîne des rapports de complémentarité et d'unité mais aussi d'oppositions et de conflits. De ces rapports sont nées parfois d'autres villes voir même d'autres F.E.S. C'est ainsi que le moyen-âge (période germanique) part de la campagne. L'histoire moderne, c'est celle de l'urbanisation de la campagne et non, comme dans l'Antiquité, de la ruralisation de la cité.

Nous entendons étudier ce rapport dans le cadre du Maroc et voir ses résultats sur l'évolution de la F.E.S. marocaine.

a - Rapport ville-campagne : unité et complémentarité.

Pourquoi l'analyse de ce rapport ville-campagne? Quel intérêt représente-t-il pour notre propos?

Avant d'entrer dans le vif du sujet, la tâche première de cette étude sera d'apporter une réponse à ces questions et de préciser le sens qui sera donné à cette relation (ville-campagne).

S'agit-il d'une opposition, d'un rapport conflictuel ou d'une unité et

d'une complémentarité, et surtout quelles sont les conséquences d'un tel rapport?

Nature de ce rapport

Il est sans doute intéressant de rappeler que la ville en tant que résultat de la division du travail s'articule avec d'autres éléments de la réalité qui l'entoure et que l'élément essentiel de cette articulation a souvent été la campagne.

De façon générale le phénomène urbain est lié à l'apparition d'un surplus agricole, mais à son tour il provoque aussi un développement du surplus sous l'influence de son propre développement. Ce dernier se réalise aussi bien dans le domaine de la production que dans celui de la circulation.

Les relations que la ville entretient avec d'autres villes engendrent souvent le développement d'un surplus dans le cadre de l'organisation urbaine et dans sa périphérie, aussi bien dans le domaine de la production industrielle qu'agricole. A cet égard l'influence exercée par Venise sur la campagne du Pô, par Bruges sur la Flandre et Florence sur la Toscane constituent déjà des exemples typiques.

Ce rapport, analyse par H. Lefèvre, provoque le changement en «fournissant à la fois le réceptacle et la condition, le lieu et le milieu». Si la richesse est créée à la campagne, elle s'est accumulée en grande partie dans les villes. C'est dans le milieu urbain que s'est effectuée une grande partie de l'accumulation des richesses d'argent et de capital, mais aussi de connaissances, de techniques des choses, et bien entendu des hommes.

En tant que centres du commerce et de l'industrie les villes attiraient à elles les détenteurs de capitaux, en leur offrant la possibilité d'investir et de faire fructifier leurs capitaux. Dans le cas de l'Europe la ville a servi de pompe de transfert du surplus des campagnes au profit de la bourgeoisie marchande. Elle a permis l'appropriation du surplus par cette classe et sa mobilisation par elle, créant ainsi les conditions favorables à l'éclatement des structures féodales et à l'apparition du mode de production capitaliste. Tant que dominait la richesse issue de la propriété foncière et que celle-ci restait limitée aux campagnes, le surplus était affecté à la consommation et à la thésaurisation. C'est avec le développement du commerce et des villes que l'argent en tant qu'instrument d'échange multiplia sa puissance par le nombre de transactions auxquelles il servait. C'est dans la ville que la valeur d'échange triompha de la valeur d'usage, grâce à l'utilisation généralisée de la monnaie et à l'abandon des paiements en nature.

Cependant l'agglomération urbaine n'a pas exercé la même influence partout et de la même façon. Seul le mode de production féodal s'est

avéré capable d'apporter une dynamique importante au développement urbain et de bouleverser les structures économiques. Cet élément ne se retrouve pas dans les modes de production autres que le féodal. C'est pourquoi certaines villes ont connu une existence plus ou moins longue et prestigieuse, que d'autres ont péniblement survécu, que d'autres enfin stagnèrent. Peu ont connu une croissance régulière et une évolution continue favorisant le développement des forces productives et l'écllosion de nouvelles forces sociales engendrant une F.E.S. supérieure. Le cas des villes marocaines est assez significatif à ce sujet.

Ce qu'il faut retenir de ces remarques: c'est qu'il y a un lien dialectique entre la ville et la campagne qui se concrétise dans une action réciproque et qui revêt un aspect à la fois complémentaire et conflictuel.

La ville a besoin de la campagne pour tout ce qui est nécessaire à son ravitaillement et au fonctionnement de son activité productrice, et la campagne dépend de la ville pour tout ce qui concerne sa reproduction élargie (et même sa reproduction simple). Encore une fois, il y a unité et complémentarité entre les deux, mais aussi exploitation et opposition.

Le développement inégal des forces productives entre elles (villes et campagnes) entraîne l'exploitation de la campagne par la ville. La structure sociale différente crée par ailleurs, une opposition d'intérêt (en Europe occidentale avant la révolution industrielle la campagne était dominée par la féodalité, et la ville par la bourgeoisie)

Donc le rapport ville-campagne doit être saisi de ce double point de vue (étant donné que les deux aspects de la contradiction sont nécessaires à l'évolution). Dans ce paragraphe nous nous limiterons au premier aspect.

La ville marocaine n'est pas une ville fonctionnelle

La caractéristique principale qui condamne la ville marocaine à ne pas jouer un rôle moteur dans l'économie, c'est qu'elle n'est pas née en fonction de la vie rurale environnante, ce qui s'expliquerait par l'apparition et le développement de l'économie d'échange.

Comme dans le cas des villes asiatiques, les villes marocaines se forment soit aux points particulièrement favorables au commerce extérieur (Mogador, Tanger, Ceuta, Salé), soit à «l'endroit où le Chef d'Etat et ses satrapes échangent leur revenu (surproduit) contre le travail en le dépensant comme fonds de travail».

La ville apparaît comme un corps étranger, comme une création imposée à la campagne qu'elle domine et exploite. En remontant dans le passé, on retrouve les causes d'une telle réalité où la ville n'était pas le produit d'un changement interne mais d'un élément externe: c'était le

grand commerce (du XI au XIV^e siècles) qui, par son irruption, l'y avait installée. La vie urbaine, vue par J. Célérier, paraît plaquée sur le pays «comme si le système romain avait continué, créant de toutes pièces une cité, avec ses éléments ethniques, sa civilisation matérielle et morale à côté de la ville indigène». On comprend dans ces conditions pourquoi l'armature urbaine manque du support nécessaire à sa survie. «Dès lors, comme a dit Germain Ayache, ville et campagne représentaient non pas les deux niveaux d'une civilisation commune, mais bien plutôt, comme aujourd'hui, la tente du bédouin et le derrick érigé auprès d'elle, deux types de civilisation étrangers l'un à l'autre et sans commune mesure, dont l'un se juxtaposent à l'autre en s'y superposant. Et l'on comprend comment cela, en fin de compte, devrait faire la faiblesse du Maroc face à la poussée de l'Europe. L'Etat marchand n'a pas trouvé dans ces campagnes arriérées ce que l'Europe, évoluant, pût bientôt trouver dans siennes».

Certes la ville permet au paysan comme au nomade d'échanger leurs produits et se ravitailler. Elle n'est donc pas totalement coupée du milieu géographique qui l'entoure. Des villes comme Fès et Marrakech servent bien de déservoir à des minorités trop nombreuses et aident indirectement à vivre un grand nombre de familles. Ces hommes viennent y chercher une source de revenus que le milieu rural leur refuse. Ces villes jouent leur véritable rôle en tant qu'organismes complémentaires des activités paysannes par leur rôle dirigeant dans l'économie et grâce à leur activité dans ce domaine. Par l'activité de leurs corporations d'artisans, leurs commerçants, de leurs souks, par le niveau de leurs échanges à grands rayons, elles contribuent à maintenir un certain niveau d'activité. Mais de façon générale les villes marocaines sont restées en grande partie étrangères aux campagnes étant donné qu'elles sont «comme en chassées à l'intérieur de leur remparts». Bien souvent les marchands sont étrangers à la ville mais aussi au pays. C'est ainsi qu'à Fès au XVI^e siècle Léon l'Africain rencontrait en tous les marchand des grenadins. Rabat et Salé sont habitées par les Moresques et les Hornachéros qui ont quitté l'Espagne à la suite de l'inquisition de Philippe II. Tétouan est également habitée par des immigrés andalous, Meknès est une ville dont la population vient du Sud du pays. Et on peut ainsi multiplier les exemples.

Ce phénomène créa une incompatibilité entre les villes et leur environnement géographique. Cet antagonisme a constitué une constante dans l'histoire du Maroc. La ville présente un modèle complètement différent de son environnement et minoritaire sur le plan quantitatif. Ce qui lui donne l'allure d'une «provocation» puisque seulement 5 % de la population peut y résider. De ce point de vue la ville ne peut en aucun cas favoriser la cohésion sociale et l'intégration économique, puisqu'elle est elle même un facteur de différenciation. Les villes marocaines illustrent ce que E. Gellner nomme «la tragique antithèse entre civilisation et société».

Pendant toute la période que nous étudions, les villes n'ont presque jamais été le théâtre d'un accroissement démographique fulgurant, ni d'un enrichissement progressif qui pût stimuler la production à des fins commerciales. Cela est dû en grande partie à l'inexistence de ce qui, dans le féodalisme, libère le lien dialectique ville-campagne : le prélèvement et l'utilisation du surplus agricole. En effet, comme nous l'avons déjà souligné, le phénomène urbain est lié dès l'origine à l'apparition d'un surplus agricole, mais à son tour il suscite un développement du surplus sous l'influence de son propre développement.

La commercialisation du surplus agricole, dans le cas de l'Europe entraîna le développement du marché interne (par l'intermédiaire de commerçants ambulants), l'enrichissement de la classe marchande aux dépens de la classe féodale et par l'intensification des échanges. C'est à travers ce développement que l'organisation urbaine devint primordiale et exerça à son tour une influence sur les campagnes. Celle-ci s'est exercée par une double action : celle de la féodalité et celle de la paysannerie.

En effet, en Europe Occidentale, l'aristocratie foncière fut avant tout une pompe de transfert du surplus des campagnes au profit de la bourgeoisie marchande et par là de la ville. C'est grâce au surplus prélevé sur les paysans et affecté à l'achat de produits de luxe et de prestige chez les commerçants que les féodaux jouèrent ce rôle de transfert. Mais c'est aussi grâce à la commercialisation d'une part de la production agricole non-autoconsommée dont disposaient les paysans et qu'ils commercialisaient eux-mêmes.

La situation est profondément différente au Maroc. Le prélèvement du surplus, son appropriation en presque totalité par l'Etat et les féodaux, et son affectation à des dépenses de consommation, n'ont pas permis une commercialisation importante de ce surplus.

La productivité du travail et la taille de l'unité de production à la campagne demeurent peu importantes. La part de l'excédent laissée à la commercialisation est donc très faible, par conséquent l'étendue de l'accumulation du capital reste très limitée. Il n'est donc pas facile de briser la simplicité originelle des communautés «tribales» surtout que la grande majorité de la population est organisée en communautés autonomes.

A cette caractéristique s'ajoute l'autarcie reposant sur l'union de l'agriculture et de l'artisanat, qui domine chez les populations rurales et qui bloque l'apparition d'une importante source d'accumulation du capital.

- L'absence ou plutôt la faiblesse d'une classe bourgeoise capable de s'approprier le surplus et de l'affecter au fonds d'accumulation, n'a pas permis la mobilisation de ce surplus à des fins de développement

économique. Le fait que les moyens de production ne soient que partiellement appropriés par la minorité privilégiée et que les structures tribales et la propriété collective reste prépondérantes, rendent impossible l'existence d'une bourgeoisie de type occidental.

- Le rôle de la propriété publique : Si le féodalisme européen a permis à des «alvéoles», des cellules, de se spécialiser en toute indépendance, le monopole de l'Etat (au Maroc) sur certains instruments économique (la frappe de monnaie), les mines les carrières, les moulins, le commerce avec l'étranger, entravèrent «la bourgeoisie» citadine dans son essor. Cette propriété étatique gela, en quelque sorte, une source d'accumulation des richesses.

L'émergence de la «bourgeoisie» fut donc contre-carré par l'Etat, unité supérieure qui prélevait le surplus et ordonnait son affectation.

Nous pouvons même dire que l'Etat a appauvri les marchands. Fès est de ce point de vue un exemple éloquent.

Dans sa politique qui consistait à jouer sur les rivalités entre les différentes composantes de la classe dominante, le Makhzen a souvent utilisé la féodalité de commandement et sa clientèle contre les marchands des villes. C'est dans la logique même du régime qui, dans sa faiblesse chronique, ne tolère pas de caste ou de clans forts; l'équilibre exigeait de maintenir tout le monde dans un état de faiblesse.

C'est ce qui explique que l'exploitation des campagnes par les villes n'a pas débouché sur la dialectique accumulation-développement. Le prélèvement fiscal et foncier l'échange inégal entre ville et campagne permettent de conclure à une exploitation de la campagne par la ville.

Autour des villes s'amorce un mouvement d'expropriation des ruraux au profit des citadins aisés, sans pour autant que cet embryon de bourgeoisie accepte de réinvestir les profits qu'elle tire de la terre dans l'activité marchande ou financière. Il se crée entre citadins et ruraux des rapports de domination et d'exploitation. Mais ceux-ci ne font qu'aviver les antagonismes sans aboutir à un véritable changement de mode de production. Ibn Khaldoun l'a déjà constaté à son époque puisqu'il a dénoncé les écarts de niveau de vie de l'ensemble de la population agraire et pastorale et le fait que ceux-ci ne cessant de s'accroître au cours du développement des villes, on aboutisse à l'exploitation des campagnes par ces dernières.

b - Le rapport ville-campagne : exploitation et conflit.

Le rapport ville-campagne est un rapport social, en tant que tel il est conflictuel.

Pour saisir ce rapport conflictuel dans le Maroc précolonial dans son mouvement contradictoire et dynamique nous sommes amené à faire référence là encore, **aux villes dans le féodalisme européen.**

La première question qui s'impose est de savoir d'où vient la force et l'essor des villes occidentales qui se sont développées alors qu'elles n'avaient, à un certain moment, ni la richesse, ni la splendeur, ni le prestige de certaines villes d'Orient notamment.

Dans le système féodal européen, les villes (qui étaient à l'origine du développement) constituaient des centres indépendants de commerce et des transactions contractuelles formant en quelque sorte des «corps étrangers», des anomalies dont la croissance a accéléré la désintégration de l'ordre féodal. Cette évolution fut rendue possible grâce entre autre à la croissance des marchés, qui prépara le terrain à l'apparition des forces qui devaient affaiblir le système féodal et le supplanter.

D'une part l'existence de communautés urbaines a fourni la base de transactions monétaires et donc de paiements en argent effectués par les paysans au profit des seigneurs (bien que ceux-ci aient toujours existé tout au long de la période féodale). D'autre part la pression exercée par l'exploitation féodale elle-même et le «déclin» de l'agriculture ont fourni aux villes l'immigration rurale. Cette évolution était favorisée par l'existence de villes libres dans une «société non libre». La ville a pu agir, dans ce contexte, comme un aimant sur la population rurale, aggravant de la sorte l'exode des paysans fuyant les domaines pour échapper aux exactions du système féodal. Marx a bien résumé cette évolution. «Le moyen-âge est parti de la campagne en tant que lieu de l'histoire dont l'évolution se développe sous la forme d'opposition entre villes et campagnes et qui finalement abouti à l'urbanisation de la campagne».

Pareille évolution n'a pas eu lieu au Maroc pour plusieurs raisons

Les villes sont liées à l'apparition et au renforcement de l'Etat. Elles étaient soit des capitales politiques, soit des sièges administratifs liés à l'avènement et au règne d'une dynastie. Il y a donc liaison étroite entre urbanisation et domination politique. Les villes sont en général des créations étatiques. Nous pouvons donc dire à la suite de Marx qu'au départ, ces villes ne sont que «des simples camps princiers, superfétation de l'organisation économique».

L'existence de la ville dépend de la présence et de la force du pouvoir central. Dès lors le sort de ces villes en tant que sièges de la souveraineté n'échappe pas aux caprices des «despotes». Tantôt la ville partage la stabilité et la prospérité de l'ensemble economico-socio-politique, tantôt elle connaît le déclin et la décadence. (L'exemple de Fès est assez significatif de ce point de vue).

Cette dépendance de la ville à l'égard du pouvoir et l'impuissance de l'organisation urbaine à se doter d'un système de défense propre, vont engendrer un type particulier de rapports entre ville et campagne qui condamne la ville à la faiblesse et à l'impuissance.

Dans les villes européennes médiévales au contraire la base d'organisation militaire repose sur la ville elle-même puisque la société urbaine médiévale s'organise militairement et administrativement.

Au Maroc la ville s'est organisée selon un schéma opposé. Ce sont les tribus assujetties à des prestations militaires que le pouvoir installe autour des villes qui assureront la défense de celles-ci. Seules les villes des corsaires (Salé, Tétouan) étaient organisées militairement, mais leur activité était dirigée vers l'extérieur (la course) et n'a pas duré longtemps.

En général les villes n'avaient pas de moyens propres pour leur défense. C'est ce qui explique l'impuissance de la couche des marchands à constituer une classe sur laquelle pourrait s'appuyer le souverain pour contrecarrer les tendances centrifuges des tribus. Les villes au Maroc sont restées noyées au milieu des populations rurales armées (tribus Guich, tribus Siba). Ces tribus étaient considérées comme des ennemies contre lesquelles il fallait se protéger en tout temps. Ces fortifications dont les villes sont entourées sont moins dirigées contre les ennemis de l'extérieur que contre les coreligionnaires de la campagne.

Le rapport ville-campagne maintenait la population citadine dans un état de faiblesse chronique, qui suscita le jugement sévère d'Ibn Khaldoun à l'égard des citadins. «Les habitants des villes s'étant livrés au repos et à la tranquillité se plongent dans les jouissances que leur offre le bien-être et l'aisance et ils laissent à leur gouvernement le soin de les protéger en leurs personnes et leur biens. L'homme n'est pas un homme à moins de pouvoir se procurer par ses propres moyens ce qui sera utilisé et d'écarter ce qui pourrait lui être nuisible. Or, le citadin est incapable de pourvoir lui-même à ses propres besoins. Les habitants des villes perdent tout leur courage, n'ont plus d'énergie pour se défendre contre ceux qui leur font du mal et deviennent une charge pour le gouvernement qui est obligé de les protéger»

L'autre aspect fondamental qui explique encore cette incapacité de la ville à s'imposer à la campagne, c'est le niveau très faible du surplus ponctionné par la couche marchande. En effet l'exploitation de la campagne par la ville n'a jamais été suffisamment importante en valeur pour que la couche d'exploiteurs urbains arrive à rendre progressif un processus d'accumulation primitive du capital et à créer une classe à part.

Dans ce contexte l'opposition ville-campagne apparaît comme une opposition de classes où les «citadins ainsi que l'a noté A. Prenant constituent dans leur ensemble le groupe des exploités dont l'Etat est

l'expression et les campagnards les exploités qui n'aspirent qu'à se substituer à l'Etat et à la cité».

La différence avec l'Europe occidentale est nette puisque le moyen-âge est parti de la campagne et s'est développé à travers l'opposition violente entre la ville et la campagne. Cet aspect conflictuel abouti à l'urbanisation de la campagne c'est-à-dire à la subordination de celle-ci à la ville.

Au Maroc, le conflit existait, mais il était de nature différente et n'a pas donné lieu à la soumission de la campagne à la ville, même si l'exploitation des couches rurales fut une constante de la formation sociale marocaine.

Le conflit ville-campagne qui aurait pu donner à l'ensemble de la formation économique et sociale, la dynamique dont elle avait besoin, n'aboutit qu'à la faiblesse de la ville et au blocage des forces productives.

C'est une des raisons qui ont laissé le Maroc «piétiner» dans l'histoire. Tantôt les hommes de la campagne (de la montagne ou du désert) se sont emparés des villes et s'y sont fixés, entamant un processus de perpétuel recommencement sans effet cumulatif. Tantôt, ce sont les citadins qui commencent à les exploiter (par le truchement du Khammas, du fermier domestiques etc ...).

En résumé nous pouvons dire que la stagnation, voire la régression de certaines villes n'ont pas pu donner lieu à l'éclatement des communautés rurales parce que les couches sociales qui dominaient économiquement l'organisation urbaine n'ont pas réussi à désagréger ces communautés en procédant à leur expropriation. A l'intérieur même de la cité les contradictions sociales n'ont connu qu'un développement limité. De ce fait les villes n'ont pas pu favoriser la désintégration des structures sociales et du mode de production qui leur a donné naissance.

Les incidences du milieu culturel et idéologique

Dans chaque ordre social les hommes sont tenus par des normes et des valeurs qui inspirent leur comportement et masquent la réalité de leurs rapports sociaux. Toute communauté humaine, aussi primitive soit elle, a tendance à sécréter une vision des hommes et des choses à laquelle se réfère l'ensemble de ses membres pour agir ou réfléchir.

Une telle évidence autorise à définir l'action de l'homme et son intervention sur la nature, non comme une soumission passive à celle-ci, ni comme une appréciation scientifique, mais comme le fruit d'une pratique sociale, laquelle reste largement dominée par «un groupement de symboles qui mettent en jeu parfois la totalité des structures d'organisation social: cas des idéologies et jusqu'à un certain point de la morale».

Selon ce critère un discours est recevable dès l'instant qu'il produit un sens du monde conforme à la réalité sociale et aux intérêts de ceux qui la dominent. Dans cette optique toute doctrine, même scientifiquement établie au départ, tend à plus ou moins long terme à faire prévaloir la défense de l'ordre existant et de ceux qui le détiennent au détriment de la dynamique du changement et du progrès. Elle a tendance par conséquent à figer et à geler (tajmid) la liberté de pensée et par suite le progrès.

L'exemple du Maroc est éloquent de ce point de vue. Après avoir connu une période de progrès et de prospérité au Moyen-Age et jusqu'au XIV^e siècle, il entra dans une phase de déclin dont il ne départit pas jusqu'au XX^e. Cette période n'a vu naître dans le Maroc aucune réalisation qui puisse rivaliser avec les innovations d'avant-garde de la culture occidentale pendant la même période. La cause en est, visiblement, que la conception de l'existence du Maroc n'a pas été suffisamment élargie hors des limites imposées par les théologiens, ni assise sur la réalité concrète.

A travers l'analyse de l'impact des normes du milieu sur l'évolution d'ensemble de la F.E.S. et les caractéristiques que nous venons de lui attribuer, nous essayerons de valider les deux hypothèses suivantes.

- Les normes sont demeurées figées depuis fort longtemps, elles expriment une conception désuète par rapport à leur époque et nourrissent une pensée sclérosée.

- La superstructure véhicule une logique qui n'intègre pas le progrès et la dynamique des choses et des hommes.

A - La rationalité du système économique.

Comme nous l'avons signalé au début de ce chapitre, chaque système économique secrète une «rationalité» particulière. «Naturellement, il s'agit ici d'une rationalité méthodologique, et non de rationalité dans l'absolu, donc d'une rationalité à estimer selon les connaissances de l'époque et du lieu, les techniques et méthodes appliquées».

Cette «rationalité» définie par Kula implique toujours certains choix et détermine des actions humaines telles que ces dernières, dans leur majorité, s'orientent dans un même sens.

Ceci se traduit au niveau des individus et des agents économiques par un comportement spécifique (déterminé) et une conduite conforme à l'éthique sociale.

C'est ainsi que nous efforcerons de montrer dans quelle mesure la conduite des hommes en tant qu'agents économiques n'intègre pas une vision dynamique des choses.

Aussi sommes nous appelé à étudier la «logique» sous-jacente à cette conduite. Nous tenons cependant à faire remarquer que les considérations qui vont suivre reposent sur une base très fragile. Vraisemblablement les études à venir préciseront davantage ce que nous avançons dans ce travail. Nous nous hasarderons néanmoins à proposer quelques hypothèses.

a - La rationalité au niveau de la sphère de production

Toutes les informations en provenance de l'histoire ne nous autorisent pas à conclure à un progrès économique ou technique donné. Aucun auteur marocain n'a signalé dans ses écrits une invention technique importante, aucun observateur étranger (visiteur ou autre) depuis Léon l'Africain jusqu'aux auteurs et explorateurs du XIX^e.siècle, n'a relevé une quelconque amélioration technique.

Dès lors nous sommes en droit d'affirmer que c'était plutôt l'immobilisme, la routine, voire la régression qui caractérisaient le Maroc de l'époque.

Ce qui nous incite à émettre l'hypothèse selon laquelle l'existence d'une classe sociale dynamique capable d'impulser le progrès dans tous les domaines faisait défaut. Aucune classe n'était en mesure de débarrasser la société des contraintes qu'elle s'était imposées.

Ceci s'accompagnait d'une rationalité conservatrice et figée qui se retrouvait aussi bien dans l'agriculture que dans l'activité artisanale.

Dans le domaine agricole, cette logique peut être appréhendée au niveau de la «féodalité» marocaine (aussi bien confessionnelle que de commandement) qui n'a pas eu comme préoccupation le progrès économique et social. Plusieurs éléments se trouvent à l'origine d'un tel comportement: l'absence de stabilité politique, le rapport de cette féodalité avec le pouvoir, la faiblesse de la technique, l'absence du marché, le régime de la propriété. A cela s'ajoute un autre élément : l'existence d'une main d'œuvre bon marché, en raison du servage pratiqué dans les régions soumises au Makhzen et de l'importante force animale qui dispense de chercher d'autres sources d'énergie. Cette situation a pour effet de restreindre le développement de la main-d'œuvre libre et de retarder le progrès technique.

Au niveau de la «**féodalité de commandement**». Cet ensemble de données explique assez que les «féodaux marocains» n'ont jamais eu pour souci l'amélioration de la production et encore moins des instruments de production.

L'idée directrice du comportement de cette classe étant la consommation et le luxe, sa position sociale dans cette société hiérarchisée est déterminée par le nombre de ses clients qu'il faut entretenir pour assurer sa domination et son prestige. Ni l'importance du surproduit accaparé, ni à plus forte raison les prix qui ont cours sur le «marché» contre tels ou tels articles, n'a eu en principe d'influence sur sa décision de pratiquer la «reproduction élargie» sur son domaine. Rien n'indique que durant les années où le surproduit fut important (par exemple plusieurs années consécutives de bonne récolte en temps de paix), le grand propriétaire foncier ait davantage été tenté «d'investir». Simplement il jetait sur le marché une plus grande quantité de sa production et se permettait un train de vie plus élevé.

La faible influence des phénomènes de marché ou des prix crée une situation diamétralement opposée à celle qui s'observe dans le mode de production capitaliste où les mouvements des prix, extrêmement forts et dépendants au premier chef de la conjoncture, non de la récolte, influent puissamment sur le revenu en espèces à la fois du seigneur et du paysan.

Nous pouvons dire que la «féodalité» marocaine met au premier plan de rang social et aspire au luxe et à l'aisance. Un de ses traits caractéristiques c'est le refus de regarder le profit comme le but de l'activité, de considérer que les méthodes de production et d'échanges

devront obéir à des critères de rationalité interne sans interférence avec les valeurs sociales. Certes cette classe n'est pas moins âpre au gain que la bourgeoisie par exemple, mais le désir de s'enrichir est pour elle compatible avec des valeurs opposées au capitalisme. Son âpreté s'intègre à son esprit «aristocratique» et oriente son activité vers des objectifs socialement conformes à sa position dans la société.

Les normes sociales de cette classe ne retiennent pas comme vertu l'ardeur apportée au développement économique; elle ne prend pas en considération les efforts fournis par les membres de la société dans le sens du progrès technique. On a l'impression que le régime économique sur lequel elle a fondé son pour est conçu de telle sorte qu'il ne puisse se dégager de cette logique.

Ainsi donc les maîtres du pays se bornent en général à exploiter au jour le jour les ressources du pays sans paraître soupçonner l'intérêt qu'il peut y avoir à favoriser éventuellement le développement.

Au niveau des paysans, on remarque que leur attitude, de par les conditions d'existence et de travail en vigueur n'est guère favorable au progrès dans le domaine agricole.

Nous avons déjà évoqué un certain nombre de raisons qui sont à l'origine d'un pareil comportement: mauvaise condition de vie, absence ou insuffisance de stimulants économiques, caractéristiques de l'exploitation paysanne, statut de la propriété etc ...

Aussi bien le fellah ne produit-il que dans les limites de ses besoins les plus urgents, sans chercher à augmenter sa production, ni à améliorer ses instruments de travail. D'ailleurs une partie importante des terres cultivables est restée en friche.

Salmon l'a bien noté dans la région de Tanger : «Il y a, dit-il, une immense quantité de terres incultes, bien que la couche d'humus soit assez épaisse et assez étendue pour donner d'heureux résultats à la culture».

Pour J. Couleau l'agriculture est restée pauvre et mal équipée, n'ayant besoin que de manœuvres et «toute échappatoire au sort de ses manœuvres remettait en cause les fondements de cette société».

A ce caractère de l'activité agricole, s'ajoute un comportement culturel en retrait par rapport aux conditions naturelles, surtout dans les plaines atlantiques envahies depuis le XI^e siècle par des populations nomades. Celles-ci ont été façonnées ailleurs, dans d'autres conditions et dans un autre environnement écologique. Elles sont marquées par des

conditions naturelles différentes: le désert. Comme elle n'ont jamais réussi à se fixer pour créer les traditions d'une véritable paysannerie en harmonie avec l'environnement, à cause de l'instabilité politique qui régnait dans les plaines, elles ont conservé un comportement conforme à leurs habitudes d'hommes du désert.

Certes, ayant trouvé sur place des techniques culturelles anciennes, elles les ont adoptées, mais aussi adaptées à leur comportement et à leur rationalité de nomades plus accoutumés au pastoralisme qu'à l'agriculture.

Cette suprématie de l'élément nomade dans les plaines engendre une subordination de l'agriculture à l'élevage, et donne cette spécificité à l'agriculture marocaine, transposition de l'élevage extensif et transhumant.

En somme une grande partie de la population des plaines est demeurée ce que J. Couleau appelle «les nouveaux venus», populations complètement «décalées» par rapport aux données naturelles. Ce qui nous laisse déjà entrevoir que l'expansion du nomadisme au Maroc en liaison avec l'instabilité politique, a eu une part de responsabilité politique, a eu une part de responsabilité importante dans la paralysie et le blocage de l'évolution économique du Maroc de l'époque.

- **Dans le domaine artisanal**, on a assisté à l'ankylose et à la sclérose de cette activité. La rationalité qui prévalu dans ce domaine peut être ramenée à trois caractéristiques dominantes.

- **L'esprit routinier**

Le caractère fondamental de l'artisanat est l'absence de séparation nette entre le processus de fabrication et le processus de vente. Cette confusion, comme nous l'avons vu, avait pour causes essentielles le caractère limité de la production artisanale, l'absence de marché véritable et le manque de capitaux importants qui rendaient difficile toute séparation nette du procès de production et du procès de vente : l'artisan marocain ne produisait habituellement que la quantité d'objets dont l'écoulement était à peu près assuré, souvent sur commande direct de son client éventuel.

Une telle situation contribuait à bloquer l'artisan dans sa condition sociale héréditaire et favorisait le conservatisme. Le «savoir-faire» était jalousement conservé et transmis à l'intérieur des familles sans risque qu'aucune innovation vienne troubler cet «ordre naturel».

Le comportement des artisans se trouvait ainsi posé en modèle fixé une fois pour toute et retransmis de génération en génération sans aucune perspective d'évolution.

Ce n'était pas le raisonnement qui prévalait dans ce système, mais la

coutume et la tradition. Tout ce qui n'était pas accessible à la compréhension collective, et n'était pas conforme aux intérêts de la collectivité, était considéré comme une menace contre son existence même. Ce mode de pensée restreignait considérablement le champ de réflexion et la curiosité scientifique, maintenant par là même, la stagnation et la routine comme raison d'être du milieu social. L'artisan, dans ce cas, continuait à entretenir les clichés de pensée et de conduite qui lui étaient proposés par ce milieu culturel.

Un autre facteur renforçait cet esprit routinier : la spécialisation des divers groupes ethniques dans l'exercice de certaines activités. Ce facteur accentuait la sclérose et la routine dans la mesure où il constituait une de ces structures héréditaires à l'intérieur desquelles tendaient à se germer l'activité artisanale.

- Le souci de subsistance

Cette activité est restée dans l'ensemble dominée par un souci de subsistance. La limitation de la demande n'incite pas, non plus, au développement de la production que le caractère rudimentaire de l'outillage rend difficile. Le fait que l'horizon économique limite l'activité des artisans à la rue, au quartier ou au souk, les enferme dans un cercle dont ils ont peu de raisons de sortir.

On est loin de cette extension continue du marché qui caractérise l'économie européenne à la veille de la révolution industrielle et du développement sans cesse croissant qui ont engendré d'innombrables occasions de gains qui surpassent considérablement ceux qu'un artisan, travaillant de ses mains et vendant ses produits sur un marché local, ne peut jamais espérer réaliser.

Ce qui est recherché dans ce système c'est la qualité du travail et non la quantité. Chaque artisan, selon l'expression de K. Marx: «se livrait tout entier à son travail; il était à son égard dans un rapport d'asservissement sentimental».

Les artisans qui essayent de produire des marchandises de qualité inférieure et à meilleur marché, d'augmenter leur production et de gagner davantage, ont vu leurs confrères les dénoncer aux autorités comme des maladroits et des incapables, des hommes sans principes ni scrupules.

La motivation économique n'agit pas continuellement et l'artisan ne se consacre pas au travail tout le temps pendant lequel il serait capable de produire. Il chôme souvent, se donne congé pour festoyer, coupe de fréquentes pauses sa journée de travail (heures de prière, il assiste au marché à la criée, à la fête des saints etc ...)

De ce fait les artisans n'ont jamais eu la possibilité de s'enrichir et

d'amasser des fortunes; «leurs métiers les font vivre, mais ne les enrichissent pas et ne les ont semble-t-il jamais enrichis». Ce qui exclut toute virtualité capitaliste dans ce domaine et empêche l'économie de vaciller ou de se désagréger.

- La moralisation du métier

Plusieurs éléments expliquent cette moralisation: l'extrême faiblesse de la concurrence accentuée par la localisation topographique et la spécialisation professionnelle imposent aux gens de même métier une cohabitation et développe le sens de la solidarité plutôt que le goût de la concurrence. L'entraide était assez développée au Maroc de l'époque. Louis Massignon précise que certaines corporations marocaines possédaient des caisses de secours mutuel, et qu'en cas de sinistre la solidarité était efficace.

La très grande emprise du système corporatif contribuait naturellement à développer entre ses membres un puissant sentiment de solidarité en créant un lien social et professionnel très puissant. Les règlements corporatifs et l'intervention des pouvoirs publics répondaient donc non seulement à des objectifs économiques, mais aussi à des fins «éthiques» et sociales. C'est ainsi que la modération est exaltée, comme valeur morale suprême, la concurrence et l'âpreté au gain condamnées ; quant aux novateurs, ils sont exposés aux persécutions et à l'atavisme social et religieux.

L'interpénétration de la vie professionnelle et de la vie religieuse a eu naturellement des conséquences importantes sur le comportement des artisans. Du fait que les corporations de métier et les confréries religieuses recouvraient les unes et les autres l'ensemble de l'activité artisanale, il était inévitable qu'il y ait des points de contact entre ces deux types de structure sociale, professionnelle et religieuse. Ce qui contribuait à renforcer les valeurs morales que respectaient les gens de métier dans leur activité quotidienne et à consolider les liens de solidarité intérieure des corporations auxquelles celles-ci donnaient une assise religieuse.

b - La rationalité au niveau de la sphère de circulation

Il apparaît ainsi clairement que la couche marchande marocaine maintient son activité dans la seule sphère de circulation qu'elle ne contrôle d'ailleurs pas en entier puisque le commerce extérieur lui échappe (c'est le Makhzen qui le détient). Son impuissance la condamne à rester dans le sillage du pouvoir et de la féodalité sans autre ambition que celle de préserver le statut quo.

Ce comportement est lui-même tributaire du système économique en place et correspond à une logique mercantile et de consommation.

J. Berque a bien observé «qu'en réalité le capitalisme du XVIII^e siècle en Europe occidentale, en Hollande par exemple, est encore sans prise réelle sur la nature. En lui les rapports humains l'emportent de beaucoup sur les rapports de production proprement dits. Il n'en reste pas moins qu'il est de loin en avance sur les formes contemporaines du capitalisme musulman. Celui-ci ignorera la banque jusqu'à la fin, et ne connaîtra que l'entrepôt. Ce sont deux formules violemment opposées au fond, et l'on comprend que le grand commerçant de Fès, par exemple à la fin du XIX^e siècle soit celui qui règne sur son entrepôt, sur dâr-es-sil'a, sur son héri-Accapareur, si vous voulez, agioteur, ou du moins joueur, et parfois même usurier: mais non pas banquier, et encore moins entrepreneur».

Ce propos de la cité éminente exprime le faible degré de développement du «capital» marchand au Maroc et l'absence d'une rationalité capitaliste.

La nature du système lui-même oriente les fortunes vers des dépenses somptuaires et stériles. D'une part les marchands sont dans l'impossibilité de pousser au-delà des régions proches des villes leur expansion mobilière à cause de la persistance des terres collectives. D'autre part le fait qu'une masse immobilière importante des terres est soustraite à toute circulation et ne contribue pas aux échanges (les habous et les terres Makhzen etc ...) entrave les possibilités d'un investissement rentable dans le domaine foncier (il faut sans doute ajouter à cela l'absence de sécurité et l'anarchie qui règnent dans le pays). L'inexistence «d'opportunités d'investissements productifs» amène les classes aisées à orienter une part importante de l'excédent économique approprié vers des dépenses non productives compromettant ainsi les chances de développement économique qui auraient pu renverser les structures existantes.

La destination du surplus dans ces conditions, est la consommation et le maintien d'un certain train de vie conforme à la position sociale des tujjars. L'optique de cette caste est propice au gaspillage et à l'ostentation.

Elle se concrétise dans l'accumulation oisive des biens qui n'entrent pas dans le processus de production. Ainsi donc une partie importante de la richesse des tujjars est détournée de sa destination économique et transformée par un processus de gaspillage ou de thésaurisation en objets de prestige. Puisque quantitativement ou qualitativement la richesse est composée essentiellement de biens (bijoux, palais, esclaves, femmes etc ...) sans destination utile dans l'économie. La richesse a de ce fait pour rôle de représenter le statut de celui qui la détient.

La logique valeur d'échange - valeur d'usage est, pour les tujjars marocains, l'inverse de celle qui règne dans les sociétés marchandes développées, (tout au moins en ce qui concerne le secteur capitaliste). Certes le marchand marocain (comme n'importe quel marchand) est

soumis à la valeur d'échange de par sa position d'intermédiaire inévitable, un mal nécessaire pour faire de l'argent, pour le marchand marocain l'échange n'est pas une fin en soi de la production, mais un moyen d'accès à la valeur d'usage. Le marchand marocain symbolise la richesse tournée vers la jouissance. Autrement dit, l'objectif poursuivi par les tujjars marocains, est la maximisation de leur consommation et la somptuosité de leur train de vie.

Sur le plan économique, il s'ensuit que les tujjars marocains ne cherchent pas la maximisation du taux de profit, mais la maximisation, à court terme, de leurs revenus.

Cela signifie une impossibilité à imprimer aux capacités de production des variations importantes dans le long terme.

Faute de pouvoir intervenir directement dans le processus de production, les richesses accumulées par le commerce ne réagissent que très peu sur l'infrastructure économique.

La richesse ici n'est pas un capital. Elle est composée d'objets n'intervenant pas dans le processus de production. De par leur caractère oisif, les fortunés n'ont une capacité ni productive ni reproductive. L'accumulation ne peut pas se faire par leur truchement au moyen d'une reproduction élargie des biens matériels.

De façon générale, l'activité du gain est restée cantonnée dans le commerce de marchandise, ou d'argent, elle ne s'est pas tournée massivement vers la production. Elle est demeurée dans le domaine de la circulation et n'a pas atteint le domaine de la production. La séparation presque absolue de l'industrie et du négoce est une constante de la vie économique, mais elle est aussi sociale. Or il est intéressant d'observer, comme le fait Y. Barel que: «le gain n'est apparu rationnel que lorsqu'il a été associé à la production, comme en témoigne une longue tradition de critique de la soif du gain et de l'activité des intermédiaires qui remonte à Aristote et se poursuit jusqu'à nos jours».

Nous sommes donc en mesure de conclure que l'activité du gain au Maroc de l'époque n'était pas «rationnelle».

Il ne peut être question, dans les conditions de Maroc de l'époque, d'une généralisation de la mentalité capitaliste, car celle-ci suppose un développement préalable du marché intérieur qui stimule cette mentalité et favorise sa diffusion dans toutes les sphères aussi bien de circulation que de production, en accentuant la division du travail et le mouvement de séparation des travailleurs de leurs moyens de production.

L'accumulation à laquelle donne lieu ce capital n'est pas une accumulation de valeurs d'échange. Les profits retirés de l'échange sont

affectés soit à des dépenses somptuaires (par conséquent au gaspillage) soit aussi (c'est là un point qui mérite de retenir l'attention) à l'usure.

C'est ainsi qu'au Maroc précoloniale capital usuraire occupe une place importante à côté du capital commercial, et sa pratique est très répandue.

Or, une chose est certaine depuis que Marx l'a démontrée, c'est que le capital usuraire qui existe depuis les «temps immémoriaux» avait tendance à ruiner ou à dissoudre les économies. En effet si nous examinons le cycle de valorisation du capital usuraire nous retrouvons :

A - A', ce qui représente un raccourci saisissant du cycle capitaliste.

Le capital, dans ce contexte paraît engendrer une plus-value par lui même. Il ne s'immisce pas dans le procès de production qui continue à fonctionner selon le mode traditionnel. Il est en marge du mode de production, et sa «place est dans les pores et les intertices».

L'argent retiré de cette activité ne peut pas avoir d'effet positif sur la production, non seulement il est improductif, mais il constitue encore un «faux frais de la production» puisqu'il est utilisé plus qu'il ne faut pour sa fonction productive. Ici «l'argent» ne fait pas de petit» parce qu'il n'est pas encore un facteur de procès de production.

Ce contexte ne se prête pas à la richesse générale et ne fait pas de la soif de s'enrichir «un instinct de l'ensemble des individus». Cette économie ne produit pas régulièrement et continuellement de nouvelles richesses. Ni les échanges limités, ni la circulation monétaire à laquelle ils donnent lieu, ne peuvent agir sur la production et la stimuler. L'effet corrosif de la monnaie est complètement neutralisé, car la valeur d'échange n'est pas le «nervus rerum» de l'économie marocaine précoloniale et la richesse monétaire de l'époque n'est pas arrivée à désintégrer les communautés rurales enclines à l'autrachie.

B - L'impact du milieu culturel et idéologique sur l'évolution des forces productives.

Partant de l'idée selon laquelle tout comportement de l'homme est tributaire d'une pratique sociale et d'un milieu culturel donné, toute culture, quels qu'en puissent être les mérites et les défauts intrinsèques, est le résultat d'une demande et d'une création du milieu social où elle se développe, nous allons rechercher en quoi et pourquoi la culture marocaine est restée figée et a freiné l'évolution économique du Maroc précolonial.

Telle est la question que je voudrais élucider. Pour y voir clair, il faut d'abord avoir présents à l'esprit les éléments constitutifs de ce milieu culturel et notamment la composante fondamentale qui domine cette culture: la religion. En effet, la religion en tant que pratique sociale, a

marqué la façon de penser et de voir de la société marocaine et lui a donné une orientation spécifique au point où il est devenu impensable de parler de culture au Maroc sans évoquer immédiatement l'Islam.

Bien entendu cette influence n'est pas en sens unique, puisque la religion elle-même a subi l'impact du milieu social et de l'évolution historique du pays, qui lui a imprimé un caractère particulier p"r rapport aux autres pays musulmans.

Ce caractère particulier que nous appelons pratique sociale mérite qu'on s'attarde à l'étudier.

a - Remarques générales sur le contenu économique et social de l'Islam.

Chacun connaît les stéréotypes utilisés au sujet de la religion musulmane : l'Islam, c'est la résignation, c'est le fatalisme, c'est l'inaptitude à intégrer le progrès dans sa vision du monde, c'est l'incapacité à envisager l'idée de devenir etc ... Cela pose un problème majeur: ces formules qui passent pour exprimer une vérité admise par la majorité des auteurs, sont-elles valides du point de la situation concrète ?

Précisons tout de suite une chose : au cœur de ces clichés fonctionne, fut-ce implicitement, un préjugé ou une arrière pensée politique et idéologique qu'inspirent certaines théories désuètes véhiculées par le colonialisme ou un orientalisme vulgaire.

Plusieurs travaux récents montrent l'inexactitude de cette conception et mettent en évidence le caractère progressiste de l'Islam à certaines périodes de son histoire.

Notre propos ici est de rappeler, brièvement, les éléments de ce débat entre détracteurs et apologistes de l'Islam avant d'examiner l'Islam en tant que pratique sociale liée à l'évolution de la société marocaine de l'époque.

Entre ceux qui critiquent l'Islam et ceux qui cherchent, non pas à le glorifier, mais à l'innocenter et à lui reconnaître des aspects positifs, il y a une différence d'optique et de niveau d'analyse.

I'Islam comme frein au développement?

Les premiers étudient l'Islam en soi, dans l'absolu, indépendamment de son support social ou encore de manière empirique et statique, reposant leur analyse sur quelques exemples pris dans l'histoire ou dans la situation actuelle, pour procéder à des généralisations. Les seconds se situent au niveau de l'Islam en tant que pratique sociale ayant connu une

évolution et des applications différentes selon la réalité sociale et historique de chaque société et les classes qui la constituaient.

Dans son livre **Structure économique et civilisation** J. Austruy affirme : «ainsi l'Islam, peu favorable à l'individualisme, est nettement hostile à cet esprit capitaliste composé d'amour du risque, du désir de lucre et de volonté de puissance, qui est à la base de la révolution économique de l'occident. Cette hostilité n'est pas seulement morale mais aussi inscrite dans la loi».

De son côté R. Brunschvic fait remarquer qu'«en raison avec cette doctrine qui situe l'idéal historique dans le passé, un misonéisme résolu marque la pensée musulmane dès que celles-ci prend une forme consistante, «les pires des choses sont les innovées» dit le Hadith. Et l'on qualifie d'innovation (bid'a) pour stigmatiser toute pratique hétérodoxe. L'innovation religieusement acceptable ou recommandée ne sera qu'exception, dans des cas discutés et déterminés».

G. Labica, à son tour s'interroge dans **Politique et religion chez Ibn Khaldoun** au sujet de la vision historique d'Ibn Khaldoun et de son analyse en terme de cycle fermé que: «Si la temporalité khaldounienne apparaît comme une scansion discontinue et si succession n'est que recommencement, ne faut-il pas parler de durée naturelle plutôt qu'historique ? Il y a là, assurément, une difficulté qui ne nous paraît pas seulement tenir à l'arrêt, constaté dans le Maghreb du XIVème siècle. Elle est inhérente à l'idéologie musulmane, de sa nature, profondément anhistorique».

Inutile d'ailleurs de multiplier les citations pour établir ce fait bien connu ; au centre de tous ces écrits, une idée directrice: c'est le caractère résolument étranger de l'Islam à l'idée de devenir et son inaptitude à intégrer le progrès dans la vision du monde qu'il propose (ou impose) aux hommes. C'est ce qui explique, avec des nuances évidemment, l'incapacité des sociétés musulmanes à sortir de l'ankylose et leur impuissance à réaliser le progrès économique et social.

Or, s'il est un fait que l'impact de l'Islam comme toute religion ou idéologie est loin d'être négligeable sur la conduite des Musulmans, dans la réalité, l'influence de l'Islam est plus complexe. Stimulant au départ il est devenu un frein par la suite. C'est une évidence que dire que la religion islamique n'a pas empêché le monde musulman de connaître une expansion économique continue et un progrès social certain. Nous pouvons même avancer sans trop de risque que l'Islam, à ses débuts, a impulsé le progrès.

Ceci nous amène à dire que le blocage n'est pas impliqué dans la nature même de l'Islam en tant que religion. Ce qui est certain à notre avis, c'est que la collusion entre le social et le religieux a dû beaucoup contribuer à la stagnation. Cette collusion elle-même est le résultat des

conditions économiques et sociales de chaque société musulmane. «La question se pose très sérieusement, écrivait C.H. Becker, de savoir si le fatalisme oriental, réellement très répandu, n'est pas à attribuer dans une bien plus forte proportion au déclassement politique et à la détresse économique qu'à des prescriptions religieuses.»

Face à ce courant de pensée qui ne reconnaît à l'Islam que des aspects négatifs, s'en dresse un autre qui cherche à faire la distinction entre l'Islam en tant que croyance ne constituant pas un obstacle à l'action et au développement économique, et l'Islam tel qu'il est pratiqué dans un certain nombre de pays et dans certains contextes historiques.

l'Islam ne constitue pas un obstacle au développement

Pour ces auteurs, l'Islam n'est pas hostile au progrès et les penseurs, musulmans ou chrétiens, qui ont adopté une attitude négative à l'égard de la nature, ont reconnu une certaine valeur au travail comme facteur décisif dans la satisfaction des besoins.

Ainsi que l'observe G. Destanne de Bernis «l'appel à l'action peut être parfois très explicite» : «Dieu ne change rien, dit le Coran, à la situation d'une collectivité si ses membres n'entretiennent eux-mêmes leur transformation».

Au cours de l'analyse qu'il mène dans **«Islam et capitalisme,»** M. Rodinson fait la même observation en notant que «... l'Islam historique a toujours, dans la ligne de son fondateur, exhorté ses fidèles à l'action dans le monde. Du moins les tendances dominantes de l'Islam. Et cela d'autant plus que la distinction du temporel et du spirituel était sinon ignorée, du moins vue d'une tout autre manière que dans la chrétienté. L'Islam «prend le temporel à son compte» pour l'organiser sur le plan temporel même et permettre à ses fidèles d'y trouver, en conformité avec les lois de Dieu, suffisance et réjouissance raisonnable».

De fait, comme l'a souligné Louis Gardet «on ne voit pas en quoi l'étude des sciences pratiques et l'outillage technique peuvent être contraire au dogme musulman !».

A l'égard de l'activité économique et lucrative de manière générale l'Islam n'a manifesté aucune hostilité. Comment peut-il en être autrement quand on sait que l'Islam est né dans un milieu de marchand, et que le prophète recourt, ainsi que le rappelle M. Rodinson pour inculquer cette idée de la nécessité de la piété active, plus tard de l'adhésion militaire, à des raisonnements de nature commerciale, particulièrement accessibles aux Mekkois, tribu de marchands, comme aux Médinois familiarisés avec l'activité commerciale. Surtout ils venaient tout naturellement à l'esprit d'un homme qui avait toujours vécu dans une atmosphère mercantile, qui émaillait spontanément ses discours de locutions commerciales»

Certains auteurs arabes tels que Ibn Khaldoun et EL Birouni mettent en relief cet esprit «entreprenant» de l'Islam. C'est ainsi que dans sa définition du commerce, Ibn Khaldoun remarque «il faut savoir que le terme «commerce» a le sens suivant, c'est l'acquisition de richesses par augmentation du fonds qu'on y consacre, quand on achète une marchandise à bas prix pour la revendre plus cher, qu'il s'agisse d'esclaves, de grains, d'armes, ou d'étoffes. On nomme «bénéfice», le montant de cette augmentation».

Bien entendu cet esprit «entreprenant» n'a jamais dépassé le stade mercantile. Aussi, peut-on dire, avec R. Charles que le «capitalisme d'argent sera très restreint en Islam, où, à la différence de l'Angleterre puritaine d'après la réforme, n'a jamais été admise l'abdication de la religion devant l'appât de la prospérité économique».

Mais si l'Islam a formulé un certain nombre de principes favorables à l'effort et au progrès, la religion en tant que pratique sociale elle, n'a pas toujours été dans le sens de cette formulation. Le caractère actif de l'Islam du début, s'atténue et disparaît petit à petit, pour laisser place à une orthodoxie stérilisante, à l'imitation servile et à l'obscurantisme.

Cette «évolution» est, bien entendu, le résultat d'un changement dans la conception des classes dominantes qui déterminent les règles de pensée et de conduite en vigueur et leur imprègnent une orientation qui va dans le sens de leurs intérêts. C'est ce qui apparaît clairement dans le cas du Maroc de l'époque.

b - Culture et idéologie et leur impact sur le comportement économique et social dans la F.E.S. marocaine précapitaliste.

L'Islam marocain, comme expression de la réalité sociale se répartit entre le dogmatisme citadin (étant limité aux villes et à leurs alentours immédiat), et le confrérisme qui domine les campagnes et les populations rurales. Les deux doctrines n'apparaissent pas dans la même époque, elles n'ont pas exactement le même contenu idéologique, mais elles ont eu les mêmes conséquences sclérosantes et négatives sur l'évolution économique et sociale.

Le dogmatisme

Le dogmatisme a été instauré au Maroc pendant la période de prospérité et de puissance économique et politique (du XI au XIII^e siècle).

Tout d'abord il importe de dissocier la décadence culturelle du Maroc de sa décadence politique et militaire.

En effet, une période de grandeur politique et militaire comme celle des Almoravides et des Almohades (du XI^e au XIII^e siècle) ne s'est pas

accompagnée dans le domaine de l'esprit comme on aurait pu s'y attendre, d'un renouvellement fécond. Au contraire ce sont ces deux dynasties qui ont imposé au Maroc l'orthodoxie et le dogmatisme et qui ont contribué ainsi à bloquer l'évolution de la pensée.

C'est au XI^e siècle que les Almoravides ont imposé l'interprétation de l'école orthodoxe malékite. Cette école instaure la pratique du «taqlid» (initiation servile) en remplacement de «l'ijtihad», c'est-à-dire de l'effort personnel d'interprétation et de décision qui caractérisait l'Islam du début. Cette doctrine situe l'idéal dans le passé, glorifie la tradition et rejette systématiquement toute innovation qu'elle considère comme la «bida». La rigueur de la foi s'y mesure au strict accomplissement des rites. Ainsi conçue, la religion devient un ensemble d'attitudes momifiées et stéréotypées, qui, loin d'inspirer une action progressive, deviennent un frein pour le progrès.

Par ailleurs, le malékisme véhicule une pensée figée et autoritaire. C'est ainsi que les Fouqaha et les Oulama, avec leur conception autoritaire de la religion, sont promus maîtres à penser. C'est de cette manière que le malékisme est devenu un instrument de contrôle moral sur les masses.

Le malékisme a favorisé la constitution d'une aristocratie confessionnelle détentrice d'un monopole d'interprétations des préceptes islamiques et définissant elle-même les normes idéologiques de la société. Cette aristocratie qui imposa le respect du dogme ne fut d'aucun apport sur le plan économique. A l'opposé de l'Europe médiévale où les prêtres depuis Roger Bacon jusqu'à l'abbé Le Maître, ont été des savants, et ont contribué au progrès de la science et de la technique Les fouqaha et les hommes de religion de façon générale au Maroc ont été d'une stérilité intellectuelle particulièrement remarquable. Le fait que les mosquées et les Zaouia, n'aient jamais constitué des centres d'activités artisanales diverses comme cela était le cas dans un grand nombre de couvents en Europe au Moyen-Age en témoigne.

Les Oulamas et les fouqaha estiment en particulier qu'il y a incompatibilité entre le travail intellectuel et le travail manuel et développent parfois ce principe sur le plan social en prétendant qu'il n'est pas possible de mettre sur le même plan les hommes de la science et du savoir et les ignorants. Ils affichent un mépris à l'égard de tout ce qui est technique et manuel et le considèrent comme indigne des hommes du savoir et avilissant pour leur condition. Ils demeurent d'ailleurs réfractaires voire hostiles à la connaissance scientifique en considérant que la croyance en la toute puissance Dieu est inconciliable avec un rationalisme qui reconnaît à l'homme un rôle déterminant dans compréhension des phénomènes naturels.

Du point de vue idéologique les oulama et les fouqaha ont cherché surtout à justifier l'ordre existant et par conséquent tout ce qui pouvait

maintenir la société dans l'état où elle se trouvait. Ces religieux ne peuvent être par conséquent les promoteurs du progrès; ils ne sont même que les fervents défenseurs de la tradition et, par suite de la sclérose culturelle.

Les conséquences sur la mentalité et le comportement des hommes vont être graves, surtout dans le domaine de l'enseignement, domaine important puisqu'il détermine la manière de penser et de concevoir des «élites» cultivées du pays.

Cette vision sclérosée et cette «logique» stérilisante se retrouvent en ce qui concerne les méthodes d'enseignement. Dans ce domaine comme ailleurs, le but visé semble être loin de l'émancipation de l'esprit et de l'intelligence. Aussi bien au niveau de la forme que du contenu, l'instruction ne cherche qu'à conserver figée la société en maintenant des traditions surannées incompatibles avec le progrès.

Au niveau de la forme, la méthode utilisée défie toute pédagogie. Celle-ci repose sur le «hifz». Au m'sid, on apprend à l'enfant à réciter le livre saint, les versets, mais sans jamais systématiquement lui apprendre à lire. Cette méthode, purement orale demande à l'enfant un effort de mémoire sans commune mesure avec sa capacité mentale, au point de tuer chez lui tout germe de pensée. «La pédagogie, comme le note J. Berque, est telle qu'elle requiert une sorte de miracle, ou en tout cas, une conspiration du milieu pour que l'étudiant parvienne à ce h'îfz, à cette science mnémotechnique du Coran et des commentaires qui qualifie un homme pour la vénération des foules).»

Au niveau du contenu, l'enseignement est resté cantonné aux études théologiques et, dans une moindre mesure, littéraires. «L'instruction; nous dit Michaux Bellaire est exclusivement religieuse; en ce qui concerne l'enseignement primaire, quelques notions de grammaire et de droit sont données dans l'enseignement supérieur avec quelques notions de belles-lettres et de théologie».

Aucune place, dans ces programmes, au travail manuel et à l'activité technique ; quant à la science, elle est pratiquement ignorée de ce milieu. C'est assez dire le manque d'estime pour tout ce qui est pratique, et le décalage entre le travail manuel et le travail intellectuel. Celui-ci, s'étant orienté vers les disciplines théologiques, s'est imposé à lui-même ses propres limites, puisqu'il s'interdit d'aborder un domaine qui lui est complètement étranger. Depuis longtemps, note J. Berque «une crise régnait sur le marché des sciences rationnelles à Fès comme dans le reste du Maghreb ... Les Maghrébins ne s'intéressaient qu'à la grammaire, au fiqh et à l'étude du Coran: tous les moyens de parvenir au magistère temporel». «C'est ainsi qu'un opuscule d'une douzaine de pages, comme le Talhis'amal al-hisab, abrégé des opérations du calcul, d'Ibn al Banna' de Marrakèch et le poème astronomique d'Al-Gadari de Fès intitulé Rawdat al-Azhar «le parterre des fleurs» qui a environ 300

vers, pourraient former avec les commentaires qu'ils ont suscités, les éléments d'une bibliothèque scientifique marocaine», relevait le Dr. H.P.J. Renaud

Aucune comparaison avec le moyen-Âge de certains pays européens qui ont donné une place non négligeable aux arts mécaniques et aux disciplines scientifiques.

Il n'est donc pas douteux qu'en accordant aucune place à la technique et à la science, l'enseignement au Maroc s'est condamné à ne jouer aucun rôle dans le progrès technique aussi minime soit-il. Plus encore aussi bien par ses méthodes que par son contenu, il a contribué au triomphe de la routine et de la sclérose.

Dans cette optique, la théologie elle-même n'a contribué qu'à raffiner la terminologie, et en ce qui concerne l'attitude qu'elle a prise à l'égard des phénomènes naturels on ne constate guère de changement essentiel. La possibilité de rendre compte de phénomènes sans remettre en cause le système en place n'existe guère. Ceci engendre une pensée formaliste et «littéraliste» qui lie toujours ses positions adventices élaborées plusieurs siècles auparavant.

Même au stade des études dites supérieures, on retrouve la même pratique qui consiste à enseigner «des commentaires des commentaires». Cette interprétation de la religion achevée depuis le triomphe du malikisme au XI^e siècle et canonisée par les oulama et les fuqqaha, est d'une inflexibilité remarquable, et n'a que très peu de points communs avec les phénomènes observables.

Ce type d'enseignement a pour but de garnir la mémoire des étudiants sans grand profit ; «le seul bénéfice qu'ils retirent de leur travail inutile est la perte de leur dignité et l'habitude de l'asservissement de la crainte qui les préparent à supporter jusqu'à la fin de leur vie l'arbitraire de leur gouvernement.»

La conséquence en est l'application mécanique des idées reçues du milieu sans remise en cause ni assimilation. Cet enseignement prépare l'individu à observer sa vie durant un ensemble de rites, sans aucune formation qui le mette en mesure de prendre des initiatives, encore moins d'entreprendre une réflexion de nature à transformer la base économique et technique dans le sens du progrès. Il semble, comme l'a noté E. Michaux-Bellaire que, «plus ils apprennent, plus leurs idées deviennent étroites et plus ils s'appliquent aux pratiques extérieures de leur religion qu'ils n'arrivent jamais à comprendre». On peut donc rappeler ici le jugement sévère porté par Renan sur l'enseignement et les œuvres des lettrés orientaux : «Rien que des compilateurs; ils juxtaposent, mêlent, entassent. Ils dévorent les documents antérieurs, ils ne les digèrent pas. Ce qu'ils dévorent reste entier dans leur estomac ; vous pouvez en retirer des morceaux»

Ainsi donc, et jusqu'à l'avènement du protectorat, l'enseignement ne s'est jamais départi de son conservatisme stérilisant. Celui-ci l'a marqué dans le domaine de la morale, de l'art et de la littérature; et c'est à cause de lui qu'un véritable essor scientifique n'a pu avoir lieu et que la culture s'est irrévocablement figée.

Maraboutisme

A partir du XV^e et particulièrement au XVI^e siècle un autre élément fera apparition sur la scène politique et idéologique; il dominera toutes les campagnes et pénétrera même les villes marocaines: c'est le maraboutisme.

Ce phénomène eut une influence considérable sur les masses rurales et même urbaines (puisque chaque corporation d'artisans avait son saint-patron). Le maraboutisme a régné sur la presque totalité du territoire imprimant sa logique à la vie économique et sociale de la plus grande partie du pays.

Il a donc joué un rôle capital dans la culture marocaine et porte une grande part de responsabilité dans la sclérose de la pensée et de la culture du Maroc de l'époque.

La réussite de ce mouvement vient du fait qu'il dépouilla en grande partie l'orthodoxie de sa vigueur et de sa vitalité pour devenir finalement le champion de l'indépendance spirituelle en face à la fois des détenteurs du pouvoir et des Oulama officiels. La fonction, jadis remplie par l'orthodoxie, de maintenir l'unité de la communauté marocaine passa au mouvement maraboutique dont la force résidait dans l'écho rencontré auprès du peuple.

J. Berque l'a bien compris ainsi lorsqu'il écrit «l'expansion maraboutique du Maghreb, contemporaine de la Renaissance européenne, traduit sans doute une réapparition dans la foi et sous le vêtement islamique, de vitalités autochtones et, si je puis dire, de valeurs agricoles et sédentaires qu'avait, depuis le bas Moyen-âge, refoulées le nomadisme. C'est une réanimation du Maghreb paysan. Celui-ci à l'époque où Léon l'Africain l'a vu, était déjà en décombres. Il n'a pas cessé de se désintégrer jusqu'à nos jours».

L'autre élément qui distingue le soufisme (c'est-à-dire le mouvement mystique) marocain de celui de l'Orient, c'est son adaptation aux conditions de la population marocaine et à la pratique des masses. A l'opposé du Moyen-Orient où le soufisme était considéré comme l'apanage d'une aristocratie intellectuelle vivant dans sa « tour d'ivoire » loin de la vie du peuple, au Maroc les chefs spirituels des zaouias ont répondu aux besoins des masses en leur fournissant les moyens de faire face aux dangers qui les menaçaient et en comblant le vide dans certains domaines.

Ils ont ainsi instauré **l'ordre et la paix**. La première réalisation des confréries fut d'atténuer l'anarchie et la discorde entre les membres des différentes communautés et mettre un terme aux conflits qui ravageaient le pays pour s'attaquer à l'essentiel, c'est-à-dire l'invasion étrangère. Ils se sont imposés comme arbitres pour trancher les différends entre groupes opposés. Ils ont également réussi à faire l'unité autour d'eux et stimuler les ardeurs combattives des populations rurales, notamment contre l'agression extérieure. Ils ont enfin constitué un cadre d'éducation et de formation en assurant les services nécessaires au fonctionnement des groupes (enseignement, éducation religieuse etc ...)

Un troisième élément explique, à notre avis, l'implantation du mouvement maraboutique, c'est son intégration à l'ensemble social et la place qu'il a occupée comme élément nécessaire à la reproduction sociale. La simplicité des structures sociales, leur faible dimension s'adaptaient au maraboutisme. Le soufisme rural apparut comme un substitut exigé en raison du fait confirmé par Gellner que « d'Islam des ulama n'est pas valable localement, ou pas utilisable dans le contexte tribal, sous sa forme correcte et urbaine ».

Telles sont, brièvement, les conditions qui ont favorisé l'émergence et le développement du maraboutisme. Il convient maintenant de préciser les normes que ce mouvement véhicule, leur contenu et leur incidence sur le milieu social.

La « philosophie » maraboutique peut se résumer en trois points :

- primauté des forces surnaturelles et impuissance de l'homme devant les forces de la nature,
- attachement au passé,
- occultation de la réalité concrète.

1 - L'incapacité de l'intelligence humaine à pénétrer les mystères de la nature semble ici un postulat de base que F. Meier présente ainsi: « la connaissance supérieure est asociale, elle ne vaut absolument que pour celui qui la reçoit, et ne souffre ni d'être expliquée sur une base rationnelle; ni d'être démontrée ». Dans la réalité certaines conséquences pratiques découlent de cet axiome:

- **le miracle** tout d'abord. « Ce qui caractérise les saints en effet c'est qu'ils sont détenteurs de la baraka. Ce qui est à la base de leur puissance c'est cette force miraculeuse presque physique - le borhân (la « preuve ») - dont ils font profiter l'implorateur intéressé. La baraka est par conséquent une grâce divine qui n'admet pas d'explication et qui est inaccessible à l'entendement.

- certains rites barbares se sont développés dans les zaouia

véhiculant tout ce qui peut entraver la réflexion et l'effort de la connaissance. Ces pratiques se limitent souvent à la récitation de litanies «qui réveillent le souvenir des idées primordiales ; c'est la méditation et c'est la psalmodie qui réunissent l'être à la pensée divine», comme l'avait bien écrit E. Demenhem.

Toutes ces pratiques sont significatives et soulignent les idées de détachement, d'extase, d'annihilation de l'individu, d'union avec une réalité suprême, le «fana» et le «baga» des théoriciens soufis.

- **la superstition** est vivace. Comme l'a noté E. Dermenghem, le saint est «réceptacle d'une force comparable à l'électricité, aux dangereuses décharges il fait jaillir, ou tarir les sources, détourne les cours d'eau, provoque des glissements de terrain, des séismes etc ... Dans ces conditions, toute catastrophe est considérée comme une malédiction et toute prospérité comme bénédiction.»

Ces superstitions enlèvent à l'homme toute emprise sur la nature et l'empêchent de développer ses moyens d'intervention sur celle-ci.

2 - l'attachement au passé

Deux éléments expliquent cet attachement au passé.

Le fait que le maraboutisme soit issu d'une période de crise explique assez cette vision régressive. La pression extérieure et l'asphyxie économique qu'elle a engendrées ont entraîné le repli sur soi-même. Cette situation réduisit le Maroc à une attitude d'auto-défense, amena les zaouia à un refus tourné vers le passé réactivant en quelque sorte les vieilles institutions primitives.

L'impuissance du pouvoir de l'époque et surtout l'absence d'une classe capable de prendre la tête du mouvement et de lui imprégner une orientation progressiste, ont permis aux confréries de développer une propagande émotive et mystique : «toutes ces épreuves pouvaient paraître comme un châtimement divin de fautes commises contre les préceptes de l'Islam».

C'est sur la base de ces faits que les marabouts cherchent à amalgamer les vieilles coutumes et les habitudes avec la foi en provoquant souvent des conflits qui ébranlèrent la vie religieuse et sociale.

3 - l'occultation de la réalité concrète

Le mouvement maraboutique a fait montre d'une vision apocalyptique du monde qui paralysa l'action. Depuis sa naissance (XV^e et XVI^e siècles) jusqu'à présent, les zaouias n'ont cessé d'annoncer la fin du monde et l'anéantissement de l'espèce humaine dans un très proche

avenir. Cette vision fut parfois poussée jusqu'à ces ultimes conséquences : par exemple tout ce qui pouvait se perpétuer était banni, même les écrits, selon l'expression consacrée : «il vaut mieux blanchir son cœur que noircir du papier».

Cette attitude démobilisatrice incitait à la résignation devant les forces naturelles considérées comme impénétrables par l'homme et poussait à la négligence et au laisser-aller. Elle amena les marabouts à occulter le monde réel en lui substituant un monde fantasmagorique et à s'opposer à toute innovation qu'ils considéraient comme ruineuse et inquiétante. Tout ce qui pouvait menacer l'ordre immuable était senti comme impur, tabou dangereux.

Pour les zaouias, la science profane n'a pas le caractère d'une science proprement dite, seule la science supérieure possède ce caractère, celle que l'on ne peut acquérir selon la formule de Meier que par «le polissage du miroir de l'âme».

Ce qu'il importe donc de souligner c'est que ni l'organisation sociale ni les normes et les valeurs qu'elle secrète n'intègrent, dans leur logique et leur rationalité, la nécessité du progrès économique et du développement des forces productives.

Dans sa faiblesse chronique, la société marocaine n'a pas trouvé d'autres solutions que celle d'accentuer l'irrationalité du corps social, d'occulter la réalité et de donner libre - cours à ses fantasmes.

Ce qui est encore plus intéressant à noter c'est que plus la crise s'approfondit et se prolonge, plus la société perd confiance en elle, se ferme hermétiquement à toute influence bénéfique, développe l'intolérance et freine la réflexion.

Naturellement, cette situation culturelle n'aurait pu se conserver si des développements économiques et sociaux importants s'étaient produits, entraînant des besoins nouveaux ou bouleversant les rapports de classes. Mais comme nous l'avons vu, l'ankylose culturelle au Maroc est précédée ou accompagnée par une ankylose, parfois une régression, économique et sociale.

A défaut d'une classe révolutionnaire qui soit en mesure d'impulser le développement économique et de conduire la société vers des transformations, la F.E.S. marocaine s'est sclérosée et s'est interdit tout changement en consacrant la prééminence de l'irrationalité et de l'obscurantisme.

Les facteurs de blocage dans le domaine de l'échange

A un moment de son histoire, c'est un fait le Maroc a joué un rôle important dans le commerce méditerranéen. Il faisait partie de cet immense marché international de l'époque formé par ce que Lombard appelle un «réseau des métropoles qui constitue l'armature économique, sociale, culturelle du Monde Musulman; du VII^e au XI^e siècle, les points forts de ce grand axe, Bagdad, Damas, le Caire, Kairouan, Fès, Palerme, ces grands relais sur la route qui va de Samarkande à Cordoue d'une civilisation syncrétique où circulent largement les hommes, les marchandises et les idées qui se surimpose au vieux fonds régional, rural ou nomade». Mais à partir de la fin du XIV^e siècle et jusqu'au XIX^e siècle, le Maroc, connaît une crise, de régression du commerce lointain et interne. Et au XV^e siècle, Léon l'Africain pouvait dire des Marocains : «Ils sont aussi très bornés et ignorants en matière commerciale; ils n'ont pas de banques; ils n'ont personne pour assurer une expédition de marchandises d'une ville à l'autres; il faut que chaque commerçant reste près de ses marchandises; où elles doivent aller, doit aller le patron».

Ces faits sont évidemment la conséquence du déclin de l'activité commerciale pendant toute cette époque.

La question se pose alors de savoir pourquoi le Maroc n'a pas connu un progrès dans le domaine de l'échange et quelles sont les causes de ce blocage.

Notre propos, dans ces conditions est de montrer, que l'échange aussi bien interne qu'extérieur comme la valorisation du capital, n'ont pas donné lieu à une accumulation importante qui aurait pu faire naître une autre forme de capital voire une nouvelle F.E.S. Bien entendu nous n'offrons pas ici une théorie exhaustive de l'accumulation : une telle entreprise n'aurait pas de sens pour la F.E.S. marocaine précapitaliste. L'essentiel est de décrire et d'analyser les facteurs de blocage et leurs mécanismes de fonctionnement dans l'échange.

A - Les facteurs de blocage de l'échange interne

Précisons d'emblée que c'est le capital **commercial** qui sera assez souvent au centre de notre préoccupation étant donné qu'il constitue la forme dominante dans l'échange interne surtout, l'autre forme en étant l'usure.

Nous nous proposons de procéder à l'examen de l'échange interne, des formes de valorisation du capital et des modalités de ces rapports avec la sphère de production.

Nous essayerons de montrer:

- que cet échange est demeuré largement dominé par le capital commercial et usuraire,

- qu'il n'a pas réussi à désintégrer la F.E.S. marocaine et créer les conditions propices pour une accumulation de ce nouveau type, ouvrant la voie à l'avènement d'un autre mode de production,

- qu'en conséquence l'échange n'a pas eu un rôle positif sur l'économie et le capital est resté enlisé dans la sphère mercantile ne réussissant pas à faire éclore le capital en tant que rapport social.

a - Les facteurs de blocage d'ordre économique

La dépréciation de l'unité monétaire et le désordre qui s'en est suivi, ajoutés aux mauvaises conditions agricoles, ont eu comme résultat de fréquentes fluctuations des prix et la spéculation.

Ce qui eut une importance considérable dans la mesure où ces **fluctuations** et cette **spéculation** contribuèrent à approfondir l'état de crise et à en rendre la solution plus difficile.

Les fluctuations des prix

Plusieurs facteurs interviennent dans ces fluctuations. Prenons le cas des denrées alimentaires : le cours de ces denrées varie avec les saisons mais suit aussi les variations météorologiques et la conjoncture politique.

Les hausses peuvent atteindre des proportions considérables en période de sécheresse, partant de disette ou de famines catastrophiques, ou durant les interrègnes difficiles. Les baisses atteignent des amplitudes aussi importantes dès les premières pluies qui annoncent d'abondantes récoltes, ou sitôt que cessent les troubles et l'insécurité. H. Zafrani a signalé, exemples à l'appui, ces fréquentes et dramatiques fluctuations des prix du XV^e au XIX^e siècle.

Le mouvement des prix est d'autre part caractérisé par une tendance à une hausse assez importante des denrées de première nécessité qui tenaient la plus large place dans l'existence quotidienne de la population.

Ces fluctuations et cette hausse ont eu naturellement une grande importance sociale: celle-ci se manifesta par l'appauvrissement de la population qui subissait durement les effets de la montée des prix.

Inévitablement, s'ensuivit le retrécissement du marché qu'accrochèrent la spéculation et l'usure.

La speculation

Cette instabilité des prix et ces fréquentes fluctuations vont susciter et encourager la **spéculation et l'usure**, particulièrement dans les grandes villes.

Cette spéculation prendra des dimensions variables selon la conjoncture économique du pays : modérée en période de stabilité politique et de sécurité, elle s'amplifiera en période de disette et de famine. De manière générale, elle constituera une constante de l'activité d'échange au Maroc. Elle aura pour conséquences l'appauvrissement des producteurs (paysans surtout) et la dégradation de l'économie.

Deux phénomènes permettent de comprendre cette situation :

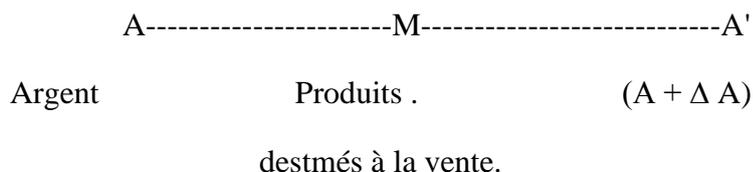
La spéculation affaiblit les fellahs:

Du fait que les forces productives n'ont pas connu de développement ni même une croissance perceptible, que l'échange avec l'extérieur est demeuré très réduit à cause de la faiblesse du commerce extérieur et du monopole que l'Etat exerçait sur ce dernier, le seul échange important se faisait entre les marchands et les producteurs (fellahs notamment). Or, nous savons que le commerce est stérile, qu'il n'engendre aucune valeur sociale, le seul créateur de valeur étant le travail du producteur. Dès lors, celui qui bénéficie de l'échange est le marchand. Sur le plan global de la société, c'est un jeu à somme nulle. Cette constatation peut être illustrée par la formule que Montchrétien utilisera dans son traité d'économie politique : «On dit que jamais personne ne perd quelque chose qu'un autre ne la gagne. C'est vrai et cela se vérifie dans le commerce plus que nulle part ailleurs»,

L'échange, dans ce contexte, devient un moyen de spolier un producteur pauvre et par conséquent d'accentuer sa pauvreté et, à terme, de rétrécir la sphère des échanges. Le mouvement du capital commercial engagé dans l'échange nous permet de saisir ce phénomène.

Le cycle du capital commercial revêt la forme d'un raccourci -A-M-A'

Si nous essayons de tracer le cycle du capital, nous trouvons la formule simple:



Il s'agit là d'un cycle élémentaire de valorisation du capital engagé.
(A)

Cette formule exprime un raccourci du cycle «capitaliste», elle indique ainsi que l'activité du gain est restée cantonnée dans le commerce de marchandises ou d'argent; elle ne s'est pas tournée massivement vers la production.

Dans ce contexte, le profit provient d'opérations qui ne se passent qu'à l'intérieur du procès de circulation, il résulte par conséquent de deux actes, achat et vente et n'est réalisé qu'à la dernière opération, la vente. «Il s'agit donc d'un profit d'aliénation». Cela signifie qu'il y a autonomie de la sphère de circulation.

Ce cycle A- - - - -M - - - - -A' montre que l'argent apparaît comme un but en soi. Mais le fait de rester en dehors de la production ne met pas le capital commercial en mesure de jouer un rôle dans l'enrichissement de la société. Le capital commercial est dans des relations externes par rapport au mode de production ; celui-ci demeure indépendant et intact, le marchand n'étant que l'homme qui déplace les produits pour tirer profit des différences entre régions productrices. Dans ce système, le commerçant ainsi que le voit S. Latouche «poursuit le fantasme de faire «enfanter» son or».

Ainsi, les marchands ne peuvent exercer une influence sur le volume global du surproduit qui fait l'objet de la répartition étant donné qu'ils sont assez éloignés de la production ; celle-ci continue à fonctionner selon des normes qui lui sont propres et qui peuvent être entièrement étrangères à celles qui régissent la sphère de circulation.

Cette tendance spéculative et parasitaire du capital-argent se manifeste davantage dans l'usure.

Ce penchant pour la spéculation encourage l'usure.

En effet, ce penchant pour la spéculation trouve dans l'usure un terrain particulièrement propice pour fleurir. Celle-ci se fait sur les prêts d'argent, sur les avances d'argent, sur les associations, sur l'achat des récoltes en «vert», sur les avances de semences, sur l'achat des toisons avant l'époque de la tonte ...

Mais c'est surtout dans les villes et particulièrement à Fès qu'elle est devenue dans un certain nombre de cas la fonction essentielle du capital-argent et le moyen le plus sûr de le faire fructifier.

Les tujjars marocains ont acquis une grande notoriété en la matière.

Au XVIII^e siècle, un texte des autorités rabbiniques relevé par H. Zafrani faisait état des ravages causés par l'usure. «Aussi voyons-nous Rabbi Iudah Ben Attar stigmatiser en termes sévères cette pratique qui s'étend comme une plaie» uniquement destinée à «couvrir d'un tamis la vue du soleil». Comme le contrat mohatra et d'autres subterfuges similaires, cet usage ne disparut pas pour autant de la profession des changeurs, ni, du reste, des autres commerces et corps de métiers».

Les circonstances historico-économiques, à savoir l'absence de développement des forces productives, la misère des producteurs et leur grand endettement à l'égard des féodaux et du Makhzen, les conduisent à faire souvent appel à l'usurier qui leur prête à des taux parfois exorbitants, ce qui les appauvrit davantage.

L'usure représente un raccourci plus saisissant encore du cycle du capital ($A - A'$). Ce capital engendre une plus-value par lui-même. Or comme l'a déjà remarqué Aristote en son temps, «l'argent ne fait pas de petit».

Le fait même du processus de la vente et de l'achat, en conférant à l'argent une double fonction renferme un facteur de crise, du fait que le vendeur n'a pas selon la formule de P. Mattick l'obligation d'acheter mais peut conserver sa richesse, par «devers soi, sous forme d'argent».

Ainsi l'accumulation des usuriers se développe par l'appauvrissement des producteurs et par conséquent par la ruine de l'économie à long terme, le tout étant amplifié par des facteurs extra-économiques.

b - Les facteurs de blocage d'ordre politique

Parallèlement aux causes économiques une place importante doit naturellement être faite aux facteurs politiques, dans le blocage de l'accumulation et le maintien de l'activité à un faible niveau.

D'une manière générale on est frappé par la mauvaise administration

du pays, parfois même l'absence de toute administration (région de «Siba»), et par l'incapacité des dirigeants à comprendre et encore moins à maîtriser les phénomènes économiques et monétaires dans un pays qu'ils ne songent qu'à exploiter de la manière la plus intensive possible pendant le court laps de temps durant lequel ils disposent du pouvoir.

Cette action négative du Makhzen s'exerce de deux manières :

- par le monopole qu'il détient sur l'émission de la monnaie et les manipulations aux quelles celui-ci donne lieu.

- par son emprise sur l'économie.

Le monopole de l'émission monétaire par le Makhzen

Parmi les moyens utilisés pour satisfaire des intérêts à courte vue les tenants du pouvoir recourent à des pratiques «irrationnelles», voire douteuses, en matière monétaire, qui précipitent la dégradation de la monnaie en «l'adultérant», ou même en la falsifiant.

C'est à travers les manipulations monétaires que l'incompétence et l'incohérence du Makhzen apparaît dans toute sa dimension.

En ce qui concerne la parité monétaire, le sultan l'a toujours maintenue sur des bases autres qu'économiques (particulièrement sur des bases religieuses) et ne tenait pas compte des variations des prix du métal. Le résultat fut que la monnaie marocaine se trouva peser plus que sa valeur et disparut.

Le désir d'augmenter les bénéfices que leur procurait normalement la fabrication des espèces explique que les sultans aient, d'une manière à peu près constante, procédé à l'émission de monnaies d'or et d'argent d'un titre et d'un poids inférieurs aux normes légales que le gouvernement avait de moins en moins le moyen de faire respecter.

De là découle un certain nombre de conséquences: l'anarchie tout d'abord et l'hétérogénéité du système monétaire. «L'histoire d'aucun autre pays n'offre d'exemple d'une anarchie monétaire aussi complète et aussi durable», écrivait Marty.

à ce système monétaire est ainsi fait de plusieurs séries d'unités de compte et de signes monétaires «qui se sont juxtaposées au cours des âges et ont fini par former un conglomerat bizarre et compliqué, où il est difficile de se reconnaître même avec une certaine habitude».

A cette diversité des signes monétaires s'ajoute la présence de monnaies étrangères qui accentuent l'hétérogénéité du système et en précipitent la dégradation.

Le nombre d'unités monétaires était tel que les connaître nécessitait beaucoup de temps, d'expérience et des moyens d'informations que seuls les grands négociants et les spéculateurs possédaient. D'où la deuxième conséquence: la spéculation.

Les fréquentes manipulations monétaires suscitèrent une spéculation effrénée sur les monnaies et donnèrent lieu à de fréquents conflits entre créanciers et débiteurs. L'intensification de cette spéculation amena les rabbins marocains à prendre une série de mesures pour éviter que leurs coreligionnaires les plus démunis ne connussent un appauvrissement croissant.

Ces mesures sont restées cependant limitées au milieu israélite marocain. Quant à la communauté musulmane, elle a continué à subir les méfaits de la spéculation sans aucune protection. Le Makhzen comme les Oulamas, qui ont seuls la capacité de légiférer en ce domaine, ont continué à condamner dans leur discours la «riba» (l'usure) et l'enrichissement illégal sans prendre aucune mesure concrète de nature à protéger les producteurs (artisans et paysans) et les consommateurs et à décourager les spéculateurs.

Ces fréquentes manipulations monétaires devaient inévitablement léser les classes pauvres (ou peu fortunées) qui détenaient surtout des mauvaises espèces et dont les ressources furent ainsi gravement affectées.

La conjonction de tous ces facteurs devait entraîner la ruine de l'activité d'échange et la restriction du marché par l'appauvrissement de la grande masse de la population. Cette remarque de R. Le Tourneau le confirme: «En 1877 les flous du cuivre deviennent trop rares à Marrakech qu'à Fès; les marchands gagnaient ainsi un mitghal par douro. Si bien qu'il n'y avait plus de petite monnaie à Marrakech et que les pauvres ne pouvaient plus acheter».

Le résultat de ce comportement spéculatif des détenteurs d'argent aboutit à la ruine d'une grande partie de la population dont le pouvoir d'achat se rétrécit et qui à plus ou moins long terme se vit écarté des échanges.

L'argent dans ses conditions devint non seulement improductif, mais un «faux frais de production» puisqu'on l'utilisait plus qu'il ne fallait pour sa fonction productive. Il ne pouvait être un capital parce qu'il n'était pas un instrument de la production.

Ce sont là autant d'éléments qui contribuèrent à l'affaiblissement de l'échange, au maintien du capital dans la seule sphère de circulation et au blocage du processus d'accumulation des richesses; c'est ce qui explique que le Maroc n'a jamais connu l'accumulation du capital en tant que rapport social. Des raisons historiques expliquent aussi cette situation.

L'emprise du Makhzen sur l'économie.

S'il est vrai que le capital marchand et le capital usuraire représentent l'essentiel du capital dans la F.E.S. marocaine, pourquoi ce type de capital n'a pas entraîné la destruction de la société? Il est historiquement établi en effet que le commerce et l'usure, développés à un certain degré, ont intensifié la lutte de classes.

Un retour à l'histoire et une comparaison avec l'Europe nous semble une fois de plus s'imposer pour élucider ce problème.

En Europe, le féodalisme s'est structuré en dehors de tout centralisme étatique et les féodaux ont joui pendant longtemps d'une certaine autonomie à l'égard de l'Etat. D'autre part, la bourgeoisie marchande s'y est également formée en dehors de toute ingérence du pouvoir central.

Au début du féodalisme l'Etat était faible et sans pouvoir réel sur les féodaux qui ne lui reconnaissaient qu'une certaine suzeraineté. Au cours de son évolution historique cette structure sociale aboutira à une convergence d'intérêts entre le pouvoir royal et la bourgeoisie montante. Aussi, dans leur marche conquérante, les bourgeois en puissance trouvent-ils un allié d'importance dans le pouvoir royal. Ce pouvoir représente exactement la situation de compromis qui va permettre à la bourgeoisie marchande de se développer.

Pour abattre la féodalité, le roi est amené à faire le jeu de la bourgeoisie montante.

Au Maroc le pouvoir central a joué un rôle important dans la genèse du «féodalisme». Par ailleurs et comme nous l'avons précédemment signalé, il a toujours maintenu sous tutelle la caste marchande. Ce rôle joué par le pouvoir central, dans la structuration de la F.E.S. féodale marocaine lui a donné la possibilité et le pouvoir de contrôler et régulariser obéira donc aux besoins et aux intérêts du pouvoir qu'inspire la réalité caractérisée par la faiblesse du pouvoir central. Celui-ci étant incapable, de part cette faiblesse, de s'accommoder avec d'autres forces qui lui sont supérieures; il institue la logique du faible qui interdit aux différentes couches sociales de se développer.

Cette intervention du Makhzen et ce pouvoir de contrôle et de régulation dont il dispose vont lui permettre de bloquer l'évolution sociale et de réduire la lutte de classe à une lutte de clan. Ce qui s'est traduit concrètement par l'instauration de l'insécurité d'appropriation et par la mise en faillite périodique de la caste marchande.

De cette manière, le pouvoir central a réussi à bloquer le processus d'accumulation chez cette caste et à enrayer la désagrégation de la F.E.S. marocaine jusqu'au XIX^{ème} siècle.

A titre de conclusion provisoire, nous pouvons dire que le capital marchand est resté enlisé dans la phase mercantile ne réussissant pas à faire éclore le capital en tant que rapport social.

Comment pourrait-il en être autrement quand on sait que les bénéfices des tujjars et leur fortune avaient pour source le surproduit prélevé sur des producteurs pauvres. J. Berque a bien vu que «l'opération sur laquelle est assise la vie matérielle de la médina, n'est qu'un jeu spéculatif contre un partenaire extrêmement pauvre».

Or il est un fait, depuis K. Marx, que l'accumulation des richesses ne peut créer les conditions pour la création du capital (en tant que rapport social) que lorsqu'elle atteint un certain niveau. «Le possesseur d'argent ou de marchandises, dit K. Marx, ne devient en réalité capitaliste que lorsque la somme minimum dépasse déjà de beaucoup le maximum du Moyen-Age. Ici comme dans les sciences naturelles se confirme la loi d'après laquelle de simples changements dans la quantité parvenus à un certain degré amènent des différences dans la qualité».

Ni par sa fonction qui se limite à s'accaparer du surproduit des producteurs en jouant sur l'inégalité de développement entre ville et campagne et leur différence de production, ni par l'ampleur des capitaux qu'il met en circulation, ni par les mécanismes et la rationalité qu'il met en jeu, ce capital n'était en mesure de changer de nature et de créer les conditions propices au développement.

Ce qui fait que ce capital ne cessa d'être parasite. Il ne pouvait devenir, dans les conditions de l'époque, le premier échelon de la forme capitaliste puisqu'il était resté en marge de la sphère de production. Il s'était limité à appauvrir les producteurs par conséquent à «tuer la poule aux œufs d'or». Il constituait donc un élément de blocage voire d'appauvrissement de la F.E.S.

Ce qui limite davantage l'accumulation dans ce domaine et maintient cet échange à un faible niveau c'est que le commerce extérieur échappe aux contrôles des marchands et fait l'objet de monopole de l'Etat.

B - Les structures de l'échange avec l'extérieur et les mécanismes de son blocage.

«Cinq siècles durant, le Maroc a été assiégé. De ce fait, il a manqué l'ère industrielle à la fin du XIX^{ème} siècle. Il n'y a pas d'exemple d'industrie dans un pays asphyxié (...) l'Espagne, le Portugal, la Turquie nous ont privés de la possibilité d'échange. Au nom de la chrétienté, l'Espagne et le Portugal après la Reconquista, nous ont privés de l'accès à la mer (occupation de: Sebta en 1404). Au nom de l'empire universel de l'Islam, la Turquie après avoir occupé l'Algérie, nous a obligés à consacrer l'essentiel de nos efforts des siècles durant, à la guerre défensive».

Cette constatation de A. Laroui cherchant à expliquer l'absence de développement du Maroc par le blocus qui lui fut imposé, ne nous satisfait pas. Ce type d'argument qui ramène toutes les tares et les difficultés de la formation économique et sociale à une cause externe, nous paraît pas de nature à fournir une explication correcte de cet état de choses. S'il est un fait que l'économie marocaine a souffert de ce blocus imposé par l'extérieur, il reste que les structures internes sont largement déterminantes pour l'évolution de toute F.E.S.

a - Les structures du commerce extérieur

Le commerce extérieur du Maroc présente deux caractéristiques qui limitent son expansion:

- l'importance du transit, particulièrement en ce qui concerne le commerce caravanier.
- la prédominance des produits agricoles et des produits primaires dans les exportations et l'orientation vers une structure d'une économie dépendante dominée.

L'importance du transit

Le commerce caravanier joue dans l'ensemble des échanges avec l'étranger un rôle tout particulier jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. Ce commerce se fait avec les pays d'Afrique Noire et remonte loin dans l'histoire. Sa caractéristique dominante est l'importance qu'y joue le transit: ce trafic approvisionne le Maroc en produits exotiques et tropicaux (gomme, plumes d'autruche, ivoire, or etc) qui sont ensuite réexportés vers le Moyen-Orient.

Par son volume global, ce commerce se place nettement en tête des échanges du Maroc avec l'extérieur jusqu'au début du XIX^e siècle. C'est ce qui fait dire à J.L. Miège que, jusqu'au début du XIX^e siècle, «le Maroc semble encore être moins le Sud de la Méditerranée que le Nord de l'Afrique».

Ce trafic était entièrement concentré au Sud et il devait le rester jusqu'au XIX^e siècle. Il fonctionnait comme moyen assurant la reproduction des rapports du sultan avec les chefs territoriaux (de Tazeroualt, de Tafilalet, du Dra) et comme mécanisme de formation de la dépendance dans les rapports du Maroc avec l'Europe.

- Le commerce caravanier assure la **reproduction des rapports du Makhzen avec les «féodaux» du Sud**

Au début du XVI^e siècle le commerce saharien échappait au

Makhzen. Il était contrôlé en partie les Portugais qui occupaient Agadir, en partie par les «féodaux» du Sous et du Drâ (Sud marocain). Mais ce contrôle de la route de l'or allait passer entièrement entre les mains des Saadiens après qu'ils eurent récupéré Agadir et éliminé les Portugais de cette région (1541) et avant même qu'ils deviennent la dynastie régnante. Depuis, les Saadiens vont exercer de manière plus ou moins continue ou effective leur domination sur ce trafic. La durée de cette domination (1541-1637) comprend deux périodes principales. L'une s'étend de 1541 à 1597 : au cours de cette première phase le commerce est très actif en raison du contrôle exercé par les Saadiens sur les sources d'approvisionnement en or (conquête de Tombouctou) et en sel (de Terhaza après l'élimination de l'empire du Gao) et aussi en raison de l'exportation du sucre à laquelle ils s'adonnent en direction de l'Afrique. La deuxième phase commence en 1597 (début de la peste) et dure jusqu'en 1637. Pendant cette période, le commerce caravanier est à peu près paralysé à cause de l'épidémie qui sévit.

Après cette période qui sera marquée par l'anarchie à la mort du sultan El Mansour, le trafic caravanier connaîtra un grand marasme avant de tomber partiellement entre les mains d'un marabout du Sud, le Saint de Tazeroualt en 1597.

A partir de cette époque, il semble que les marabouts aient joué un rôle important et continu, mais entrecoupé d'éclipses d'assez courte durée.

L'autre élément qui intervient dans cette deuxième phase dans le trafic saharien c'est la **limitation de plus en plus grande du rôle joué par le Makhzen**. Certes celui-ci continue à alimenter son trésor par les droits prélevés sur ce trafic (la taxe prélevée à l'arrivée des caravanes en territoire marocain et le droit de sortie payé en douane par les réexportations vers l'Europe). En outre, et malgré l'impossibilité où nous sommes de cerner de plus près la réalité, il apparaît que la part de commerce saharien dans l'activité économique du pays est importante et continue à représenter une grande part des ressources extérieures de l'Etat (1/3 approximativement). Cependant, la domination et le contrôle des caravanes échappent au Makhzen et se concentrent entre les mains de certains féodaux du Sud. Pour l'essentiel ces féodaux se comportent comme ces commerçants qui vivent et prospèrent dans les pores de la société. Leur fonction sociale est alors de mettre en rapport ces communautés qui, sans eux, resteraient isolées les unes des autres.

Ils tirent leur profit de «la différence entre les prix de production» des différentes communautés.

Par ailleurs, le moteur de l'activité économique de ces féodaux paraît bien être la thésaurisation ostentatoire de certains biens et avant tout de l'or sous forme de bijoux et de parures, l'achat de certains produits

européens (particulièrement les armes et les munitions pour faire la guerre ou pour résister au Makhzen) et d'esclaves etc ...

Ce commerce a fonctionné comme un **mécanisme de formation de la dépendance** dans les rapports du Maroc avec l'Europe. C'est ce qui apparaît nettement dans l'évolution des exportations et des importations. Deux périodes distinctes caractérisent cet échange et expliquent son aspect de transit.

La première s'étale sur trois quarts de siècle (1511-1659) qui coïncident avec le règne de la dynastie saadienne et qui se caractérisent par une relative prospérité. Pendant cette période, le Maroc exportait vers l'Afrique (le Soudan, le Sénégal et la Guinée) des produits locaux (le sel et les produits d'artisanat) et quelques produits étrangers (draps, tissus, corail, etc) ; il importait de la poudre d'or, de l'ivoire, des plumes d'autruche et quelques esclaves.

Durant la deuxième période (1660-1830), ce trafic connut un net recul et vit s'accroître son caractère transitaire. Le Maroc continuait d'importer les mêmes produits mais avec de notables changements dans leur volume et leur nature. La quantité d'or importée a très nettement diminué, le Maroc se trouvant à la fois concurrencé par les puissances européennes qui contrôlaient ce commerce et en partie coupé du Sud. En revanche, l'importation des esclaves occupait la première place dans le commerce avec l'Afrique. Mais, fait encore plus significatif dans l'évolution du caractère de transit de commerce se concrétise dans les exportations. Si, au XVI et XVII^e siècles, le sel constituait le plus important produit qu'exportait le Maroc en direction de l'Afrique, à la fin du XVII^e et jusqu'au milieu du XIX^e siècle il semble que c'étaient plutôt les produits européens qui occupaient cette place.

Ce commerce fonctionne donc comme mécanisme de formation de la dépendance dans les rapports du Maroc avec l'Europe et surtout comme un phénomène autonome en ce sens que les phénomènes qui le déterminent sont extérieurs à la sphère de production, ce qui apparaît clairement quand on décrit le mouvement du capital engagé dans ce commerce.

$$\begin{array}{ccc}
 A & \text{-----} & M & \text{-----} & A' \\
 \text{Argent} & & & & (A + \Delta A)
 \end{array}$$

Nous retrouvons le même raccourci que ce que nous avons vu à propos du capital commercial, il s'agit là aussi d'un cycle élémentaire de valorisation du capital.

Les facteurs qui déterminent ce commerce sont extérieurs à la sphère de production voire même du pays. Nous retrouvons en partie le problème des rapports entre l'échange intérieur et le commerce de traite. Tandis que l'échange intérieur est entre les mains des marchands, la traite est contrôlée en partie par les féodaux du sud, le Makhzen, ainsi

que par les nomades du Sahara et en très grande partie par les puissances européennes.

De ce fait nous sommes conduit à conclure aux conséquences négatives du trafic caravanier puisqu'il n'a aucun rapport avec la sphère de production, qu'il accentue la dépendance à l'égard de l'extérieur et qu'il limite la tendance à l'accumulation dans la mesure où une partie des profits» engendrés par ce commerce échappe à l'économie marocaine et se dirige vers les économies européennes.

Cette orientation du commerce extérieur se trouve clairement affirmée dans l'échange avec les pays d'Europe.

Installation d'une économie de traite

Par certains de ses aspects, le commerce extérieur du Maroc est révélateur de la dégradation de la situation de l'économie du pays (au XVII^e et XVIII^e siècles particulièrement) par rapport à l'Europe dont l'expansion économique commence à connaître un rythme assez rapide.

La structure des échanges entre le Maroc et certains pays d'Europe, pendant cette période, se fonde sur l'exportation des produits bruts (rarement semi-cévrés) et sur l'importation des produits relativement élaborés assez coûteux et ayant parfois un caractère somptuaire marqué. Cette situation est le résultat d'une dégradation continue de l'échange du Maroc avec l'Europe.

En effet pendant la période saadienne (1511-1659), le Maroc exportait trois produits riches et assez élaborés : le sucre, le salpêtre et l'or, qui lui rapportaient des ressources consistantes.

Au XVII^e siècle l'exportation du sucre et du salpêtre a cessé, celle de l'or a fortement diminué. En 1637 le sucre qui constituait le premier produit d'exportation du Maroc, disparut définitivement des exportations marocaines car, produit industriel, sa fabrication exige des installations coûteuses qui ont été anéanties au cours de l'épidémie de la peste, des révoltes et surtout du déséquilibre écologique qui affecta les zones de plantation de la canne suite à la déforestation et à l'assèchement du climat.

En ce qui concerne le salpêtre, il semble que les marocains ont oublié les méthodes de fabrication qu'ils utilisaient au XVIII^e siècle.

A partir de ce moment un changement s'opéra dans les exportations du Maroc : disparition des produits élaborés (sauf quelques produits artisanaux) et orientation vers un commerce de traite.

Cette orientation du commerce extérieur marocain montre bien comment l'économie européenne était entrain de subordonnée le Maroc à

ses exigences. C'est ce qu'à exprimé le consul français Chenier en déclarant : «Quoique la balance avec la côte du Maroc paraisse à notre désavantage, on ne doit pas regarder le commerce que nous y faisons comme passif, puisque nous n'en retirons pas de fabrications ni de jouissances de luxe, mais des matières propres à alimenter nos manufactures et à ranimer l'industrie de la nation, en lui procurant de nouvelles occasions de réexportation, de commerce et d'échanges.»

Dans une certaine mesure c'est déjà un commerce de type «colonial», ce qui se concrétise en particulier dans la pénétration des draps européens dont on voit se répandre l'usage de plus en plus au XVIII^e au point où les marchands anglais, français, espagnols et portugais fondèrent des établissements de commerce à Salé, Tétouan, Tanger et Safi.

Les conséquences pour l'économie du pays, et particulièrement pour l'artisanat local, ne peuvent être que négatives à plus ou moins long terme.

Ces rapports d'échange entre le Maroc et les pays européens expliquent un déséquilibre constant en faveur de l'étranger.

La concurrence des produits européens se trouve facilitée paradoxalement par le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur. Le Makhzen laisse rentrer les produits étrangers et se contente de prélever les taxes à l'importation, plus encore il décourage les exportations, à cause de la conception périmée du commerce extérieur (interdiction d'exporter certains produits, céréales par exemple, sous prétexte qu'ils profitent à l'ennemi).

Par ailleurs, le déficit commercial du Maroc est dû à la nature des échanges (produits bruts contre produits fabriqués) et à la sous-évaluation des produits marocains, rendue possible par des concessions accordées aux pays européens et le monopole dont ceux-ci bénéficient (particulièrement au XVII^e et XVIII^e siècle sous le règne de Moulay Ismaïl et Mohamed Ben Abdellah).

Ce monopole n'est pas sans inconvénients. Il constitue d'abord une source de revenu pour l'oligarchie au pouvoir qui «investit» dans la construction des palais, d'immeubles et de biens de luxe. Ce qui peut être considéré comme une fuite à l'accumulation du capital dans une perspective dynamique.

Il représente le moyen par lequel s'opère la domination commerciale de la bourgeoisie marchande européenne et l'instrument de drainage du surplus du Maroc en direction de l'Europe. En effet, le commerce entre le Maroc et l'Europe, pendant toute cette période, se trouve dans sa totalité entre les mains de quelques négociants principalement Anglais, Français, Espagnols et Portugais.

La concentration au Maroc entre les mains de négociants européens de la totalité du commerce du Maroc avec leur pays d'origine est d'abord le résultat d'une politique systématique visant à interdire aux étrangers, tout empiètement dans ce qui est considéré par les pays européens comme monopole absolu.

Ainsi donc une part importante des profits que le commerce aurait dû rapporter au Maroc passe-t-elle entre les mains de marchands étrangers.

Ce monopole complète celui, non moins total, de la navigation. Le Maroc ne possède pas une flotte marchande lui permettant de disposer d'une relative indépendance dans le domaine en choisissant ses partenaires et en amplifiant le mouvement d'échange. Cette absence d'une marine marchande, conséquence du blocus européen qui interdit au Maroc (comme à d'autres pays se trouvant dans la même situation) le développement d'une flotte commerciale ou d'un commerce direct avec les autres pays chrétiens, le poussa pendant le XVII^e et le XVIII^e siècles à la pratique de la course.

Par ailleurs la médiocrité de l'infrastructure limite l'importance de ce type d'échange. L'absence de routes et de pistes toujours praticables, les multiples droits de péage sur les routes et à l'entrée des villes, la lourdeur et l'absurdité de la législation douanière qui frappe l'exportation des produits agricoles, les prohibitions du cabotage, interdisent les amples mouvements commerciaux. Ce qui grève lourdement les prix de revient et interdit au commerce extérieur de se développer. Ainsi que l'atteste l'enquête agricole de 1867 sur «le Maroc agricole» : «à l'exception de Tanger, toutes les villes de la côte perçoivent pour le compte de l'Etat, un droit de 2 à 3 francs sur toute charge de chameau quel que soit le produit transporté. Chaque mulet est frappé d'une taxe de 50 centimes. La charge moyenne d'un chameau étant calculé 225 kilos, chaque hectolitre de grain se trouve ainsi grevé de un franc de droit de porte».

Cet exemple nous donne une idée des coûts très élevés des transports en raison de l'absence d'une infrastructure routière et des moyens de communication en général.

Les difficultés des moyens de transport et du stockage rendent difficile la commercialisation de l'agriculture. Donc aucune possibilité éventuelle d'étendre l'horizon commercial n'est à envisager.

De manière générale, le réseau d'échange est demeuré réduit et tout entier fermé sur la Méditerranée occidentale.

Le Maroc n'eut que des relations épisodiques et négligeables avec les pays du Nord de l'Europe et presque aucun courant commercial direct ne le relia à l'Europe septentrionale.

De ce fait le commerce extérieur alimentait une activité commerciale non négligeable des villes marocaines, il n'eut aucune incidence sur les structures économiques comme ce fut le cas en Europe.

Au total, l'activité commerciale des marchands marocains a eu des limites géographiques très étroites à la fin du XVII^e et au début du XVIII^e siècle, celles de leur pays, voire de leur région ou de leur ville.

Dans ces conditions, les tujjars marocains ne prélevaient qu'une partie très faible seulement des bénéfices que procurait le commerce du Maroc avec l'extérieur. L'essentiel allait au Makhzen, aux étrangers et aux minorités juives et chrétiennes qui servaient d'intermédiaires.

Cette situation eut certainement de graves conséquences pour l'ensemble de l'activité économique, et en particulier pour l'artisanat que le commerce aurait pu vivifier.

b - Le rôle de frein du Makhzen.

Pendant toute la période que nous étudions le Makhzen est resté prisonnier de ses propres contradictions qui découlent des conditions objectives dans lesquelles il a évolué: absence de développement des forces productives, mais accroissement des besoins de l'Etat (pour faire face à la rébellion permanente de la population rurale et à la menace étrangère), d'où la nécessité d'un surplus important d'origine externe (provenant du commerce extérieur). Ce qui impose le contrôle de l'échange avec l'étranger et la monopolisation de cette activité par l'Etat, mais aussi, la limitation de l'influence étrangère (en raison de la menace qu'elle représente).

Dans ces conditions cette activité sera subordonnée aux exigences de «vie» et de reproduction du Makhzen qui va lui appliquer sa «rationalité».

La conception makhzenienne en matière d'échange extérieur

En considérant l'échange avec l'extérieur comme moyen lui permettant de disposer de ressources qu'il ne pouvait prélever sur les structures économiques à l'intérieur du pays, le Makhzen s'est efforcé d'en tirer le maximum. Cette préoccupation fut particulièrement ressentie à partir du XVIII^e siècle.

De façon générale, le Makhzen conçoit l'échange avec le monde extérieur comme une nécessité lui permettant de réaliser le surplus prélevé sur les producteurs et lui fournissant les moyens de sa conservation et non d'un quelconque changement qui risquerait de mettre en cause son assise.

Cette conception de l'échange amène le sultan (particulièrement au XVIII^e siècle) à appliquer à cette activité des théories complètement dépassées en matière d'échange.

D'abord les exportations sont sévèrement contrôlées et strictement limitées. Le Makhzen considère les exportations comme un moyen d'appauvrir le pays en fournissant à l'étranger le moyen de se renforcer.

C'est ainsi que les produits paient plus à la sortie qu'à l'entrée. Au XVII^e siècle (sous le règne de moulay Ismail), la taxe imposée à l'entrée des marchandises est de 10 %, alors qu'à la sortie elle est de 25 %. Cette pratique a été maintenue jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Par ailleurs les décisions du pouvoir en ce domaine obéissent à d'autres critères qu'économiques. J.L. Miège souligne à ce sujet «La libre sortie d'un produit ou sa brusque prohibition, tout comme la fixation des droits de douane, obéissent à toutes autres considérations que commerciales. Il s'agissait de favoriser une région, ou même un port au détriment d'un autre que l'on voulait punir, de remercier tel fonctionnaire par l'attribution de licences, de faire pression sur telle nation qui achetait ou fournissait certains produits».

Pour l'essentielle commerce extérieur est considéré par le Makhzen comme moyen fondamental de maintenir, de consolider son assise matérielle et d'assurer sa reproduction. «Le commerce du Maroc, dit J.L. Miège, n'avait jamais cessé d'être étroitement soumis aux décisions du makhzen comme en témoignaient aussi bien les fluctuations de législation douanière que les opérations faites pour le compte du Sultan».

L'accumulation dans ce cas, a un caractère particulier, elle vise surtout la valeur d'usage. En effet, il ne s'agit pas d'accumuler une richesse abstraite qui pourrait prendre une forme monétaire, mais une richesse qui se concrétise à travers des valeurs d'usage bien déterminées (la gloire d'un souverain c'est d'abord d'avoir enrichi le trésor du trône).

Les conséquences de la politique makhzenienne sur le processus d'accumulation.

Mais ce qui est encore plus grave pour l'évolution économique, c'est que le Makhzen a bloqué le processus d'accumulation dans ce secteur en empêchant qu'une couche sociale puisse exercer cette activité et en utilisant le surplus provenant de ce commerce aux seules fins de la consommation.

Les témoignages et les écrits à ce sujet sont unanimes et prouvent cette volonté du Makhzen d'interdire aux marchands Marocains de s'adonner à cette activité.

Au XVI^e siècle (plus exactement de 1554 à 1578) avant l'installation définitive et la consolidation de la dynastie saadienne, les sucreries étaient en grande partie propriété privée et le commerce du sucre était également privé. Mais dès 1578 toutes les sucreries furent annexées par l'Etat et le commerce du sucre monopolisé par lui.

Au XVII^e siècle Saint Olon remarque que «ce sont les Juifs et les Chrétiens, qui font tout le commerce de ce pays et principalement celui du dehors auquel les Maures ne s'adonnent pas».

De son côté Magali Morsy rapporte un événement significatif: un marchand marocain musulman, El Arby Chût, voulant faire le commerce pour son compte fut «exécuté par Moulay Ismâïl a son retour de Gibraltar. On l'accusait principalement, dit un contemporain, d'être sorti du pays et d'avoir vécu longtemps en chrétienté sans que l'empereur en ait été informé. A l'époque on parlait volontiers «de la convoitise» de l'empereur en matière commerciale. Il faut au contraire voir dans cette monopolisation le projet politique délibéré de contrôler les rapports avec les Etats de l'Europe, notamment en coupant les élites urbaines du négoce international».

Nous pourrions encore multiplier les exemples et les citations démontrant cette attitude de l'Etat dans le commerce extérieur et le rôle de frein qu'il a joué dans l'accumulation.

Cependant nous ne pensons pas pour autant comme M. Morsy, que cela émane d'une volonté délibérée de couper ce qu'elle appelle «l'élite urbaine», du négoce. Pour notre part, nous soutenons encore une fois, que ce sont les conditions matérielles objectives dans lesquelles a évolué le Makhzen qui l'ont poussé à se comporter de la sorte.

Les mêmes conditions lui ont inspiré une solution plus adéquate et plus adaptée à sa situation: c'est l'utilisation des étrangers et des Juifs.

Aussi bien les sultans saadiens que les Alaouites, tous ont largement fait appel aux marchands chrétiens et aux Juifs pour assurer la gestion et le fonctionnement de cette activité.

C'est ainsi que sous les Saadiens et notamment pendant le règne d'El Mansour les activités les plus lucratives de l'Etat furent confiées aux marchands étrangers. En 1596 un marchand anglais, Richard Tomson, avait le monopole sur l'exportation des amandes, des dattes, des câpres et des mélasses en contre-partie de la fourniture d'armes au sultan. Sous le même règne un autre Anglais, John Wakeman, obtient la ferme de plusieurs sucreries en 1603. La régie du salpêtre était aux mains soit des Chrétiens soit des Juifs. La pêche des aloses et les douanes faisaient également l'objet de fermage.

«En 1631 un Espagnol est fermier des douanes à Azémour. En 1636

l'Anglais R. Bake prend à ferme tous les ports du Royaume de Marrakech. Ce même Bake a convenu de fournir au sultan des draps et d'autres marchandises. Il a conclu avec les autres marchands anglais un accord qui devait attirer en Angleterre tout le commerce du Maroc et d'y amener tout l'or reçu en paiement. Sous le règne de Moulay Zidan, Saint-Maudrier bénéficie de la ferme du salpêtre pour 30000 onces. Moulay Zidan lui permit aussi d'exporter du blé à partir de Safi vers l'Espagne dans des navires lui appartenant, chose dont il tirait un grand profit. Il était aussi parfois associé au sultan pour l'écoulement des étoffes européennes. A l'époque de Moulay Ismaïl, la douane d'Agadir était affermée à des Français et à des Anglais. En 1714 un commerçant français avait le monopole de la laine.»

Cependant si le rôle des marchands étrangers fut important au temps des Saadiens, il le fut moins avec les Alouites. Par contre les Juifs occupèrent une place considérable dans les activités économiques relevant du Makhzen.

Dès les XVI^e et XVII^e siècles, les Saadiens leur donnèrent en «fermage» le commerce du sucre. Parmi les principaux textes montrant que les fermiers des sucreries du Sultan sont des Juifs, O.J. Meunié on relève ceux de 1579 et de 1589. «En 1579 le Sultan s'engage à ordonner aux Juifs «fermiers et facteurs de ses sucreries» de payer ce qu'ils doivent aux marchands».

Au XVII^e le premier Sultan alaouite Moulay Rachid accorda des privilèges importants aux familles juives dont il a d'ailleurs envoyé parfois les membres comme ambassadeur pour le représenter auprès des puissances européennes : c'est le cas notamment de la famille Toledano.

Moulay Ismaïl (1672-1727) choisissait généralement ses fermiers parmi les notables israélites qui avaient déjà fait leurs preuves dans le commerce international.

Au XVIII^e siècle Mohamed Ben Abdellah (ou encore Mohamed III) continua cette politique et, dès la fondation de Mogador, il y aura une aristocratie juive, «en quelque sorte institutionnelles immunisée par le Sultan, lui même des incapacités traditionnelles et dotée de privilèges importants» ainsi que le nota fort justement B. Desmazières.

Ce qu'il convient de noter, au sujet de cette «politique» du Makhzen, c'est que la solution qu'il choisit paraît particulièrement adaptée, voire ingénieuse pour résoudre ses contradictions. En confiant en fermage le commerce extérieur à un groupe en liberté surveillée, le Makhzen préserve son existence. C'est ce qu'a bien noté M. Morsy lorsqu'elle dit : «Aussi Moulay Ismaïl avait-il besoin de ses commerçants : d'hommes dont il n'avait rien à craindre politiquement et qui étaient en même temps à même de se tailler une place dans le haut-négoce international. Il les trouva dans la communauté juive. Les

israélites qui ont en terre d'Islam un statut de «dhimmi» ou protégés, sont des citoyens de seconde zone, liés par un rapport de dépendance personnelle à un protecteur».

De cette manière, les Juifs ont souvent servi dans le domaine de l'échange comme collecteurs de fonds au profit du pouvoir, ce qui ne les a pas empêchés d'en profiter par la même occasion. Mais ils n'ont jamais réussi à procéder à une accumulation importante et surtout régulière et continue. Celle-ci est périodiquement épongée par l'action du pouvoir qui les met en faillite et les ruines chaque fois que leurs fortunes deviennent consistantes. Les exemples historiques sont nombreux. Témoin, celui que relate D.J. Meunié : «En 1589, une lettre d'un agent anglais à Agadir expose à quel point il est alors pénible d'exploiter les sucreries du sultan. Celui-ci dépouille tant et si bien la plupart de ses fermiers juifs qu'ils tombent en faillite ; aussi y en a-t-il chaque jour qui s'enfuient en emportant des marchandises des trafiquants anglais».

Moulay Ismaïl usa de la méthode avec des familles juives, qu'il a utilisées et qui l'ont même aidé financièrement lors de son accession, au pouvoir; ce fut le cas des familles Maymaran, Tolédano, Ben Attâr.

*

Conclusion

En commençant cette étude, nous nous sommes expliqué sur les objectifs visés par ce travail et les difficultés qui peuvent se dresser sur le chemin de la réalisation.

Nous voudrions, dans cette conclusion, préciser ce qui pourrait apparaître comme une limitation de ce travail : son caractère général.

En effet, l'analyse générale de la F.E.S. marocaine que nous venons de présenter souffre de lacunes importantes qui tiennent à l'ampleur du sujet et à la diversité des questions abordées. Nous avons voulu illustrer la fécondité d'une démarche globale «totalisante» qui permet d'aborder la réalité comme une totalité, étant entendu que celle-ci possède selon Kosik «une structure, (...) qu'elle se développe (et n'est donc ni immuable ni donnée une fois pour toutes) et s'élabore (et n'est donc pas achevée dans sa totalité, de sorte que seules ses parties ou leur disposition seraient modifiables».

Par conséquent, cela signifie aussi que la F.E.S. marocaine, qui a donné lieu à de nombreuses études historiques, particularisées, localisées, est examinée cette fois comme un ensemble de structures interdépendantes et entièrement intégrées à un tout.

Certes cette démarche «totalisante» s'est faite parfois au détriment des particularités locales ou régionales et des approfondissements qu'elles nécessitent. C'est une évidence que nous ne pouvons ignorer.

En effet, à travers la démarche globale que nous avons suivie, nous ne nous sommes pas proposé d'épuiser tous les aspects de la réalité et d'en donner une image totale. Il ne s'agit pas d'élaborer une méthode pour saisir tous les aspects toutes les propriétés et rapports de la réalité, il s'agit au contraire de caractériser la réalité comme un ensemble de structuré intégré.

Nous estimons que cette diversité de la F.E.S. marocaine s'ordonne malgré tout à partir des lignes de force qui marquent ses structures et son évolution.

C'est dans cette direction que nous avons voulu mener notre travail, mais sans ignorer que ces grandes lignes de force peuvent se matérialiser par des spécificités concrètes, le plus souvent diversifiées, parfois apparemment contradictoires.

Cette précision étant apportée, reprenons, pour en faire le bilan, les conclusions auxquelles nous avons abouti.

Au point de départ, nous avons posé la problématique générale, selon laquelle la F.E.S. marocaine est constituée par deux modes de production. L'objet de notre travail a donc été d'expliquer cette situation, mais en même temps d'en montrer les principales conséquences.

A ce sujet plusieurs éléments essentiels doivent être dégagés.

D'une manière générale, l'économie du Maroc de l'époque, même dans ses aspects les plus positifs, est restée figée à un niveau global assez bas, guère supérieur sans doute à celui qu'il connaissait au Moyen-âge. Les forces productives n'ont pas progressé et un certain nombre d'activités qui avaient été jadis si brillantes avaient même franchement périclité.

Certes, l'époque saadienne (fin XVI et début XVII^e) se présente comme une période de relative prospérité, le Maroc produisait à l'époque des produits assez élaborés (sucre, salpêtre), et exportait des produits riches (or et le sucre). L'apogée est atteinte sous le sultan Saâdien El Mansour, période de prospérité du grand commerce de l'or et du sucre.

Mais la succession rapide de violentes épidémies, de crises de subsistance et de graves difficultés monétaires affectèrent sévèrement l'économie marocaine qui ne s'en relèvera presque jamais.

Toute une série de phénomènes économiques, politiques et sociaux conjugant leurs effets firent de cette période celle d'une crise particulièrement aiguë.

A partir du début du XVII^e siècle, le Maroc connut des difficultés économiques si rapprochées que l'état de crise fut presque permanent avec de longues périodes de disette, de graves épidémies de dépréciation monétaires et enfin l'état de troubles politiques dans lequel il vécut en permanence.

A ces facteurs généraux, il convient vraisemblablement d'ajouter la baisse de la population du Maroc à cette époque: ce que nous savons des famines et des épidémies qui affectèrent alors le Maroc, nous permet de conclure à une régression démographique.

Or, le Maroc manifestement sclérosé et assez renfermé sur lui-même n'ayant que des contacts limités avec l'Europe, allait s'ouvrir brusquement au «monde occidental» qui était, lui, en plein bouillonnement et en pleine expansion. Le décalage qui existait entre le Maroc et l'Europe et qui était relativement peu sensible encore au XVI^e siècle s'accrut ensuite et il frappa assez les observateurs européens des XVIII^e et XIX^e siècles pour qu'ils concluent au déclin et à la dégradation de l'économie marocaine.

Cependant, ce Maroc visiblement stagnant connaissait certaines transformations de structures puisqu'un procès de féodalisation était en cours. Derrière l'absence de développement des forces productives se réalisaient des changements qui affectaient l'essence même de la F.E.S. marocaine. Ainsi, dans les conséquences du processus étudié, nous retrouvons quelques-uns des traits majeurs qui caractérisent le féodalisme à sa naissance.

Poussant plus loin ces conclusions, nous voudrions tenter de les situer dans le débat général qui oppose les tenants de la dichotomie «Siba-Makhzen» et ceux qui la récuse.

Cette controverse qui a pris dernièrement une nouvelle dimension après la thèse de A. Laroui, l'article de G. Ayache et enfin, dernièrement, la communication de J.C. Vatin.

S'il n'est guère nécessaire de reprendre les données et arguments développés par ces auteurs, convenons, que leurs critiques du binôme Makhzen-Siba est intéressante à un double point de vue:

1 - Elle permet de rompre avec le «mythe de l'isolat» selon l'expression chère à R. Galissot. Les tenants de cette analyse ont soutenu que le Maroc a existé sous l'apparence de deux sociétés irrémédiablement séparées qui avaient vécu des siècles durant («deux mille ans selon E.F. Gautier»), sans communications.

L'intérêt des études de G. Ayache, A. Laroui et J.C. Vatin, est de montrer que cette affirmation n'est pas toujours confirmée par les

données historiques. De ce point de vue, cette analyse rejoint la nôtre, puisque nous avons établi, que le Maroc de l'époque précoloniale était constitué par deux modes de production distincts, mais non de deux F.E.S. différentes. Il y a là une nuance fondamentale qu'il convient de souligner afin de ne pas confondre une F.E.S. formée de deux modes de production avec deux F.E.S. opposées.

2 - Elle permet d'écarter les conceptions des apologistes de la colonisation qui s'obstinent à montrer que le Maroc n'a jamais formé un ensemble uni, mais un conglomérat de «tribus» et de sociétés que rien de commun ne liait. Selon ces auteurs, le Maroc de cette époque ne saurait prétendre à une existence nationale.

Or, G. Ayache comme A. Laroui établissent le contraire, et c'est là, à notre avis, un apport d'une très grande portée qui remet en cause toutes les théories colonialistes.

Mais, au delà de ces contributions de G. Ayache et de A. Laroui, il nous semble que le problème n'est pas tant de justifier ou de réfuter le binôme Makhzen-Siba mais de mettre en relief les véritables composantes de la F.E.S., de montrer leur fonctionnement et leur articulation. Car s'il est un fait que G. Ayache, comme A. Laroui en tant qu'historiens, ont la possibilité et les moyens d'élucider les éléments demeurés jusqu'à présent inconnus ou méconnus, il reste que, sur le plan de la démarche, leur analyse souffre une certaine insuffisance que nous résumerions ainsi:

- en premier lieu, ces études s'inspirent toutes de la réalité du XIX^e siècle, époque qui se caractérise par le début de la pénétration capitaliste et de l'agression étrangère qui provoqua une réaction commune de l'ensemble de la population marocaine et favorisa pour un temps l'unité.

Une donnée semblable se retrouve déjà au XVI^e siècle. Devant la menace étrangère nous avons déjà assisté à un élan unitaire de l'ensemble du Maroc qui a permis au pays de faire face à l'agression des puissances ibériques notamment.

- en second lieu, elles souffrent d'une autre carence: elles se limitent parfois aux seules données historiques en dehors de toute question théorique qui puisse établir les rapports entre l'histoire, l'économie, la sociologie, l'anthropologie etc. Pour réfuter le terme de «Siba», A. Laroui fait appel à la philologie qui lui permet de préciser que la notion «siba» n'aurait pris forme que dans la seconde moitié du 18^e siècle, et qu'elle doit plus aux observateurs étrangers qu'à la réalité. Cette argumentation ne nous satisfait guère, car le problème n'est pas tant d'ordre lexicologique. L'utilisation des concepts du matérialisme historique particulièrement celui de formation économique et sociale, nous paraît tout particulièrement indiqué pour analyser une totalité sociale dans toutes ses composantes, ses structures et ses contradictions.

Plus clairement encore, si la tâche fondamentale de l'historien est de se placer devant les faits, de vouloir comprendre et analyser le comportement des hommes dans différentes situations sociales, il est hors de doute qu'il serait sans intérêt de vouloir aborder cette tâche uniquement au niveau des faits.

Cela signifie que les faits, quels qu'ils soient, ne peuvent être compris que par référence à cette structure dont ils font partie.

Il est vrai que par suite du caractère massif des phénomènes sociaux économiques et politiques, de l'abondance et de l'éparpillement géographiques des sources, ces contributions descriptives et purement empiriques ont une grande utilité. Mais il ne faut pas que «l'événementiel» domine entièrement l'histoire, sans quoi celle-ci se réduirait à l'information brute et perdrait sa raison d'être.

Quel regard est-il plus approprié?

Celui sans doute qui ne réduit pas la totalité à la somme des faits. Cela ne veut pas dire seulement que le tout est plus que la somme des parties, mais aussi que tous les éléments du tout ne peuvent être appréhendés théoriquement que par référence à la structure d'ensemble.

En ce qui concerne la F.E.S. cela veut dire que sa concrétude même est issue du fait que ces faits (au sens de faits réels) forment un ensemble structuré et dialectique, dont la dynamique propre est celle de l'histoire.

C'est pourquoi, en ce qui nous concerne, nous avons tenté de montrer le lien entre les faits et la totalité (F.E.S.) d'une part, les faits et l'évolution d'ensemble d'autre part. C'est à notre avis plus qu'une liaison indispensable entre la totalité concrète et les faits qui l'expliquent, c'est aussi le meilleur moyen de rendre le passé plus compréhensible.

Dans la mesure où la compréhension du passé ne nous paraît nécessaire que pour mieux nous aider à comprendre le présent, c'est sans doute sur ce terrain que notre approche de la nature de la F.E.S. et des contradictions qui l'animent, peut trouver son utilité.

Bibliographie

Bibliographie

LES OUVRAGES

E. AMAR, Organisation de la propriété foncière au Maroc; (Thèse de droit. Paris, 1912-1913)

AL BAKRI : (Abû Ubayd al- Bakri), Kitab - al Mugrib fî Dikr bilâd Ifriqya Traduction de Slane ; Description de l'Afrique Setentrionale (Adrien - Maisonneuve - Paris 1965).

S. AMIN, Impérialisme et sous-développement en Afrique (éditions Antrhropos Paris, 1974)

S. AMIN, Le développement inégal (éditions de Minuit, Paris, 1974).

E. AUBIN, Le Maroc d'aujourd'hui; (Librairie Armand Colin, Paris. 1904.

J. AUSTRUY, La notion de structure et l'analyse économique (Société d'éditions d'enseignement supérieur. 1960)

A. AYACHE, Le Maroc, bilan d'une colonisation (Editions Sociales, Paris 1956).

O. AZZOUZI, la notion d'Etat dans les analyses marxistes sur les sociétés capitalistes : cas du Maroc pré colonial (Mémoire D.E.S. Sciences Economiques, Lille 1972).

E. BALIBAR, Cinq études du matérialisme historique ; (Editions Maspéro, Collection théorie 1974).

Y. BAREL, La reproduction sociale (Editions Anthropos 1973)

Y. BAREL, Eléments de la rationalité collective et essai d'application à la recherche scientifique et technique; (I.E.J.E. Grenoble 1968).

BEN ACHNOU, Régime des terres et structures agraires au Maghreb. (Editions militaires de l'armée, Alger 1970)

A. BERNARD, Le Maroc (Librairie Félix-Alcan 1913).

J. BERQUE, Les Seksawa : recherche sur les structures du Haut-Atlas; (Thèse es Lettres Paris, 1954 publiée par les P.U.F, Paris 1955). Histoire rurale maghrébine (Les éditions internationales. Tanger-Fès 1938). Al Youssi : problèmes de la culture marocaine au XVIII^e siècle (paris-Mouton, La Haye, 1958).

L.BERRADY, Les chorfa d'Ouezzane, le Makhzen et la France ; (thèse de 3e cycle, Histoire; Aix-en-Provence, 1971).

CH. BETTELHEIM, Calcul économique et formes de la propriété (Editions Maspéro 1971).

P.BIROT et J. DRESCH, La Méditerranée et le Moym-Orient ; (P.U.F. Collection Orbis, Paris, 1953)

M. BLOCH, La société féodale (Editions Albin Michel, Paris, 1940).

G.H. BOUSQUET, Ibn-Khaldoun, les textes économiques de la Muqqadimah Guiauchain, Alger 1962)

F. BRAUDEL, Civilisation matérielle, économie et capitalisme. (Editions Armand Colin, Paris 1979, 3 tomes).

G.BRAUDEL, La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II (Editions Armand Colin. Paris. 1949)

J. BRIGNON - A. AMINE -

B. BOUTALEB - G. MARTINET-

B. ROSENBERGER avec la Histoire du Maroc (Editions Hatier, Paris, 1968) collaboration de M. TERRASSE

R. BOUTRUCHE, Seigneurie et féodalité (Aubier, Paris 1968,2 tomes)

D. BRAHIMI : Voyageurs Français du XVIII^e siècle en Barbarie ; (Atelier de reproduction de thèses, Université de Lille III, diffusion Honoré Champion, Paris, 1976).

J. BRIGNON; A. AMINE, B. BOUTALEB, G. MARTINET, B. ROSENBERGER, avec la participation de M. TERRASSE, Histoire du Maroc (Editions Hatier, Pans, 1968).

J. CAILLE, Les accords internationaux du Sultan Sidi Mohamed Ben Abdallah, 1757-1790; (Publications de la Faculté de Droit du Maroc, Editions Marocaines et internationales Tanger 1960).

E.CAILLE, Représentations diplomatiques de la France au Maroc (L.H.E.M. Etudes et documents, No VIII, A. PEDONE, Paris 1951)

- J. CAILLE: La ville de Rabat jusqu'au Protectorat français (Paris 1949).
- L. CARAVAJAL, L'Afrique de Marmol de la traduction de Nicolat Perrot, sieur d'Ablancourt (Paris 1667).
- E. CASTELS, La question urbaine (Editions Maspéro, Paris 1972)
- J. CELERIER, Le Maroc (librairie Armand Colin, Paris 1931).
- R. CHARLES, Le droit musulman (collection Que sais-je ?, P.U.F. 1956)
- IL. CHENIER (De), Recherches historiques sur les Maures et l'histoire de l'empire du Maroc. (Imprimerie polytype, Paris, 1787,3 tomes).
- J.CHESSNAUX, Du passé faisons table rase ? (Petite Collection Maspéro, Paris 1976)
- N. COTTE, Le Maroc contemporain (1860)
- J. COULEAU, La paysannerie marocaine, (centre de Recherches sur l'Afrique)
- A. COUR, l'établissement des dynasties des Chérifs au Maroc et leur rivalité avec les Turcs de la régence d'Alger (1509 - 1830) (Ernest Leroux éditeur, Paris 1904).
- CUOQ, Recueil des sources arabes concernant l'Afrique occidentale du VIII^e au XVI^e siècles. (Bilad al Sudan) (C.N.R.S. Paris 1975).
- de CASTERIES, Henry, de CENN AL Pierre, de COSSE BRISSAC Philippe, les sources inédites de l'histoire du Maroc ; première série, dynastie saadienne, Archives et bibliothèques d'Angleterre. éd. Ernest Leroux, Paris 1918-1925 - 1935.3 Tomes.
- de CASTRIES, Henry: Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Première série - Dynastie Saadienne. Archives et bibliothèques de France. (éditions Ernest Leroux, Paris, 1905 - 1909 - 1911. 3 tomes.
- de CASTRIES, Henry - de CENNAL, Pierre - de COSSE BRISSAC Philippe. Les sources inédites de l'histoire du Maroc ; deuxième série - dynastie malienne. Archives et bibliothèques de France (1661 - 1718). (éditions Ernest Leroux, Paris, 1922 - 1924 - 1927 - 1931 - 1953 - 1960,6 Tomes.
- de CASTRIES, Henry : Les sources inédites de l'histoire du Maroc; première série dynastie saadienne. Archives et bibliothèques des Pays-Bas. (éditions Ernest Leroux, Paris 1906, 1907, 1912, 1913, 1920, 1923 - 6 tomes.
- de CASTRIES, Henry - RICARD, Robert - de LA VERONNE, Chantal. Les sources inédites de l'histoire du Maroc. première série - dynastie saadienne. Archives et bibliothèques d'Espagne. (Editions P. Geuthner, Paris, 1921, 1956, 1961,3 Tomes.
- de CENIAL, Pierre - LOPES, David - RICARD, Robert : Les sources inédites de l'histoire du Maroc. Première série - dynastie saadienne. Archives et bibliothèques du Portugal. (éd. P. Geuthner, Paris, 1934, 1939, 1946, 1948, 1951, 1953 ; 5 tomes .

- C. de la CHAVREBIERE, Histoire du Maroc (Editions Payot. Paris 1931).
- Ch. de FOUCAULD, Reconnaissance au Maroc, journal de route, (société d'Editions Géographique, maritime et coloniale, Paris, 1939).
- E.DERMENGHEM, Le culte des saints dans l'Islam magluébin (Editions Gallimard, Paris, 1954).
- R. de SEGONZAC, Au cœur de l'Atlas (Paris, 1905)
- J .DESPOIS, L'Afrique du Nord, (Editions Payot, 1967).
- J.DESPOIS et R. RAYNAL, Géographlue de l'Afrique du Nord (Edition Payot, 1975).
- K.DEVERDUN, Marrakech des origines à 1912 (Editions techniques Nord-Africaines, Rabat, 1959).
- G. DHOQUOIS, Pour l'histoire (Editions Anthropos, Paris 1971).
- M. DOBB, Etudes sur le développement du capitalisme (Ed. Maspero, Paris 1969).
- G. DUBY, Guerriers et paysans (Editions Gallimard, Paris, 1971)
- DURKHEIM, La division du travail social.
- F. ENGELS, L'anti-duhring (Editions sociales. Paris 1973), L'origine de la famille de la propriété privée et de l'Etat (Editions sociales, Paris, 1972)
- L'idéologie allemande (Editions sociales, 1953).
- S. ENNACIRI, Kittab El isti Qsa (Arclèves marocaines, volume 34)
- ERCKMANN, Le Maroc moderne (paris, 1885)
- L. FEVRE, La terre et l'évolution humaine (La renaissance du livre, Collection Evolution de l'Humanité, Paris, 1922).
- E.F. GAUTHIER, le passé de l'Afrique du Nord (Editions Payot, Paris, 1937)
- M. GODELIER, Horizon, trajets marxistes en anthropologie (Maspéro, 1973).
- . Un domaine contesté, l'anthropologie économique (Editions Mouton, Paris . La Haye, 1975).
- . Rationalité et irrationalité (Maspéro, Paris, 1967).
- V. GODINHO, l'économie de l'empire portugais aux XVè et XVIè siècles (S.E.V.P.E.N, Paris 1969) .

L. GOLVIN, Aspects de l'artisanat en Afrique du Nord (Publications de l'Institut des Hautes Etudes de Tunis, P.U.F., Paris. 1957)

P.GRILLON, La correspondance du Consul Louis Chénier (Bibliothèque Générale de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Paris 1970)

B. HERMASSI, Le Maghreb, Etat et société (Editions Anthropos, Paris, 1975)

J.IBAROLLA, Histoire du travail et des mouvements sociaux (Cours photocopié : 2^{ème} année, Sciences Economiques, Université de Grenoble II)

IBN KHALDOUN, Discours sur l'Histoire universelle. Al-Muqaddima. (Traduction nouvelle, préface et notes par Vincent Monteil, Edition SINDBAD Beyrouth 1967-1968).

AL IFRANI, Histoire de la dynastie saadienne au Maroc (1511-1670 traduction H. Houdas, (Editions Ernest Leroux - Paris, 1889.)

R. JAMOUS, Honneur et baraka: structures sociales traditionnelles dans le rif. Editions de la Maison des Sciences de l'homme - Paris.

G. JEANNOT, Le Maroc, situation économique, sociale et politique (Thèse soutenue à Dijon en 1907).

Ch. A. JULIEN, Histoire de l'Afrique du Nord. (Editions Payot, Paris, 1969).

A. KHYARI, Introduction au mode de production capitaliste et désagrégation de l'artisanat au Maroc, 1850 - 1956 (Mémoire de D.E.S. Sciences Economiques, Grenoble, 1976).

F. KLEMM, Histoire des techniques (Editions Payot, Paris, 1975)

K. KOSIK, La dialectique du concret (Editions Maspéro, 1970).

K.KULA, Théorie économique du système féodal. (Editions Mouton. La Haye - Paris)

G.LABICA, Politique et religion chez Ibn-Khaldoun. Essai sur l'idéologie musulmane. (Etudes et documents, SNE D, Alger 1966) .

Y. LACOSTE, Ibn Khaldoun : naissance de l'histoire, passé du Tiers-monde. (Editions Maspéro, Textes à l'appui, Paris, 1969).

Z. LEMPIERE, Voyage dans l'Empire de Maroc et le royaume de Fez fait pendant les années 1790 et 1791 (Paris, 1801)

LEON L'AFRICAIN, Description de l'Afrique (Editions Poulard 1956)

M. LAHBABI, Le gouvernement marocain à l'aube du XX^e siècle (Thèse doctorat Université de Paris, Faculté de droit (1955).

O. LANGE, L'économie politique. (Editions P.U.F. Paris; 1962). A. LAROUI, Histoire du Maghreb. (Editions Maspéro 1974)

S. LATOUCHE, Epistémologie et économie, (Editions Anthropos, Paris, 1972).

J.LE COZ, Rharb, fellahs et colons. (Thèse de géographie, soutenue en Lettres, Paris, 1964) ..

Les tribus Guichs au Maorc, Essai de géographie agraire (Thèse complémentaire, lettres, Paris, 1964).

H. LEFEVRE, La logique formelle et la logique dialectique. (Editions Anthropos 1969)

La pensée marxiste et la ville (Editions Casterman 1972).

M. LESNE, Histoire d'un groupement berbère les Zemmour. (Thèse complémentaire, Paris, 1960).

N.LE TOURNEAU, Les villes musulmanes (Bibliothèque de l'Institut d'Etudes Islamiques, Alger, 1957)

. La vie quotidienne à Fès en 1900 (Editions Hachette, 1965)

. Fès avant le protectorat. (Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat, 1949)

. Evolution politique en Afrique du Nord musulmane 1920-1961. (Editions Armand Colin 1962 Paris).

O. LOMBARD, L'or musulman. Espace et réseau au Moyen-âge. (Editions Mouton Paris La Haye, 1972)

P.MARTY, Le franc marocain : monnaie satellite (Collection des Centres d'Etudes Juridiques, Paris, 1951).

Q.MARX et F. ENGELS, L'idéologie allemande, (Editions Sociales, 1953). · Textes sur le colonialisme.

R.MARX, Le Capital. livre 1,2 et 3, (Editions sociales, Paris, 1976).

· Pour une critique radicale. Texte 1 Philosophie et méthode, Histoire sur le colonialisme, Paris 1973).

. Le 18 Brumaire de Louis Bonaparte. (Editions sociales, Paris, 1969).

· La guerre civile en France en 1871. (Classiques du marxisme, Editions Sociales, Paris, 1871).

Fondements de la critique de l'économie politique. (Anthropos, Paris 1969).

Travail salarié et capital (Editions Sociales, 1962).

Introduction à la critique de l'économie politique (Textes sur la méthode de la science économique. (Editions sociales, 1974).

L. MASSIGNON, le Maroc dans les premières années du XVI^e siècle, Typographie, (Adolphe Jourdan, Alger, 1906).

P. Masson, Histoire des établissements du commerce français dans l'Afrique barbaresque (1560-1793). (librairie Hachette, Paris, 1903).

P. MATTICK, Marx et Keynes. (Editions Gallimard, 1'969).

DOCTEUR MAURAN, La société marocaine (Henry Paulin et cie éditeurs, 1909).

C. MEILLASSOUX, Femmes, greniers et capitaux. (Maspéro, 1975) .

. Les Gouro Antropologie économique des Gouro de la Côte d'Ivoire. (Paris, Mouton, La Haye, 1964).

A.MESUREUR, Le régime foncier indigène au M~roc. (Paris, 1920).

DJ. MEUNIER, Le Maroc saharien des origines à 1670 : vie politique, économique et sociale. (Thèse pour le Doctorat d'Etat ès Lettres, Université de Paris 1, 1975).

R. MEUNIER, L'anthropolaire économique (Editions Maspéro, 1975).

J.L. MIEGE, Le Maroc et l'Europe de 1830 à 1894 (Thèse ès Lettres, Paris 1959).

L. MILLOT, Introduction à l'étude du droit musulman (Editions Sirey, 1953).

R. MONTAGNE, les Berbères et le Makhzen dans le Sud du Maroc (Librairie Félix Alcan, Paris 1930).

S. MOSCOVICCI, Essai sur l'histoire humaine de la nature (Editions Flammarion, 1968).

D. NOIN, La population rural du Maroc (P.U.F. 1970)

M.OLLIVIER, La politique agraire de l'Algérie, évolution et perspective (I.R.E.P. Grenoble 1972).

CH. PARRAIN, Ethnologie et histoire (Editions sociales, Paris, 1975).

P. PASCON, le Haouz de Marrakech, (Thèse soutenue à Paris, 1975 Editions marocaines et internationales Tanger 1977).

P. PELLEGRIN, L'Islam dans le monde. (Editions Payot, Paris, 1950).

P. PENNEC, Essai sur l'évolution d'une économie urbaine traditionnelle de type corporatif. (Thèse d'Etat soutenue en janvier 1964. Faculté des Sciences Economiques de Grenoble).

- H. PIRENNE, Les villes du Moyen-âge. (Editions P.U.F., Paris 1971).
- de X. PLANHOL, fondements géographiques de l'histoire de l'Islam. (Editions Flammarion 1968).
- J.POLANYI et C. ARENBERG, les systèmes économiques dans l'histoire et la théorie. (Librairie Larousse Université, Série Anthropologie, Paris, 1975).
- P.POTOCKI, Voyages en Turquie et en Egypte, en Hollande, au Maroc. Fayard, Paris, 1980.
- A. RAMBAUD, Le village dans le système social: in village en développement, contribution à une sociologie. (Editions Mouton, Paris - La Haye 1971).
- A. RAYMOND, Les artisans et commerçants du Caire au XVIIIè siècle. (Thèse soutenue à Paris 1, 1972)
- R. RICARD, Mazagan et le Maroc sous le régime du Sultan Moulay Zidan (1608- 1627) - P. Genthner, Paris 1956.
- P.F. REY, Les alliances de classes (Editions Maspéro, Paris, 1973).
- M. RODINSON, Islam et capitalisme (Editions du Seuil, Paris, 1966).
- B.ROSIER, Structures agricoles et développement économique (Paris - La Haye, Mouton, 1968).
- L. SEVE, Marxisme et théorie de la personnalité (Editions Sociales, 1969).
- H. TERRASSE, Histoire du Maroc, (Editions Atlantides, Casablanca (1950).
- E. TERRAY Les marxistes devant les sociétés primitives (Maspéro, Paris, 1972).
- TOKEI, sur le mode de production asiatique. (Akadémiai Kiado', Budapest, 1966).
- A. TOURAINE, La reproduction de la société (Editions du Seuil.
- J.F. TROIN, Les souks du Nord marocain. (Etudes géographiques des marchés ruraux. Edisus, Aix-en-Provence, 1975).
- L. VALENSI, Fellahs Tunisiens, l'économie rurale et la vie des campagnes au XVIIIè et XIXè siècle. (Thèse d'Etat, Université de Paris. IV 1974).
- Le Maghreb avant la prise d'Alger (Flammarion, 1969).
- J .C. VATIN, L'Algérie, politique, histoire et société. (Editions Armand Colin, 1974).
- WATERBURY, Le Commandeur des croyants (Editions P.U.F., Paris, 1975).
- F. WEISGERBER, Au seuil du Maroc moderne (Editions de la Porte, Rabat, 1947) .
- Chantal de La VERONNE, Vie de Moulay Ismail roi de Fès et de Maroc. D'après Joseph de Léon (1708 - 1728) P. Genthner, Paris, 1974.

WORMS, Recherche sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie. (Paris, A. Franc, 1846).

A.YOUSSEFI, La résistance marocaine à la pénétration étrangère (1904- 1934). (Mémoire de D.E.S. Sciences Politiques, Nice 1971).

H.ZAFRANI, La vie intellectuelle et culturelle des juifs marocains de la fin du 15^e au début du 19^e siècle, (Thèse présentée à la faculté des lettres et sciences humaines, Paris, 1970).

LES ARTICLES

P. BARRET, Acquis et carences, A travers les Actes du Colloque sur les villes. Entretiens interdisciplinaires sur les sociétés musulmans. (Ecole Pratique des Hautes Etudes. Sorbonne, Paris 1958).

H. BASSET, les rites du travail de la laine à Rabat. (Archives Berbères, et Bulletin de l'institut des hautes études marocaines, 1922. Editeur Emile Larose, Paris).

L. BEHAR, Loi de la population et science démographique. (Revue La Pensée No 186, mars - avril 1976)

A. BEL, Les industries de la céramique à Fès' (archives Berbères, 1939).

A. BELAL, La pensée économique d'Ibn-Khaldoun (Bulletin économique et social du Maroc, No 108, 1968).

A. BERQUE, Le Maghreb d'hier à aujourd'hui. (Cahiers internationaux de sociologie, Paris, 1964) .

. Histoire des échanges dans le Haut-Atlas. (Annales, Economies, Sociétés, civilisations, 1953. librairie Armand Colin) .

. Qu'est-ce qu'une tribu Nord-Africaine ? (S.N.E.D. Duculot, Alger, 1974).

J. BERQUE, La cité éminente. (Colloque sur les villes. Ecole pratique des Hautes études, Sorbonne, Paris, 1958).

P. BONTE, Les sociétés de pasteurs. (Revue la Pensée, octobre 1973).

G.H. BOUSQUET

J.BERQUE, La criée publique à Fès, Revue d'économie politique Janvier-Février 1940. librairie du Recueil Sirey).

K.BRAUDEL, Monnaie et civilisations: de l'or du Soudan à l'argent d'Amérique Annales: Economie, Sociétés et civilisations, 1946). -

C.CAHEN, L'évolution de l'iqât. (Annales, Economies, sociétés, civilisations, 1953).

Les facteurs économiques et sociaux dans l'ankylose culturelle de l'Islam. (Edi-

tions Besson Chantemerle. Paris, 1957)

J.CELERIER, Le paysage rural marocain. (Archives berbères, Hesperis, 1943).

N.CIGAR, Société et vie politique à Fès sous les premiers Alawites (ca. 1660-1830) (Hesperis : Tamuda - Editions Techniques Nord- Africaines 1978-1979)

G.S. COLIN, L'exploitation de la mine d'argent de Zgounder (Siroua) au XIII, siècle) Hesperis, T.XLI, 1954.

J.G. DALCHE, A propos de l'histoire médiévale du Maroc, quelques suggestions pour une nouvelle orientation de la recherche. H.T., Vol. VII, fasc. unique 1966.

A.DZIUBINSKI, L'armée et la flotte de guerre marocaines à l'époque des sultans de la dynastie saadienne. (H.T., Vol XIII, fasc. unique 1972).

G. DE BERNIS, Cahiers de l'I.S.E.A. No 106. (octobre 1960)

B.DESMAZIERE, Le système économique impérial (colloque sur les villes. Ecole Pratique des Hautes Etudes à la Sorbonne, 1958).

C.DESPOIS, La fonction urbaine. (Colloque sur les villes Ecole pratique des hautes études. Sorbonne 1958.

D.DOUTTE, (Marrakech, Comité du Maroc 1905).

Une mission d'études au Maroc (Renseignements coloniaux (1902).

R.GALLISSOT, L'Algérie précoloniale in sur le féodalisme. (C.E.R.M. Editions sociales, 1971)

Les rapports villes-campagne, le Maghreb précolonial in féodalisme, (C.E.R.M. Editions sociales, 1971).

L. GARDET, Le monde de l'Islam, face à la civilisation. (Bulletin du cercle Saint Jean Baptiste, Mars 1959).

E.GELLNER, Pouvoir et fonction religieuse dans l'Islam marocain. (Annales, Economie, Sociétés, Civilisations, 1971).

F.GHAZI, L'existence dans la cité musulmane, Colloque sur les villes. Ecole pratique des hautes études. Sorbonne, Paris 1958).

J. HERBER, Technique des poteries rifaines de Zerhoun. (Archives Berbères 1922).

J. IBARROLA, La société féodale est-elle une société de classe. (Revue d'histoire économique et sociale, 1966, No 3).

H. ISNARD, le sol, l'homme ou l'histoire. Annales, Economies, Sociétés, civilisations. Armand Colin, Janvier, mars, 1950.)

A. KHATTIBI, Hiérarchies précoloniales. (Bulletin économique et social du Maroc janvier 1971, Editions marocaines et internationales. Tanger).

K.KRAVMARIK, histoire de l'attelage, comme facteur et témoin du développement ethnique, économique et social in Ethnologie et histoire, (Editions sociales, Paris 1975).

A.LAHLOU, Notes sur la banque et les moyens d'échange à Fès avant le protectorat (Archives Berbères 1937).

G. LAZAREV, Les concessions foncières au Maroc. Etudes sociologiques sur le Maroc ; Publications du Bulletin Economique et sociale du Maroc. 1971).

Remarques sur la seigneurie terrienne au Maroc. (Communication au Colloque de Vincennes sur cultures et structures précapitalistes du 12 au 15 décembre

R. LECLERC, Le commerce et l'industrie à Fès (Paris 1905).

LEROY-BEAULIEU, La France et l'Afrique du Nord. (Revue des deux mondes mai-juin 1912).

J.MAILLET, communication au séminaire du CRESHI, Grenoble 1974, sur les origines du sous-développement.

K.MARX, Lettres à Vera Zassoulitch in l'origine de la famille, de la propriété privée et de l'Etat (Engels, Editions Sociales, Paris 1972).

Formes qui précèdent la production capitaliste (dn Godelier : un domaine contesté l'anthropologie économique (Mouton, Paris, La Haye 1975) »

L. MASSIGNON, Enquêtes sur les corporations musulmanes d'artisans et commerçants au Maroc. (Revue du Monde musulman, t. 58, 1924).

J. MATHIAS, L'artisanat marocain. (Bulletin économique et sociale du Maroc No 96-97).

F. MEIR, Soufisme et déclin culturel (Editions Besson Chantemerle, 1957).

E.MICHAUX-BELLAIRE, Le makhzen, (Revue du monde musulman. 1910).

Les impôts au Maroc (Archives marocaines 1904).

L'organisation des finances au Maroc (Archives marocaines, volume II, 1907).

L'impôt de la Naiba et la loi musulmane (Revue du monde musulman, 1910).

Essai sur les confréries marocaines. (Archives berbères Hespéris, 1921, premier trimestre).

Les terres collectives du Maroc et la tradition. (Revue du monde musulman, 1909).

Les tribus arabes de la vallée du Loukkos. (Archives marocaines volume V, Paris 1905).

L'organisme marocain (Revue du monde musulman 1909). L'enseignement au Maroc (Revue du monde musulman 1910).

Le droit de propriété au Maroc, (Revue du monde musulman 1908).

Les tribus arabes de la vallée du Loukkos. (Archives marocaines 1907). Description de la ville de Fès (Archives marocaines 1907).

La Guelsa et la zina (Revue du monde musulman 1911).

Le Gharb (Archives marocaines 1913).

Note sur les crises monétaires (Revue du monde musulman 1920. Editions Ernest Leroux, Paris).

J.L. MIEGE, Note sur les conditions des artisans marocains en 1870. (Bulletin économique et social du Maroc, 1953).

Enquête agricole sur le Maroc au XIX^e Bulletin économique et social du Maroc, 1956).

H. MINER, Le déclin des corporations de Fès vu sous l'angle de la théorie des conflits. (Bulletin économique et social du Maroc 1968).

M. MORSY, Les juifs marocains à Gibraltar au 18^e siècle: Histoire d'une minorité manipulée. (Revue Pluriel - Recherches en Sciences Sociales, sur les relations inter-éthnique, 1976).

L. NIZARD, A propos de l'Etat. (La Pensée No 175, juillet 1974).

Z.V. OUDALTSOV A, A propos de la genèse du féodalisme à Byzance. (Recherches internationales à la lumière du marxisme, No 79).

A. PARIS et F. FERRIOL, Hauts fourneaux berbères des Aït chitachen. (Archives Berbères 1922).

P. PASCON, La formation de la société de la société marocaine. (Institut d'agronomie. Hassan II, Rabat 1972).

A. PRENANT, Le rapport ville-campagne in féodalisme (C.E.R.M. Editions Sociales Paris 1971).

R. RAYNAL, Privilèges géographiques du Maroc. (in Mélanges, Ch. A. Julien, P.U.F., Paris 1964).

H.P. J. REYNAUD, Etudes sur la peste au Maroc (Archives berbères 1921).

P. RICARD, les arts marocains: situation et tendances. (Archives berbères hespéris 1922).

• La côte atlantique au XVI^e siècle Archives berbères 1927.

B. ROSENBERGER et H. TRIKI, Famines et épidémies au Maroc au XVI et XVII^e siècles.

HESPERIS - TAMUDA, Vol XIV, fase. unique, 1973, et vol XV, 1974.

B. ROSENBERGER, cultures complémentaires et nourritures de substitution éditions Armand. Colin au Maroc (XV· XVIIIè siècles). A.E.S.C. Nos 3,4. 1980

J et J. THARAUD, Fès ou la bourgeoisie de r Islam. (Revue des deux mondes, 1930).

G.SALMON, Les dahirs des Qnatra. (Archives marocaines. volume II. Paris 1904).

Une tribu du Nord du Maroc: les fahciya (Archives marocaines 1905.)

G. SALMON et BRUZEUX, L'association agricole (Archives marocaines 1904)

A. SEFRIOUI, Propos sur l'artisanat. (Revue Confluent N° juin-juillet 1959)

F. STAMBOULI et A. ZGHAL, La vie urbaine dans le Maghreb précolonial in villes et sociétés du Maghreb (Centre de recherches et d'études sur les Sociétés méditerranéennes. C.N.R.S. Paris, 1974).

E. VAFFIER, L'agriculture marocaine. (Bulletin de l'Afrique française. 1906).

L.VALENSI, Archaisme de la société maghrébine in sur le féodalisme (C.E.R.M. éditions sociales, Paris, 1971).

F. WEISGERBER, Description de la ville de Fès (Bulletin sociologie géographique 1899. (Revue française de l'étranger et des colonies, 1899).

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES

Introduction7

PREMIERE PARTIE

ELEMENTS CONSTITUTIFS DES DEUX MODES DE PRODUCTION

Chapitre 1

Les forces productives dans l'agriculture

A/ Le cadre naturel et les données historiques	23
B/ Les instruments et le procès de production	31
a) La culture céréalière des plaines	32
b) Le procès de travail dans l'agriculture	35
des montagnes	
c) Le procès de travail dans l'élevage	37
C/ La population	
a) Les hommes; leur nombre, leur poids dans l'économie	40
b) Le paysage rural..	45

Chapitre II

Les rapports de production dans l'agriculture

A/ Les processus de formation des rapports sociaux	53
a) Composantes historiques	54
B/ La nature des rapports sociaux de production	60
a) Les rapports de production dans les zones contrôlées par le pouvoir central	61
b) Les rapports de production dans les zones autonomes	65

Chapitre III

L'Artisanat

A/ Caractères généraux et procès de travail	72
a) Origine historique	72
b) Instruments et procès de travail	77
B/ Le procès de production et les rapports qui en découlent	80

a) Les rapports à l'intérieur du procès de production	81
b) Le système corporatif: instrument de reproduction des rap- ports de production dans l'artisanat	83

Chapitre IV

L'activité d'échange dans la F.E.S. marocaine précapitaliste

A / L'échange dans l'organisation urbaine	90
a) La place de la ville dans la F.E.S. marocaine	90
b) Caractéristiques de l'échange urbain	95
B / L'échange dans l'organisation rurale	101
a) Les souks du « siba »	101
b) Les souks des régions Makhzen	106

DEUXIEME PARTIE

IDENTIFICATION DES MODES DE PRODUCTION EN PRESENCE

Chapitre 1

Essai d'identification du mode de production dans la régions soumises au Makhzen

A / L'approche khaldounienne et ses limites	114
a) Le contour théorique du modèle khaldounien	114
b) Les nouvelles conditions du Maroc	118
B / Les nouvelles approches de la F.E.S. marocaine	126
a) L'analyse en terme du mode de production asiatique	126
b) L'interprétation en terme de « spécificité » historique et les concepts qu'elle engendre	130

Chapitre III.

l'analyse en terme du mode de production Féodal.

A / L'assise sociale du Makhzen	141
a) Nature et spécificité de la classe dominante	141
b) Les relations entre l'état et la classe dominante	150

B / L'état, instrument de régulation et de reproduction de la classe dominante	156
a) Fonction de l'état	156
b) La forme de l'état marocain	162

Chapitre III

Le mode de production du «Bled-Siba»

A / Les traits fondamentaux du mode de production dominant du «Bled Siba »	170
a) «La taqbilt» comme unité économique complexe	170
b) L'organisation institutionnelle de la « taqbilt»	173
B / Contradiction et reproduction de la société	177
a) Les contradictions dans les communautés rurales montagnardes	178
b) Contradictions des communautés pastorales	180
C / Nature du mode de production de la région du Siba	182
a) La société « tribale»	183
b) La nature du mode de production	186
D / Le rapport mode de production communautaire mode de production féodal	188
a) Au niveau de l'instance économique	188
b) Au niveau de l'instance idéologique	192

TROISIEME PARTIE

REPRODUCTION DE LA FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE MAROCAINE PRECAPITALISTE

Chapitre 1

Les facteurs de blocage dans l'agriculture

A / L'incapacité de l'agriculture marocaine à fournir un surplus croissant.....	200
a) Les repercussions de quelques faits historiques sur l'agriculture marocaine	200
b) Le rôle de mode d'appropriation dans le blocage de l'agriculture.....	203
B / L'utilisation du surplus	208
a) L'utilisation du surplus par les classes sociales	209

b)Le processus d'utilisation du surplus agricole par l'état	213
---	-----

Chapitre II

Le rôle de l'organisation dans le blocage.

A / Les obstacles au développement interne de la ville	
a)Les entraves au développement de la production	220
b) Les freins à l'apparition d'une bourgeoisie	226
B / Le rapport ville-campagne et son influence sur l'évolution économique.....	231
a)Rapport ville-campagne: unité complémentaire	231
b) Le rapport ville-campagne: exploitation conflit..	236

Chapitre III

Les incidences du milieu culturel et idéologique

A / La rationalité du système économique	242
a)La rationalité au niveau de la sphère de production	242
b) La rationalité au niveau de la sphère de circulation	247
B / L'impact du milieu culturel et idéologique sur l'évolution des forces productives	250
a)Remarques générales sur le contenu économique et social de l'Islam	251
b) Culture et idéologie et leur impact sur le comportement..	254

Chapitre IV

Les facteurs de blocage dans le domaine de l'échange

A / Les facteurs de blocage dans l'échange interne	264
a)Les facteurs de blocage d'ordre économique.....	264
b) Les facteurs de blocage d'ordre politique	267
B / Les structures de l'échange avec l'extérieur et les mécanismes de son blocage	271
a)Les structures du commerce extérieur	272
b) Le rôle de frein du Makhzen	278
Conclusion	283
Bibliographie	289

&&